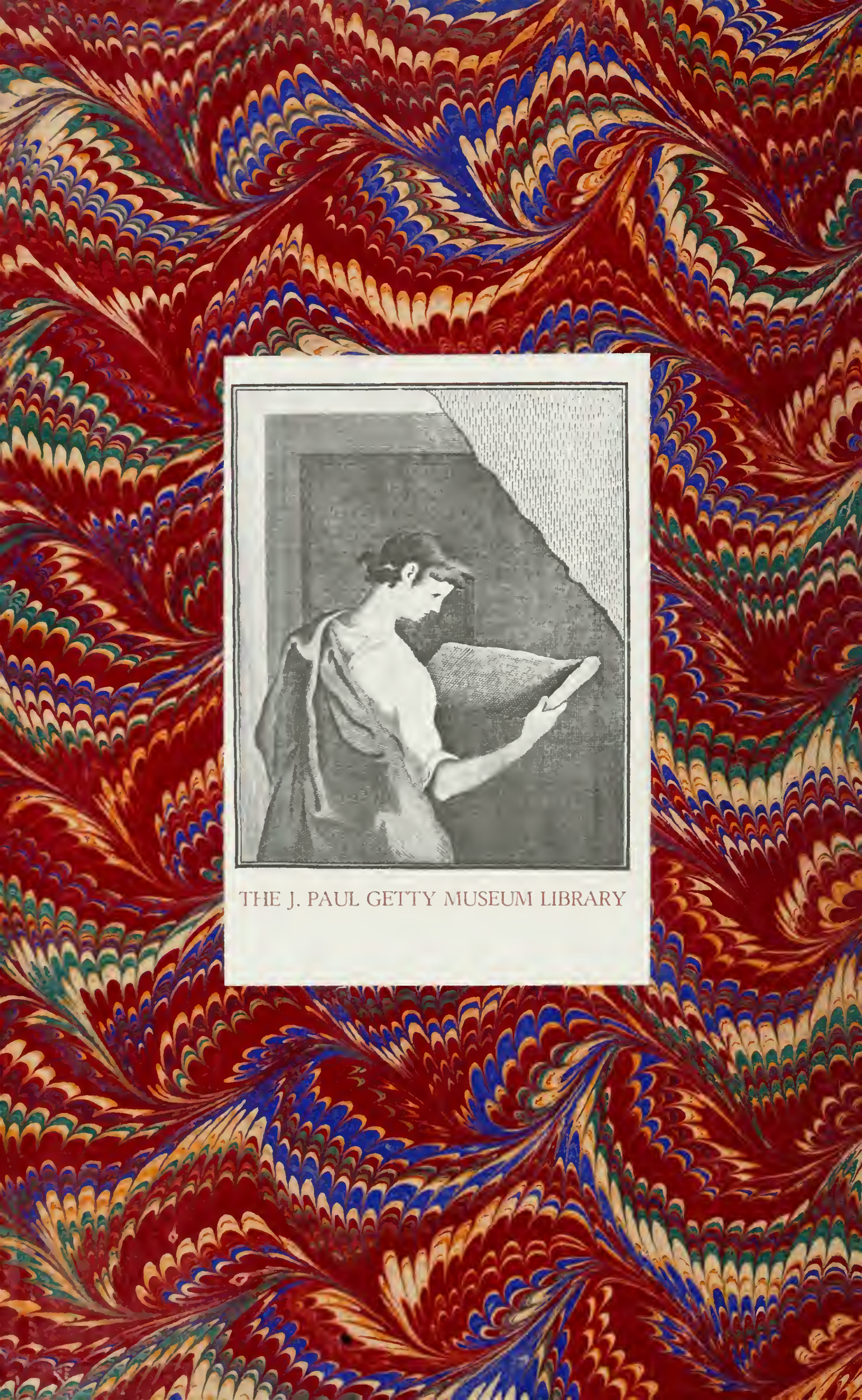



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY



# L'AMI
# DES MONUMENTS
ET
# DES ARTS

5e

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

# L'AMI
# DES MONUMENTS
ET
# DES ARTS
## PARISIENS ET FRANÇAIS

COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE

## EXCURSIONS
## d'Erudits, d'Artistes, d'Amateurs

FONDÉS PAR CHARLES NORMAND

LAURÉAT DE L'INSTITUT
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT
PRÉSIDENT PERPÉTUEL ET FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS
MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU « VIEUX-PARIS »
MEMBRE HONORAIRE DE LA COMMISSION FLORENTINE « FIRENZE ANTICA »
DU CLUB DE PRAGUE « ZA STAROU PRAHA »
ET DE LA « SOCIETY FOR THE PROTECTION OF ANCIENT BUILDINGS », A LONDRES ETC.

### ORGANE CENTRAL

DES SOCIÉTÉS DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS

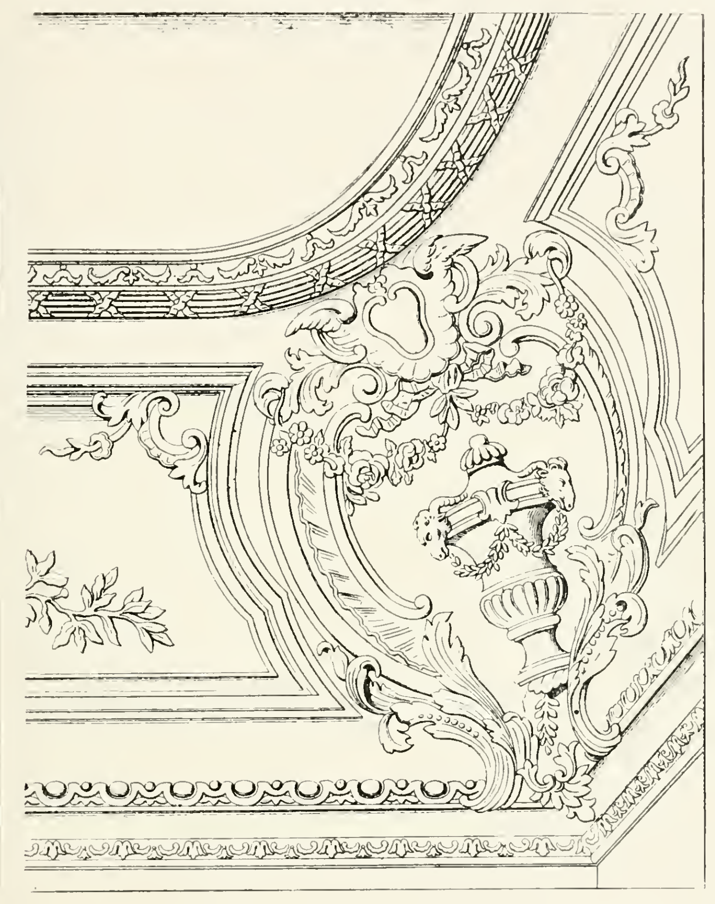
**DE DÉFENSE DES SITES ET D'ART PUBLIC**

ACTES DE LA SOCIÉTÉ DES
AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
ET DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS
**ASPECT ARTISTIQUE DU PARIS-NOUVEAU**
DÉFENSE DES PAYSAGES
**INVENTAIRE DES ANTIQUITÉS NATIONALES**

FOUILLES ET DÉCOUVERTES
ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL
PAR LE CONGRÈS GOUVERNEMENTAL
DE PROTECTION DES MONUMENTS
ET PAR LE CONGRÈS MUNICIPAL
DE L'ART PUBLIC

**PARIS**
Rue Miromesnil, 98

VINGTIÈME VOLUME



SOUVENIR DE LA VISITE DES MEMBRES
DE L'AMI DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS
A L'HÔTEL SALÉ
OU DE JUIGNÉ A PARIS — RUE THORIGNY
ANGLE DE LA CORNICHE DU GRAND SALON

CHARLES NORMAND, DIR.

# COMITÉ DE PATRONAGE

DE

# L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

## PARISIENS ET FRANÇAIS

*Cette liste provisoire pourra être complétée ultérieurement.*

**ALMA-TADEMA**, peintre, de la Royal Academy of Arts et du Comité de la Society for the protection of ancient buildings.

**BABELON**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Cabinet des Médailles.

† **BARRIAS** (Ernest), sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

**BERGER** (Georges), député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs, membre de l'Institut

**BERGER** (Philippe), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

**BERNIER**, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

† **BERTRAND**, directeur de l'Académie nationale de musique.

**BONAPARTE** (Prince Roland).

**BONNAT**, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

**BOUCHOT** (Henri), de l'Institut, conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale.

† **BOUGUEREAU**, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

**BOURGEOIS** (Léon), député.

**BROGLIE** (Prince de).

**CAGNAT**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, inspecteur général des musées scientifiques et archéologiques de l'Algérie.

**CLARETIE** (Jules), de l'Académie française, directeur du *Théâtre français*.

**COPPÉE**, de l'Académie française.

† **COQUART**, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

† **CORROYER**, architecte, inspecteur général des édifices diocésains, de l'Institut.

**COUTAN** (Jules-Alexis), statuaire, de l'Académie des Beaux-Arts

**CROISET** (Alfred), doyen de la Faculté des Lettres, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

**CROIX** (R. P. de La), conservateur du musée de Poitiers, rénovateur de l'archéologie mérovingienne.

† **DELABORDE** (Comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

**DERENBOURG** (Hartwig), de l'Institut, directeur à l'École pratique des Hautes Études.

**DAUMET**, architecte, de l'Académie des Beaux-Arts.

**DETAILLE**, peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

**FOY** (Comte).

† **GARNIER** (Charles), architecte de l'Opéra, de l'Académie des Beaux-Arts, ancien président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

† **GÉRARD** (Baron), député du Calvados.

† **GÉROME**, peintre et sculpteur, de l'Académie des Beaux-Arts.

**GUIFFREY**, de l'Institut, directeur de la manufacture des Gobelins.

† **GUILLAUME**, ancien sculpteur, directeur de l'Académie de France à Rome, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts.

**HÉRON DE VILLEFOSSE**, conservateur au Louvre, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

**HESELTINE** (J.), amateur d'art, à Londres, membre du Comité de la Society for the protection of ancient buildings.

**HEUZEY**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Académie des Beaux-Arts, conservateur au Louvre.

**HOMOLLE**, de l'Académie des Inscrip-

tions et Belles-Lettres, ancien directeur de l'École française d'Athènes, directeur des Musées nationaux.

**JACQUET** (Achille), graveur, de l'Académie des Beaux-Arts.

**KUYCK** (M. F. Van), échevin des Beaux-Arts d'Anvers.

**LAFENESTRE**, de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre.

**LAIR** (Jules), de l'Institut.

**LANCKORONSKI** (Comte Charles), de Vienne (Autriche).

**LA ROCHE-GUYON** (de La Rochefoucauld, duc de).

† **LARROUMET**, directeur honoraire des Beaux-Arts, professeur à la Sorbonne, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

**LEFEBVRE** (Jules), peintre, de l'Académie des Beaux-Arts.

† **LEFÈVRE-PONTALIS** (Antonin), membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

**LEGER** (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

† **LENOIR** (Albert), de l'Institut.

**LEROY-BEAULIEU** (Anatole), de l'Institut.

**LIKHATCHOF** (Vice-amiral Ivan).

**LONGNON**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.

**LUTZOW** (Comte de), de Prague.

**MARQUESTE**, statuaire, de l'Institut.

**MASPERO**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur des musées, fouilles et de l'Institut archéologique d'Égypte.

**MASSENET**, de l'Académie des Beaux-Arts.

**MERCIÉ**, statuaire, de l'Institut.

**MERSON** (Luc-Olivier), peintre, de l'Institut.

**MOYAUX**, de l'Académie des Beaux-Arts, architecte.

† **MUNTZ** (Eugène), conservateur de la Bibliothèque et des Collections de l'École des Beaux-Arts, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

**NÉNOT** (Henri-Paul), de l'Académie des Beaux-Arts, président de la Société centrale des architectes français.

**NORMAND** (Alfred-Nicolas), de l'Académie des Beaux-Arts, architecte.

**NORMAND** (Charles), directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*, président perpétuel de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, lauréat de l'Institut, architecte diplômé par le gouvernement, directeur des *Guides-Souvenirs*.

**OGDEN CODMAN**, architecte à New-York.

**PASCAL**, de l'Académie des Beaux-Arts, architecte.

**POZZO DI BORGO** (Comte), député.

**PRAGUE** (Président du Conseil municipal de). Dr **GROS**.

† **RAVAISSON**, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

**RICHER** (Dr Paul), de l'Institut.

**ROTY**, de l'Académie des Beaux-Arts.

**ROOSES** (Max), conservateur du Musée Plantin-Moretus, d'Anvers.

**SARDOU** (Victorien), de l'Académie française.

**SCHOENBORN** (Le comte Frédéric de), premier président de la Cour d'administration, ancien ministre de la justice en Autriche, à Vienne.

**SUMICHRAST** (J.-C. de), professeur à *l'Harvard University* (États-Unis).

**THÉDENAT** (R. P. Marie-Henri), de l'Institut

† **THOMAS**, de l'Académie des Beaux-Arts, statuaire.

**TROWBRIDGE** (B.-P.), président de la Société des Architectes américains, anciens élèves de l'École des Beaux Arts de Paris.

**VANDAL**, de l'Académie française.

**VASCONCELLOS**, directeur du musée de Lisbonne.

† **VICTOR HUGO**, ancien président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

**VOGUÉ** (Marquis Melchior de), de l'Académie française, ancien ambassadeur, président du Cercle de l'Union artistique.

**VAN DORSSER**, professeur principal à l'Académie de Rotterdam (Hollande).

† **WALLON** (Henri-Alexandre), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR

# LE LYCÉE CHARLEMAGNE

## ET L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

PAR

JULES GUIFFREY

Membre de l'Institut, Directeur de la Manufacture des Gobelins.

(*Suite.* Voyez t. XIX, p. 284.)

Les historiens ignoraient jusqu'ici le plan et la situation exacte de cet établissement primitif. Un recueil, enfoui dans un dépôt d'archives du fond de la Bretagne et signalé seulement dans ces derniers temps, vient de fournir les renseignements les plus précis sur l'installation première de la maison professe et sur l'emplacement de la petite chapelle de 1580 [1]. Appliquée contre le flanc gauche de l'église actuelle, cette chapelle mesurait à peine, dans sa plus grande

1. *Notice sur un recueil de plans d'édifices construits par les architectes de la Compagnie de Jésus (1607-1672)*, conservé à la bibliothèque communale de la ville de Quimper. Rédigée par M. Henri Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, cette notice a paru dans le compte rendu de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements de 1904 (28e session). Paris, Plon, 1904, in-8, p. 531 à 549. M. Bourde de la Rogetie a bien voulu prendre la peine de faire exécuter sur notre demande un calque du précieux document qu'il a découvert et signalé. Nous lui adressons nos sincères remerciements de son obligeant concours.

Dans la même notice se trouvent décrits plusieurs plans concernant l'église actuelle. C'est d'abord un plan de la grande église Saint-Louis indiquant que l'édifice avait été « planté et élevé jusqu'aux impostes par « l'ordre du Frère Martellange, continué par le R. P. Derand et achevé « de conduire par le Frère Turmel ». Cette légende est précieuse en fixant la part de chacun des collaborateurs dans l'œuvre collective. Puis, voici un plan du portail de Saint-Louis, un plan de la contretable de l'église, une esquisse d'un plan du même autel, le plan d'un bastiment basty en place de la vieille église de Saint-Louis, enfin d'autres plans du mesme bâtiment. Comment ce recueil si précieux a-t-il été s'échouer à Quimper ? On n'a pu nous le dire.

dimension, vingt-cinq à trente mètres. Une porte, s'ouvrant directement sur la rue Saint-Antoine, donnait accès à une salle rectangulaire divisée en trois travées, contenant chacune un autel orienté au levant. Autour de la chapelle Saint-Louis s'étendaient de vastes bâtiments se prolongeant jusqu'à la rue Charlemagne, bornés au couchant par l'ancien mur d'enceinte. La première cour d'entrée du Lycée Charlemagne, avec la bibliothèque, l'Économat et le bâtiment du fond occupent donc l'emplacement de la maison professe due aux libéralités du cardinal de Bourbon. L'établissement des Pères resta limité par l'enceinte de Philippe-Auguste jusqu'au premier tiers du XVII[e] siècle.

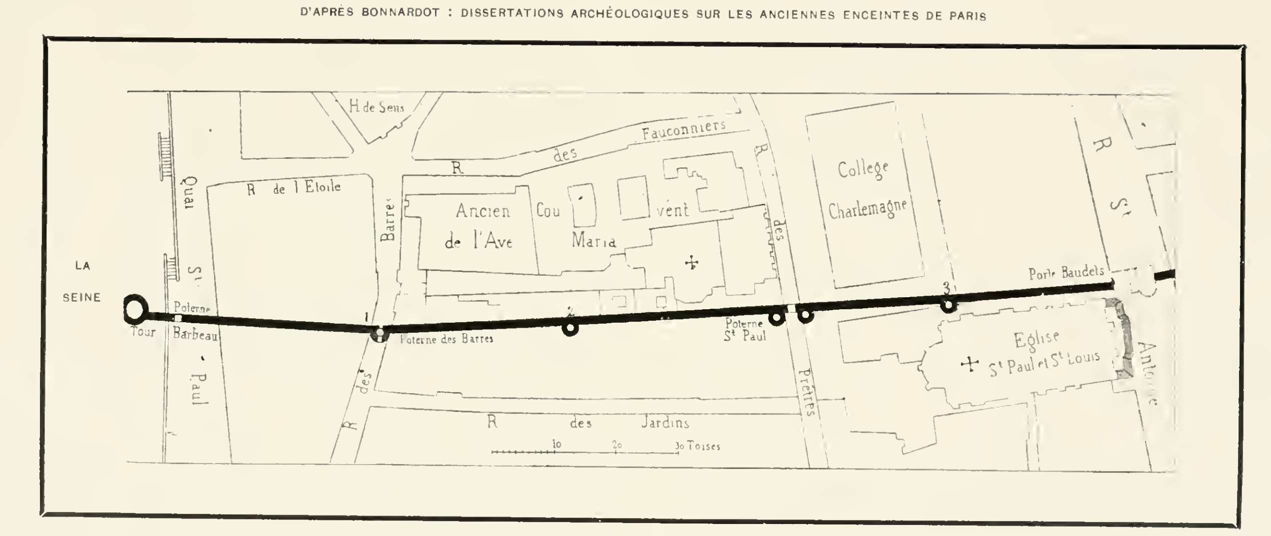
Le plan de Quimper porte des légendes très catégoriques qu'il convient de signaler. C'est d'abord le titre : *Plan de la maison professe de Paris, sans y comprendre la maison de M. Moran où ils sont à présent* (1640). Ainsi, le dessin est d'une date postérieure à 1640 ; mais il donne un état plus ancien puisque la maison de M. Moran fut acquise, on le verra plus loin, en 1629.

*L'église Saint-Louis de la maison professe des Révérends Pères Jésuites à Paris* figure ici dans son état actuel ; elle n'était sans doute pas terminée, car, à côté d'elle, s'étend la petite chapelle primitive, ainsi désignée : « *Église qui est à présent* ».

A droite de la grande église est tracé l'ancien mur d'enceinte avec une tour située exactement à la hauteur du chœur de Saint-Paul. Cette tour aurait reçu du temps des Jésuites un escalier, remplacé plus tard par le grand escalier du Lycée.

Le plan de Quimper est muet sur l'affectation des bâtiments formant, avec le mur de 1190, comme une sorte de ceinture autour des deux églises. Il signale seulement l'ali-

D'APRÈS BONNARDOT : DISSERTATIONS ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ANCIENNES ENCEINTES DE PARIS




GUIFFREY, MEMBRE DE L'INSTITUT : LE LYCÉE CHARLEMAGNE ET L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

LA RUE DES PRÊTRES EST AUJOURD'HUI LA RUE CHARLEMAGNE, LA RUE DES BARRES DEVENUE RUE DE L'AVE-MARIA
LE QUAI SAINT-PAUL EST LE QUAI DES CÉLESTINS

gnement de la rue Saint-Antoine et constate que les marches du portail, par autorisation spéciale du roi, dépassent cette ligne.

Enfin, l'emplacement de la fontaine de Birague [1], que nous avons vu détruire en 1857 pour le percement de la rue de Rivoli, est indiqué.

Sans entrer dans le détail des vicissitudes que traversa la Compagnie de Jésus quelques années à peine après son installation, il convient de rappeler que, dès le commencement du règne de Henri IV, l'ancien hôtel de Rochepot faillit changer de destination. Après l'attentat de Jean Châtel (27 décembre 1594), bientôt suivi de l'expulsion de l'Ordre, la maison professe fut affectée par le roi au logement des artistes qu'il voulait encourager et couvrir de sa protection. Ils furent installés définitivement, quelques années plus tard, dans la grande galerie du Louvre et y restèrent jusqu'à la Révolution. Sauval a conservé les noms de plusieurs des hommes distingués qui remplacèrent momentanément les Jésuites de la rue Saint-Antoine. Il cite le tapissier Girard Laurent dont on possède encore plusieurs œuvres, puis le sculpteur Barthélemy Tremblay qui nous a laissé un buste remarquable du roi, conservé au Musée du Louvre [2]. Tremblay fut enterré à Saint-Paul en novembre

1. Édifiée en 1579, par le cardinal René de Birague, chancelier de France, dont la statue funéraire, chef-d'œuvre de Germain Pilon, est au Musée du Louvre. Ce tombeau avait été placé par les Génovéfains dans l'église Saint-Louis.

2. Le buste du Louvre est en marbre. Mme Édouard André en possède une réplique en bronze, exactement semblable au marbre, mais portant en plus la précieuse inscription suivante :

Voici l'invincible monarque
Sous qui l'univers a tremblé,
Et qui revit malgré la Parque
En cet ouvrage de Tremblay.

Avant qu'on eût signalé cette inscription, le marbre du Louvre était inscrit sous le nom de Prieur.

1602. Il était probablement dans l'ancien hôtel de Rochepot, tandis qu'on voit le tapissier Laurent occuper, quelques années plus tard, un logement dans la galerie du Louvre.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler comment les Jésuites furent rappelés par le prince qui les avait bannis et devinrent, grâce au P. Cotton, plus puissants que jamais. Pendant la première moitié du XVII^e siècle, leur influence va toujours augmentant ; c'est la période durant laquelle la maison professe prend un développement considérable [1].

A la donation du cardinal de Bourbon les Pères avaient ajouté presque aussitôt plusieurs maisons voisines donnant rue de Jouy. Les premières acquisitions sont de 1582. Jusqu'en 1618, ils ne franchissent pas l'ancien mur d'enceinte. Mais, lorsque leur fortune, parvenue à son apogée, leur permit de jeter les fondations de la nouvelle église, il fallut bien songer à s'étendre. Ils achètent successivement, en 1618, trois maisons appartenant à Hugues le Grand, seigneur de Saint-Germain-le-Grand ; en 1619, la maison d'un pâtissier nommé Devaux ; en 1626, les hôtels de Durand, sieur de Champforêt, du sieur de Ville Gagnon [2], et celui d'un La Rochefoucauld, sieur de Brassac. Enfin, en 1629, ils ajoutent aux immeubles précédents « une grande maison, cour et jardin, appartenances et dépendances, une autre maison rue Saint-Antoine, sur l'ancien mur de la ville, avec la tour en dépendant », le tout appartenant au sieur Morant, seigneur de Mesnil Garnier. C'est

1. Voir dans Bournon, ouvrage cité, l'amortissement des diverses maisons possédées par l'Ordre à Paris et à Charonne, accordé par le roi en mai 1654. Cette pièce donne la date des acquisitions successives faites pour agrandir la maison professe.

2. De Ménorval, *op. cit.* Voy. aussi les Additions de M. Bournon à l'abbé Lebœuf.

l'immeuble dont il est question sur le plan de Quimper ; il portait, en 1629, le nom d'hôtel de la Barre et auparavant celui d'hôtel du Porc-Epic. L'histoire de cet hôtel, dont il subsiste encore quelques vestiges intéressants dans le passage Charlemagne, rappelle les noms de certains personnages fameux dans nos annales. En effet, il avait successivement appartenu à Hugues Aubriot, à Pierre de Giac, au duc Louis d'Orléans, au duc Jean de Berry, le grand bibliophile, à Jean de Montaigu, au connétable Arthur de Richemont, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, à Robert d'Estouteville, puis à son fils Jacques, à Louis Malet, dit l'amiral de Graville, à Pierre de Balzac, enfin à Guillaume Le Gentilhomme.

Après 1572, l'immeuble est divisé ; une partie comprenant les jardins et touchant aux vieilles murailles, était, en 1608, la propriété du sieur Mauran, conseiller du roi, qui vendit aux Jésuites, le 19 février 1629 [1], la portion la plus considérable du terrain. C'est l'emplacement occupé aujourd'hui par les bâtiments du Lycée Charlemagne.

Après 1629, une seule acquisition vient s'ajouter aux précédentes, celle d'une maison sise rue de Jouy, cédée, le 19 août 1632, par Jean Cosson et Élisabeth Sercellier.

Le 7 mars 1627, le roi Louis XIII, accompagné de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, avait posé la première pierre de la nouvelle église Saint-Louis dont les plans avaient été fournis par les plus fameux architectes de la Compagnie, les P. Étienne Martellange [2] et François

1. Voy. Bournon, *op. cit.*

2. Le P. Etienne Martellange fut le grand architecte de la Compagnie de Jésus au XVII[e] siècle. Il a tracé les plans d'un grand nombre d'édifices élevés tant à Paris que dans diverses villes de province. Le cabinet des Estampes possède un recueil en deux volumes in-folio contenant 174 vues d'édifices divers attribués à Etienne Martellange par M. H. Bou-

Derand [1] ; le Père Martellange, d'origine lyonnaise, a construit quantité d'églises et de maisons conventuelles dans toutes les provinces de France. Il voulait doter Paris d'une copie du Gesu de Rome. L'édifice somptueux dont on doit le plan à ce religieux demeure un des types les plus remarquables de cette architecture dit jésuite dont l'influence sur la construction des édifices religieux a été considérable durant tout le XVII^e et le XVIII^e siècle. C'est aux Jésuites peut-être qu'est due en France la substitution d'un style pseudo-antique aux vieilles traditions nationales.

La nouvelle église Saint-Louis fut consacrée en 1641. Le roi Louis XIII en personne, entouré de toute sa cour, assistait, le 9 mai, jour de l'Ascension, à la première messe dite par le cardinal de Richelieu [2].

Sur la date précise de la construction du bâtiment occupé par les classes du Lycée Charlemagne, les anciens historiens sont muets. Il n'avait pu être commencé avant l'année 1629 ; la maison professe s'y installa probablement entre 1640 et 1650.

Le mur d'enceinte de 1200 avait été respecté. La diffé-

chot, dans sa notice consacrée à cet artiste et insérée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. XLVII, 1886). Plusieurs dessins du recueil des estampes représentent le noviciat des Jésuites. D'autres se rapportent à d'autres édifices parisiens ; mais pas un ne concerne la maison professe de la rue Saint-Antoine, ce qui donne d'autant plus de prix aux plans de Quimper. Voyez aussi, sur notre architecte, le livre de M. Charvet, *Biographies d'architectes, Etienne Martellange (1569-1641)*, Lyon, 1874, in-8, 240 pages.

1. Sur François Derand, consulter le travail de M. P. Morey, intitulé : *Notice sur la vie et les œuvres du R. P. François Derand, architecte lorrain*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas* de Nancy. Tirage à part de 20 p. in-8. L'auteur attribue la construction de Saint-Louis au seul P. Derand. On a vu qu'il n'avait fait que continuer l'œuvre de Martellange.

2. L'église, d'après M. de Ménorval, ne fut dédiée que le 2 juillet 1676, par Fr. Faure, évêque d'Amiens. Il est probable qu'on travaillait encore à son achèvement après 1641.

rence de niveau empêchait de rattacher directement la cour d'entrée à la cour d'en haut.

Les historiens contemporains ont laissé d'amples descriptions donnant une haute idée de la magnificence et de la décoration de l'édifice. Ils vantent surtout la salle de la Congrégation. Piganiol énumère un certain nombre de tableaux de maîtres[1], notamment trois André del Sarte, un Titien, un Albert Dürer, un Quentin Matzys, un Annibal Carrache, enfin un Sébastien del Piompo représentant la Résurrection de Lazare, peut-être la peinture conservée aujourd'hui dans la National Gallery.

A noter encore un portrait équestre de Louis XIV, par F. van der Meulen, de cinq pieds de hauteur. Ce serait, d'après la *Description de Paris*, la plus grande figure peinte par l'artiste. Un pareil ensemble formait une collection d'une réelle valeur. Que sont devenues ces peintures ? Comment aucune d'elles ne se retrouve-t-elle dans les collections royales qui ont formé le premier fonds du Musée du Louvre ? Doit-on supposer que les attributions étaient apocryphes ? Ou bien les Jésuites eurent-ils la faculté de les emporter dans leur exode ? Dans ce cas, elles se trouvent nécessairement dans quelque collection publique.

Des Jésuites datent aussi plusieurs peintures murales, encore existantes, seul vestige de leur séjour dans nos bâtiments. Un artiste italien Gherardini[2] avait couvert de fresques le plafond de la bibliothèque. De cette décoration, il ne subsiste que des vestiges.

(*A suivre.*)

1. T. IV, p. 390.
2. Piganiol, t. IV, p. 393.




LE VANDALISME A PARIS

MONUMENT DU HÉROS DESAIX DÉMOLI PAR LA VILLE
CE MONUMENT SE DRESSAIT SUR LA PLACE DAUPHINE

L'administration, dilapidant le bien municipal,
fit cadeau de ce monument parisien à la ville de Riom !!

M. Charles Normand a pris l'initiative de réclamer le maintien
de l'œuvre à Paris.

# DOCUMENTS OFFICIELS
SUR
## LA RESTAURATION DES MONUMENTS PARISIENS

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 30, 215.)

## ÉGLISE SAINT-GERVAIS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 1905

*Extrait des procès-verbaux officiels.*

M. Adrien Mithouard, au nom de la 2e Commission. — Messieurs, il y a quelques jours, vous avez renvoyé à l'an prochain, pour étude d'ensemble, une demande de crédits pour travaux à l'église de la Madeleine.

Un autre mémoire est introduit aujourd'hui pour une autre église ; nous vous demanderons également d'en ajourner l'examen dans les mêmes conditions.

Il n'en est pas de même de l'affaire que je vous soumets en ce moment et qui a pour but d'encaisser et d'employer la part contributive de l'État, s'élevant à 31,785 fr. 10 c., dans les travaux de réfection de l'église Saint-Gervais.

Ces travaux engagés depuis 1901 s'élèvent au total à 146.000 francs environ.

Nous ne pouvons dans l'espèce que vous proposer d'adopter les propositions de l'Administration.

Adopté (1985 ; 3382),

# LES NOMS NOUVEAUX
DES
# RUES DE PARIS
## D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

(*Suite*. Voyez t. XVIII, p. 250, 266 ; t. XIX, p. 29, 218.)

### LA RUE JACQUES-OFFENBACH

*Le manque de place ne nous avait point permis de conserver dans les archives des « Amis » le texte d'une proposition intéressante de M. Escudier. Il importe du moins de ne pas le laisser se perdre et de donner ici le récit de l'allocution tenue dans la séance du 12 juillet 1905 du Conseil municipal de Paris :*

*Renvoi à la 4e Commission d'une proposition de M. Paul Escudier.*

M. Paul Escudier. — Messieurs, pendant trente ans, un artiste a tenu Paris sous le charme de sa gaîté et de son esprit ; il avait nom Jacques Offenbach. Un grand nombre de ses mélodies, qui ont fait le tour du monde, resteront comme l'une des plus brillantes incarnations de ce qu'on appelle l'esprit parisien.

Son talent n'avait pas de devancier, il était primesautier et fécond. Ce fut un maître de la musique légère.

Il a traduit avec un art infini toute une époque brillante et frivole, et son œuvre, d'un mouvement endiablé, ironique, gouailleuse, parfois émue, avec une jolie note tendre et mélancolique qui va de la chanson de la « Périchole » au quadrille d' « Orphée aux enfers », est toute parfumée de « parisine », comme disait Nestor Roqueplan.

Ce parfait artiste mérite de donner son nom à une rue de Paris qu'il a tant aimé et qui le lui a bien rendu en acclamant sans relâche ses exquises partitions pleines de charme, de grâce et de brio.

S'il était nécessaire à tant de titres d'ajouter une considération d'un autre ordre, on pourrait faire remarquer que Jacques Offenbach se fit naturaliser Français en 1871, au lendemain de nos désastres.

En conséquence, j'ai l'honneur de déposer la proposition dont je demande le renvoi à la 4e Commission.

---

## DOCUMENT OFFICIEL SUR L'AGRANDISSEMENT DU MUSÉE CARNAVALET

On sait que le Musée Carnavalet doit devenir un petit Louvre par l'adjonction des maisons qui l'environnent; c'est à ce titre que la communication ci-dessous, faite dans la séance du Conseil municipal en date du 15 décembre 1905, est intéressante :

### Démolition de l'immeuble communal rue de Sévigné, 25.

M. L. Achille, au nom de la 2e Commission. — Messieurs, la Ville de Paris est propriétaire d'une maison située rue de Sévigné, n° 25, dont l'acquisition a été faite en vue de l'agrandissement du Musée Carnavalet, auquel elle est contiguë.

Les baux existant dans cette maison sont tous aujourd'hui expirés ou ont été résiliés, en sorte que l'immeuble est complètement vacant. Il n'a pas paru d'ailleurs opportun de les renouveler, en vue de permettre de réaliser aussi tôt que possible l'agrandissement projeté dont les besoins se font vivement sentir, et dans le but d'empêcher le voisinage de logements habités qui pourraient être un danger d'incendie pour les collections municipales.

Un seul local dépendant d'une partie de rez-de-chaussée sur la cour est encore occupé par une resserre, mais à titre tout à fait précaire, le locataire pouvant recevoir congé quinze jours à l'avance et à toute époque.

L'exécution du projet d'agrandissement du Musée Carnavalet, actuellement à l'étude, comporte la démolition de la maison communale, rue de Sévigné, 25, ainsi que de celle qui lui est contiguë et porte le n° 4 sur la rue Payenne ; cette dernière n'appartient pas encore à la Ville.

Comme la dépense s'élèverait à 400.000 fr. environ, et comme il n'existe pas actuellement une disponibilité spéciale permettant de faire face à ce projet, celui-ci ne sera mis à exécution qu'ultérieurement.

Néanmoins, il semble désirable, à tous points de vue, notamment en raison de l'état de délabrement de l'immeuble sis rue de Sévigné, 25, de le faire démolir sans plus tarder. On économiserait des frais de gardiennage et autres charges (impôts, etc.).

Il est vrai qu'à la date du 14 septembre dernier, l'Administration a été saisie par le journal *le Matin* d'une demande de location de l'immeuble dont il s'agit, en vue d'organiser une exposition permanente des projets d'embellissement de la Ville de Paris. Les raisons qui ont fait résilier les baux déjà consentis s'opposent à la réalisation de la location demandée.

Aussi, suivant le mémoire de M. le Préfet de la Seine en date du 1er décembre 1905 et au nom de la 2e Commission, j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de délibération conforme.

Adopté (1905 ; 3108).

---

## DOCUMENTS OFFICIELS

SUR LES

NOUVELLES ACQUISITIONS DU MUSÉE CARNAVALET

(*Suite*. Voyez entre autres t XIX, p. 266.)

*Acceptation de dons faits au Musée Carnavalet par Mme Arconati-Visconti et M. Jules Maciet.*

M. Quentin-Bauchart, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître que deux dons nouveaux viennent d'être faits à la Ville de Paris, en faveur du Musée Carnavalet :

1° Un coffre en bois de rose avec incrustation de bois de violette et de bois de couleur représentant des attributs révolutionnaires avec figures de l'époque, offert par Mme la marquise Arconati-Visconti ;

2e Une peinture de Renoux, représentant la maison de François Ier au cours la Reine, et un dessin : décor de fête au XVIIe siècle, offert par M. Jules Maciet.

En raison de l'intérêt historique que présentent ces diverses pièces, je vous propose de les accepter et d'adresser des remerciements aux donateurs.

Les conclusions de la Commission sont adoptées (1905,2274).

# LA BEAUTÉ DE PARIS

## CONSERVATION DE L'ASPECT MONUMENTAL DE LA

# PLACE DES VOSGES

## AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Les Amis des Monuments et des Arts sur l'invitation de M. Charles Normand, se sont honorés, depuis plus de vingt ans, en veillant à la conservation de sa physionomie artistique sans cesse attaquée, et dénaturée quand leurs courageuses réclamations ne sont pas écoutées. Le maintien de l'aspect monumental des places publiques a fait l'objet de leurs constants soucis ; ils ont pu réussir à conserver, à peu près intacte, la beauté de la place Vendôme ; on sera heureux quand, enfin, on rendra, selon leurs désirs, à la place des Victoires sa magnificence première.

Mais les attaques ennemies sont incessantes. On a osé, sur la place des Vosges — ancienne place Royale — malgré les prescriptions qui garantissent sa sauvegarde, modifier brutalement l'harmonie de ce quartier. L'émotion fut grande parmi les Amis des Monuments. Elle a trouvé son écho à la séance du Conseil municipal du 21 décembre 1905. Voici en quels termes :

M. Quentin-Bauchart. — J'ai l'honneur de demander au Conseil de bien vouloir renvoyer à l'Administration, avec avis favorable, le vœu suivant de la Commission du Vieux Paris :

« La Commission du Vieux Paris,

« Informée que le propriétaire d'un des immeubles de la place des Vosges a modifié — sans autorisation — l'aspect de la façade de sa maison,

« Émet le vœu :

« Que l'Administration impose, dans le plus bref délai, au propriétaire de cet immeuble l'obligation de faire disparaitre toute trace de ces modifications et de remettre l'entablement du toit dans l'état ancien.

Et que l'Adminisiration tienne la main, avec la plus grande vigilance et la plus grande énergie, à ce qu'aucun changement ne soit apporté dans les architectures des maisons de la place des Vosges et, en général, de toutes maisons grevées de servitudes. »

*M. le Directeur administratif des services d'Architecture.* — Il s'agit, Messieurs, de travaux qui ont été récemment entrepris, sans autorisation préalable, à la façade d'une maison de la place des Vosges.

L'Administration ne les ignore pas. Dès qu'elle en a eu connaissance, elle a immédiatement demandé que les lieux soient remis dans leur état primitif.

D'autre part, j'ai prescrit à l'architecte voyer de dresser procès-verbal pour travaux exécutés sans autorisation et j'ai signalé le fait au service du Contentieux pour telles poursuites que de droit.

M. Quentin-Bauchart. — Je remercie M. le Directeur administratif des services d'Architecture de sa communication.

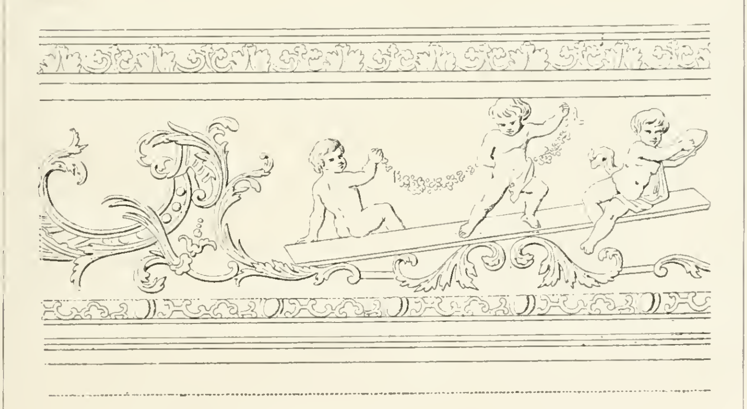
Le renvoi à l'Administration, avec avis favorable, est prononcé.

PREMIER ÉTAGE



CORNICHE INTÉRIEURE DE LA SALLE DE BILLARD

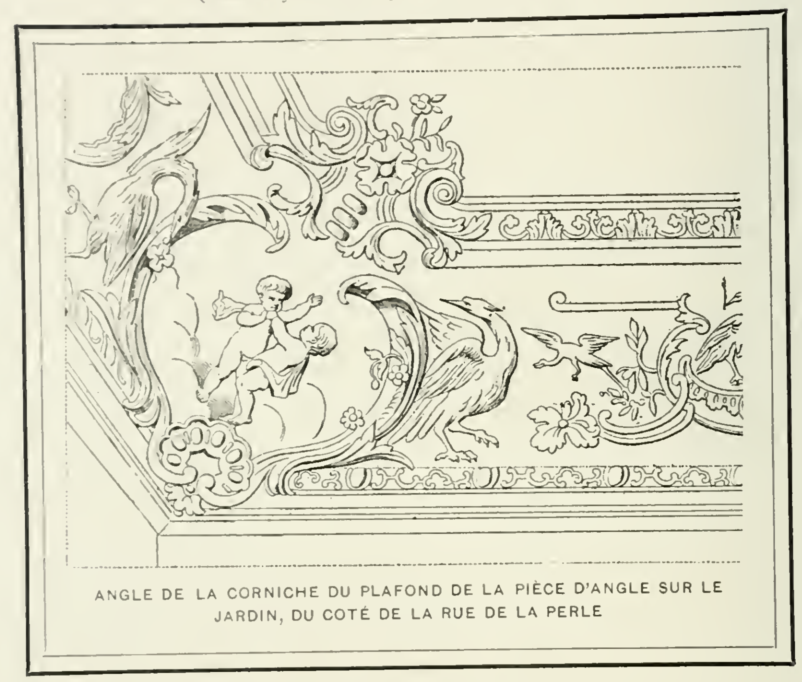
SOUVENIR DE L'EXCURSION ARTISTIQUE
DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS
A L'HOTEL SALÉ OU DE JUIGNÉ, A PARIS



MOTIF MILIEU DE LA CORNICHE DE LA PIÈCE D'ANGLE SUR LE JARDIN, DU COTÉ DE LA RUE DE LA PERLE

# SOUVENIR
## DE LA VISITE ARTISTIQUE
## DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS
## A L'HOTEL SALE OU DE JUIGNÉ
## (ANCIENNE ÉCOLE CENTRALE)

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 364, t. XX, p. 5, 25).



ANGLE DE LA CORNICHE DU PLAFOND DE LA PIÈCE D'ANGLE SUR LE JARDIN, DU COTÉ DE LA RUE DE LA PERLE

Voir la description dans le Nouvel itinéraire artistique et archéologique de Paris par Charles Normand, t. I[er], p. 389, avec gravures

AU MARAIS RUE DE THORIGNY, N° 5
ENTRE LA RUE DE LA PERLE
ET LA RUE DES COUTURES-SAINT-GERVAIS

# LA CONSERVATION DES MONUMENTS

## ET LE TEXTE OFFICIEL DE LA LOI

CONCERNANT

## LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

(*Suite.* Voyez t. XIX, p. 230.)

### TITRE III

### DES ÉDIFICES DES CULTES

**Art. 12. — Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes.**

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'État, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

Art. 13. — Les édifices servant à l'exercice public du cnlte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance, et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux :

1° Si l'association bénéficiaire est dissoute ;

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs ;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887, et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal, ou, à son défaut, du préfet ;

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article. soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'État. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi.

Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association cultuelle dans le délai deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1er juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

Art. 14. — Les archevêchés, évêchés, les presbytères et

leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés et évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe 1er du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1er, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'État.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'État, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Art. 15. — Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édi-

fices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

**Art. 16. — Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.**

**Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.**

**En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.**

**Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.**

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales, et leurs dépendances, seront inventoriées et celles

qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.

Art. 17. — Les immeubles par destination, classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux associations cultuelles; 2° aux communes; 3° aux départements; 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie; 5° à l'État. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption, la vente sera libre; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du ministre des beaux-arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs (16 à 1.500 fr.).

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 mars 1887, sera punie d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10.000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

### TITRE IV

### DES ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE DES CULTES

Art. 18. — Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre Ier de la loi du 1er juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

Art. 19. — Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composées au moins :

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, de sept personnes ;

Dans les communes de 1.000 à 20.000 habitants, de quinze personnes ;

Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.

Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association et soumis à son approbation.

(*A suivre.*)

L'INAUGURATION DU

# MONUMENT DE JEAN DE LUXEMBOURG

## LA CROIX DE BOHÊME PRÈS CRÉCY

RÉCIT D'UN TÉMOIN

PAR

CHARLES NORMAND

MEMBRE D'HONNEUR DU CLUB DU VIEUX-PRAGUE (ZA STAROU PRAHA)

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 337.)

### LA CÉRÉMONIE AU MONUMENT HISTORIQUE DIT « LA CROIX DE BOHÊME »

Après de nouveaux *Na zdar!* on s'en fut au Champ de bataille. Là, au pied du monument, qui consacre depuis des siècles le souvenir de la mort de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, au service de la France, trois discours furent prononcés devant une foule émue, venue de toute la région, de Bohême, du Luxembourg, de Paris. Debout, tête nue, sur un terrain à pentes contrariées et légèrement ondulé, les citoyens, par leur présence, ont donné un bon exemple. Les discours commencèrent. Le président de la Société d'émulation d'Abbeville, M. Vayson, fit l'historique du monument avec cette compétence qu'il doit à ses recherches d'érudit local. Le maire d'Estrées, M. Plé, parla au nom du Conseil municipal du territoire de la commune d'Estrées, sur lequel se dresse la croix de temps immémorial. Enfin M. Charles Normand, président des Amis des Monuments, vanta les mérites de ce monument au point de vue historique et félicita les auteurs de sa sauvegarde. Voici le texte de ces trois discours :

## DISCOURS DE M. VAYSON

Président du Comité d'Abbeville.

Messieurs,

Au moment où vous êtes venus inaugurer le monument élevé à Crécy à la mémoire de Jean de Luxembourg, vous avez voulu venir à Estrées près de la croix placée à l'endroit où le héros expira.

Au nom du Comité d'Abbeville, j'adresse d'abord un vif remerciement aux ouvriers de la première heure, à ceux qui répondirent au premier appel et dont l'encouragement aida puissamment, avec le concours de tous, à la réussite rapide du petit monument d'Estrées.

Je dois, Messieurs, dire quelques mots sur l'origine du monument que nous entourons en ce moment.

Ce n'est pas un monument banal, ce n'est pas une tombe, il ne rappelle pas une victoire, il est le symbole du courage, de l'abnégation, du sacrifice, du dévouement et de l'amour du pays.

C'est cet ensemble de vertus dont il est le témoignage et que nous honorons.

Alors que les Anglais descendus sur le sol de notre patrie dévastaient nos provinces, les forces du roi Philippe VI étaient dans le Midi ; les moyens de communication étaient lents, et dans sa hâte, le roi appelle à sa défense ses fidèles du Nord et de l'Ouest.

Les dévastations de l'Anglais étaient telles et les misères qu'il causait si grandes, qu'on répondit avec entrain à l'appel du souverain, et Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, son ami, son parent, son vassal, ne fut pas des derniers à s'y rendre.

Car il aimait la France, la douce France, comme disait la malheureuse Marie Stuart en la quittant.

Jean, bien qu'aveugle, se trouvait à la bataille de Crécy, et, comme les chevaliers qui l'accompagnaient l'engageaient à se retirer du danger, il répondait :

> A DIEU NE PLAISE QU'UN ROI DE BOHÊME S'ENFUIE DU CHAMP DE BATAILLE — JE VAINCRAI EN HÉROS OU JE MOURRAI EN ROI — MAIS VEILLEZ BIEN SUR MON FILS.

Ces fières paroles vous les retrouverez gravées sur la base du monument. Jean et ses compagnons allaient à la mort.

Vous le voyez, Messieurs, ce ne sont pas seulement les actes de courage que nous glorifions ici, mais la vertu, le sacrifice volontaire.

Jean de Luxembourg, le héros ensanglanté et frappé à mort, roule sur le sol, et à l'endroit où il est tombé, on dresse une croix en pierre brute. Depuis plus de cinq siècles elle résiste à tous les orages, à toutes les destructions, et reste la preuve ineffaçable du dévouement du héros.

Enfin les siècles passent, le temps fait son œuvre, et un jour le monolithe est tombé de son piédestal.

Il est à terre, le laboureur le respecte, et, profondément ému au souvenir qu'il rappelle, il en éloigne avec soin sa charrue.

Rappelons ici la mémoire d'un honorable citoyen, M. le docteur Boucher, qui, ne voulant pas laisser perdre ce souvenir, fit relever la pierre et sceller à nouveau sur sa base.

Honorons, Messieurs, l'acte de M. Boucher, car c'est un feuillet de l'histoire du pays sauvé de l'oubli. C'est grâce à son patriotisme que la vieille croix a pu rayonner encore, rappelant aux passants un dévouement séculaire.

Aujourd'hui, fidèles à ces enseignements, nous venons honorer ces souvenirs et leur donner une nouvelle garantie de durée.

Mais nous avons à remplir un devoir, c'est de remercier les concours nombreux qui nous ont aidé.

M. Leger, membre de l'Institut, dans ses promenades de vacances, avait vu l'état de la vieille Croix ; il émit la pensée de la protéger contre les dégradations ultérieures.

C'était là l'idée première, mais bien des choses restaient à faire avant d'arriver à l'exécution du projet.

Deux membres de l'Institut étaient venus de Paris pour examiner le terrain sur lequel on pouvait établir le piédestal avant de faire un appel aux artistes pour présenter un projet.

L'écho des paroles prononcées sous la coupole était parvenu à la Société d'Émulation d'Abbeville, un comité était nommé, composé en grande partie des membres de la Société d'Émulation.

M. Plé, maire d'Estrées, avec le Conseil municipal donna de tout point un avis favorable pour nous aider dans nos recherches d'emplacement ; on nous désigna *le Chemin de l'armée* où nous nous trouvons en ce moment, contigu à l'endroit ou Jean de Bohême fut frappé.

Merci donc au Conseil municipal de la commune d'Estrées, qui, par une délibération des plus flatteuses, encouragea nos efforts afin d'assurer notre réussite.

A M. Dobremer, adjoint, qui s'empressa de nous faciliter l'enlèvement de la vieille Croix pour la placer sur son nouveau piédestal.

Et surtout, merci à celui qui, du premier moment, infatigable et savant, s'occupant de nombreux détails, fut notre précieux collaborateur, toujours prêt à nous aider de ses

conseils et de son activité, j'ai nommé M. l'abbé Armand, curé d'Estrées-lès-Crécy.

Et enfin à notre sympathique collègue M. Milvoy, ancien président de la Société des antiquaires de Picardie, ayant mis à notre service son talent si sûr d'architecte et d'archéologue.

Dès l'origine, on créa plusieurs comités afin de recueillir et de grouper les ressources indispensables pour la construction d'un monument.

Il y eut donc les comités de Paris, d'Amiens et d'Abbeville, et c'est à ce dernier, dont j'ai l'honneur d'être le président, qu'échut le devoir de s'occuper plus spécialement du monument d'Estrées.

Une autre construction plus importante dont la réalisation était poursuivie par le comité de Paris, fut réservée à la commune de Crécy qui a laissé son nom à la triste journée du 26 août 1346.

Vous allez, Messieurs, applaudir à l'inauguration du monument qui embellit la ville de Crécy.

J'exprime et j'adresse ici mes remerciements pour les aides et le bon vouloir que nous ont montré toutes les personnes auxquelles nous nous sommes adressés, et en particulier aux étrangers qui, par leurs souscriptions importantes, ont donné les moyens pratiques d'élever le monument.

Que dans les assises solides d'un ciment inébranlable la vieille Croix de Bohême, plus de cinq fois séculaire, continue à dominer la plaine et indique à jamais que la France a le culte du souvenir, et que les habitants d'Estrées restent fidèles à la mémoire des défenseurs du pays.

Une plaque de plomb a été placée au milieu des premières assises de pierres; les noms de ceux qui ont aidé

à cette œuvre y sont rappelés ; et si, dans les âges futurs, cette plaque est retrouvée, on pourra dire : honneur à Estrées qui a conservé la mémoire d'un héros.

Lorsque nous passerons devant cette vieille et vénérable croix, rappelons-nous et inclinons-nous devant les vertus qu'elle rappelle et élevons nos cœurs devant les vicissitudes de la Patrie.

Messieurs, la tâche du Comité d'Abbeville est achevée ; nous avons traduit d'une façon impérissable le sentiment de tous, qui honore et se souvient des secours et du dévouement donnés à la France sur le terrain d'Estrées où se sont passés ces grands événements, commençant une lutte terrible ne finissant qu'après un siècle sous l'influence de notre héroïne française Jeanne d'Arc.

Monsieur le Maire, maintenant le monument vous est remis et la garde vous en est confiée.

Nous sommes certains que les habitants d'Estrées, dans leurs patriotisme, seront fiers de cette mission et de ce témoignage qui honore le pays dans les grandes idées de courage, d'abnégation et de patriotisme.

M. Vayson lit ensuite une poésie patriotique, et M. V. Plé, le sympathique maire d'Estrées-lès-Crécy, prononce les paroles suivantes :

## DISCOURS DE M. V. PLÉ

Messieurs,

C'est pour le représentant de la commune d'Estrées-lès-Crécy un grand honneur de recevoir — au pied du monument qui nous rappelle l'endroit où a été frappé mortellement l'héroïque et chevaleresque Jean de Luxem-

bourg, roi de Bohême — les délégations de Bohême et de Luxembourg, ainsi que les comités qui ont assumé la tâche de restaurer cette croix.

Les fêtes d'aujourd'hui prouvent que notre vieille Picardie n'oublie pas ceux qui, comme le roi Jean, vinrent mettre leur épée au service de notre pays et verser leur sang pour lui.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je ne voudrais pas, Messieurs, retarder l'heure que les Crécéens attendent avec impatience, aussi me bornerai-je à remercier, au nom du Conseil municipal d'Estrées, M. le Délégué du Ministre de la Guerre, M. le Représentant du Préfet de la Somme, MM. les Membres du Parlement et du Conseil municipal de Paris, qui ont bien voulu honorer de leur présence cette petite cérémonie.

Je remercie également le promoteur de la restauration de ce monument, M. Leger, le distingué savant, président du Comité de Paris, qui n'a marchandé ni son temps ni son labeur pour mener à bonne fin cette œuvre éminemment patriotique, et M. Vayson, l'infatigable président du Comité d'Abbeville, qui a si heureusement secondé le Comité de Paris.

Au nom de la commune d'Estrées-lès-Crécy, j'accepte la responsabilité de la conservation de ce monument historique, qui nous rendra toujours vivace le souvenir du dévouement de Jean l'Aveugle pour notre patrie.

Il me reste, Messieurs, un bien agréable devoir à remplir, celui de remercier MM. les Délégués tchèques et luxembourgeois qui nous ont honorés de leur visite, et qui peuvent être convaincus que nos cœurs battent à l'unisson des leurs, car nous n'oublions pas que leurs Patries ont, de tous temps, témoigné à la France une pro-

fonde sympathie. Je salue, Messieurs les Délégués, vos couleurs nationales.

Honneur à la ville de Prague ! Honneur à la ville de Luxembourg !

Vive la Bohême ! Vive le Luxembourg !

## DISCOURS DE M. CHARLES NORMAND

Directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*,
Membre d'honneur du Club du Vieux-Prague et
Président de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Mes chers concitoyens,

C'est un *Merci* que je suis venu porter ici, au nom des Amis des Monuments et des Arts, à tous ceux qui ont sauvegardé l'un de nos monuments historiques les plus précieux, la *Croix de Bohême*, dressée ici, sur ce territoire d'Estrées, pour conserver le souvenir de la bataille de Crécy.

Fidèles à leur devoir de Français, deux maîtres, MM. Louis Leger et Lair, et les collaborateurs de M. Vayson, ont prouvé que la France n'oublie point ses amis ; si, parfois, le témoignage matériel semble tardif, le culte du souvenir demeure impérissable : la reconnaissance fut toujours vivace chez nous pour Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui donna sa vie pour la France et pour son Roi, il y a cinq siècles et demi. Afin d'en fixer le témoignage par un objet durable voici comment M. L. Leger s'exprimait, il y a longtemps déjà : « Brisée naguère à sa base, le monument a été restauré en 1850 par les soins d'un patriote, un médecin de Versailles, M. Boucher, né à Fontaine-sur-Maye. Elle mérite mieux encore. Il n'est pas si commun de voir



LOUIS LÉGER — CHARLES NORMAND — STYCH — MUNCHEN — SRB — VAYSON — CENKOV — LA CROIX ANCIENNE ET SON SOUBASSEMENT MODERNE

LES DISCOURS PRÈS DU MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'EMPLACEMENT DE LA BATAILLE DE CRÉCY

des rois étrangers mourir pour la France. Je voudrais appeler sur ce vénérable monument l'attention de tous ceux qui se passionnent pour nos légendes héroïques. J'aimerais à le voir protégé par un grillage contre les injures des bestiaux ou des malandrins. Je voudrais plus : je voudrais qu'auprès de cette croix notre reconnaissance — hélas! un peu tardive — élevât un monument plus grandiose, une stèle, une pyramide, une chapelle, et qu'une inscription fît connaître au passant le drame qui s'est joué naguère sur cette terre sacrée et le nom de ces généreux étrangers qui, à la suite de leur roi, sont venus verser leur sang pour notre pays. »

Il était utile de relire ici, aujourd'hui, quelques-unes des lignes que j'insérai, il y a cinq ans, dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, et de prouver comment par sa persistance vaillante M. Leger a réalisé les vœux et rempli les devoirs qu'il s'était imposés au nom de son pays. (*Bravos répétés.*)

Désormais la croix réparée, mais non restaurée ni modifiée, se dresse fièrement à la crête du tertre verdoyant, sur un piédestal nouveau, où demeurent gravés pour l'Histoire les titres du Souvenir, dont il est le symbole. Un autre monument, celui que nous inaugurerons tout à l'heure, sur la place de Crécy, prouvera que plus grande encore est la reconnaissance que les peuples gardent aux héros tombés pour eux.

Et, dans ces monuments, je veux voir aussi, chers amis de Bohême et du Luxembourg, et vous chers compatriotes, accourus en foule sur ce champ de bataille, je veux voir le gage matériel de l'inébranlable union entre les citoyens de nos pays, renouée en ce jour singulier et mémorable par des liens plus forts. (*Vifs assentiments des délégués de*

*Bohême et du Luxembourg.*) A l'exemple de ces pierres, aujourd'hui unies pour longtemps par un ciment renouvelé et persistant, nos cœurs s'uniront en liens nouveaux et durables. En prévision de tempêtes peut-être prochaines, les vaillants s'uniront contre l'Ennemi, contre ses manœuvres reptiliennes.

Ils se défendront ensemble, ils triompheront ensemble, j'en prends à témoins ces monuments, témoins accablants des leçons qu'on puise dans les enseignements de la défaite pour réaliser les espérances des Nations ! Preuves aussi du retour des choses d'ici-bas, et qui évoquent la mémoire des grands Vaincus redevenus des peuples indépendants et forts, et maîtres de leur destinée glorieuse. (*Longues salves d'applaudissements.*)

## LA CÉRÉMONIE DEVANT LE MONUMENT NEUF DE CRÉCY

La cérémonie de la « Croix de Bohême » fut close par ce discours de M. Ch. Normand, au nom des Amis des Monuments et des Arts, dont il est le président, puis on revint sur la place de Crécy pour la remise solennelle du monument.

## L'INAUGURATION DU NOUVEAU MONUMENT DE CRÉCY

Après la visite des délégations à la « Croix de Bohême » on s'en fut à nouveau vers la place de Crécy, noire de monde, et sur laquelle se dressait, face au médaillon du monument, une estrade élégamment disposée. Les délégués y prirent place, aux sons de *la Marseillaise* jouée par l'Harmonie municipale d'Abbeville, dirigée par M. Ed. Braut, puis les discours commencèrent.

M. Louis Leger, membre de l'Institut, au nom du Comité central de Paris, remet le monument à la commune de Crécy. On enlève le faisceau de drapeaux pour laisser voir le médaillon de bronze encastré dans le monument dû aux deux artistes que félicite M. Leger, l'architecte M. Milvoy et le sculpteur Fontaine.

Ce médaillon est une reproduction presque intégrale de l'antique sceau de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, publié pour la première fois, par M. Leger, dans le tome XVII[e] (p. 356) de *l'Ami des Monuments et des Arts*. Ce bas-relief occupe la base de la façade principale du monument, conçu à la façon d'une stèle largement empâtée à la base, et affectant la forme et le couronnement d'une pyramide. Dans le haut, les lys de France. Au milieu, ces mots :

A JEAN
DE LUXEMBOURG
ROI DE BOHÊME
ET A SES VAILLANTS
COMPAGNONS D'ARMES
MORTS POUR LA FRANCE
A CRÉCY
LE 26 AOUT 1346.

Sur la face opposée, on a gravé ces lignes :

A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS MORTS EN DÉFENDANT
LEUR PATRIE LE 26 AOUT 1346
SOUSCRIPTION INTERNATIONALE :
FRANCE. BOHÊME. LUXEMBOURG 1905
LECOMTE MAIRE DE CRÉCY
VAYSON PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
D'ABBEVILLE.

Sur les faces latérales on lit d'autres inscriptions complémentaires.

Reprenant la parole, M. Leger s'exprime en ces termes :

DISCOURS DE M. LOUIS LEGER

Membre de l'Institut, Président du Comité central de l'œuvre.

Monsieur le Colonel, délégué du Ministre de la Guerre,
Monsieur le Chargé d'Affaires de Luxembourg,
Messieurs les Représentants des municipalités de Prague, de Luxembourg et de Paris,
Mes chers Compatriotes,

Les dettes d'honneur sont de celles qui ne se prescrivent jamais ; il n'est jamais trop tard pour les acquitter. Il y a plus de cinq siècles et demi, la vallée de la Maye a vu se dérouler un des drames les plus douloureux et les plus héroïques de notre histoire. Nos pères ont succombé ; mais, dans leur défaite, ils ont eu la consolation de penser qu'ils avaient en dehors de la France des amis dont le dévouement savait s'élever jusqu'aux formes les plus sublimes de l'héroïsme.

La mort de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, si bien racontée par notre Froissart, reste un des épisodes les plus glorieux de l'histoire. Quel fragment d'épopée elle aurait pu fournir à l'auteur de la *Légende des siècles*, si les hasards d'une lecture ou d'un voyage avaient appelé sur elle l'attention de Victor Hugo !

En rendant hommage au seul roi qui soit mort pour la France, nous n'acquittons pas seulement une dette nationale de reconnaissance, nous donnons aussi un témoignage de sympathie à deux pays, — la Bohême et le Luxembourg, — qui, dans des épreuves plus récentes et

dont les blessures saignent encore, nous ont témoigné une fraternelle affection.

J'étais l'un des combattants du siège de Paris ; j'ai rencontré des Tchèques et des Luxembourgeois dans les rangs de nos francs-tireurs et de nos mobilisés. Ils ne s'inquiétaient pas de savoir si leur conduite était ou non conforme aux exigences de la diplomatie, aux lois strictes du droit international. Ils ne savaient qu'une chose, c'est qu'ils aimaient la France et qu'à l'exemple de celui dont nous honorons aujourd'hui la mémoire ils étaient prêts à donner leur vie pour elle.

Des médecins luxembourgeois s'étaient enfermés dans Metz pour soigner nos blessés et supportèrent avec autant d'héroïsme que nos soldats les périls et les privations du siège. Pendant la période d'épreuves dont ils subissent encore aujourd'hui les conséquences, nos chers compatriotes lorrains trouvèrent chez leurs voisins luxembourgeois les soins les plus affectueux, la plus fraternelle hospitalité.

Au lendemain de l'armistice, mes devoirs de publiciste m'appelèrent à résider dans cette ville de Prague où vit encore le souvenir de la maison de Luxembourg et où bat le cœur de la généreuse Bohême. J'ai raconté dans un livre récent[1] quel chaleureux accueil nos soldats, échappés des geôles d'Allemagne, avaient trouvé dans ce pays de Bohême, dont quelques-uns ne savaient pas même le nom, où on les recevait au chant de *la Marseillaise*, où on les comblait de soins affectueux, où des bienfaiteurs anonymes garnissaient leur poche vide et leur fournissaient les moyens de regagner leur patrie.

1. *Souvenirs d'un slavophile* (Paris, Hachette, 1905), p. 74-80.

Grâce à un ancien texte tchèque dont j'ai donné récemment la traduction[1], nous savons aujourd'hui quel était le cri de guerre du roi Jean sur le champ de bataille de Crécy. Ce cri était « Prague », le nom de cette ville hospitalière que tant de liens rattachent à la France et qui nous a donné tant de témoignages d'amitié, le nom de cette ville qui, au Moyen Age, jouait dans l'Europe centrale un rôle analogue à celui de Paris en Occident, qui eut pour reine une princesse du sang de France, qui doit à un artiste français, l'architecte Mathias d'Arras, l'un de ses plus beaux monuments.

La municipalité de Prague, qui aime tant la France, qui a contribué pour une part importante à notre souscription internationale, a voulu que son nom, qui retentissait naguère sur ce champ de bataille, fût encore prononcé dans cette pacifique solennité. Elle a délégué pour la représenter ici l'homme éminent qui préside à son administration municipale, son maire, M. le docteur Srb, ce grand ami de notre pays qui naguère, au nom de la nation bohémienne, était venu célébrer avec nous à Paris le centenaire de Victor Hugo.

Le Luxembourg, lui aussi, a tenu à rendre hommage au prince qui a laissé un si grand souvenir dans son histoire ; il est ici représenté par les délégués de son gouvernement et de sa capitale ; il nous apporte des témoignages de sympathie dont nous sommes profondément touchés.

En remerciant le Luxembourg, la municipalité de Prague, dans la personne de leurs représentants, de l'honneur qu'ils nous font et de la preuve d'amitié qu'ils nous donnent, je ne puis pas oublier qne la capitale de la France a voulu, elle aussi, être des nôtres dans cette mémorable journée. »

(*A suivre.*)

1. *Souvenirs d'un slavophile* (Paris, Hachette, 1905).



LA CROIX DE BOHÊME APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DU SOCLE, EN 1904
A ESTRÉES

Voyez à la p. 337 du t. XIX son aspect antérieur.

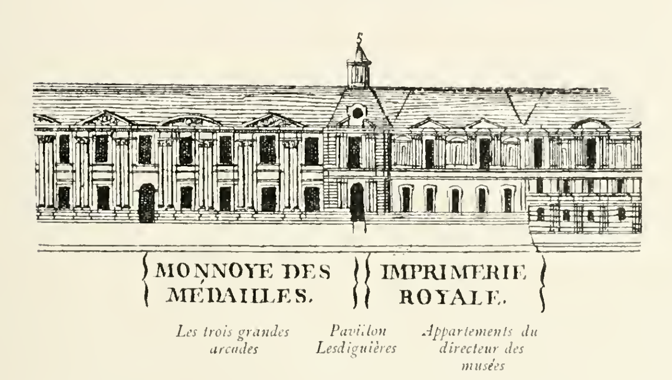
# DOCUMENTS SUR LE MUSÉE DU LOUVRE

(*Suite*. Voyez entre autres t. XIX, p. 11, 225, 281, 350.)

## DÉTERMINATION DES EMPLACEMENTS DE L'IMPRIMERIE ROYALE ET DE LA MONNOIE DES MÉDAILLES

PAR

CHARLES NORMAND




*État ancien de la Grande Galerie en face du Pont des Saints-Pères.*

« La Monnoye des Médailles » et « L'Imprimerie royale », depuis « Nationale », furent, on le sait, installées jadis au Louvre, dans la grande galerie, au long de la Seine. Toutefois les historiens du Louvre, unanimes à signaler l'installation de ces services, dans cette galerie, ne disent pas en quel point de l'édifice actuel, si souvent remanié, on voyait ces fameux établissements.

Il est donc utile aux progrès de l'histoire de nos monuments parisiens de posséder une indication précise.

Je crois pouvoir trancher la question avec l'aide du « Plan historique de la Ville et Fauxbourgs de Paris..... Dédié et présenté au Roy par son très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet MOITHEY Ing[r] Géog[e] 1774[1] ».

Au pourtour de ce plan on a gravé les vues de divers monuments parisiens; dans l'angle de gauche, en bas, on a représenté la grande galerie du Louvre, accompagnée de légendes. Ainsi aux côtés d'un pavillon on lit ce mot : *Monnoye des Médailles*, et cet autre *Imprimerie Royale*. Or ce pavillon a gardé, dans ses grandes lignes, l'aspect ancien ; on y reconnaît clairement le Pavillon Lesdiguières, situé en face du pont des Saints-Pères.

Dès lors la réponse est des meilleures : si l'on regarde ce pavillon on voit à droite, demeurées encore dans leur ordonnance ancienne, les fenêtres de l'IMPRIMERIE ROYALE ; ce sont celles qui éclairent aujourd'hui les appartements privés de M. le Directeur des Musées nationaux. On sait que par la suite cette Imprimerie fut successivement transférée à l'hôtel de Toulouse, ou de Penthièvre, aujourd'hui Banque de France, puis dans le Palais Cardinal ou hôtel de Strasbourg, ou hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple. Les membres de L'AMI DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS l'ont visité avec un vif intérêt[2].

A gauche du pavillon Lesdiguières est le terrain qu'occupait la MONNOIE DES MÉDAILLES ; mais en place des bâtiments, jadis décorés en façade d'un ordre colossal et de frontons alternativement triangulaires et circulaires, on trouve à présent un vaste passage servant à faire communi-

1. Le fac-simile qu'on reproduit ici de cette partie de la grande galerie est à l'échelle de l'original de Moithey.

2. Il est décrit dans le tome I[er] du *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, par Charles Normand.

quer la cour du Carrousel avec le quai. Là sont actuellement les trois grandes arcades, conçues par l'architecte Lefuel, et surmontées du bas-relief de Mercié, *le Pégase*.

On sait que la Monnaie est installée aujourd'hui dans le magnifique bâtiment élevé par l'architecte Antoine au quai Conti. Les membres de l'Ami des Monuments parisiens et français l'ont étudié dans ces conditions exceptionnelles qui rendent si recherchée la participation à leurs excursions.

---

# LES PRIMITIFS FRANÇAIS
(GALLIA CHRISTIANA)
# ET LEURS SIGNATURES
## LES SCULPTEURS

PAR

F. DE MÉLY
De la Société des Antiquaires de France.

(*Suite.* — Voyez t. XIX, p. 170 à 176 et 307 à 318.)

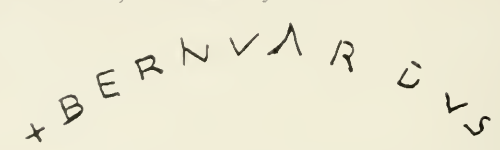
Nous allons maintenant examiner, par ordre chronologique, les documents que j'ai pu réunir.



### Bernward (saint), d'Hildesheim, 993-1021.

Au commencement du xi[e] siècle, saint Bernward occupe le siège épiscopal d'Hildesheim : nous savons les admirables monuments de ciselure qu'il offre à son église ; les deux flambeaux qui font encore partie du trésor du Dôme portent l'inscription suivante qui court autour de la bobèche et se continue sur le pied ; elle précise la part du grand artiste qui a présidé à leur exécution.

✝BERNWARDVS PRESVL CANDELABRVM HOC PVERUM SVVM PRIMO HVIVS ARTIS FLORE, NON AVRO, NON ARGENTO ET TAMEN VT CERNIS, CONFLARE JVBEBAT.




« L'évêque Bernward faisait fondre ce flambeau, non en or, non en argent, mais tel que tu le vois, par son apprenti, au début de sa carrière artistique[1] ».

---

## Thietmar, d'Abdinghoff, vers 1010.

A Abdinghoff (Paderborn), Dom Martène put lire sur le reliquaire de la Vraie Croix :

MEINVERCVS EPISCOPVS AVRVM OBTVLELAT, HOC ECCLESIE IN COMMUNES VSVS EXPENDIT. FRATER THIETMARVS ECCLESIÆ REDDIDIT IN OPVS HVJVS CRVCIS ET CALICIS PRO REDEMPTIONE VIÆ IEROSOLVMITANÆ : QUÆ SI QVIS ABSTVLERIT, ANATHEMA SIT.

« L'évêque Meinvercus avait offert de l'or ; il fut employé pour les besoins de l'église. Le frère Thietmar s'en servit pour faire cette croix et un calice, comme rachat d'un pélerinage à Jérusalem. Si quelqu'un les vole, qu'il soit anathème ».

---

## Hartmann, a Goslar, 1050.

La cathédrale de Goslar, construite par Henri III, fut entièrement démolie, sauf le porche nord, en 1817. Au

1. C'est à M. Helfried Küsthardt d'Hildesheim que je dois l'estampage du nom de BERNWARDVS.



BODECKER, PHOTO.

LES SIGNATURES DES ARTISTES PRIMITIFS

FLAMBEAU DU TRÉSOR DU DOME A HILDESHEIM

LA SIGNATURE REPRODUITE A LA PAGE 52 SE TROUVE AUTOUR DE LA BOBÈCHE ET DU PIED

centre, une colonne dont la base est posée sur un lion soutient la double baie de l'entrée. Le chapiteau de cette colonne est décoré de masques humains, entourés de chimères. Sur l'abaque on lit ce vers léonin :

HARTMANNVS STATVAM FECIT BASISQVE FIGVRAM.

« Hartmann a fait cette statue et la figure de la base. »

---

IZEMBARDVS, A BERNAY (Eure), mort 1052.

Sur l'abaque d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Bernay, dans la partie aujourd'hui occupée par la remise des pompes, on lit :

ME FECIT IZEMBARDVS.

« Izembardus m'a fait. »

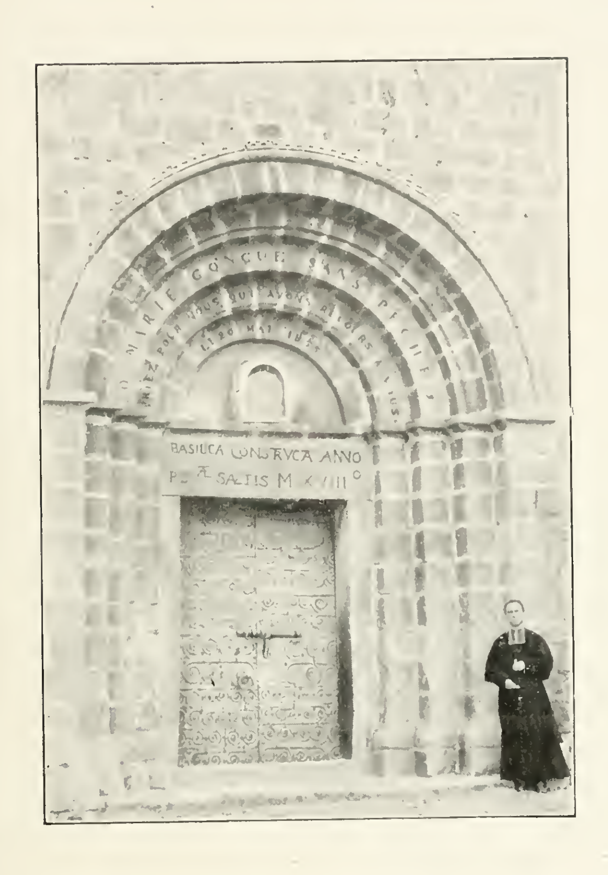
C'est la copie d'un ivoire persan. Avec le chapiteau de Chartres, avec le support de Saint-Sernin de Toulouse, avec les éléphants d'Aulnay et de Saint-Engrace, avec le singe de Bayeux, c'est un spécimen très important de l'influence des petits monuments orientaux, étoffes et ivoires, sur notre art occidental.

Comme l'exécution sent tout à fait l'école du Nord, cet Izembardus pourrait parfaitement être cet Allemand, Izembard, d'abord moine de Saint-Ouen de Rouen, puis premier abbé de la Trinité-du-Mont-Sainte-Catherine de Rouen, dont Orderic Vital signale la merveilleuse habileté et l'élève Osberne, qu'il avait formé.

---

B. MELIN, FORGERON, A SERRALONGA (PYRÉNÉES-ORIENTALES) XI[e] SIÈCLE.

L'église de Serralonga fut construite au XI[e] siècle. La porte en bois est garnie de ferrures très habilement travail-



LES SIGNATURES DES SCULPTEURS PRIMITIFS FRANÇAIS

LE VERROU GARDE LA SIGNATURE DE MELIN REPRODUITE EN FAC-SIMILE A LA PAGE 56

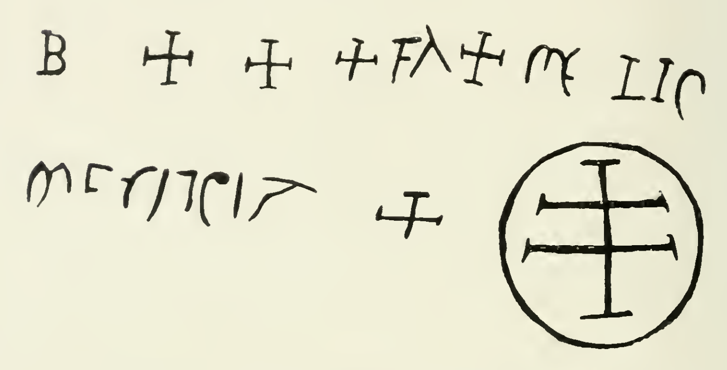
PORTE DE L'ÉGLISE DE SERRALONGA (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

lées. Bien rares sont celles qui sont signées. Ici le verrou porte, gravé au burin, le nom du véritable artiste qui l'a exécutée et qui est probablement aussi l'auteur des portes de Belpuig, de Saint-Felice d'Amunt, de Marievol, voisines de Serralonga.

Jusqu'ici, ceux qui se sont occupés de l'épigraphie en Roussillon, se recopiant mutuellement, ont ainsi donné l'inscription :

B. FABER VELIM ME FECIT.

« Le Forgeron B. Velim m'a fait. »



L'estampage, que je dois à l'amabilité de M. le curé Audouy, m'a permis de la rectifier ainsi :

B·+++ FΛ+ ΩELIΠ ΩE FISCIT ǂ

L'artiste s'appelait donc Melin et non Velim.

---

DOMINICO, ABBÉ DE SILOS (ESPAGNE) XIe SIÈCLE.

Un calice, de l'abbaye de Silos, du XIe siècle, porte cette inscription :

✝ IN NOMINE DOMINI OB HONOREM SCI SABASTIANI DOMENICO ABBAS FECIT.

« Au nom du Seigneur et en l'honneur de saint Sébastien, l'abbé Domenico a exécuté ce calice. »

---

IMERVARD, A BRUNSWICK, XIe siècle.

Bien curieux vraiment est cet extraordinaire Christ de la cathédrale de Brunswick qui, sur les deux courroies de sa ceinture, porte la signature :

IMERVARD
MEFECIT

IMERVARD ME FECIT[1].
« Imervard m'a fait. »

On voudrait le dater du IXe siècle. Mais tout y contredit : la forme des lettres de l'inscription et l'aspect général qui se rapproche du Saint-Voult de Lucques, certainement du XIe siècle[2].

(*A suivre.*)

1. Je dois cet excellent estampage à M. le professeur P.-J. Meyer, de Brunswick.
2. Mély (F. de), *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. III, p. 196.

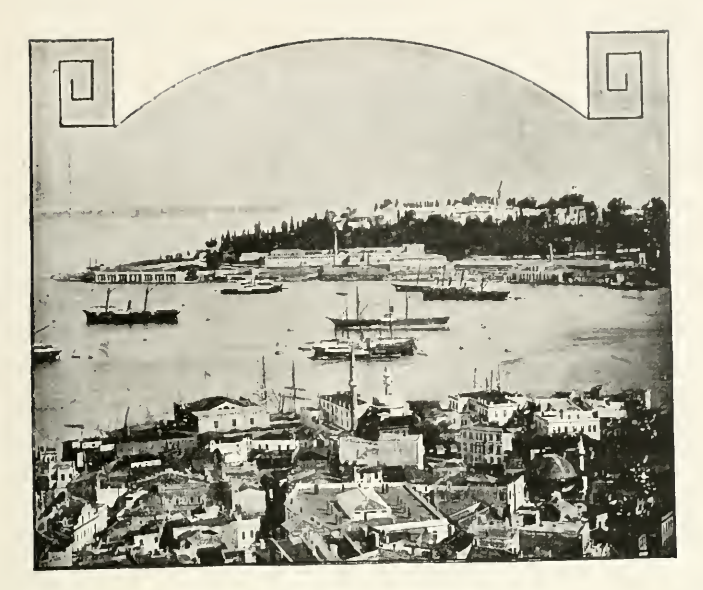


G. BEHRENS, PHOTO.

LES SIGNATURES DE SCULPTEURS PRIMITIFS

SUR LES COURROIES DE LA CEINTURE EST LA SIGNATURE DONNÉE EN FAC-SIMILE A LA PAGE 57

CHRIST DU DOME DE SAINT-BLAISE A BRUNSWICK



CONSTANTINOPLE VU DE PERA

# LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE TENU A ATHÈNES

ÉTUDE PAR

CHARLES NORMAND

Délégué de la Ville de Paris.

(*Suite*. T. XIX, p. 64, p. 97 à 120, 127, 128, 183 à 189, 190, 247 à 255, 354 à 362.)

Avant d'aborder la description des pays visités lors des croisières du Congrès, on continuera ici la publication des communications faites dans les séances tenues avant les voyages. Voici le texte d'un de ces précieux rapports :

## COMMENT DOIT-ON FAIRE LES

# FOUILLES SOUS-MARINES

PAR CONST. N. RAYDOS

Delégué de la Société historique et ethnologique d'Athènes.

Après quelques considérations sur la durée et les qualités de résistance des antiquités et épaves que le fond de la mer s'est chargé de nous garder, M. Rados fait brièvement l'historique des travaux entrepris jusqu'à ce jour pour fouiller le fond de la mer et faire reparaitre au jour les objets submergés.

Il blâme énergiquement l'usage des scaphandres en pareille circonstance et propose comme point de départ à toute sérieuse étude de la question les travaux vraiment scientifiques exécutés il y a trente ans, dans la baie de Vigo, par l'illustre ingénieur français E. Bazin.

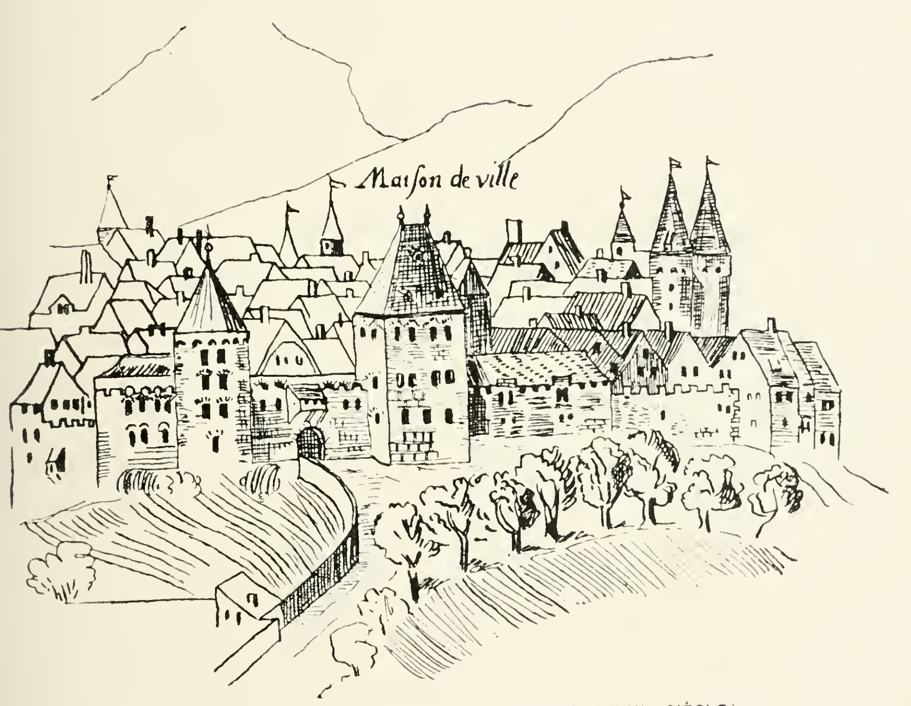
Le système Bazin (cloche à plongeur, observatoire, lampe sous-marine, extracteur, désagrégateur, etc.) est le seul qui permette des opérations délicates. Avec des appareils analogues, on pourrait en une vingtaine d'années explorer, dans le bassin oriental de la Méditerranée, tout fond soupçonné de conserver des vestiges de la vie antique, et ramener à la surface tous ces objets sans les maltraiter ni les dégrader.

Il n'y a que les appareils basés sur le principe Bazin qui pourraient permettre de rester longtemps sous l'eau, pour explorer, fouiller et assurer l'extraction des trouvailles, enveloppées souvent de blocs énormes formés de galets et de coquillages.

# BIBLIOGRAPHIE

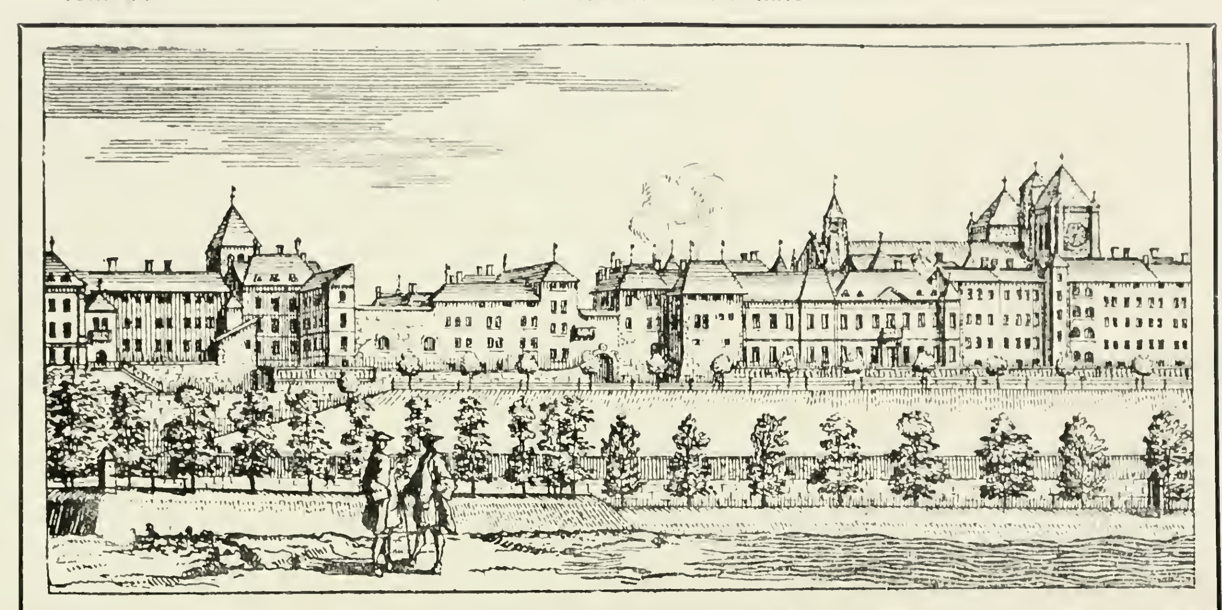
## LIVRES REÇUS

*Faute de place on remet au fascicule suivant l'analyse des ouvrages reçus.*




GENÈVE, LA MAISON DE VILLE, VUE DU MIDI (XVIII[e] SIÈCLE)

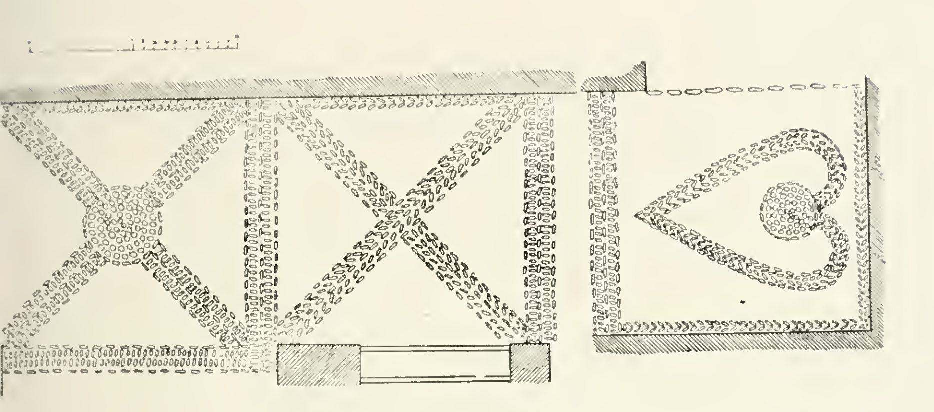
**CAMILLE MARTIN : La Maison de Ville de Genève.** In-4°, 136 p., 29 pl. et gr. — Genève, Jullien, 1906.



GENÈVE, LA MAISON DE VILLE, VUE DU MIDI (XVIIIe S.)

Le bâtiment de la *Salle des Deux Cents*, est, dit M. Camille Martin, le premier édifice à Genève « où l'on reconnaisse l'influence du style français, qui depuis Louis XIV était employé à peu près dans toute l'Europe ».

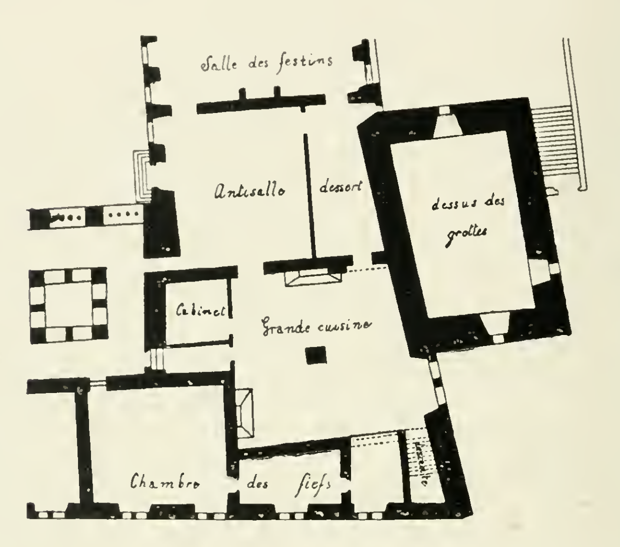
Important ouvrage dans lequel l'auteur étudie de façon complète cet intéressant et curieux monument, visité par tous les touristes qui voyagent en Suisse. M. Camille Martin étudie la Maison de Ville avant et après la Réforme ; il nous fait connaître ses origines, la tour Baudet, les peintures de la salle du Conseil, l'architecture génevoise au XV[e] et au XVI[e] siècle. Avec une minutie qui doit servir d'exemple, l'auteur décrit



LE PAVAGE EN PETITS CAILLOUX DE LA RAMPE DE L'HÔTEL DE VILLE DE GENÈVE. IL OFFRE UN INTÉRÊT PARTICULIER AUX FRANÇAIS, PARCE QUE SA DISPOSITION RAPPELLE CELLE DU PLAN INCLINÉ DE LA TOUR DU CHATEAU D'AMBOISE.

L'œuvre est attribuée à Bogueret, originaire de Langres ; mais M. Martin en doute. Une tour de Langres construite vers 1515 possède aussi une rampe permettant d'amener les canons au sommet de l'édifice ; il est une rampe de ce genre à Amboise. La structure, à Genève, est encore gothique, la décoration a « tous les caractères de la Renaissance française ». M. C. Martin se livre à un examen très rigoureux des particularités de la

construction et produit de nombreuses pièces justificatives. De nombreuses phototypies, des illustrations fort intéressantes dues à M. Fréd. Boissonnas, achèvent de donner à ce beau livre tous les caractères d'une œuvre de véritable « ami des monuments », c'est-à-dire d'un parfait érudit doublé d'un artiste et d'un amoureux de son pays.




GENÈVE, FRAGMENT DU PLAN DE LA MAISON DE VILLE
ATTRIBUÉ A P. MATTHEY (XVIII^e SIÈCLE)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



Photographie Ch Normand

CUISINE

Paris. 98 rue Miromesnil

# LE MONUMENT DE JEAN DE LUXEMBOURG

(*Suite et fin.* Voyez t. XIX, p. 337; t. XX, p. 33.)

PAR CHARLES NORMAND




M. SRB, MAIRE DE PRAGUE

PHOTOGRAPHIE PRISE A PRAGUE, SOUS LA TENTE DE L'HOTEL DE VILLE

Dans la souscription internationale que nous avons ouverte pour ce monument, les capitales de la France, de la Bohême et du Luxembourg nous ont apporté à elles seules plus de la moitié des ressources qui nous ont été nécessaires. La patriotique population du grand-duché de Luxembourg s'est vivement intéressée à ce monument de Jean l'Aveugle, qui est resté si populaire dans ce beau pays.

Au nom du comité dont j'ai l'honneur d'être le président, au nom de tous ceux qui aiment la France, j'adresse des remerciements chaleureux à nos souscripteurs, à nos hôtes, aux amis d'une œuvre essentiellement patriotique dans laquelle se confondent les souvenirs de trois pays.

Merci à vous tous, Messieurs, qui les représentez ici.

Honneur à la mémoire de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, de ses vaillants combattants, de nos pères morts pour la défense de la patrie!

Vive la Bohême! Vive le Luxembourg! Vive la France!

*D'unanimes et vigoureux applaudissements accueillent la péroraison de l'éminent académicien et du bon patriote. Puis le Maire de Crécy accepte en ces termes le don du monument :*

## DISCOURS DE M. LECOMTE

Maire de Crécy.

Monsieur le Président,

Au nom de la Municipalité de Crécy, je prends possession du monument que nous devons à la libéralité des trois nations qui ont jadis arrosé notre pays de leur sang et qui se trouvent, de nouveau, réunies ici pour fêter un douloureux mais glorieux souvenir. Le bourg de Crécy est fier et reconnaissant de l'honneur qui lui est fait ; il gar-

dera précieusement ce beau monument dont nous remercions tous ceux qui — publicistes, souscripteurs, artistes — ont contribué à embellir notre modeste cité.

Vive la Bohême ! Vive le Luxembourg ! Vive la République française ! Honneur aux Municipalités de Prague, de Luxembourg et de Paris !

*Le Représentant du Luxembourg succède au maire de Crécy :*

DISCOURS DE M. VANNERUS

Chargé d'affaires du Luxembourg.

Messieurs,

C'est avec une émotion sincère que les députations luxembourgeoises assistent à l'inauguration du monument que la France vient d'élever à la mémoire du plus illustre de leurs anciens comtes, qui s'est couvert de gloire sur le champ de bataille de Crécy.

Les historiens nous ont laissé le récit merveilleux de la mort de Jean l'Aveugle. Ils n'ont pas manqué de relever son généreux empressement à accourir au secours de la France envahie par l'ennemi, son refus superbe de prendre la fuite, lorsque le sort de la bataille s'est trouvé compromis, et surtout la chevauchée héroïque dans laquelle il a succombé avec ses compagnons d'armes, qui ont voulu mourir avec lui.

Ce sont des prodiges d'héroïsme, d'honneur et de fidélité qui, depuis des siècles, font l'admiration de tous.

Le Luxembourg en a conservé le plus vivant souvenir, et Jean l'Aveugle a toujours été le plus populaire de ses princes.

L'hommage que la France vient de rendre à sa mémoire a vivement ému le pays, et j'ai l'honneur d'exprimer les

remerciements du souverain et de la population tout entière à l'Institut de France, qui a conçu le projet du monument, et aux autorités, anx savants, aux patriotes qui en ont assuré l'exécution.

*Des salves d'applaudissements accueillent ces bonnes paroles.*

Au nom de son souverain, M. Vannerus remet la Croix de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de chêne à MM. Léger, Lair et J. Lecomte.

M. Srb, maire de Prague, portant au cou le collier d'or, insigne de sa fonction, se lève et, de sa haute stature, domine l'assemblée ; une expression de force et de calme se dégage de cette physionomie imposante, et tout de suite le public est impressionné malgré lui ; le silence s'établit, et, au milieu de l'attention générale, M. Srb s'exprime ainsi.

## DISCOURS DE M. SRB

Maire de Prague, Président de la délégation municipale du Royaume de Bohême.

Messieurs, chers alliés d'autrefois,
Chers amis d'aujourd'hui,

Le président de la délégation de la capitale du royaume de Bohême tient à son tour à vous dire quelques mots.

La Bohême est profondément touchée de la pensée délicate que vous avez eue, Messieurs, d'ériger ce beau monument sur la place de la commune de Crécy à la mémoire de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et à ses compagnons d'armes morts pour la France le 26 août 1346.

Notre peuple reste fidèle aux grands souvenirs historiques. On parlera toujours avec émotion, dans nos chau-

mières ou dans nos palais, de la fin de notre Roi Jean, fin qui projette un rayon de gloire sur toute sa vie.

Ce monument n'est pas seulement un souvenir, il est encore un symbole.

Sur le champ de Crécy, au moment le plus tragique de la bataille, notre roi Jean, le fondateur de la glorieuse dynastie de Luxembourg sur le trône de Bohême, tomba mort. Sur le même champ de Crécy, au milieu des combattants français, luxembourgeois et tchèques figure le prince héritier Charles, qui devint ensuite notre grand roi. Il fut élevé en France, dans votre Paris.

Il y fut pénétré des idées de votre antique civilisation et, de retour à Prague, il fonda une Université d'après le modèle de la vôtre. Il enrichit notre royaume de magnifiques monuments et de maintes œuvres d'art, parmi lesquelles notre cathédrale de Saint-Guy, l'œuvre d'art de Mathias d'Arras, est un joyau brillant.

Charles IV, fils adoptif de la France et frère de notre patrie tchèque, fit de notre ville la capitale politique et intellectuelle de l'Europe centrale.

Devant ce monument érigé sur le sol béni de votre généreuse France en l'honneur de notre roi et à la mémoire de ces nobles chevaliers et seigneurs qui sacrifièrent leur vie pour leurs amis et alliés français, permettez-moi d'adresser les remerciements émus de la Ville royale de Prague à tous ceux qui contribuèrent à la réalisation de cet hommage pieux, à ceux qui érigèrent ce monument et qui firent restaurer la vieille croix de Bohême.

Notre municipalité de Prague a tenu à perpétuer le souvenir de sa reconnaissance en apportant ici quelques médailles que nous vous prions de garder comme un témoignage durable de nos sentiments.

Le conseil municipal de Prague a conféré les médailles d'or de la ville de Prague « Pour le mérite » à l'Institut de France, à M. Louis Léger, de l'Institut, président du Comité central; les médailles d'argent ont été accordées à la ville de Crécy, avec un diplôme spécial à M. Jules Lair, de l'Institut; à M. J. Vayson, président du comilé d'Abbeville; à M. Amédée Milvoy, architecte; à M. Fontaine Emmanuel, sculpteur et à M. P. Armand, curé à Estrée-les-Crécy.

Devant ce monument des morts qui ont donné de grands exemples, je conclus en rappelant les beaux vers de votre poète national Victor Hugo :

Gloire à notre France éternelle,
Gloire à ceux qui sont morts pour elle.

On applaudit avec enthousiasme et la foule pousse à nouveau le cri lointain et bien aimé des Tchèques : « Na zdar ».

Puis le Représentant de la Ville de Paris, se lève à son tour, au milieu de l'attention générale, et s'exprime en ces termes :

## DISCOURS DE M. REBEILLARD

Vice-président du Conseil municipal de Paris

Messieurs,

La Ville de Paris a répondu avec empressement à l'appel de la municipalité de Crécy, et c'est de tout cœur qu'elle la remercie de l'avoir conviée à cette fête. Elle a tenu à s'associer au témoignage de reconnaissance donné aujourd'hui au héros de 1346, et l'esprit de solidarité patriotique

qui l'unit à toutes cités de France, dans la commune vibration de sentiments qui nous sont chers, a voulu s'affirmer avec éclat.

Le Conseil municipal de Paris, que j'ai le très grand honneur de représenter, a entendu, en outre, par sa participation à cette commémoration, non seulement rendre hommage à un souverain valeureux, mais encore resserrer les liens qui nous rapprochent de ceux qui, aux siècles lointains, furent des frères d'armes et combattirent sous nos étendards.

Ainsi apparaît dans sa vérité cette cérémonie du souvenir.

Elle est l'évocation du passé. Elle est aussi une espérance pour l'avenir. Elle constitue pour nos grandes cités un gage inaltérable d'amitié.

Messieurs,

Des voix autorisées vous ont rappelé la vie de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et je n'ajouterai rien aux récits qu'il vous en ont tracés. En termes touchants, ils ont dépeint les vertus de ce soldat, qui, au soir de sa vie, s'illustra par sa vaillance, et, d'un tranquille courage, aveugle, sans espoir, se rua à une mort certaine. Ils vous ont dit la grandeur tragique de ce trépas. Ils ont exalté en Jean de Luxembourg les qualités d'une race très haute, l'esprit de sacrifice, la bravoure qui ne connaît pas le péril et l'indomptable audace.

Ce sont là les vertus légendaires de la Bohême, vertus qui suffisent à lui assurer une place d'honneur parmi les peuples, — vertus qui, à une heure sombre de notre histoire nationale, trouvèrent en ce souverain une généreuse incarnation.

D'autres vertus, Messieurs (comment les taire devant les représentants de la ville de Prague et devant ceux de Luxembourg ?) recommandent à notre admiration la noble patrie de Jean Huss.

Nous connaissons le passé glorieux de la Bohême ; nous savons ses efforts, ses luttes héroïques. Nous n'avons pas perdu le souvenir des revendications ardentes qu'inspira à ses enfants l'âpre amour de la liberté. Nous n'oublions pas que l'oppression trouva en eux, dès le lointain des âges, ses plus intrépides adversaires, — la justice et le droit, leurs plus fervents apôtres. Nous nous rappellons avec émotion qu'un puissant idéal éclaira leur marche à travers l'histoire et que, sur ce sol fécond, germèrent les idées de l'avenir.

Liberté, fraternité, humanité, telle fut la trilogie sublime, toujours vivace au cœur du peuple tchèque. Elle est également chère au peuple de France. La même pensée les anime, le même génie les inspire, et la communauté de sentiments, d'aspirations, de rêves a créé entre l'un et l'autre ces liens de fraternelle amitié et d'affectueuse sympathie dont la cérémonie d'aujourd'hui est l'affirmation grandiose.

Puissent ces liens être indissolubles ! Tel est le vœu que je forme au pied de ce monument élevé par la piété d'une cité reconnaissante, et c'est dans l'espérance de le voir se réaliser que j'adresse, au nom de la population de Paris, au nom de la municipalité parisienne, à nos amis de Bohême et du Luxembourg un respectueux et cordial salut.

M. Coache, député d'Abbeville, s'avance à son tour et parle en ces termes :




L'Assemblée Municipale de la
Capitale Royale de Prague a con-
féré en séance du 3 Juillet 1905
la médaille d'argent pour le mérite

**à la Ville de Crécy**

sur les champs de laquelle est
mort en héros pour la France
le 26 Août 1346

**Jean de Luxembourg**

Roi de Bohême, et où aux rangs de ses
compagnons d'armes se trouva Charles,
Prince héritier du Royaume de Bohême
et après notre Roi glorieux.
Prague, le 3. Juillet 1905.

Maire de la Capitale Royale de Prague.

DIPLOME DÉCERNÉ PAR LA VILLE DE PRAGUE A LA VILLE DE CRÉCY
A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU MONUMENT DU ROI DE BOHÊME
JEAN DE LUXEMBOURG

Document inédit communiqué par Léger, membre de l'Institut.

Le diplôme original comprend une contre-partie identique à la page reproduite ici, mais écrite en langue tchèque. Les deux textes sont scellés au sceau de la Ville de Prague.

CALLIGRAPHIE DE KUBAT

ALLOCUTION DE M. COACHE

Député d'Abbeville.

Messieurs,

Au début de son discours, M. Leger disait : « Les dettes d'honneur sont de celles qui ne se prescrivent jamais ».

J'estime qu'il en est de même des dettes de reconnaissance, et je viens vous demander votre procuration pour acquitter — sans délai cette fois, — la dette que nous avons contractée vis-à-vis de l'éminent Président du Comité central de Paris.

Si ce monument — œuvre d'un architecte de talent et d'un statuaire dont Abbeville peut être fière — se dresse sur cette place, imposant dans son artistique simplicité; si son inauguration a donné lieu à cette solennelle manifestation, — où s'évoque un passé lointain, douloureux, mais plein de gloire, — c'est à M. Louis Leger, à son heureuse initiative, puis à sa persévérance féconde que nous le devons.

Depuis le 25 octobre 1901, — date à laquelle il présenta aux cinq Académies son *Mémoire sur la bataille de Crécy, d'après les récits bohémiens*, — M. Leger ne perdit pas de vue, un seul instant, le but auquel tendaient sa pensée et son effort : ériger à Jean de Luxembourg un monument plus grandiose que la Croix de Bohême restaurée!

Pour atteindre ce but patriotique, M. Leger ne ménagea ni son temps, ni sa peine, ni les démarches, ni les sollicitations; et, dès que les premiers souscripteurs se présentèrent, il trouva — dans son très distingué collègue de l'Institut

et ami, M. Lair — un trésorier et un collaborateur des plus précieux.

Bientôt, les bonnes nouvelles arrivèrent de la Bohême et du Grand-Duché de Luxembourg : la caisse de M. Lair se remplissait !

Puis, le Conseil municipal de Paris vota son importante subvention, à laquelle la ville de Reims joignit la sienne, tandis que se multipliaient les versements individuels.

Le succès de l'œuvre était désormais assuré ; M. Leger tenait son double succès : la « Croix de Bohême » serait protégée et restaurée, et Jean l'Aveugle aurait enfin son monument, consacrant et perpétuant l'acte héroïque du seul souverain qui, au cours de notre histoire, ait volontairement donné sa vie pour notre Pays.

M. Leger s'est plu à rendre hommage, de sa voix autorisée, à tous ceux qui ont collaboré à la réussite de ses projets. J'ai pensé qu'il y aurait eu une suprême injustice à laisser dans l'ombre aujourd'hui le rôle prépondérant qu'il a lui-même si vaillamment et si généreusement rempli.

Le nom du savant académicien est désormais inséparable de l'hommage rendu au vieux Roi, ami de la France et mort pour elle, — de la visite des représentants des deux nobles peuples venus ici sceller, de nouveau, au pied du monument de Crécy, l'alliance morale, cordiale et fraternelle de la Bohême, du Luxembourg et de la France reconnaissante.

Après ce discours vivement applaudi, M. Jules Roy lut une poésie sur la « Mort de Jean de Luxembourg ».

ÉPILOGUE

Le lendemain, les délégués tchèques visitaient les cathédrales d'Abbeville puis d'Amiens, sous la conduite de M. Durand, le savant archiviste, qui, comme l'on sait, a étudié ce monument fameux à diverses reprises.

*
* *

Puis Mme Adam, la vaillante et clairvoyante directrice de *la Parole française*, reçut dans sa propriété de Gif ses amis particuliers de la délégation tchèque. Elle leur fit les honneurs de sa charmante campagne. Après le déjeuner ils purent admirer la beauté de la campagne, les fragments anciens de l'abbaye de Gif et sa chapelle du Moyen Age. Ses invités étaient : MM. Srb, Hérold, Rasín, Stych, de Čenkov, membres de la délégation ; le peintre tchèque Wacha ; M. Leger, membre de l'Institut ; M. Charles Normand ; M. Mounet-Sully de la Comédie-Française ; Mlle Géniat de la Comédie-Française ; MM. César Caire et Émile Massard conseillers municipaux.

*
* *

J'ai essayé de payer, en publiant cette étude, ma dette d'historien patriote, qui se souvient des luttes soutenues par les aïeux. Puissent leurs enseignements servir à leurs descendants dans les combats qu'ils auront peut-être à soutenir dans l'avenir.

*
* *

Enfin dans la Réunion des Cinq Académies, le président de l'Institut, un peintre illustre, lui aussi patriote éprouvé, joignit son concours à l'œuvre du monument de Crécy. On en jugera par cet extrait du discours de M. Detaille.

# DISCOURS D'OUVERTURE

DE LA

# SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES

Du Mercredi 25 Octobre 1905

PAR

ÉDOUARD DETAILLE

Peintre, Président de l'Institut de France.

*M. Leger ayant remis à l'Institut de France, dans son assemblée générale d'octobre 1905 la médaille que lui avait décernée la Ville de Prague, M. Édouard Detaille, dans son beau discours, a fait en termes excellents allusion à l'événement :*



Hier encore, sur l'initiative de nos confrères MM. Lair et Leger, un peuple ami, désireux de perpétuer le souvenir des grandes luttes qui ont marqué la formation des Patries, nous demandait de célébrer avec lui la mémoire du Roi Jean de Bohême, ce preux héroïque qui vint mourir à Crécy sous la bannière de nos chevaliers.

Si nos amis étrangers ont choisi l'Institut pour interprête de leur hommage, c'est qu'ils voyaient en vous les dépositaires de la plus haute autorité morale de la France.

Faire l'histoire de l'Institut depuis cent ans, ce serait faire l'histoire de la civilisation française ; aussi restons-nous fermement attachés à nos glorieuses traditions ; nous en sommes fiers, elles nous font vivre dans l'orgueil du passé et toujours confiants en l'avenir.

Et nos palmes sont toujours vertes ; le vent, qui souffle et emporte tout, n'a jamais pu les faner, ni leur donner les teintes de l'automne.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES SUR

# LE LYCÉE CHARLEMAGNE

## ET L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

PAR

JULES GUIFFREY

Membre de l'Institut, Directeur de la Manufacture des Gobelins.

(*Suite et fin.* Voyez t. XIX, p. 284 ; t. XX, p. 9.)

Le plafond du grand escalier d'honneur est mieux conservé. La voûte est divisée en plusieurs compartiments par des motifs d'architecture largement traités à la mode italienne. Dans la partie centrale, des anges supportent la Vierge enlevée au ciel et représentée sous les traits d'une femme d'un certain âge. Aux quatre angles, des sujets allégoriques symbolisant la Charité, la Foi, la Chasteté et peut-être l'Espérance. Des banderoles portent l'inscription ; *Religio restituta*. L'ensemble est clair, harmonieux, d'une incontestable habileté de facture[1]. L'auteur a montré un vrai talent de décorateur. Les peintures paraissent exécutées à l'huile plutôt que par le procédé de la fresque[2].

Le premier fonds de la bibliothèque des Jésuites provenait du cardinal de Bourbon. Elle avait ensuite reçu les livres de Gilles Ménage, mort en 1692, et du savant évêque d'Avranches, Daniel Huet. A la bibliothèque était joint ud cabinet de médailles enrichi des libéralités du P. de la Chaise.

1. Piganiol, t. IV, p. 393.

2. Plusieurs artistes ont porté le nom de Gherardini. Celui qui a ravaillé pour les Jésuites nous paraît être Melchior Gherardini, né à Milan au début du XVII[e] siècle, mort en 1675, élève et continuateur de Daniel Crespi : les historiens vantent sa facilité et l'harmonie de sa couleur. Les peintures du Lycée Charlemagne lui font certainement honneur.

Après l'expulsion de l'Ordre, la maison professe de la rue Saint-Antoine resta quelques années sans habitants. En 1767, elle fut cédée par le roi aux chanoines réguliers ou Génovéfains de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, installés auparavant dans le voisinage. Leur ancienne résidence fut démolie pour faire place à un marché, et les Génovéfains de Sainte-Catherine occupèrent l'ancienne maison des Jésuites jusqu'à la Révolution.

Parmi les peintures qui, suivant Thiéry[1], décoraient les salles du couvent à la fin du XVIII[e] siècle, on ne retrouve pas une de celles dont parlait Piganiol. Par contre, y figurent des œuvres de l'école française en assez grand nombre.

La bibliothèque des Jésuites avait été enlevée et remplacée par celle des Génovéfains, contenant huit mille volumes environ. Comme les bâtiments étaient bien vastes pour les nouveaux occupants, on installa dans leur voisinage plusieurs services publics. « Le dépôt général des Cartes, Plans et Journaux de la Marine, dit Thiéry, placé sous la garde du marquis de Chabert, chef d'escadre des armées navales, occupe une partie de l'aile gauche de la maison de MM. les Chanoines, sur le jardin. »

Enfin la bibliothèque léguée à la Ville de Paris, en 1759, par M. Mouriau, avocat et procureur du Roi et de la Ville fut transférée dans l'ancienne maison professe en 1773, après un séjour de dix années dans l'hôtel Lamoignon. Cette bibliothèque devait, suivant une prescription formelle du donateur, être ouverte au public ; elle avait pour conservateur le savant Ameilhon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Après la fondation de l'Institut, le premier consul, en témoignage de sa sollici-

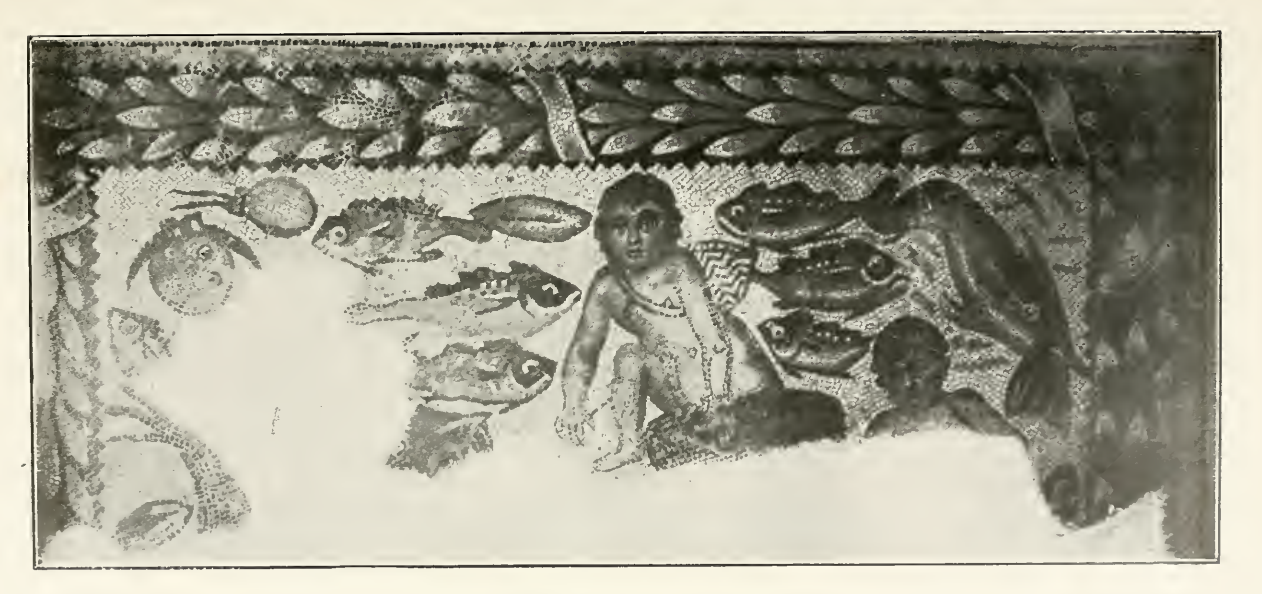
1. *Guide des Amateurs*, t. I, p, 902.

tude pour les Académies reconstituées, fit transporter dans le Collège des Quatre-Nations les livres de l'avocat Moutiau, propriété de la Ville de Paris. C'était un véritable abus de pouvoir. Nous croyons savoir que lors de la réorganisation des collections historiques et littéraires de la Ville dans l'hôtel Carnavalet, la bibliothèque de Mouriau a été plusieurs fois réclamée, au nom de la Ville, par le très distingué conservateur des collections parisiennes, M. Jules Cousin. Il n'a été tenu aucun compte de cette revendication, et les livres de l'avocat Mouriau sont encore à l'Institut. Chacun d'eux porte un cachet constatant son origine.

Les Archives nationales possèdent un plan de nos bâtiments, dressé à la fin du XVIII[e] siècle, comme l'indique le titre même de la pièce : *Plan de l'église et prieuré Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers*[1]. Ce plan donne le périmètre et la distribution des bâtiments au moment de la Révolution ; mais il ne porte aucune légende, ce qui lui enlève beaucoup de sa valeur. On constate toutefois que les constructions occupaient exactement le même emplacement que le Lycée actuel, avec le long couloir d'entrée ; mais elles ne dépassaient pas le milieu du chevet de l'église. Sur les côtés de la cour supérieure s'ouvraient deux grandes salles dont la destination n'est pas mentionnée. Au surplus, la distribution des locaux a été complètement modifiée.

Les Génovéfains durent quitter leur établissement de la rue Saint-Antoine lors de la suppression des ordres religieux. Les bâtiments restèrent inoccupés jusqu'au 23 février 1795, date de l'installation d'une école centrale par la Convention. Cette école dura jusqu'à la création du Lycée Charlemagne.

1. Série N. Seine, 1[re] classe, n[o] 147.



ALGÉRIE. TIMGAD : MOSAIQUE D'UNE MAISON

Est-il un quartier de Paris aussi riche en souvenirs historiques que celui du Marais? Et, dans ce vieux quartier, quel groupe du constructions pourrait évoquer à la fois, comme les bâtiments et environs du Lycée Charlemagne, les noms de Philippe-Auguste et de Bouvines, d'Arthur de Richemont et de Formigny, d'Anne de Montmorency et de Chantilly, enfin de cette Compagnie dominatrice dont l'influence sur les destinées de la France se prolongea pendant près de deux siècles. En un très petit espace de terrain c'est comme un abrégé de notre histoire nationale.

---

# LA CONSERVATION DES MONUMENTS
## ET LE TEXTE OFFICIEL DE LA LOI
### CONCERNANT
## LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

(*Suite.* Voyez t. XIX. p. 230; t. XX, p. 27.)

### TITRE IV (ARTICLE 18 *suite.*)
### DES ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE DU CULTE

Les associations pourront recevoir, en outre des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions : pour les cérémonies et services religieux même par fondation ; pour la location des bancs et sièges ; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet.

**Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.**

Art. 20. — Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale ; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

Art. 21. — Les associations et les unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses ; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.

Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

Art. 22. — Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination : le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les unions et associations ayant plus de cinq mille francs (5.000 francs) de revenu, à trois fois et, pour les autres associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris

les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.

Art. 23. — Seront punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 francs) et, en cas de récidive, d'une amende double les directeurs ou administrateurs d'une association ou d'une union qui auront contrevenu aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Les tribunaux pourront, dans le cas d'infraction au paragraphe 1er de l'article 22, condamner l'association ou l'union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Ils pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe 1er du présent article, prononcer la dissolution de l'association ou de l'union.

**Art. 24. — Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'État, aux départements ou aux communes continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.**

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'État, aux départements ou aux communes, les biens qui sont la propriété des associations et unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Les associations et unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884.

## TITRE V

### POLICE DES CULTES

Art. 25. — Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.

Une seule déclaration suffit pour l'ensemble des réunions permanentes, périodiques ou accidentelles qui auront lieu dans l'année.

Art. 26. — Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

Art. 27. — Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884.

Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association cultuelle, par arrêté préfectoral.

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

Art. 28. — Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Art. 29. — Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

Sont passibles de ces peines, dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, ceux qui ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

Art. 30. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions, des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.

Art. 31. — Sont punis d'une amende de seize francs (16 fr.) à deux cents francs (200 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de faire contribuer aux frais d'un culte.

Art. 32. — Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

Art. 33. — Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du Code pénal.

Art. 34. — Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement, par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public sera puni d'une amende cinq cents francs à trois mille francs (500 à 3.000 fr.) et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établie devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881. Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

Art. 35. — Si un discours prononcé ou un discours affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans



# DOCUMENTS SUR LE MUSÉE DU LOUVRE

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 11, 225, 281, 350. — T. XX, p. 49.)

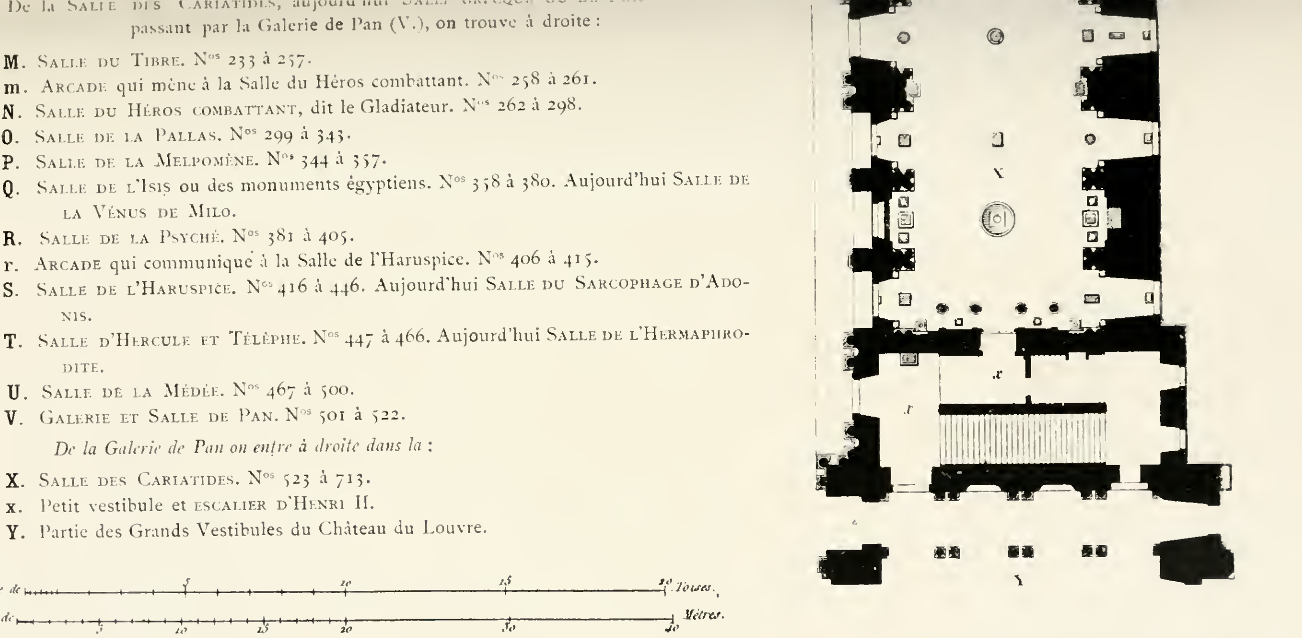
ÉTAT DES SALLES A L'ÉPOQUE DE CLARAC (1836)

De la Salle des Cariatides, aujourd'hui Salle [illegible]
passant par la Galerie de Pan (V.), on trouve à droite :

**M.** Salle du Tibre. Nos 233 à 257.
**m.** Arcade qui mène à la Salle du Héros combattant. Nos 258 à 261.
**N.** Salle du Héros combattant, dit le Gladiateur. Nos 262 à 298.
**O.** Salle de la Pallas. Nos 299 à 343.
**P.** Salle de la Melpomène. Nos 344 à 357.
**Q.** Salle de l'Isis ou des monuments égyptiens. Nos 358 à 380. Aujourd'hui Salle de la Vénus de Milo.
**R.** Salle de la Psyché. Nos 381 à 405.
**r.** Arcade qui communique à la Salle de l'Haruspice. Nos 406 à 415.
**S.** Salle de l'Haruspice. Nos 416 à 446. Aujourd'hui Salle du Sarcophage d'Adonis.
**T.** Salle d'Hercule et Télèphe. Nos 447 à 466. Aujourd'hui Salle de l'Hermaphrodite.
**U.** Salle de la Médée. Nos 467 à 500.
**V.** Galerie et Salle de Pan. Nos 501 à 522.

*De la Galerie de Pan on entre à droite dans la :*

**X.** Salle des Cariatides. Nos 523 à 713.
**x.** Petit vestibule et escalier d'Henri II.
**Y.** Partie des Grands Vestibules du Château du Louvre.




QUART SUD-OUEST DE LA COUR CARRÉE DU LOUVRE

COTÉ DE LA RUE DE RIVOLI

le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

Art. 36. — Dans le cas de condamnation par les tribunaux de simple police ou de police correctionnelle en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble où l'infraction a été commise sera civilement responsable.

## TITRE VI

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 37. — L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

Art. 38. — Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

Art. 39. — Les jeunes gens, qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

Art. 40. — Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

Art. 41. — Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précédera la promulgation de la présente loi.

Art. 42.— Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

**Art. 43. — Un règlement d'administration publique rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi déterminera les mesures propres à assurer son application.**

**Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies.**

Art. 44. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'État, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le pape et le Gouvernement français, ensemble les articles organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République ;

2° Le décret du 26 mars 1852 et la loi du 1er août 1879 sur les cultes protestants ;

3° Les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831 et l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite ;

4° Les décrets des 22 décembre 1812 et 19 mars 1859 ;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 264, 294 du Code pénal ;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12 de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 avril 1884 ;

7° Le décret du 30 décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 9 décembre 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Président du conseil, ministre des Affaires étrangères,*
ROUVIER.

*Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
BIENVENU MARTIN.

*Le Ministre de l'Intérieur,*
F. DUBIEF.

*Le Ministre des Finances,*
P. MERLOU.

*Le Ministre des Colonies,*
CLÉMENTEL.

---

RÉPERTOIRE DES DÉCOUVERTES EN FRANCE

(SUITE SANS FIN)

## TROUVAILLE DES SOUBASSEMENTS DE LA TOUR NORD-EST DE L'ENCEINTE DE VIRE

(CALVADOS)

### SES TOURS. — SES PORTES

NOTE PAR

BUTET HAMEL

Bibliothécaire et conservateur du Musée de Vire.

Parmi tant de savants modestes qui reconstituent sur des fondements solides l'histoire de la France et de ses monuments, M. Butet Hamel est un des plus dévoués. Il vient de publier dans *le Bocage* (n° 47), dirigé par M. René Eng, un

excellent article, dont nous dévoilons ici l'auteur anonyme, en même temps que nous reproduisons les enseignements de cet article. On tient à conserver dans les archives des *Amis des Monuments et des Arts* les informations d'un écrivain autorisé, et à les faire connaître d'un cercle moins régional, grâce à la publicité mondiale de leur recueil.

On sait qu'une porte, celle de l'Horloge, se dresse entière à Vire et que divers autres fragments peuvent encore être reconnus des fortifications de Vire, dont il est urgent de dresser le plan authentique et d'établir un modèle reconstitué, un relief, selon le juste désir de M. Armand Gasté. Laissons à présent la parole à notre distingué confrère du *Bocage* : « Les travaux de déblaiement et de construction d'une cave, effectués en ce moment rue Chênedollé (autrefois de la *Douve*), au nord de la propriété de M. Alphonse Josset, fournissaient une de ces occasions rares qui permettent de répondre à une question archéologique. Il ne fallait pas la laisser échapper.

De notre temps, on pouvait se demander en quel endroit était exactement la tour qui flanquait l'angle nord-est de l'enceinte fortifiée du vieux Vire. Les travaux en question, qui ont fait découvrir et démolir la base du quart sud de cette tour, ne laissent plus aucun doute sur son emplacement.

Elle se trouvait au nord du terrain cadastré 27, section C, derrière la maison de la rue Chênedollé portant aujourd'hui le n° 11. L'entrée de cette défense, du côté intérieur de la ville, cela va de soi, était à peu près au coin nord-est de la propriété Durosel de Saint-Germain (hôtel des marronniers, rue du Neufbourg), portée au cadastre sous le n° 37 de la même section C. La saillie centrale de ladite tour était donc en un point dont le prolongement à travers la rue

Chênedollé toucherait l'entrée de la boulangerie Durand. Les murs de la tour, bien maçonnés à chaux et à sable, avaient une épaisseur qu'on ne peut indiquer, parce que la partie démolie, au-dessous de laquelle il reste encore un fond de grosses pierres, formait un *massif plein*, qui était le soubassement de la tour.

Au bas extérieur des murs existait un fossé que les déblaiements nous ont permis de mesurer assez exactement. A une profondeur de deux mètres au-dessous du sol actuel, qui n'est pas encore tout à fait le fond, le fossé était large d'environ huit mètres; mais au pied de la tour, sa largeur était réduite à deux mètres et demi. Le sol ancien apparaît à $2^{m}$ 50 : c'était donc la profondeur de la *Douve*.

Le revers du fossé opposé à l'enceinte était revêtu d'un mur, également bien maçonné, épais de quatre-vingts centimètres, qu'un des maçons nous a dit être à *redents*, fait que nous n'avons pu vérifier, la démolition des anciens murs et le déblaiement des terres s'effectuant en même temps.

La tour en question était l'une des sept, indépendantes des tours des portes, qui défendaient les murailles de Vire; la suivante existe encore, dans la même rue, entre la propriété de M^me^ d'Aignaux et la cour de M. Chaperon ; la troisième, placée à l'angle de l'ancienne place de Martilly (place Castel), se nommait tour Basiret ou *Châtimoine*[1] et subsiste intacte; la quatrième, au milieu de la ruelle du Bois-Chasson, existe également, au moins en partie : c'était la *geôle* ou prison; la cinquième était à l'angle du Château, elle a été démolie vers 1820; la sixième, démo-

1. Ce nom indiquait-il la destination temporaire de la tour Châtimoine ? On ne pourait le dire; quoi qu'il en soit, nous avons vu ailleurs des tours désignées sous le même nom.

lie un peu avant, était située dans le Château-de-Bas, à l'endroit de la maison des bains ; enfin la septième, nommée la tour aux *Raines*, se voit toujours à l'angle de la rue des Petites-Douves et du Valhérel.

Chacune des trois portes principales : la porte Saint-Sauveur, la porte Horloge et la porte Saint-Jean ou de Martilly était défendue par deux tours. La porte Neuve (ou de la Foulerie), seule, était ouverte dans la muraille.

---

## DOCUMENTS OFFICIELS
SUR LES
## NOUVELLES ACQUISITIONS DU MUSÉE CARNAVALET

(*Suite*. Voyez.)

### *Acceptation de dons faits au Musée Carnavalet par Mme Arconati-Visconti et M. Jules Maciet*

M. Quentin-Bauchart, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître que deux dons nouveaux viennent d'être faits à la Ville de Paris, en faveur du Musée Carnavalet :

1° Un coffre en bois de rose avec incrustation de bois de violette et de bois de couleur représentant des attributs révolutionnaires avec figures de l'époque, offert par Mme la marquise Arconati-Visconti ;

2° Une peinture de Renoux, représentant la maison de François Ier au cours la Reine, et un dessin : décor de fête au XVIIe siècle, offert par M. Jules Maciet.

En raison de l'intérêt historique que présentent ces diverses pièces, je vous propose de les accepter et d'adresser des remerciements aux donateurs.

Les conclusions de la Commission sont adoptées (1905, 2274).

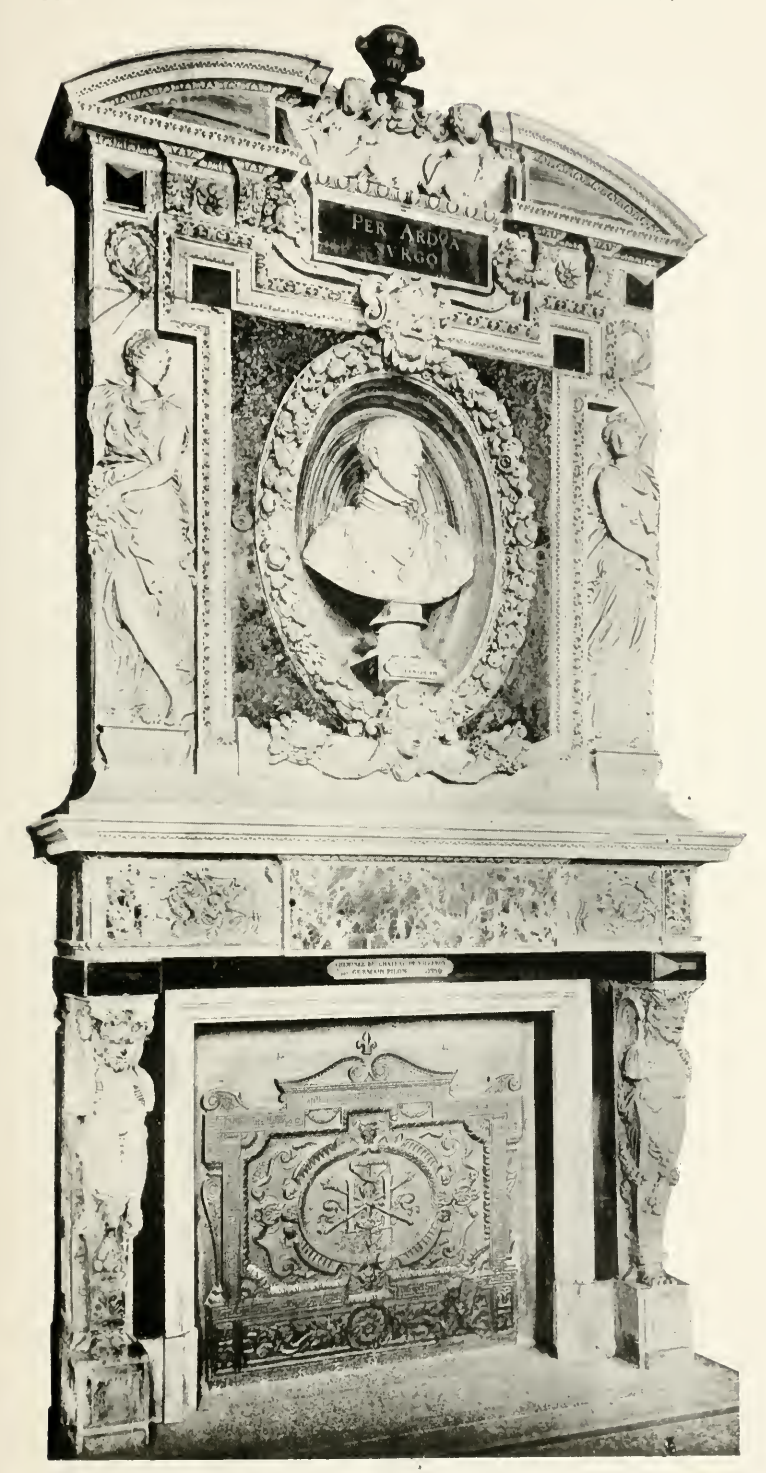
## VISITE
### DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS

### A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS OU PALAIS BOURBON PUIS HOTEL DE CONDÉ

### *Le Procès criminel de Jeanne d'Arc*

Nombre de notabilités artistiques ou lettrées et de personnalités mondaines s'étaient donné rendez-vous devant la porte de la place du Palais Bourbon pour y entendre les explications, riches de documents inédits, données sur la Chambre des députés par M. Charles Normand. M. Buquet, architecte du monument, avait bien voulu prêter le concours de sa profonde connaissance du monument et faire les honneurs du palais aux membres de *l'Ami des Monuments parisiens et français*. Aussi la compagnie, la meilleure de la Ville, fut-elle charmée.

On put voir les restes ignorés de l'hôtel de Condé qu'on n'examine point, même quand on obtient l'autorisation de visiter la Chambre des députés. Dans la salle des séances, M. Charles Normand, montant à la tribune, fit l'historique du monument, et le récit des événements successifs dont il fut le théâtre. Il détailla, dans la Bibliothèque, les sujets des peintures de Delacroix, grande et admirable page qui résume l'histoire de la civilisation. Ici une surprise avait été ménagée aux visiteurs par M. Charles Normand : après un éloquent commentaire de l'œuvre de Delacroix il leur communiqua le manuscrit original du *Procès criminel de Jeanne d'Arc* : chacun défila avec émotion devant ce monument historique de la grande héroïne,




LES MONUMENTS DU LOUVRE : CHEMINÉE DU CHATEAU DE VILLEROY

# DOCUMENTS SUR
# LE MUSÉE DU LOUVRE

(*Suite*. Voyez, entre autres, T. XIX, p. 11, 225, 281, 350, — T. XX, p. 49.)

## LA CHEMINÉE DE VILLEROY [1]

PAR

CHARLES NORMAND

Entre tant de chefs-d'œuvre renfermés dans le Musée du Louvre, brille d'un vif éclat la cheminée provenant du château construit près de Mennecy par Nicolas le Gendre de Neufville, seigneur de Villeroy.

Sa hauteur est divisée en deux parties : la moitié inférieure est bordée, à chaque extrémité, par un terme, sculpté en forme de faune, auquel se rattachent des guirlandes et des feuillages. Au-dessus, une frise avec deux chimères. Le milieu du corps supérieur de la cheminée est creusé en forme de niche, entourée d'un cadre ovale orné de fruits et de fleurs ; on y a placé, de nos jours, le buste du roi de France Henri II, attribué à Jean Goujon, et longtemps considéré comme portrait de l'amiral de Coligny. De chaque côté de cette niche, à l'angle du monument, on voit une nymphe debout dressant dans une main une couronne de feuillages au-dessus de sa tête, et tenant des fleurs dans l'autre. Dans la frise supérieure, au milieu, sur une tablette de marbre, on a inscrit ces mots : PER ARDVA SVRGO. Un fronton circulaire brisé, dont deux

1. Nous devons communication de la gravure à l'obligeance de M. Bolle, administrateur de la *Revue générale de la construction*.

Amours occupent le centre, couronne ce monument. Il est construit en belle pierre de liais, rehaussé de l'éclat des plaques de marbre coloré, incrustées avec un goût exquis.

Cette cheminée est donnée comme une œuvre de Germain Pilon ; elle échappa miraculeusement aux mutilations commises par les Espagnols et les Ligueurs. Alfred Lenoir, qui se dévoua à la noble et ingrate tâche de sauveteur des richesses artistiques de notre pays, et qui a lu dans le haut du monument la date de 1542, arracha le précieux monument au vandalisme révolutionnaire [1] ; il le fit entrer à l'École des Beaux-Arts, dans le Musée des Petits-Augustins [2].

Nous apprenons comment le monument fut sauvé et parvint entre les mains de l'État, par une note inédite de Lenoir, publiée par Courajod dans le *Journal de Lenoir* (t. I, p. CXLIII) : « Acquisition faite à M. Goinard, maître charpentier, d'un monument d'architecture provenant du château de Mennecy, servant de cheminée, orné de deux figures de femmes en bas-reliefs, représentant des nymphes, de deux figures de satyres servant de supports, et d'autres sculptures arabesques; le tout par Germain Pilon [3]. »

1. Hauteur 4 m 620. — Largeur de la tablette, 2 m 540.

2. Il le signale brièvement dans les tomes IV (p. 192) et V (p. 7) de son catalogue : l'œuvre, portant le nº 551 *bis*, y est reproduite sur la planche 174. Elle a le nº 122 dans la *Description* de Barbet de Jouy (p. 78).

3. Une planche dessinée par M. Louis Vollant, gravée par M. Toussaint, représente la cheminée dans le décor d'une pièce du temps de Louis XV. On la trouve à la page 10 du volume de M. Aymé Derblay sur *Villeroy*. Le livre fait partie de la belle collection, due au dévouement du savant archiviste M. Dufour, et publiée sous ce titre : *Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 1901. In-4, Paris.

# RESTAURER OU RÉPARER LA CATHÉDRALE DE PRAGUE

PAR

Le Comte FRÉDÉRIC DE SCHÖNBORN

Ancien Ministre de la justice en Autriche-Hongrie
Président de la Cour d'administration.

*Dès le jour de la fondation du recueil des* Amis *nous y inscrivions en épigraphe la devise* : Entretenir, ne pas restaurer : *elle résume pour nous la loi, aux interprétations variables avec les circonstances, qui doit régir nos anciens monuments. Aujourd'hui M. le comte F. de Schönborn nous adresse à ce sujet des considérations intéressantes. La tribune des* Amis *étant ouverte à toutes les contradictions en vue d'assurer le service du bien public, nous nous faisons un plaisir d'insérer ici le remarquable travail d'un de nos éminents correspondants, celui de Vienne.*

C. N.



Les Amis des monuments de Paris forment une Société essentiellement française, qui, cependant, compte parmi ses membres des étrangers, dont je m'honore de faire partie. C'est que, si les reliques d'un art ancien constituent avant tout un trésor national, dont tous les patriotes sont ou devraient être les gardiens jaloux, elles constituent incontestablement aussi le patrimoine des amateurs du monde entier. Leur solidarité est évidente, car il serait bien triste, en effet, si la perte ou la destruction d'une belle statue, d'une toile de maître, ne devait affliger que ses propriétaires ou les habitants du voisinage. Et s'il est vrai que les œuvres d'art du monde

entier forment pour ainsi dire un trésor mondial, les tableaux et les sculptures, les édifices et les ruines curieuses d'une ville telle que Paris sont doublement dignes de respect. Privé de ses richesses artistiques, de ses monuments historiques, Paris ne serait plus Paris. Quand j'assiste au spectacle que m'offre à chaque pas la vue du Boulevard ou du Bois, je vois une vie intense et moderne, je puis m'en amuser un instant, et m'en émerveiller un moment, tout en me disant que je puis retrouver un tel plaisir encore ailleurs, dans les grandes villes d'Amérique par exemple, *mutatis mutandis*. Mais quand j'admire la façade de l'église de Notre-Dame, les parties anciennes du Louvre, Saint-Julien le Pauvre ou l'Hôtel de Sens, mon sang s'échauffe, mon cœur se dilate. Mon imagination s'exalte, mon âme s'élève en songeant aux souvenirs historiques qu'on évoque à la vue de vos monuments. En m'arrêtant devant les anciennes maisons, dont le style révèle l'époque qui les vit naître, je puis faire revivre, pour ainsi dire, leurs habitants, revoir tel homme célèbre de leur temps; j'évoque alors tel ou tel grand évènement, glorieux ou sinistre, qui s'est déroulé dans cet entourage.

En ma qualité d'Européen cultivé, de touriste, d'amateur toujours curieux sans être jamais blasé, je suis pénétré de gratitude envers ceux que je qualifierai volontiers de bataillon sacré des conservateurs! Merci de vos travaux, merci des sacrifices, auxquels vous consentez pour le bien de tous, Français ou Étrangers, car vous gardez, vous défendez notre bien commun!

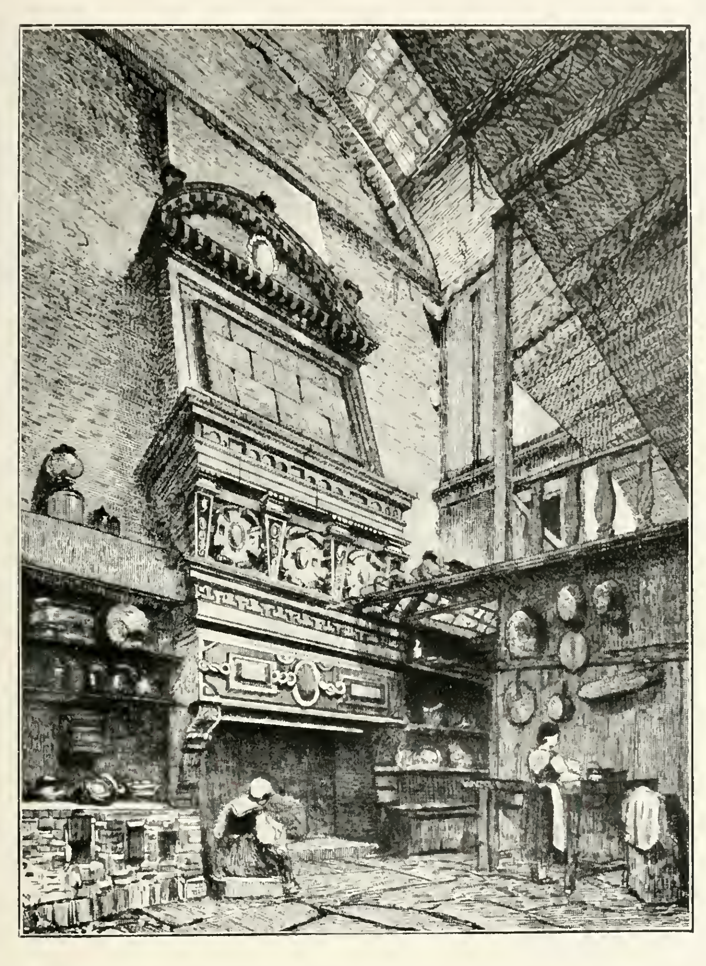
Où j'éprouve parfois une certaine inquiétude, c'est quand je me pose une question grave, qui souvent fait l'objet de discussions parmi les théoriciens et les praticiens, et à laquelle on répond de manière si différente. J'entends

qu'il s'agit de cette question qui consiste à se demander si l'on doit restaurer, ou au moins réparer, les anciens édifices et à déterminer la limite à laquelle on doit s'arrêter. Il ne m'appartient pas d'être juge en cette matière, car je ne suis ni architecte ni grand clerc en cette espèce ; mais je voudrais mettre au service de l'opinion publique la petite expérience que j'ai pu acquérir. Je sais que partout, et en France notamment, se produit une réaction très énergique contre le restaurateur. Je crois cette réaction légitime dans une certaine mesure, qu'on dépasse assez souvent.

A dire vrai, j'ai vu et vois encore un plus grand nombre d'anciens monuments périr par démolition ou incurie que par la restauration. Je veux bien qu'en France il en soit autrement : le climat de votre pays, mes chers collègues français, est, en moyenne, bien moins rigoureux que celui du nôtre. En notre monarchie d'Autriche-Hongrie, surtout en ses parties septentrionales et centrales, les hivers sont très rigoureux ; une grande partie du pays est sujette aux vents et aux tempêtes ; frimas et neiges exercent sur la pierre une action tout autre en Bohême, pour ne citer qu'un seul de nos nombreux royaumes et pays, qu'en Touraine ou dans l'Ile-de-France, sans parler de votre Midi. Je sais très bien qu'un écrivain célèbre, dont je ne conteste ni le nom ni les mérites, M. Ruskin, interdit, par principe, les restaurations. Ai-je besoin de citer le fameux passage, à mon avis trop fameux, où il enjoint aux personnes chargées d'assurer la conservation, de compter les anciennes pierres, comme l'on compte les monnaies d'un trésor, auquel il est interdit de rien ajouter ; il ne permet aucun travail autre que d'étayer un mur croulant avec des poutres en bois. Au risque de déplaire à certains de mes chers lecteurs, admirateurs du génie de M. Ruskin, je dois

déclarer en toute franchise qu'à mon sens suivre cet avis c'est signer l'arrêt de mort de nos anciens monuments.

Qu'on me permette de rapporter des faits que j'ai vus de mes propres yeux, et de donner à l'appui un exemple tiré de ma ville natale, Prague, dont la cathédrale, située en haut du Hradšén se trouvait, il y a cinquante ans, dans un état déplorable. Bien des raisons avaient contribué à la mettre en ce fâcheux état : la pierre employée dans la vieille construction est fort belle, et se prête admirablement à la taille et à la sculpture, mais elle n'offre qu'une faible résistance. Les intempéries de cinq cents saisons hivernales avaient exercé une action funeste ; nombre de pierres étaient effritées, ébréchées, fendues, fissurées ; de grands ravages avaient été produits dans les fines sculptures du XIV[e] siècle par la masse des boulets tombés sur l'ancienne église, lors du bombardement par les Prussiens, à l'époque de la guerre de Sept-Ans. C'est pourquoi, quand on forma un comité en vue de la restauration du monument, il ne fut point seulement question de restaurer, mais avant tout de conserver. Et, pour conserver, il fallait, de toute nécessité, employer les moyens dont M. Ruskin entend interdire complètement l'emploi : ainsi pour empêcher l'écroulement de l'édifice il fallait faire usage de pierres nouvelles et les insérer aux endroits nécessaires : faute d'agir ainsi cette magnifique cathédrale n'existerait peut-être plus ; elle eût été, tout au moins, menacée d'une ruine totale, irrémédiable. Encore n'ai-je parlé que des dégâts dus au temps et à l'ennemi, et des actions faciles à voir ; mais je me souviens fort bien qu'on parlait alors d'un danger plus grave encore : on craignait que les fondements de la façade septentrionale ne vinssent à céder. Bref notre belle église métropolitaine, mausolée de nos rois, pleine de souvenirs pieux ou histo-



GOUESDON, DEL. J. B. DROUOT, SC.

CHEMINÉE MONUMENTALE A MORLAIX

(FINISTÈRE)

DANS UNE MAISON A LANTERNE DE LA GRANDE RUE

Charles Normand, dir.

riques, était très sérieusement conpromise. Était-ce vraiment un crime que de la restaurer ? J'estime au contraire que nous aurions été criminels si nous avions attendus, les bras croisés, confis dans une admiration béate, le moment de la ruine finale.

Qu'on veuille bien me pardonner l'exposé de ces considérations rétrospectives. Il est vrai que je parle un peu *pro domo*. J'ai pris part, alors que j'étais tout jeune encore, à la fondation du comité pour la restauration de notre cathédrale ; j'ai été longtemps membre de ce comité, et, pendant quatre ans, son président. Après quinze années de travaux assidus on put enfin rendre l'église au service religieux et poser en même temps la pierre fondamentale pour l'achèvement de la cathédrale dont le chœur et une partie de la grande tour existaient seuls alors. Il ne m'appartient point de dire si cet achèvement — fort avancé depuis — se poursuit d'une manière vraiment juste, en complète harmonie avec les parties anciennes.

Je veux seulement, aujourd'hui, indiquer et rappeler que parfois les restaurations sont absolument indispensables. Ce n'est pas à moi, non plus, d'indiquer des règles et de dire dans quelles conditions et jusqu'à quel point les restaurations sont permises. Un connaisseur émérite et un écrivain des plus distingués, M. André Hallays, a touché juste en disant dans la *Revue alsacienne* qu'il n'est point de règle absolue, et qu'il faut distinguer entre le monument mort et le monument vivant, c'est-à-dire entre celui qui n'est plus utilisé et celui qui a gardé sa destination primitive. C'est ainsi encore qu'un connaisseur autrichien de renom, le comte Wilczek, veut qu'on garde religieusement l'œuvre créée par les anciens, mais qu'on y fasse les travaux indispensables que nécessite la conservation ; il ne

veut point *reconstruire*, mais réparer, là où c'est *nécessaire*.

Quant à moi je me rangerai à l'opinion des deux éminents connaisseurs que je viens de citer. Je pense également que quand on répare ou quand on restaure on ne doit faire que le strict nécessaire. Il y a notamment une manière de nettoyer les vieilles pierres qu'on devrait proscrire : c'est de gratter trop fort la surface de la pierre, pour enlever la poussière qui s'y trouve déposée ; par ce procédé extrêmement fâcheux on enlève la couche supérieure de la pierre elle-même.

Respectons les œuvres des Anciens, mais prouvons notre respect autrement que par une négligence absolue !

---

## SOUVENIR DE L'EXCURSION
### DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS » AU PAVILLON DE Mme DUBARRY

PAR

SAINT-GERMAIN

## RECTIFICATION AUX INFORMATIONS
### SUR LA RESTAURATION DU
## CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PAR

DAUMET

Membre de l'Institut. Architecte chargé de la restauration.

*On n'a point l'habitude ici de reproduire sans contrôle les avis, souvent erronés, qui circulent dans certaines Gazettes. Les informations qu'on donne sont, ou originales, ou vérifiées. On reproduit aussi tout ce qui paraît ailleurs, quand la nouvelle est*

*intéressante et de cachet authentique. C'est à ce titre que doivent prendre place ici les rectifications publiées par notre confrère « l'Architecture », qui rétablissent un point de l'histoire monumentale de la France, dans une note revue pour* LES AMIS *par M. Daumet, le maître éminent.*

Il y a quelques jours, le filet suivant a été inséré par la plupart des journaux quotidiens :

« On restaure, depuis 1862, le château de Saint-Germain-en-Laye. Les travaux, entrepris sous la surintendance des beaux-arts de M. de Nieuwerkerke et interrompus à la suite de la guerre franco-allemande, ne furent repris qu'en 1895. Ils touchent, paraît-il, à leur fin. On a du moins fait disparaître hier les échafaudages qui masquaient la porte monumentale, et elle apparaît maintenant toute neuve, avec les Renommées de Denys Puech, encadrant un cartouche de l'époque de Louis XIV. Une plaque en marbre a été scellée au-dessous de ce motif, indiquant que les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Daumet, membre de l'Institut et architecte des palais nationaux. »

Ainsi présentée, l'information nous avait paru manquer d'exactitude sur plusieurs points importants. Nous avons demandé à M. Daumet qu'il voulût bien nous renseigner sur ce sujet. L'éminent maître l'a fait avec son ordinaire bienveillance, et il nous a dit en substance :

Après la mort de l'auteur du projet de restauration du château de Saint-Germain, les travaux ont été continués par Laffolye, puis interrompus durant quelques années à partir de 1890, et enfin repris en 1895, sous ma direction, M. Jules Comte étant directeur des bâtiments civils. Des crédits assez importants furent affectés à la continuation de l'œuvre.

Depuis cette époque a été terminée la restauration de la

chapelle ; le bâtiment sud-ouest, dit de la *Salle de Mars*, a été entièrement restauré.

La porte d'entrée du château, dont il est question dans l'article que vous me signalez, a été laissée à mon initiative. J'ai cru intéressant de reproduire en rehaut l'architecture du portique vers l'intérieur, en me servant d'un très beau bas-relief, démonté de la face sud et datant de l'époque d'Henri II. Le bas-relief original démonté est actuellement dans une des salles du Musée du Louvre. Il serait bien désirable qu'il fût remonté par les soins d'un artiste comme M. Redon. C'est M. Denys Puech, membre de l'Institut, qui a bien voulu se charger d'en exécuter une reproduction pour la porte de Saint-Germain.

L'article en question parle de « Renommées encadrant un cartouche de l'époque de Louis XIV ». Or, ce cartouche est de l'époque Henri II ; les armes royales mutilées ne pouvaient être reproduites, mais la forme est identique à l'original.

Si un cartouche Louis XIV a été restauré, c'est celui qui entourait l'horloge à la hauteur de la *Salle de Mars*, au-dessus d'une charmante porte de la même époque Henri II que le bas-relief.

Il peut être utile de rectifier des informations susceptibles d'induire le public en erreur, au sujet de l'histoire de notre art. Une appréciation trop hâtive, ou insuffisamment éclairée, cause souvent des méprises de cette nature, excusables après tout.

Mais je ne m'explique pas comment l'écrivain a pu lire mon nom sur la plaque en marbre scellée au-dessous du motif. Le seul nom qui soit écrit sur cette plaque est celui de Millet, auteur, en 1862, du projet de restauration. Il était de toute justice qu'il en fût ainsi.

SOUVENIRS DE LA VIE PARISIENNE

# LA GUILLOTINE ET GUILLOTIN

## D'APRÈS PIERRE QUENTIN-BAUCHART

M. Pierre Quentin-Bauchart, fils du conseiller municipal fort connu, a écrit une curieuse brochure (voir t. XIX, p. 373) dont il convient de donner l'essentiel, dans ce recueil, consacré à la Revue de tout ce qui se publie sur Paris.

Il a écrit la vie du Docteur Guillotin, né le 28 mai 1738, baptisé à la paroisse de Saint-Pierre de Saintes, décédé à l'âge de soixante-seize ans, le 26 mars 1814, cinq jours avant l'entrée des Alliés à Paris, dans une maison faisant le coin de la rue de la Sourdière et de la rue Saint-Honoré.

Le véritable inventeur ou importateur de la guillotine fut Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, quoique le Dr Guillotin, homme intelligent et bon, qui rendit d'importants services comme médecin, dut sa célébrité au nom qu'on donna à un instrument de supplice, de sinistre renommée ; il n'avait songé à cette mécanique que pour adoucir la peine de mort; il n'en fut ni l'inventeur, ni le constructeur; ce dernier fut difficile à trouver; enfin Tobias Schmidt exécuta la première guillotine ; la première exécution eut lieu le 25 avril 1792 sur la personne de Pelletier, condamné pour avoir donné des coups de couteau et pour vol ; puis l'architecte Giraud fit améliorer les coulisses de la guillotine, et le Dr Louis modifia le tranchant. Le modèle venait d'Angleterre où on le nommait « la Fille » (the Maiden), ou d'Italie (manaia). Guillotin ne cacha point son dégoût pour l'œuvre de sang qu'il

vit s'accomplir dans la suite, quand il dut entendre la chanson :

O toi, charmante guillotine,
Tu raccourcis reines et rois.

Député de Paris, mû par un sentiment de philanthropie et d'égalité dans la peine de mort, il fit sa motion le 10 octobre 1789 et la discussion s'ouvrit le 1er décembre. Plus tard, désespéré, critiqué par les royalistes et les républicains, Guillotin, emprisonné, faillit faire l'expérience de sa guillotine. Et l'histoire a consacré les vers de la chanson qu'on fit alors, sur l'air grave du menuet d'*Exaudet* :

Guillotin,
Médecin,
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique
. . . . . . . . . . . . . . . .
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement vous tuera
Et que l'on nommera
Guillotine.

Et nous rappellerons, avec le Dr Bourru écrivant l'oraison funèbre de Guillotin, « qu'il est difficile de faire du bien aux hommes sans qu'il en résulte pour soi quelques désagréments ».

CHARLES NORMAND.



SUR LE PIED, INSCRIPTION DE L'ARTISTE, DONT VOICI LA TRADUCTION :

« Geda Menendiz me fit en l'honneur de saint Michel en 1190 »

(Voyez page 120)

CALICE DU TRÉSOR DE COIMBRE (PORTUGAL)

# LES PRIMITIFS FRANÇAIS
## (GALLIA CHRISTIANA)
## ET LEURS SIGNATURES
### LES SCULPTEURS

PAR

F. DE MÉLY [1]

De la Société des Antiquaires de France.

(*Suite.* — Voyez t. XIX, p. 170 à 176, 307 à 318; t. XX, p. 51 à 58.)

### IMERVARD A BRUNSWICK, XI[e] SIÈCLE

Le Christ de Brunswick est aussi à rapprocher, quoiqu'un peu antérieur, des Christs de La Llagona (Roussillon) et de Lillers (Nord).

Ce moulage, fait pour la première fois, vient définitivement fixer les doutes qui s'étaient élevés. Baudri, dans l'*Organ* (1861), croyait en effet qu'il fallait lire « Ernvar, dus », et pars uite « Bernwardus », ce qui le faisait attribuer à saint Bernward. On voit qu'il est impossible, maintenants d'avoir moindre la hésitation, et que seul, le nom d'Imervard peut être retenu.

*
* *

### LAMBERTUS, A LA SOUTERRAINE (CREUSE), XI[e] SIÈCLE.

Le *Dictionnaire d'Épigraphie* de Migne a relevé, dans les manuscrits de l'abbé Legros, l'inscription suivante, gravée sur une croix d'argent fixée, avant la Révolution, sur la table de marbre de la sacristie de l'église de La Souterraine :

1. Mély (F. de), *Excuviæ sacræ*, C. P., t. III, p. 196.

ARA CRVCIS TVMVLIQVE CALIX, LAPIDISQVE PATENA
SINDONIS OFFICIVM CANDIDA BISSVS HABETO.
LAMBERTVS ME FECIT.

Que l'Autel remplace la Croix : le Calice, le Tombeau : la patène, la Pierre : le blanc lin, le Suaire.

Lambert m'a fait.

*
* *

WILIGELMIUS, MODÈNE 1099.

Bien que nous ne voulions pas publier ici les inscriptions italiennes, celle-ci ne peut cependant être passée sous silence. Elle est gravée sur le marbre, et encastrée dans la façade occidentale du Dôme de Modène, dédié à San Geminiano, entre les figures d'Énoch et d'Élie.

DVM GEMINI CANCER CVRSVM CONSENDIT OVANTES
IDIBVS IN QVINTIS IVNII SVP $\overline{\text{TPR}}$ MENSIS
MILLE DEI CARNIS MON$^{o}$S CENTVM MINVS ANNIS
ISTA DOMVS CLARI FVNDATVR GEMINIANI
INTER SCVLPTORES QVANTO SIS DIGNVS ONORE
CLARET SCVLPTVRA NVNC WILIGELME TVA.

Ces vers sont assez difficiles à expliquer; mais voici, je pense, ce qu'ils veulent dire :

« Pendant que les Gemeaux triomphent, le Cancer monte au ciel. Le cinq des Ides (9 juin), au temps[1] du mois de juin, dans les années mille cent moins une (*monos*, μόνος), du Dieu incarné, cette maison de l'illustre Geminien fut fondée. Ta sculpture, Wiligelmus, montre aujourd'hui combien tu es digne d'honneur entre les sculpteurs. »

1. SVP $\overline{\text{TPR}}$ : qui a prêté à différentes explications ne peut vouloir dire autre chose que SVB TEMPORE, dont les syllabes sont nécessaires pour la cadence des vers.

Cette forme Wiligelmus, par un W, est essentiellement allemande. Kreuser, Zimmermann, Venturi font descendre cet artiste de Nuremberg et le rapprochent d'un Wilhelm d'Innsbruck, qui a travaillé à la Tour penchée de Pise avec Bonanno de Pise. Mais ne faut-il pas se rappeler que l'inscription de fondation parle de 1099, et que la Tour de Pise fut seulement commencée en 1174 ? La forme du nom me paraît donc au premier abord digne d'être retenue, comme aussi la sculpture de cette porte *della Pescheira*, que nous donnons ici.

La scène est effectivement d'origine absolument teutonne. Au-dessus d'une frise, qui représente deux chapitres de l'*Histoire de Maître Renard*, sa victoire et son convoi funèbre par deux coqs, on peut voir la traduction sur la pierre du roman du roi Arthur : les noms inscrits à côté des guerriers ne laissent place à aucune hésitation : ISDERNVS, ARTVS DE BRETANIA, DURMALTVS, MARDOC, WINLOGEE, CARRADO, GALVAGIN', CHE.

Les costumes sont aussi septentrionaux : casque conique à nasal, bouclier en amande, l'armement de la tapisserie de Bayeux en un mot, très différent de celui des guerriers de la porte San Niccola de Bari, de la même époque, très italiens, au contraire.

Enfin, il y a là une manière très particulière de traiter les cavaliers, si particulière, que malgré mes recherches, je ne la trouve qu'en une autre ville, à Angoulême, où sauf la forme du bouclier, il semblerait que, sinon une même main, tout au moins une même pensée, a présidé aux deux œuvres. Aussi, quand on songe à la facilité avec laquelle se déplaçaient les artistes du Moyen Age, se trouve-t-on amené ici à un rapprochement nécessaire, plein de promesses pour l'histoire artistique de notre pays.

*
* *

BEGON, ABBÉ DE GRANDMONT, 1101

L'abbé Bégon est un de ces prélats, qui fut seulement, croyait-on, un généreux donateur, mais ne travailla pas de ses mains aux œuvres d'art qui nous sont parvenues signées de son nom. Il semble pourtant vraiment que nous ne saurions avoir d'hésitation, en présence de l'inscription si formelle de l'A de Charlemagne, du trésor de Conques.

Sur le revêtement de la tranche extérieure se lit en effet :

ABBAS FORMAVIT BEGO, RELIQVIASQVE LOCAVIT

« L'abbé Begon lui a donné cette forme, et y a mis les reliques. »

*
* *

RIQUIN, ENTRE 1129 ET 1156

Nombreuses sont en Italie les portes de bronze du XIIe siècle : mais la plupart venaient de Constantinople. Tout à l'heure nous verrons celles du baptistère de Saint-Jean de Latran, exécutées par deux artistes de Lausanne : Ubert et Pierre, deux frères : nous ne connaissons pas, par exemple en Italie, d'autres portes signées par un artiste occidental, à cette date. L'église de Sainte-Sophie, dans la ville de Nowgorod-le-Grand, près de Saint-Pétersbourg, possède également une porte de bronze, connue sous le nom de « Porte de Plock ».

Cette dénomination lui provient de la figure d'un évêque, en relief sur la porte, autour duquel on lit : ALEXANDER EPIS DE BLVCICH : c'est-à-dire, Alexandre, évêque de Plock. Or, il n'y a eu à Plock qu'un évêque de ce nom, qui demeura sur le siège épiscopal de 1129 à 1156.

Comment cette porte est-elle parvenue à Novgorod ? Ce n'est pas ici le lieu de discuter la route qu'elle a pu suivre. Mais il faut faire remarquer qu'on y voit aussi un autre évêque, *in pontificalibus* ; autour de sa tête on lit : VICHMANNUS MEGEDEBURGENSIS EPI. Ce qui peut faire naître l'idée que la porte a été exécutée à Magdebourg. Il ne faut pas oublier non plus que Nowgorod était une des villes hanséatiques les plus importantes.

D'un autre côté il y a là un nom, en russe, *Maître Abraham*. Le dernier panneau enfin représente un centaure, qui me rappelle celui d'une table très curieuse du *Trésor des rois de Hanovre*, dont on n'avait pu encore donner l'explication : ce fut, paraît-il, le blason de la ville de Nowgorod au Moyen Age. On voit tous les problèmes soulevés par ce monument si curieux, qui porte dans un de ses panneaux inférieurs, autour d'un petit personnage, l'inscription en latin et en russe :

RIQVIN ME FECIT.

*
* *

INGRANNE, ABBÉ DE SAINT-MÉDARD DE SOISSONS, 1168

Le *Voyage de deux religieux bénédictins* nous a conservé l'inscription de la couverture de l'Évangéliaire de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, qu'il fallut refaire en 1168, parce qu'il avait été enlevé par des voleurs

HÆC TABVLA FACTA EST A DOMNO INGRANNO ABBATE HVSVS LOC ANNO INCARNATI VERBI MCLXVIII PAPATVS ALEXANDRI III DECIMO REGNI LVDOVICI JVNIORIS XXXIII. LIBRVM AVTEM ISTVM OBTVLIT LVDOVICVS PIVS IMPERATOR BEATO SEBASTIANO IN RECEPTIONNE EJVSDEM MARTYRIS INCLYTI ET PAPÆ GREGORII VRBIS ROMÆ.

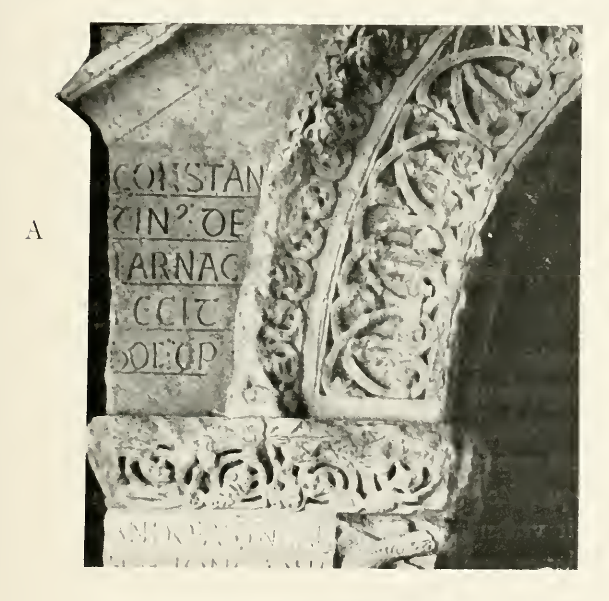
« Cette couverture de livre fut faite par Dom Ingranne,

abbé de ce lieu, dans l'année 1168, la dixième du Pontificat du pape Alexandre III, la trente-troisième du règne de Louis le Pieux. Ce livre avait été offert par l'empereur Louis le Débonnaire à saint Sébastien, au moment de la réception des reliques de ce martyre insigne et du pape Grégoire, envoyées de la ville de Rome (en 835). »

*
* *

CONSTANTIN DE JARNAC, A PÉRIGUEUX, 1169

Le couronnement du tombeau de l'évêque Jean d'Asside, mort en 1169, dans l'église de Saint-Étienne de Périgueux,




SIGNATURE DE L'AUTEUR DU MONUMENT EN A
CONSTANTIN DE JARNAC (SAINT-ÉTIENNE DE PÉRIGUEUX)

est formé d'un arc en tiers point décoré de feuillage, qui repose sur deux colonnettes surmontées de chapiteaux.

Deux longues inscriptions, relatives à Jean d'Asside, sont gravées sur le montant de gauche; mais au-dessus, à côté de la retombée de l'arc, l'auteur du monument a signé :

CONSTANTINVS DE JARNAC FECIT HOC OP[V]S
« Constantin de Jarnac a exécuté ce travail. »

*
* *

MARTIN, MOINE A AUTUN, 1170

L'admirable tombeau de Saint-Lazare, à Autun, fut détruit le 24 janvier 1766. Trois admirables statues, par exemple, ont été sauvées.

Elles surmontaient un petit entablement, sur lequel était gravée, en lettres remplies de mastic noir, l'inscription suivante :

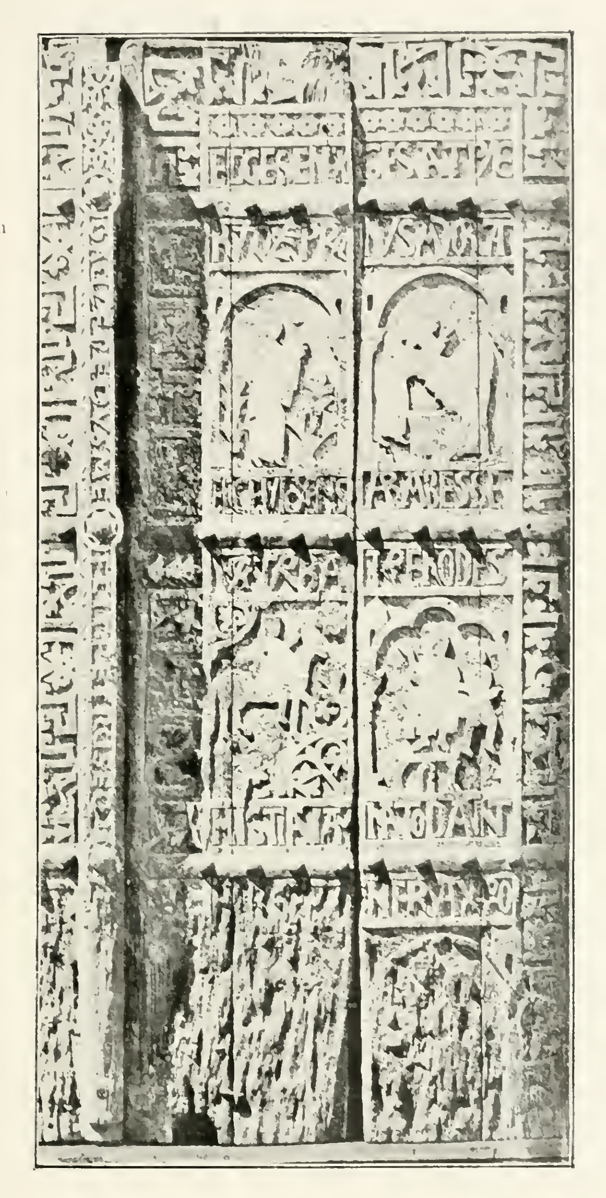
MARTINVS MONACHVS LAPIDVM MIRABILIS ARTE
HOC OPVS EXSCULPSIT STEPHANO SUB PRESVLE MAGNO.

« Le moine Martin, admirable ouvrier en pierre, a sculpté cet ouvrage, sous l'épiscopat du grand Étienne. »

Cette inscription avait été sauvée à la Révolution : il y a quelques années il en restait encore une bonne partie qui a été publiée ; aujourd'hui, par suite d'une incurie qu'on ne saurait vraiment trop regretter, M. de Charmasse n'a pu me décalquer que ces quelques lettres qui ont échappé au désastre. On voudrait espérer qu'elles seront maintenant pieusement respectées.

Ici l'inscription de l'artiste dont voici la traduction : « Gauzfredus me fit »

(DOUZIÈME SIÈCLE)



SIGNATURE DE L'ARTISTE GAUZFREDUS

SUR LES PORTES SCULPTÉES DE LA CATHÉDRALE DU PUY (HAUTE-LOIRE)

*
* *

GEDA MENENDIZ, A COÏMBRE (PORTUGAL), 1190

(Voyez la gravure p. 113)

Le magnifique calice du trésor de Coïmbre porte, gravée sur son pied, l'inscription suivante :

GEDA MENENDIZ ME FECIT IN ONOREM SCI MICHAELIS E. MCLXXXX

« Geda Menendiz me fit en l'honneur de saint Michel en 1190. »

*
* *

UBERTUS ET PIERRE DE LAUSANNE, A ROME, 1194

La porte de bronze du baptistère de Saint-Jean de Latran, et celle de la sacristie de la Basilique, sont les deux battants de la porte du patriarcat de Latran, qui fut ainsi séparée lors de la démolition du Palais.

Sur la première se lit cette inscription :

ANNO . V . PONTIF . DNI . CELESTINI . III . PP . CECIO . CARDIN . S . LVCIÆ . EIDE . DNI . PP . CAMERARIO . IVBENTE . OPVS . ISTVD FACTV E : + HVI : OPIS : VBERT⁹ : ET : PETR⁹ : FRS . MAGISTRI . LAVSENEN . FVERVNT.

« La cinquième année du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Célestin III, sur l'ordre du cardinal Cencio, du titre de Sainte-Lucie, cet ouvrage fut exécuté. Et les maîtres de cette œuvre furent Ubert et Pierre de Lausanne. »

L'autre battant porte la date de 1195, deux années plus tard : mais avec cette particularité que les artistes se disent alors « de Plaisance ».

. . . . VBERT⁹ . MAGISTER . ET . PETRVS . EI⁹ . FR . PLACENTINI . FECERVNT . HOC . OP⁹.

Comme Ubert travaille à la fin du XIIe siècle, il y aurait lieu de rapprocher son œuvre de la grille de cuivre doré qui clôt l'ouverture de la Confession de Saint-Pierre, à la basilique Vaticane, exécutée sous Innocent III (entre 1198 et 1216 par conséquent), sur laquelle nous trouvons gravé simplement le nom de + OBERT, qui serait alors peut-être la forme allemande de *Ubertus Lausennensis.*

*
* *

ANTONIO CENTULENSIS, A UGNA (ESPAGNE), XIIe S.

Le *Bulletin Monumental*, en 1886 (p. 115), nous a donné un estampage du Chrisme signé du portail roman de l'église d'Ugma.

Il lit l'inscription :

AL[FONSO] CENTVLENSIS ME FECIT

Mais il me paraît n'y avoir aucun doute ; la deuxième lettre, L, est absolument semblable au T de CENTULENSIS : dès lors, au lieu de $\overline{\text{AL}}$, il faut lire $\overline{\text{AT}}$, c'est-à-dire Ant[onio].

*
* *

ARNALLI GATTELLI, SAN CUCUFAT EN VALLES (ESPAGNE), XIIe S.

Dans le *Viagie litterario* de Villanueva (t. XIX, p. 27) nous trouvons une description du cloître de San Cucufat en Valles, près de Tarragone. Sur un chapiteau on lit :

HEC EST ARNALLI SCVPTORIS FORMA GATELLI
QVI CLAVSTRVM TALE CONSTRUXIT PERPETVALE.

« Voici le portrait du sculpteur Arnal Gatelli, qui a construit un tel cloître pour l'éternité. »

Et effectivement sur le chapiteau voisin se voit un ouvrier sculptant un chapiteau.

*
* *

AUDEBERT, DE SAINT-JEAN D'ANGELY, XII[e] SIÈCLE

Au porche de la petite église de Foussais (Vendée), du côté gauche, est sculptée une très curieuse Crucifixion. Le manque de recul, limité par un pilier, ne permet pas d'en prendre une photographie; mais M. l'abbé Boiziou, curé de la paroisse, a eu l'extrême complaisance de m'envoyer un très bon estampage de l'inscription, gravée sur la plinthe du bas.

. . . . RAVDVS : AVDEBERTVS DSCO ⁝ IOH ⁝ ANGERIACO ⁝ ME FECIT ⁝

« [Gi]raudus Audebert de Saint-Jean d'Angely m'a fait. »

Grâce à ce document nous savons, maintenant qu'il faut lire . . . RAVDVS, et non . . . . RODVS, ainsi que l'avait donné Caumont Longuemare du reste, dans son *Epigraphie du Haut-Poitou*, en avait fourni une lecture exacte : mais il importait de constater laquelle était la *véritable*.

*
* *

BRUNUS, A SAINT-GILLES (GARD), XII[e] SIÈCLE

Voilà certainement un des noms les plus importants de notre plus belle époque française. Et cependant c'est à peine si on a, jusqu'ici, attaché quelque importance à cette signature, pourtant tracée en belles majuscules :

BRVNVS ME FECIT

« Brunus m'a fait. »

On la lit au portail de Saint-Gilles, derrière une statue d'apôtre d'une incomparable maîtrise, alors que les autres sont d'un art de beaucoup inférieur. Mais, Brunus est-il le sculpteur ou le maître de l'œuvre de cette façade qui rappelle l'art romain dans ce qu'il a de plus majestueux ? Qu'importe ? Ce n'est donc pas sans un sentiment d'étonnement véritable, qu'il nous faut constater que si le portail de Saint-Gilles a paru assez capital dans notre histoire artistique pour qu'on ait cru devoir en faire exécuter un moulage pour le Trocadéro, cette signature, qui en définitive nous fait connaître un des plus grands maîtres du Moyen Age, n'a pas semblé digne d'être reproduite. En fait, deux seuls historiens d'art ont signalé ce Brunus : Revoil et M. de Lasteyrie ; aucun autre n'a jamais songé à mettre en lumière un des maîtres les plus merveilleux de notre passé artistique. Incontestablement pourtant, ce fut un chef d'école, et peut-être, dans la vallée du Rhône, ne serait-il pas difficile de retrouver à d'autres portails, la main et le faire de notre incomparable artiste.

*
* *

CONRAD DE HUSE, A WEINGARTEN (ALLEMAGNE), XII^e^ S.

Martin Gerbert, dans sa *Vetus liturgia Alemanica*, nous a conservé le dessin du beau calice de Weingarten.

Très lisiblement on lit sur le pied :

MAGR. CVNR. DE. HVSE. AR. ME. FECIT.

« Maître Cuonrad de Huse, argentier, me fit. »

On ne peut nier que le terme « argentier » ne soit bien caractéristique ici d'un nom d'artiste et non pas le nom d'un simple donateur, qui aurait « fait exécuter » le calice.

*
* *

GAUZFREDUS, AU PUY ($H^{te}$-LOIRE), XII$^{e}$ S.

(*Voyez la gravure de la page 121.*)

Les admirables portes de bois sculpté de la cathédrale du Puy furent exposées au Petit Palais en 1900. Sur le battant central qui sépare les vanteaux on a pu lire en grosses lettres :

GAUZFREDVS ME FECIT : PETRVS ED.

« Gauzfredus me fit : Pierre m'a élevé. »

Là encore on ne saurait mettre en doute la signification de « Gauzfredus me fit » : car Pierre étant l'évêque du Puy qui les a fait faire, Gauzfredus est alors nécessairement l'artiste qui les a travaillées.

---

# DOUBLEMENT DU MUSÉE CARNAVALET

*D'après les documents officiels.*

L'opération, depuis longtemps annoncée, va être réalisée. Les plans, soumis à l'enquête jusqu'au 6 octobre 1906, ont été adjugés le samedi 7 octobre 1906. La maison, contiguë au Musée, et dont les nouveaux bâtiments doivent prendre la place, portait le n° 25 de la rue de Sévigné. Elle a été démolie récemment. La construction projetée aura une grande analogie de style avec le Musée Carnavalet ; on y placera les peintures de l'escalier de l'hôtel de Luynes, dont la sauvegarde est due à l'initiative de M. Charles Normand ; depuis lors elles ont été remisées dans des caves.

# LA CUISINE DU MUSÉE DE SALZBOURG

*D'après l'un des Albums de*

« *L'Ami des Monuments et des Arts* »

On publie ici, en supplément, une des planches parues dans les magnifiques ALBUMS de *l'Ami des Monuments et des Arts*, dont la série complète, sous un plus grand format, la collection si recherchée des volumes de *l'Ami des Monuments et des Arts*. On trouvera dans l'un de ces ALBUMS la description du Musée et de ses chambres historiques, dont la « Cuisine ancienne », reproduite ici, est un des intéressants exemples.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES REÇUS

**La surabondance des livres reçus nous oblige à différer le compte rendu de nombre d'entre eux, malgré leur vif intérêt.**

*En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un* double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

**ALEXANDRE DE HAYE. Un chapitre de l'Histoire du Général Desaix.** In-8, 39 pages.

Retenons dans ces pages le souvenir de Desaix, d'autant plus cher aux Parisiens qu'un président du Conseil municipal a indignement et contre tout droit dérobé à Paris, qui se l'était offert, le monument du héros ! Et cela sans aucune résistance de l'administration de Paris ! Le noble chauvinisme des Parisiens sera d'autant plus exaspéré par ce rapt, qu'il a eu pour résultat d'enlever d'une place publique parisienne le noble enseignement du héros relégué dans un bourg perdu ! Dans le début de son travail M. de Haye se livre à de louables considérations patriotiques.

Répétons, avec l'historien du héros : « Veillons à la garde des Vosges » ! C'est le devoir de tout Français d'en parler chaque jour, et d'y penser sans cesse.

« Les voici, écrit M. Alexandre de Haye, en parlant des Teutons, sous nos yeux, qui, s'appropriant le territoire sacré, y ont distribué leurs postes, amené leurs canons, construit leurs forteresses. Metz et Strasbourg en demeurent indignés; Thionville, Bitche, Sarrelouis en gemissent; Gemersheim et Neuf-Brisach s'étonnent de laisser libre un passage qu'ils avaient accoutumé de fermer. » On ne saurait mieux dire. Et avec M. de Haye il faut conclure : « Ne quittons pas les Vosges du regard; qu'elles soient constamment notre entretien, notre étude, notre soin vigilant. » Et ajoutons qu'il nous faut, à Paris, le retour du monument du héros qui personnifie la victoire et qui donna l'exemple des grandes vertus.

**ABBÉ HENRY THÉDENAT**, *membre de l'Institut* : **Pompéi ; Vie publique ; Vie privée.** — Deux vol. Grav. — Paris.

**HÉRON DE VILLEFOSSE**, *membre de l'Institut.* **Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine.**

**GUSTAVE CLAUSSE : Les Farnèse peints par Titien.** 332 p. Grav.

**RÉVÉREND PÈRE CAMILLE DE LA CROIX : Étude sur l'ancienne église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure).** 200 p. avec pl. — Poitiers.

**CH. HUELSEN : Le Forum Romain.** 260 p. — A Rome. Grav.

**FERNAND BOURNON : Chronique de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1904 et 1905.**

**Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.** 10e année et 11e année. — A Paris.

**Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.** — Années 1903, 1904 et 1905. — A Rouen.

**LOUIS MATRUCHOT : Les Fouilles d'Alésia.** — A Paris.

**ÉLIE FAURE. — Les Grands Artistes Vélasquez,** in-4 carré, 126 p., avec gr. — Paris.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



PUITS

CHATEAU DE FONTAINE-HENRI (CALVADOS)

VUE DE LA FAÇADE DU COUCHANT

# ASPECT EXTÉRIEUR DU CHATEAU DE FONTAINE-HENRI PRÈS DE CAEN (CALVADOS)[1]

PAR

Charles NORMAND

Un des plus beaux châteaux du Calvados se trouve à Fontaine-Henri, petit bourg situé sur la Mue, où l'on voit aussi une église dont le décor roman est fort curieux.

Sans pénétrer dans le château, le voyageur peut apercevoir le façade du couchant, qu'on reproduit ici (p. 129), située au bout d'une belle avenue, qu'une grille sépare de la chaussée accessible à tous.

On ne publiera aujourd'hui aucun document sur cette magnifique résidence, dont on écrira l'histoire dans un des volumes d'*Itinéraires*, que nous préparons pour faire suite à nos précédents ouvrages : **Trouville** et sa côte, **Dieppe** et sa côte, et autres pays.

Mais dès à présent signalons l'intérêt d'une visite à ce monument ; à droite de la façade, les formes des fenêtres, des lucarnes, du pignon, rappellent celles en usage à la fin du XV[e] siècle, arcs en accolade au-dessus des baies, guipures de dentelles en pierre, feuillages frisés. Dans une certaine mesure on retrouve ici un décor analogue à celu de l'hôtel de Cluny à Paris, dont la date peut être approximativement fixée à 1490[2].

1. Nous devons communication des clichés de cet article à l'obli geance de MM. Dupuis et Schmidt, qui s'occupent avec tant de zèle de la publication de *l'Architecture*, organe de la Société centrale des architectes français.

2. Voyez Charles Normand : Monographie de l'hôtel de Cluny à Paris. Petit in-f° avec nombreuses eaux-fortes, héliogravures, etc.

Dans la partie gauche de la façade, surtout dans cette partie en retour invisible sur la photographie, l'architecture est conçue selon les principes de la Renaissance : les côtés des fenêtres sont flanqués d'ordres classiques ; les moulurations séparant les étages comportent l'entablement complet : architraves, frises, corniches. Un toit colossal, plus haut même que le mur, surmonte cette partie des bâtiments ; une souche de cheminée doit, sans doute, assurer un bon tirage aux âtres du logis, car son élévation est plus grande encore. On lit, dit-on, la date de 1537 sur un arc des fenêtres.

Diverses tours rompent la monotonie de la façade, et y produisent d'agréables effets d'ombre ou de lumière : la première, à la droite de notre vue, se termine en pignon ; plus à gauche, une seconde, couronnée d'un balcon en fine dentelle de pierre ; une troisième, la moins élevée, est à pans coupés, dont les faces sont ornées de médaillons ; elle est coiffée d'un toit en poivrière. Entre ces deux tours on voit le puits élégant qu'on reproduit ici (p. 133) et qu'on a démonté en 1905-1906 pour le restaurer ; il est placé sous un baldaquin de pierre, reposant sur un entablement dorique porté par quatre colonnes élégantes, de même style.

Enfin, une quatrième tour forme, à gauche, l'angle de la façade, et son toit se dresse sur un plan en pans coupés. La façade opposée à celle qu'on vient de décrire offre peu d'intérêt artistique ; elle domine les pentes rapides descendant à un parc magnifique, où serpentent aimablement les eaux de la rivière de Mue, ombragées d'arbres magnifiques[1].

1. On parlera, dans l'ouvrage annoncé, des autres parties du château et de la chapelle isolée qui l'accompagne.



CHATEAU DE FONTAINE-HENRI

LE PUITS DEVANT LA FAÇADE

(ETAT PENDANT SA RESTAURATION)

# VUE DE LA FAÇADE SUR LE POTAGER DU CHATEAU DE CREULLY

Situé près du château de Fontaine-Henri, le château de Creully fait aussi l'objet d'excursions intéressantes pour les baigneurs de Lion, Luc, Saint-Aubin, Langrune, et pour ceux de Courseulles, qui en est éloigné de neuf kilomètres environ [1]. Sur la place de l'église, une grille s'ouvre sur l'allée d'entrée du château, qui se trouve tout au bout. C'est un assemblage de constructions d'époques différentes ; la vue la plus pittoresque est celle qu'on a du potager, qui se trouve au bout du chemin d'accès ; on remarque à gauche de ces façades la tour la plus élevée : sa partie supérieure forme un encorbellement dont la saillie est portée sur mâchicoulis, qui servaient à la défense, en permettant de « battre » le pied du bâtiment ; un toit d'ardoises à quatre pans le couronne.

1. On peut facilement combiner une charmante excursion en voiture et voir dans la même journée Fontaine-Henri, Creully, Saint-Gabriel et la superbe ferme de Brécy. Il faut visiter aussi en ce pays charmant d'autres localités fort curieuses dont on parlera dans l'un des nouveaux volumes des Itinéraires Charles Normand.

---



LE CHATEAU DE CREUILLY (FAÇADE VUE DU POTAGER)

(CALVADOS)

# LES ARCHIVES CURIEUSES DU PEUPLE DE PARIS

PAR

E. LEVASSEUR

Membre de l'Institut, Directeur du Collège de France.

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 290.)

La ville en effet se repeuplait. Sa bourgeoisie n'avait plus l'esprit de réformation par la révolte qui l'avait soulevée au temps d'Étienne Marcel ou qui l'avait associée à l'ordonnance des Cachochiens. Elle se serrait contre la royauté et c'était sur elle que Louis XI prenait son point d'appui contre la féodalité rebelle. En juin 1467, menacé de nouveau par Charles le Téméraire, il voulut opposer une armée de gens de métier aux armées féodales de ses ennemis. « Pour le bien et sûreté de notre bonne ville de Paris et pour la garde, luition et défense d'icelle, nous avons fait mectre sus et en armes les manans et habitans de tous estatz de nostre dicte ville et cité, et ordonné les gens de mestier et marchans estre divisez et partis en certaines bannières souz lesquelles ils seront chacun selon la qualité et l'estat dont il est. « Le nombre des bannières des gens de métier était de 59, comprenant 132 professions. La 60e bannière était composée des « notaires, bedeaux et autres praticiens en Cour d'Église, mariez, non estans de mestier » ; la 61e des parlementaires et de toutes les personnes appartenant à la magistrature ou attachées à son service. L'ordonnance des bannières, qui avait été publiée d'après les textes du Livre rouge du Châtelet dans le tome XVI du *Recueil des ordonnances* et que M. Franklin a rééditée,

avec corrections, d'après le *Registre des bannières*, donne une énumération des professions qu'il est intéressant de rapprocher des cent un statuts du registre d'Étienne Boileau. Certainement l'industrie s'était développée dans l'intervalle.

L'organisation des corps de métiers s'était modifiée aussi. L'institution a subsisté depuis le XII^e^ siècle et depuis un temps plus éloigné jusqu'en 1791 sous les mêmes noms ou sous des noms équivalents, métier, corps de métier, corporation, communauté d'arts et métiers, syndic, garde, juré, maître, valet, compagnon, apprenti, etc. Cependant on s'expose à des confusions et à des anachronismes quand, pour décrire la fonction et l'état de choses que ces mots représentent, on assemble et confond des textes empruntés à divers siècles.

Déjà au XIV^e^ et au milieu du XV^e^ siècle la main de la royauté est devenue plus apparente. C'est à elle que les les artisans s'adressent pour obtenir des statuts, ou pour conformer et modifier ceux qui les régissaient. En général les modifications sont des tendances au privilège ; le chef-d'œuvre, très rare dans le registre d'Étienne Boileau, est maintenant presque partout obligatoire et est devenu plus compliqué ; le nombre des apprentis, parfois celui des maîtres, est limité ; une hiérarchie se forme dans le sein des principales corporations et les pouvoirs se concentrent entre les mains d'une aristocratie d'atelier ou de boutique ; les règlements de fabrication deviennent plus minutieux. Le corps de métier du XV^e^ siècle n'a pas le même esprit que celui du XIII^e^, et le corps de métier du XVIII^e^ siècle sera à son tour dans une condition bien différente.

Pendant que la royauté investissait des groupes d'artisans, par des lettres patentes confirmatives de statuts, du

monopole de l'exercice de certaines professions dans certaines villes, elle tirait comme conséquence du droit de conférer le monopole celui de faire jouir du même privilège telles personnes à son gré, ou de les affranchir des liens de la corporation. Or, comme elle était toujours en quête d'argent, elle usa de l'un et l'autre moyen. Elle fit payer aux corporations ses lettres de création ou de confirmation ; elle vendit à des particuliers des lettres de maîtrise, par lesquelles elle les investissait du droit de faire partie de la corporation et de jouir de tous ses privilèges sans avoir passé par la filière des épreuves et sans lui avoir payé les taxes ou du moins toutes les taxes accoutumées ; d'autre part, elle institua, toujours moyennant finance, des artisans suivant la Cour, c'est-à-dire des ouvriers et marchands, fournisseurs attachés à la maison du roi, qui furent dispensés de la surveillance des jurés et de l'observance des statuts. Plus tard, elle donna à l'hôpital de la Trinité le privilège de former des apprentis et de délivrer des lettres de maîtrise. Henri IV, quand il eut bâti la galerie du Louvre, y affecta des logements pour d'habiles artisans qu'il affranchit de toute subordination à l'égard des corps de métier. Cette mainmise de la royauté sur le travail industriel, qu'on constate dès la fin du Moyen Age, se manifesta d'une manière beaucoup plus générale à partir du XVIe siècle. La création des lettres de maîtrise contre lesquelles les corps de métiers ne cessaient de protester se multiplièrent à tel point qu'un nombre considérable resta sur le marché sans trouver de preneur et qu'Henri IV, pour remédier à l'encombrement des « vieilles lettres de maîtrise du tout surannées et prescrites », se décida en 1608 à abolir celles qui étaient antérieures à son avènement.

La Confrérie est contemporaine de la Corporation. Il est

des cas où l'on ne saurait dire laquelle a précédé l'autre. Toutefois les Confréries professionnelles étaient relativement rares dans la France septentrionale, surtout dans Paris, au XIIIe siècle, puisque sur cent un métiers le Registre d'Étienne Boileau n'en mentionne que dix-sept. Lorsque les Corporations, désorganisées par la guerre de Cent ans, se reformèrent, la plupart insérèrent dans leurs nouveaux statuts des articles relatifs à l'entretien d'un « Cierge ». Presque toutes les Corporations se trouvèrent alors doublées d'une Confrérie ; le sentiment religieux, uni au goût des réunions et des fêtes, excitait les gens de métier à en fonder. Il y en avait un très grand nombre à Paris au XVIe siècle ; elles ont pris une part active dans les mouvements populaires de la Ligue. La royauté qui, de concert souvent avec l'Église, avait suspecté les Confréries au Moyen Age, les accueillit avec plus de bienveillance à la fin du XVe siècle. Cependant au XVIe siècle, elle se défia de leur turbulence ; même avant le déchaînement des guerres religieuses, elle les interdit à Paris. Mais elles fut impuissante à en arrêter la multiplication comme à en réformer les abus pendant le règne des derniers Valois. En réalité, malgré plusieurs des édits des siècles suivants, en dernier lieu celui de 1776 et un attiédissement du zèle religieux, beaucoup de Confréries de métier ont subsisté jusqu'à la Révolution.

La royauté n'eut pas davantage la force d'arrêter dans le corps de métier même d'autres abus qui étaient en germe depuis longtemps et qui, à la faveur des troubles religieux, florissaient alors dans tout le système corporatif : despotisme de quelque familles se partageant les charges honorifiques et lucratives, exagération des droits d'entrée dans la Corporation, exigences et partialité pour l'acceptation des chefs-d'œuvre, etc.

Vers la fin du Moyen Age les plus importantes corporations de Paris avaient pris le pas sur les autres dans les cérémonies publiques. Peu à peu elles formèrent une sorte d'aristocratie dont la composition a changé avec la fortune des métiers et dans les rangs de laquelle il y avait plus d'aspirants que d'élus. C'est au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle qu'on voit les six corps de marchands investis d'une sorte de consécration officielle. En 1629 la Ville leur donna des armoiries dans lesquelles figurait la nef des armes de Paris ; les orfèvres refusèrent, ne voulant pas renoncer à leur antique blason. Les marchands de vin, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, s'efforçaient de s'insinuer dans cette aristocratie, qui les repoussait avec dédain ; ce n'est qu'en 1776 que, grâce à la réunion des drapiers et merciers en un même corps, ils y trouvèrent régulièrement place.

La royauté aurait bien voulu remédier aux abus et, pour cela, mettre plus directement les corporations industrielles sous sa discipline. C'était une tendance déjà ancienne qui, sous les seconds Valois, se lia au progrès général de la législation et de l'administration royale. Deux édits particulièrement importants caractérisent cette politique : celui de décembre 1581, qui, publié en pleine Ligue, n'a presque pas eu d'effet, et celui d'avril 1597, qui, rendu quand Henri IV était maître de son royaume, en a eu un peu plus. Ces édits reposaient sur ce principe qu'il appartenait au roi d'autoriser l'exercice des métiers et d'en régler les conditions; ils avaient pour objet d'organiser en Corps tous les artisans du royaume, de rendre moins exclusif le régime de la corporation en facilitant l'admission, de supprimer les abus des jurandes et confréries en plaçant les Corporations sous la surveillance immédiate des officiers royaux, enfin de prélever une taxe sur les bre-

vets de maitrise. La bourgeoisie de la Capitale était privilégiée par ces édits, car les maitres reçus dans ses corporations avaient la faculté de s'établir dans toutes les villes du royaume, tandis que les maîtres reçus en province n'avaient pas le droit de s'établir à Paris[1].

A mesure que s'étendait l'autorité royale, l'organisation des métiers de Paris devenaient un type sur lequel se modelèrent les Corporations des autres villes, surtout quand elles étaient constituées par lettres patentes. Il y eut dès lors plus d'uniformité dans les statuts. Paris conserva toujours une situation privilégiée.

L'ordre étant rétabli après les guerres civiles, la royauté aurait pu renoncer à maintenir le régime corporatif.

(*A suivre.*)

---

## SOUVENIR DE L'EXCURSION
# A L'HOTEL HIRSCH
### PRIX ATTEINTS PAR LES ŒUVRES D'ART

L'hôtel Hirsch, proche du Palais de l'Élysée, et qui fut l'objet d'une des excursions artistiques des Amis, a, depuis lors, été vendu. On a aussi dispersé les œuvres d'art qu'ils avaient eu l'avantage de pouvoir admirer ; on sera curieux de connaître leur prix d'achat, que nous ferons connaître d'après le *Journal des Arts*, si soigneusement dirigé par MM. Dalligny.

1. Entre les deux édits de 1581 et de 1597 se place une « liste générale et rooles de tous les arts et métiers qui sont en jurande et qui s'exercent tant en la ville et faux bourgs de Paris qu'ès autres villes, faux bourgs, bourgs, bourgades de ce royaume », que M. Franklin a reproduite. Elle porte 151 professions, mais elle n'est pas spéciale à Paris. Une autre liste des Corporations, publiée dans le Dictionnaire de Savary vers le milieu du XVIIIe siècle, ne porte que 66 professions.

Dans le grand atrium du premier étage, aux parois, les Amis ont vu quatre grandes tapisseries de la manufacture royale de Beauvais : dans un encadrement d'architecture, en avant d'un fond de colonnades et de portiques, se dressaient de grands personnages mythologiques, entourés de sujets allégoriques aux divinités de l'Océan, Amphitrite, Vénus, Eurus, Thétis. Ces compositions, exécutées sous la direction de Béhagle, d'après Bérain, vers la fin du xvii^e siècle, étaient tissées d'argent. Leur prix s'est élevé à trois cent quatre-vingt-seize mille francs.

Au débouché du grand escalier, d'allure monumentale, on passait du palier du premier étage dans un vestibule où, à droite, était adossé une cheminée provenant du château de Montal, dont on a malheureusement arraché le décor sculptural. La cheminée a été vendue quarante-deux mille francs.

Dans le Salon ouvrant sur les Champs-Élysées, le portrait en pied de Louis XVI par Callet, placé entre deux portes, a atteint le prix de douze mille cinq cent francs.

La vente fut faite dans l'hôtel Hirsch, 2, rue de l'Élysée, par M^e Chevallier et MM. Mannheim et J. Féral.

---




PARIS. SOUVENIR DE NOTRE VISITE A L'ÉGLISE NOTRE-DAME
MONUMENT DU CARDINAL DE BELLOY
*Exécuté de 1808 à 1819 par L.-P. Deseine* (Voyez p. 179).

(DESSIN DE M^r DESEINE. 1819)



VUE DE NAPLE (1)

LE PREMIER

# CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE TENU A ATHÈNES

(*Suite*. T. XIX, p. 64, p. 97 à 120, 127, 128, 183 à 189, 190, 247 à 255, 354 à 362, 374; t. XX, p. 61-62.)

On reprend aujourd'hui la suite du compte rendu du Congrès en publiant ici le texte officiel des plus importantes communications faites dans les séances.

1. Cliché communiqué par la Compagnie des Messageries Maritimes.

# LE PREMIER TYPE D'ATHÉNA

## SUR LES MONNAIES PRIMITIVES ET ARCHAÏQUES D'ATHÈNES ET SES RELATIONS AVEC LA SCULPTURE GRECQUE

PAR

BABELON

Membre de l'Institut, Délégué du Gouvernement et de l'Académie au Congrès d'Athènes.

D'après le résumé déposé, M. Babelon établit d'abord que le type de la tête casquée d'Athéna sur les monnaies d'Athènes a été inauguré par Pisistrate, au commencement de la seconde tyrannie, vers 550 av. J.-C.

Il s'attache ensuite à démontrer par des exemples les rapports étroits et directs des premiers types monétaires d'Athéna avec les sculptures attiques contemporaines trouvées sur l'Acropole. Les premiers types d'Athéna, qui ne ressemblent à aucun autre type monétaire grec, correspondent à ce que, dans le développement de l'art sculptural, les historiens de l'art appellent le premier archaïsme attique.

Vers l'an 540, époque où Pisistrate remporte son succès définitif, la sculpture attique se transforme et subit l'influence des écoles ioniennes. Il en est de même des types monétaires. M. Babelon le montre en particulier par la comparaison de l'un de ces types avec la tête d'Athéna dans le bas-relief n° 581 du musée de l'Acropole, qui représente des adorateurs amenant à la déesse une truie pour le sacrifice. Si l'influence ionoinsulaire est évidente sur le bas-relief, elle éclate avec non moins de certitude dans le type monétaire.

Les variétés de la coiffure et de la physionomie dans les

types monétaires d'Athéna de l'époque d'Hippias ont leur pendant dans les variétés de coiffure des têtes de Corés de la même période que nous admirons au musée de l'Acropole. Dans la forme spéciale de l'œil à fleur de tête et allongé, on retrouve sur les monnaies ce que les historiens de la sculpture caractérisent par ce qu'ils appellent l'exophthalmie archaïque. Enfin, après avoir déterminé les monnaies qui furent frappées en l'honneur du mariage d'Archédicé, fille d'Hippias, avec Aiantides, fils d'Hippoclès, en 513, M. Babelon établit que le type monétaire définitif d'Athéna fut créé pour célébrer la victoire de Marathon en 490. Ce fut en l'honneur de cette victoire que l'on frappa le décadrachme, pièce sur laquelle, et pour la première fois, le casque de la déesse est ceint de la couronne d'olivier. C'est le type qui devait rester désormais immuable sur les monnaies athéniennes dites d'ancien style.

---

# LES FRAGMENTS D'UN INSTRUMENT D'AIRAIN TIRÉS DU FOND DE LA MER D'ANTICYTHÈRE, SONT-ILS LES RESTES D'UN ASTROLABE ?

PAR

CONST. N. RAYDOS

Délégué de la Société historique et ethnologique d'Athènes.

Broyée sous le poids d'une des énormes pièces que transportait la barque qui se brisa contre les rochers d'Anticythère, enfoncée dans la boue qui nous a conservé ses restes, une petite boite de bois et de cuivre, déposée actuellement au Musée d'Athènes, parait encore pouvoir nous donner la

solution de tout un problème d'ordre nautique et archéologique.

Après examen minutieux de ce qui en reste encore, on peut aisément distinguer quinze roues, ou plutôt les vestiges de quinze roues de cuivre, dentées, à engrenage, qui devaient constituer un rouage assez compliqué.

On a prétendu voir dans cette machine un astrolabe plan. Cette opinion est tout à fait absurde. D'après ce que nous savons de l'astrolabe, d'après ce que nous en a appris l'édition d'un manuscrit de Jean Philoponos (Rheinisches Museum, N. F. VI, 1838), et la magistrale étude de M. Nau sur le manuscrit syriaque du Sevère Sabokt (Collection Petermann, n° 37, Berlin), l'instrument astronomique dit astrolabe, depuis Ptolémée jusqu'au jour où il fut introduit à bord d'un navire, et ce fut seulement au xv^e siècle, n'a jamais eu ni roues ni dents, et n'a jamais constitué ce que nous appelons une machine.

Aucun autre indice sur ces fragments de cuivre ne parle en faveur d'une semblable hypothèse ; les inscriptions qu'ils portent n'ont pas encore été déchiffrées. La seule chose qu'elles prouvent peut-être c'est que l'instrument date du I^er siècle de notre ère.

On ne saurait de même prétendre sans témérité qu'il s'agît de l'horloge anaphorique de Vitruve (*De Architectura*, lib. IX, cap. VIII).

Mais tout donne à croire que nous nous trouvons devant un loch mécanique ou sillomètre, analogue à ceux dont Héron d'Alexandrie (I^er siècle) fait la description détaillée dans son traité Περὶ Διόπτρας (Ed. A. J. H. Vincent, Paris, MDCCC). Le tout, d'après Héron, formait une boîte de modestes dimensions au fond de laquelle était fixé tout un système de roues de cuivre dentées qui faisait

tourner l'aiguille d'un cadran gravé sur le couvercle de la boîte pour indiquer les distances parcourues par le navire.

Ce cadran ne portant pas le moindre signe du zodiaque, je l'ai trouvé sur le couvercle broyé et collé sur l'assemblage des roues. Dans le loch mécanique de Héron d'Alexandrie, le tout prenait son mouvement du dehors, la mer agissant sur une roue à palettes, méthode bien analogue à l'hélice de plusieurs lochs mécaniques d'aujourd'hui.

---

## LA RECONSTRUCTION DU STADE D'ATHÈNES

PAR

MÉTAXAS

*Architecte qui a reconstruit le Stade*

(Voir la collection de *l'Ami*, t. XIX, p. 251.)

Il expose en peu de mots l'historique de la récente reconstruction du Stade dont le Prince Royal a eu la conception et pris l'initiative.

Il mentionne les fouilles entreprises en 1869 par l'architecte Ziller dans la *sphendoné*, fouilles dont les résultats ont été publiés en 1870 par M. Ziller.

Il rappelle ensuite dans leur ordre les trouvailles faites pendant les fouilles de 1895, conduites parallèlement aux travaux de la reconstruction.

Il mentionne la participation qu'a prise à la restauration le Comité international de surveillance des fouilles et des travaux de construction, et rappelle que ce Comité a été constitué par le Prince Royal. Il est d'avis que la présence du Comité a constitué aux yeux du monde scientifique

la meilleure garantie pour la conduite rigoureuse de la restauration.

Énumérant les particularités que le Stade panathénaïque présente dans ses détails par rapport aux autres stades connus, il est porté à croire que les fondations trouvées à l'entrée du Stade n'appartenaient pas à de simples propylées architectoniques, mais à un édifice comprenant aussi les *apodytéria* et autres constructions.

---

SOUVENIR DE L'EXCURSION ARTISTIQUE

DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

# AU CHAMP DE FOUILLES ROMAINES

## DU MARCHÉ AUX FLEURS

Métropolitain. Station de la Cité.

Par une faveur dont purent seuls profiter les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts,* l'accès du chantier fut permis à nos distingués collègues. Un grand nombre d'entre eux avaient alors déjà pris la clef des champs, en raison de l'époque avancée à laquelle ils eurent la surprise d'être conviés à cette visite originale et inattendue. La délicieuse promenade au pavillon de M^me^ Dubarry à Louveciennes devait clôturer la série de leurs charmantes réunions, où se pressent les érudits, les artistes, les lettrés les plus célèbres ; là s'assemblent les mondaines les plus élégantes, éprises de haut et gai savoir et dont le goût délicat s'intéresse désormais vivement à nos beaux monuments, si méprisés avant l'organisation des réunions d'amis des

monuments et des arts; armée tout à la fois d'avant-garde et de foi traditionnaliste qui a su souvent les faire respecter. Nul aujourd'hui n'a plus le droit de les ignorer. Aussi demoiselles et jeunes gens viennent avec empressement à ces excursions, Et l'on se demande s'il ne conviendrait pas d'organiser pour la jeunesse une section de *Minores*.

Les *Amis*, malgré l'époque avancée de la saison, s'étaient réunis en nombre; des dames même, courageuses et charmantes, étaient venues, malgré les termes peu engageants de la lettre d'invitation, où, à dessein et pour éviter toute surprise, on les avisait de la présence des hautes échelles-escaliers dont l'escalade était obligatoire.

Presque tous les journaux qui s'intéressent aux manifestations d'art, même ceux qui se publient à l'étranger, ont rendu compte de cette pittoresque visite, à nulle autre pareille et qu'on ne pourra plus refaire : la date choisie permettait de voir le résultat à peu près complet des fouilles; quelques jours plus tard le ravissant tableau des objets exposés dans leur cadre naturel avait disparu; les pierres étaient emmagasinées dans les débarras du Musée Carnavalet, en attendant leur exposition dans les bâtiments nouveaux, qu'on va commencer à construire.

On reproduira ici les parties essentielles d'articles étendus consacrés à la visite des membres de *l'Ami des Monuments et des Arts, parisiens et français*, de façon à assurer une certaine perpétuité à ces intéressantes études. Mais la place restreinte dont on dispose, la variété qui s'impose et qui force à parler ici d'un peu de tout, nous prive du plaisir de reproduire ces articles immédiatement. En attendant, on publie ici une note inédite de M. Charles Normand. Nos collègues furent accueillis par la Commission des fouilles de la Ville de Paris, par son président M. Villain, son




SOUVENIR DE LA VISITE
DES MEMBRES DE " L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS " AU CHAMP DE FOUILLES ROMAINES, DU MARCHÉ AUX FLEURS, A PARIS

MONTANT DÉCORÉ D'UNE ORNEMENTATION ROMAINE

Publié pour la première fois d'après une photographie de **Charles Normand**.




SOUVENIR DE LA VISITE
DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS » AU CHAMP DE FOUILLES ROMAINES
DU MARCHÉ AUX FLEURS, A PARIS

LE MUR N° 1 DÉMOLI POUR LE MÉTROPOLITAIN
ET FAIT DE MONUMENTS ROMAINS

*Son aspect, pris en fonds de fouille, à 3 h. 30, le 13 juin 1906*, cinq minutes avant sa démolition. A 3 h. 40, on soulevait la pierre placée entre les deux croix +, marquées près des deux pelles; sur la face de cette pierre, jusqu'alors posée contre le sol, on découvrait l'INSCRIPTION ROMAINE commençant par ce mot : MATANAE.

A 3 h. 35, on avait retourné la pierre contiguë à la précédente, formant angle du mur, et on y avait reconnu la STÈLE FUNÉRAIRE des trois personnages accompagnés des deux poissons suspendus à un anneau.

## LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS (Suite)

Vue publiée pour la première fois d'après la photographie de **Charles Normand**.

secrétaire M. Sellier, et par d'éminents érudits et membres de l'Institut.

L'excursion fut annoncée, de façon plus particulièrement précise et détaillée, dans *les Débats*, *le Figaro*, *la Patrie* et dans *la Liberté*.

Ne pouvant reproduire en même temps les extraits de tous les compte rendus de la visite des *Amis* on publiera prochainement le premier en date des articles parus, celui du *Soleil*, dû à la plume experte d'un vieil et savant ami des amis des monuments, M. Furetières, qui, jour par jour, encourage et suit, depuis l'origine, leurs efforts en faveur de l'art et du pays.

## BRÈVE NOTE SUR NOS FOUILLES DANS LES RUINES ROMAINES DU MARCHÉ AUX FLEURS

Visitées par les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*

Utilité de la création d'une gare archéologique métropolitaine.

PAR

CHARLES NORMAND

Membre de la Commission des fouilles de la Ville de Paris.

*Sur ma reconstitution du Paris romain, voyez mes* Arènes-Lutèce, *de la rue Monge (2 vol.), et les études publiées dans* l'Ami des Monuments et des Arts *(t. XIX, p. 34)*.

On a fait tant de commentaires, d'une invraisemblable hardiesse, sur les fouilles récemment poursuivies sous l'emplacement du Marché aux Fleurs, dans l'île de la Cité, qu'il importe de faire le récit sommaire de la découverte. On essayera d'en parler ici avec une réserve prudente. On examinera, plus tard, dans l'un des ouvrages que nous consacrons à la reconstitution du Paris romain, chacun des objets de la trouvaille; on s'efforcera alors d'en déter-

miner le motif d'intérêt. Aujourd'hui on ne publiera qu'une nomenclature, aride mais utile, des divers débris exhumés, en manière d'un résumé de procès-verbal. L'importance de la découverte est grande puisqu'elle nous fournit d'importants éléments pour la connaissance, si rudimentaire encore, des origines de Paris.

On a reconnu l'existence des restes des deux grands murs, qui se développaient à peu près parallèlement aux rives de la Seine, et que coupait perpendiculairement un troisième mur.

Le plus proche de la Seine du côté du Chatelet ayant été reconnu le premier fut dénommé mur n° 1 ; le mur parallèle trouvé à une huitaine de mètres plus au sud fut désigné sous le n° 2, et le mur qui les liait en retour d'équerre reçut le n° 3.

Ce fut en juin 1906 qu'on dut démolir, pour créer l'espace libre nécessaire à l'établissement de la gare de la Cité, les murs n^os^ 1 et 2. On pouvait constater qu'ils s'étendaient du côté du Tribunal de Commerce à l'intérieur des terres ; mais la tranchée avait été creusée à la largeur nécessaire aux besoins de l'exploitation du chemin de fer métropolitain ; leur prolongement devait demeurer sous terre. Il eût été fâcheux pour la science qu'on restât dans l'ignorance de la façon dont se comportaient ces murs dans la partie que n'entamait pas le Métropolitain. Alors la commission des fouilles eut l'idée louable et généreuse de faire, à ses frais, les recherches nécessaires à la connaissance plus précise du Paris primitif; elle fit établir au long des murs 1 et 2 une galerie couverte de recherches; et, après les avoir longés pendant une vingtaine de mètres, après avoir rendu à la lumière leur superbe appareil, la Commission, récompensée de ses efforts et de ses sacrifices, eut la joie de se voir arrê-

tée dans chaque galerie, en septembre 1906, par un mur transversal, n° 3 ; il est bâti en même et bel appareil que les murs n$^{os}$ 1 et 2 ; on reconnut que les tronçons des deux galeries formaient le prolongement d'un même mur n° 3, construit en retour d'équerre sur les murs 1 et 2.

En démolissant ces deux derniers pour les besoins du chemin de fer métropolitain, on s'aperçut qu'il était fait de grandes et belles assises, posées à sec, sans ciment ni mortier, et de façon hâtive. Ces pierres provenaient de constructions romaines, surtout de tombes païennes, comme le prouvaient le caractère funéraire des représentations sculptées, et le libellé des inscriptions mortuaires ; leur début comporte les lettres initiales D et M, de la dédicace païenne aux dieux mânes.

Des murs d'un appareil de ce genre ont été reconnus à diverses époques sous le sol de la Cité et j'en ai reproduit le dessin, d'après Lenoir et Vacquer, dans mon *Itinéraire artistique et archéologique de Paris* (t. I, p. 8, 11 et 13). On sait d'ailleurs que de nombreux murs, faits aussi de tombes antiques, ont été découverts ou subsistent encore dans les villes de la Gaule. Les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*, lorsqu'ils ont visité les curieuses antiquités de la ville de Sens, ont vu un rempart de ce genre toujours debout. On a publié dans leur recueil (t. I$^{er}$, p. 203 de *l'Ami des Monuments et des Arts*) le mur de Saintes au moment de sa découverte, d'après une photographie due à notre ami Mareuse.

A Paris on n'a pas soulevé les pierres des parties des murs n$^{os}$ 1, 2, 3 demeurés sous terre ; mais, dans la tranchée à jour nécessaire à l'établissement de la gare du métropolitain, on a dû démolir ces murs anciens. Et c'est

ainsi qu'on a retrouvé de nombreux fragments antiques et des pierres sculptées, dont voici l'énumération :

Stèle funéraire de trois personnages en costume antique ; près des têtes on voit deux poissons suspendus par la bouche à un anneau.

Inscription funéraire de Maiana, en beaux caractères romains, dédiée aux Dieux mânes, et commençant par le mot MAIANAE.

Stèle funéraire du chariot; divisée en deux parties dans sa hauteur et séparées par une inscription très frustre, que l'on n'a pu déchiffrer : dans le haut, un chariot attelé de deux chevaux et accompagné de trois personnages; dans le bas, deux autres figures fort endommagées.

Pierres d'assises de belles dimensions.

Stèle funéraire avec un vase, et autres ornements très frustres.

Fragment d'une théorie de personnages, près d'un autel antique.

Cippe funéraire de l'exarque Albanus : au-dessus de l'inscription, couronnement formé de volutes arrondies.

Inscription funéraire double de Litugena, où l'on a reconnu des noms gaulois estropiés.

Inscription funéraire païenne débutant par le mot MATRIS.

Bloc d'angle mouluré, où, sur deux faces se recoudant, on a sculpté des personnages dont la partie supérieure subsiste seule, et portant une façon de capuchon.

Fléau de balance, sculptée dans la pierre, d'où pend une chaîne double.

Deux personnages dans l'attitude de porteurs; bloc en pierre sculpté.

Fragments d'architecture de dimensions diverses et de style classique :

*Angle d'une corniche* d'assez grandes dimensions.

*Angle d'une architrave.*

*Moulures de bases et de corniches, etc...*

Animal marin fantastique sculpté en bas-relief.

Buste d'un personnage placé dans une niche, formant encadrement architectural, selon un dispositif retrouvé en d'autres pays : par exemple tombe d'un Sequarius, de la cohorte des Dalmates, etc...

Fragment d'un personnage portant un vêtement antique sculpté en bas-relief.

Personnage debout, drapé à l'antique ; le tiers latéral de cette sculpture a disparu.

Des morceaux de fer ; l'un d'eux, méplat, me suggéra l'idée qu'il avait pu servir de lien à quelqu'une des pierres portant des trous de scellements ; je le plaçai dans l'une de ces cavités : il s'adaptait exactement, comme je l'avais prévu ; j'ai, il y a de longues années, publié des renseignements sur ce sujet dans mon *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique*, dont je prépare une réédition considérablement augmentée d'observations recueillies au cours de mes visites dans les ruines de l'Empire romain.

Un pilier décoré d'arabesques sculptées, dont je reproduis ici l'image, jusqu'ici inédite. (Voir p. 152.)

Une pierre percée d'un trou rond, gros comme une tête.

Une grande pierre striée de lignes parallèles et curieusement moulurée ; elle mesure 1 m 180 sur 0 m 89 et 0 m 41.

Un chapiteau dorique, du même style que celui retrouvé dans le grand monument romain du collège de

France, qui lors de sa découverte fut décrit, et publié d'après mon dessin, dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. X, p. 41).

Une pierre en queue d'aronde, du genre de celle que j'ai publiée dans ma *Reconstitution du Paris romain* (volume des *Arènes-Théâtre de la rue Monge*).

Un fût de colonnette imbriqué en partie de sortes d'écailles.

Une pierre taillée en forme de petits pignons, se pénétrant et en partie ajourés.

Une meule ou mortier circulaire.

Divers menus fragments d'inscriptions incomplètes et de sculptures funéraires ou autres, fort mutilées.

Des pièces métalliques, des tuiles avec ou sans rebord.

*Des traces de terrains carbonisés* où l'on a reconnu des grains de blé et d'autres graines également brûlées.

Dans les terres meubles voisines, notamment dans le voisinage des soubassements retrouvés de l'église Sainte-Croix, depuis longtemps démolie, on a recueilli divers fragments gothiques : chapiteaux avec ou sans feuillages, tambours de fûts de colonnes, crânes et tibias, vases en terre cuite.

L'importance de ces découvertes est extrême : on a soupçon d'un grand cataclysme, peut-être d'un incendie du Paris primitif. Elles révèlent l'état des arts à Paris aux plus anciens jours connus de son histoire ; on apprend à connaître les noms de ses anciens habitants, leurs costumes, leurs professions. Ces fragments disent l'importance des monuments qui l'ornaient, la quantité des monuments funéraires, qui, selon l'habitude romaine, devaient se trouver hors de la ville, aux côtés du grand chemin d'accès, d'où on les aura en toute hâte rapportés pour bâtir les

murs retrouvés. La ville avait, dès lors, bien des citoyens ou citoyennes auxquels leur aisance permettait de s'élever d'importants monuments funéraires, dont on connaissait déjà d'autres fragments de dimension considérable. Donc une telle ville, dès ce temps antique, n'était pas une petite Lutèce, mais une forte cité, opinion nouvelle que j'ai déjà exprimée, mais dont l'exactitude est attestée par les autres monuments romains retrouvés : par les ruines que j'ai qualifiées, il y a bien des années, de grand monument romain du Collège de France, par le palais dit des Thermes de Julien, le théâtre-arène de la rue Monge, le théâtre du lycée Saint-Louis, les casernes et par combien d'autres, disparus évidemment, grâce à la négligence publique.

*
* *

Un vœu pour finir.

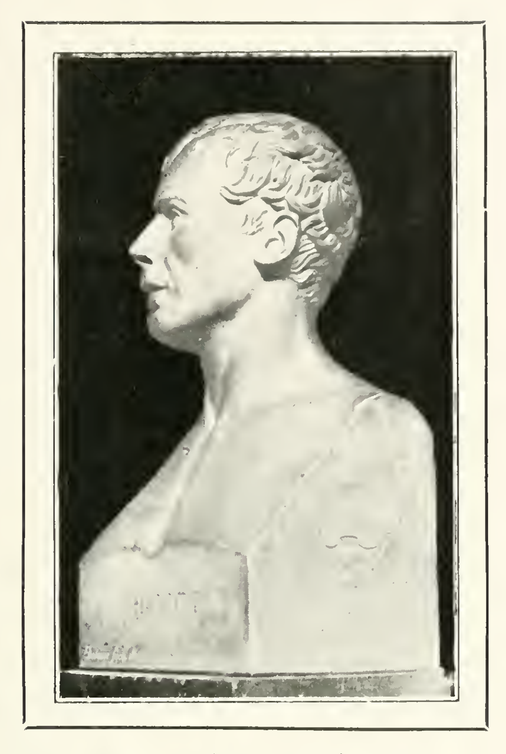
Sera-t-il permis d'enlever du sol parisien la trace de souvenirs aussi intéressants et la preuve de l'importance de Paris dès l'époque romaine ?

Doit-on se contenter de remiser quelques froides pierres au milieu de tant d'autres enfouies au Musée Carnavalet ?

Combien plus intéressante, plus glorieuse pour Paris serait la transformation de la gare de la Cité en une pittoresque gare archéologique, preuve vivante de l'antique puissance de la capitale de la France !

Réaliser ici l'œuvre, déjà accomplie, sur notre demande, à la gare de la Bastille [1], serait plus magnifique encore sous la place du Marché aux Fleurs !

1. Voir *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. XIX, p. 298.



PARIS. — ÉCOLE DE MÉDECINE

LE DOCTEUR MICHEL AUGUSTIN THOURET

*Ancien régent de la Faculte de Médecine, Ancien Directeur de l'Ecole de Médecine,*
*Administrateur des Hôpitaux et du Mont-de-Piété,*
*Membre du corps législatif et du Tribunal, Frère du Président de l'Assemblee constituante.*

NÉ A PONT-L'ÉVÊQUE 25 SEPTEMBRE 1749. MORT 19 JUIN 1810

BUSTE EN MARBRE EXÉCUTÉ APRÈS SA MORT

*Signé : Deseine fecit 1815 (Voir p. 179).*

On conserve au MUSÉE DU LOUVRE un autre buste de ce docteur (p. 177).

On voit un exemplaire de ce dernier buste dans l'escalier de l'Hôtel de Ville de Rouen, et dans la rue Thouret, à Rouen.

Portrait, gravé au trait, dans Frémy : *Portraits des personnages remarquables 1817.*

VISITE DES MEMBRES DE

# L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS AU THÉATRE-FRANÇAIS

(*Suite.* Voyez t. XVII, p. 351 et la gravure p. 153).

Par RICHARD

*La première autorisation de visiter en corps l'intérieur du Théâtre-Français fut accordée aux membres de* l'Ami des Monuments et des Arts, *grâce à M. Claretie, qui fut des premiers à comprendre la grande portée artistique et nationale de leur œuvre, et l'un des premiers aussi à en parler dans la grande presse. Les visiteurs, une nombreuse et véritable élite, reçurent les explications d'un homme compétent entre tous, l'architecte même qui reconstruisit le Théâtre-Français, M. Jules Guadet ; il était assisté de son fils M. Paul Guadet et de M. Prudent, auteurs de recherches précieuses sur le Théâtre-Français, et dont ils donnèrent obligeamment connaissance à l'érudite et charmante compagnie.*

*Faute de place on n'avait pu jusqu'ici publier que la note, accompagnée d'une gravure que nos lecteurs trouveront dans le dix-septième volume (p. 351) de leur collection de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Cette magnifique visite méritait mieux, et c'est pourquoi, quoique ancienne déjà, on en parlera ici de façon un peu étendue. C'est pourquoi nous réimprimons l'article fort documenté d'un des assistants, M. Richard, qui l'a fait paraître dans* l'Alceste. *(N. D. L. R.). Voici le texte de cette étude :*

râce à l'obligeante autorisation de M. Jules Claretie, de l'Académie française et administrateur du Théâtre-Français, les membres de *l'Ami des Monuments*, au nombre d'au moins 150, purent visiter minutieusement la Maison de Molière, toutes portes ouvertes par faveur exceptionnelle. Sous la conduite de l'architecte même du monument, M. J. Guadet, assisté du Secrétaire général de la *Comédie-Française*, M. Duberry, les visiteurs passèrent deux heures exquises et bien remplies.

Ce fut d'abord dans le péristyle circulaire du Contrôle — où seules demeurent de l'ancien monument les colonnes du second rang — un rapide historique de l'édifice, construit par l'architecte Louis, d'après des documents inédits qui servirent à MM. P. Guadet et Prudent pour leur bel ouvrage d'une si sûre érudition.

Les derniers remaniements de l'édifice — avant la presque complète reconstruction intérieure que nécessita l'incendie de 1900 — datent de 1863, époque à laquelle le percement de la place du Théâtre-Français permit l'entrée de la rue Saint-Honoré, à la suite la disparition de cette pittoresque Galerie couverte par laquelle on pénétrait dans le Palais-Royal : centre d'animation, encore à cette époque, et où les petites boutiques, artificiellement éclairées tout le jour, jouissaient d'une grande vogue.

Dans ce péristyle blanc où le groupe des « Amis » se presse vers l'orateur qui égrène les souvenirs curieux il ne reste plus d'hier que trois statues : *Talma* de David, *Rachel* de Clésinger, et *Mars* de Thomas.

Nous sommes à présent dans la Salle, devant le rideau de fer si prestigieusement décoré par M. Despouys. A nouveau M. Guadet parle ; il dit le peu de choses qui demeure,

ici, d'avant 1900... Sur nos têtes le plafond provisoire auquel doit succéder — quand ? Pas avant une dizaine d'années sans doute — le plafond définitif commandé à M. Besnard, l'étincelant coloriste.

C'est à présent la montée aux étages supérieurs aux deux derniers étages du Théâtre où les logements, magasins, etc., etc., ont été impitoyablement supprimés et remplacés par de larges couloirs faisant le tour des trois faces du monument à ces deux étages.

Partout nous retrouvons cet obsédant souci des dégagements vastes et nombreux et des mesures propres à éviter une catastrophe; partout aussi nous avons la preuve d'une surveillance méticuleuse, d'un entretien intelligent, d'une propreté et d'un ordre parfaits; que ce soit sur la scène où nous coudoyons les équipes laborieuses des machinistes, évoluant dans un cadre absolument isolé de tout l'édifice par des portes de fer, où les flammes viendraient infailliblement mourir, tandis que la tombée du rideau de fer garantirait la salle, et que là-haut, au-dessus des *grils*, où des kilomètres de cordages qu'on dirait neufs sont l'âme de toute la machinerie et la pose des décors — un système ingénieux de lanterne vitrée, glissant suivant la courbe d'une sorte de montagne russe, découvrirait instantanément le haut du Théâtre et permettrait l'évacuation des gaz, tandis que les douze pompes du *grand secours* ouvertes automatiquement inonderaient tout, au premier signal d'alarme.

Dans la coupole, au-dessus de la salle, nous voyons la vaste lanterne carrée et le contre-poids qui retient le grand lustre.

On sait que depuis 1893 l'électricité a remplacé le gaz pour tout l'éclairage de la Comédie-Française... D'après les

nouvelles prescriptions de la Préfecture de Police, datant de 1900, il n'y a plus de foyer à feu visible — même dans les loges des Sociétaires.

... M. G. Monval, le sympathique bibliothécaire de la Comédie, le passionné moliériste, fait à présent les honneurs du Musée du Théâtre ; il commente rapidement tous ses trésors, peintures, sculptures, etc. Il a d'ailleurs dressé le catalogue de ce Musée, un petit bijou d'érudition qui ne peut plus, depuis 1900, servir de fil d'Ariane, tout ayant été bouleversé dans le nouveau classement. Le Musée de la Comédie ne possédait que bien peu de choses en 1830. C'est Arsène Houssaye qui le premier s'en occupa sérieusesement. Aujourd'hui il est important ; seulement il faut regretter son manque d'unité et de méthode, l'absence de tout groupement systématique.

Le mal vient du manque de place — dit-on... La perle de la collection est dans un cadre d'or, un feuillet portant la seule signature authentique de Molière. Au-dessus s'érige son portrait : il fut acquis par la Comédie en 1867, à la vente du musicien Vidal, de l'Opéra. Il a été fait après la mort de Molière, d'après des dessins de Mignard ; c'est un Molière dans tout l'éclat de sa gloire. C'est la seule image reconnue authentique de Molière avec le portrait de Mignard, du château de Chantilly, qui a peint un Molière vieilli, à son déclin presque... Abandonnant les parties réservées, les coulisses, les galeries où sont entassés d'innombrables portraits et tant de souvenirs, et ce petit foyer d'intimité, proche l'autre, Foyer des Artistes, et dont les grandes glaces ont miré tant de clairs sourires de Comédiennes — nous atteignons à présent la dernière étape de cette intéressante visite. Dans le Foyer du public aux larges fenêtres de lumière sur la Place du Théâtre-Français,

entre la blancheur de la haute cheminée qui date de 1864 et où court une frise de Comédiens renommés et la blancheur des bustes, le Molière de Houdon, le Rotrou, à la si fière mine et qui fait de *chic*, paraît à tous si ressemblant, par la flamme hautaine qui s'en dégage. — M. Monval apporte aux *Amis des Monuments* l'original du *Registre de Lagrange*.

Lagrange était un Comédien de la troupe de Molière qui eut ce souci heureux de noter sur un gros registre de parchemin, au jour le jour, le spectacle donné, la recette faite et aussi, çà et là, des notes et remarques intéressantes, des faits sobrements rapportés.

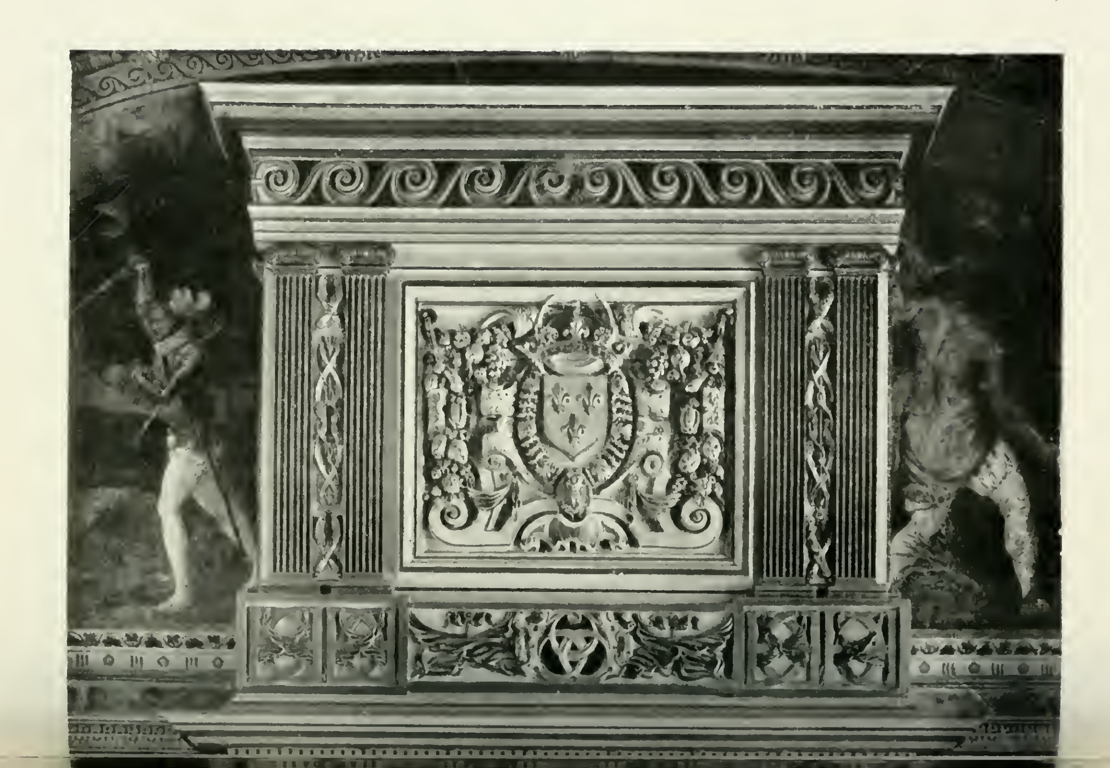
Ces notes vont de 1659 à 1685, et ce qui les rend absolument précieuses c'est qu'à part les années 1662 et 1664 tous les registres officiels de la Comédie antérieurs à 1680 ont été perdus dans les huit déménagements qui ont mené ou plutôt ramené rue de Richelieu, la « Maison de Molière ».

On peut, on doit, accorder la plus grande créance aux mentions du *Registre Lagrange* qui puisait aux sources officielles — cela est incontestablement prouvé par la similitude profonde constatée entre ses notes et les registres officiels de la Comédie subsistant encore (1662-1664 et ceux de 1680 à 1885). Donc les autres aussi sont absolument authentiques — et ils sont uniques.

Et c'est une émotion poignante qui nous saisit à la lecture de la page jaunie, ouverte à la date du vendredi 17 janvier 1673, et où est relatée la mort de Molière.

Et nous copions sans changer un mot et en respectant l'orthographe d'alors.

« *Ce mesme jour, sur les dix heures du soir, M. de Molière mourut dans sa maison de la rue Richelieu, ayant joué le roole*





CHATEAU DE FONTAINEBLEAU. - CHEMINÉE MONUMENTALE DE LA GALERIE HENRI II OU SALLE DES FÊTES
ARCHITECTE : PHILIBERT DE L'ORME (VERS 1555)

*dudit* Malade Imaginaire, *fort incommodé d'un gros rhume et fluction de poitrine qui lui causait une grande toux, de sorte que dans les grans efforts qu'il fit pour cracher il se rompit une veyne dans le corps et ne vescut pas demye heure ou trois quarts d'heure depuis ladite veyne rompue.*

*Son corps est enterré à Saint-Joseph, ayde de la paroisse Saint-Eustache. Il y a une tombe eslevée d'un pied hors de terre.* »

Et le doigt de M. Monval, le dévot Moliériste, tremble un peu sur le feuillet jauni.

... La visite touche à sa fin. M. Guadet passe devant la statue de Voltaire par Houdon, cette statue donnée à la Comédie par la nièce de Voltaire après le refus de l'Académie française, et tandis que notre bon confrère Capelle, du *Gaulois*, s'étonne que les mesures de précaution imposées par la Préfecture de police avaient été jusqu'à chasser, de la cheminée monumentale du Foyer du public, la bûche qui y flambait jadis les soirs d'hiver — une hantise nous prend et nous voyons soudain, comme en ce jour néfaste de 1900, dans ce cadre devenu lamentable par l'encrassement de la fumée et le dégouliment de l'eau, la statue de Voltaire descellée de son socle et poussée sur le palier du grand escalier, marbre inerte et pourtant semblant fuir lui aussi le cahot effroyable de la salle dévastée aux baies sinistrement ouvertes derrière sa blancheur de fantôme...

L. Richard.

---

# LA CHEMINÉE
## DE LA GALERIE HENRI II
### AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU[1]

PAR

CHARLES NORMAND

*Sur les cheminées monumentales, voir la collection* T, t. III, p. 59, 251 ; t. XIX, p. 289 ; t. XX, p. 97, 99, 105, 158 : V. t III, p. 194 (article d'Anatole France), 158, 164, 206, 231, 249.



UI ne connaît la cheminée monumentale, dressée en face de la tribune, et montant de fond au bout de la galerie Henri II, une des merveilles du château de Fontainebleau.

Et pourtant où trouver jusqu'ici une description exacte et complète de cette cheminée grandiose ? C'est pourquoi on s'efforcera de combler cette lacune, et de joindre à la gravure qui la représente[1] un commentaire bref, mais dont les éléments sont puisés aux sources les meilleures.

La composition est faite à l'aide des éléments de l'art classique, contrairement à l'usage des artistes des époques antérieures, qui ornaient les cheminées de façon fantaisiste. Ici ce ne sont que moulures rectilignes et membres d'architecture. Un entablement divise le monument en deux parties inégales, dont l'une, l'inférieure, beaucoup plus haute que l'autre, est ornée, au-dessus du foyer, de l'H initial, gigantesque, du roi Henri II, entouré de branches de lauriers enlaçant des croissants et les fleurs de lys royales. Dans cet entablement les triglyphes sont séparés par des métopes ornées alternativement, ou de flèches et de lacs d'amour enlacés, ou d'une fleur de lys royale encer-

1. Nous devons communication de ce cliché à l'obligeance de M. Bolle, administrateur de la *Revue génerale de la Construction*.

clée dans le croissant symbolique de Diane-Phœbé, par allusion au nom de la maîtresse du roi Henri II, Diane de Poitiers. On retrouve ces croissants sur la plinthe au-dessus, qui court sous les quatre pilastres ioniques ; mais ici les croissants sont enlacés de telle manière qu'on y puisse lire à la fois les initiales H du roi Henri II, C de sa femme Catherine de Médicis, et D de sa maîtresse Diane de Poitiers ; comme au Louvre, à Anet et dans d'autres monuments du temps de Henri II, les pointes et les contours des lettres initiales sont ainsi confondus qu'on puisse en transformer la lecture à son gré ; et, par ce moyen, on étalait ensemble, même sur les façades les plus en vue, les initiales d'une famille royale et celles d'une maîtresse, sans paraître violer les convenances. Des palmes et des lauriers ajoutent encore à la confusion élégante et voulue, et due à l'enchevêtrement des lettres.

Dans la partie supérieure, au milieu de la hotte qui assure la sortie de la fumée, on a placé un majestueux cartouche, aux armes de France, avec les trois lys sur fond d'azur, entourés du collier de Saint-Louis et surmontés de la couronne royale enserrant le croissant symbolique. Autour, comme encadrement, des enroulements en façon de cuirs découpés, avec des fruits symbolisant l'abondance. De chaque côté, à droite et à gauche du monumental cartouche, sont deux pilastres ioniques accouplés, entre lesquels chutent en alignement vertical des branches de lauriers, des flèches et des carquois. Enfin, dans le haut, un entablement dont la frise est ornée d'un enroulement de postes se contrariant.

A la base de la cheminée on voit de chaque côté une colonne dorique, moderne, d'un style pur et d'aspect un peu froid, construite en place des satyres sculptés dont

nous dirons l'origine et qui ont disparu pendant la Révolution. Le Père Dan en parle en ces termes :

« Dans cette Salle est une belle cheminée de deux ordres Dorique et Ionique, lesquels sont supportez de part et d'autre de deux Satyres de bronze, chacun de huit pieds, [soit deux mètres et demi ($2^{m}598$) de haut], lesquels ont sur leurs testes un grand pannier de fruits au lieu de chapiteaux, & sont aussi de bronze : & là se voyent divers Croissans, avec les armes de France & des palmes & des lauriers, qui montrent encore que cet ouvrage est du mesme Henri II[1]... »

Bien souvent ces satyres ont été confondus avec ceux que Benvenuto Cellini destinait à la porte dorée. On peut même dire, écrit Palustre[2], que M. Barbet de Jouy, dans sa brochure intitulée *Les Fontes du Primatice* (Paris, 1860), a le premier soupçonné leur véritable origine. D'un passage du livre d'Aldroandi sur les statues antiques (*delle Statue antiche*, 1562), ingénieusement rapproché de la brève description du père Dan (*Trésor des Merveilles*, p. 100), il semble résulter pour lui qu'entre les bronzes de la salle du Bal, à Fontainebleau, et les marbres du palais della Valle, à Rome, existent des liens de parenté. Mais ce que l'éminent conservateur du Louvre n'avait fait qu'entrevoir, nous pouvons aujourd'hui l'établir d'une façon indiscutable, grâce à l'extrait suivant d'un journal de voyage. Et s'appuyant sur une communication, de notre éminent ami et de regretté mémoire Eugène Müntz, Palustre rapporte le résultat d'une des nombreuses découvertes faites en Italie par

1. R. P. F. Pierre Dan,... Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau. Ensemble les traités de paix, les assemblées, qui s'y sont faites jusques à présent. — *Paris, S. Cramoisy, 1642, in-fol.*
2. PALUSTRE, *La Renaissance en France*, t. I, p. 204 (et surtout la note p. 208 à 209.)

Eugène Müntz. Il s'agit d'une note qu'il avait retrouvée à Rome à la Bibliothèque Barberini, qu'écrivit, en 1625, Cassiano del Pozzo, secrétaire du cardinal Barberini, chargé à cette époque d'une mission extraordinaire auprès du roi Louis XIII. Après avoir raconté que la galerie était parquetée, suivant une coutume presque générale dans le pays, cet écrivain rapporte que les satyres en métal de la cheminée sont une copie de deux antiques exécutés en pierre. Au surplus, voici le texte même : « Eravi in testa di essa un luogo eminente d'altez za di 4 o 5 gradini, similmente di legno, *quivi era un* CAMINO BELLISSIMO *che aveva come per suo sos tegno* da ambedue le parti due statue grandi al naturale più, di SATIRI DI METALLO, copia *dei due antichi di pietra che si veggono a Roma in casa dei signori della Valle.*»

Notre célèbre cheminée fut élevée sur les dessins de Philibert de l'Orme, monsieur d'Ivry ; il affirme lui-même sa participation à cet ouvrage dans son « Instruction de monsieur d'Ivry » (p. 54) ; et les *Comptes des Bâtiments du Roi* publiés par Delaborde (t. I. p. 284) lui donnent raison : à la date de 1555 on y lit en effet que le « paintre » Guillaume Rondel confesse avoir fait marché et convenu à messire Philibert de Lorme... de peindre et dorer d'or fin la grande cheminée de la salle du bal de Fontainebleau et estoffer d'or fin les moelleurs et enrichissemens taillez à la dite cheminée, ès lieux plus nécessaires et convenables, *selon le devis et dessein qui dit luy avoir esté fait monstre par ledit architecte* [1].

C'est évidemment à cet artiste que l'on doit l'or et les

1. Voici le texte complet :

Guillaume Rondel, maistre paintre à Paris, confesse avoir fait marché et convenu à messire Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller, ausmosnier ordinaire et architecte du Roy, commissaire député sur

enluminures peintes qui rehaussent et enrichissent le décor architectural de la cheminée de la galerie de Henri II.

Les ornements de la cheminée, comme le décor de la salle, où l'on voit des peintures représentant *Diane chasseresse* et *Diane aux Enfers*, ont permis de dire, avec raison, qu'ici se perpétuerait le souvenir des mœurs, des arts, des goûts, des tendresses du roi Henri II. Il a prodigué, ici, dans cette salle, la plus belle du monde, le témoignage éclatant de sa passion pour Diane de Poitiers, en unissant partout les emblèmes unis des deux amants[1].

le fait de ses édiffices et bastimens, de peindre et dorer d'or fin la grande cheminée de la salle du bal de Fontainebleau et estoffer d'or fin les moelleures et enrichissements taillez à ladite cheminée, ès lieux plus nécessaires et convenables, selon le devis et dessein qui dit luy avoir esté fait monstre par ledit architecte, fournir, quérir et livrer par ledit Rondel à ses despens touttes les coulleurs, or et autres matières à ce nécessaires, et y besongner sans y discontinuer à la plus grande diligence que faire se poura, et le tout faire et parfaire bien et deuement comme il appartient, au dit de paintres et ouvriers à ce connoissans, cette promesse et marchez moyennant et parmy le pris et sommes de 140 liv., pour tout ce que dit est, qui luy en sera payée par le trésorier des bastimens d'icelluy Seigneur, au feur et ainsy qu'il besongnera à ladite painture et ouvrages susdits, promettans et obligeans corps et biens comme pour les propres besongnes et affaires du Roy, renonce, fait et passé multiplié le lundi 16e de mars 1555. *Ainsy signé*: TROUVÉ ET DE LA VIGNE.

1. Mon grand-père était architecte-vérificateur du château de Fontainebleau et ainsi mon père, qui y eut libre accès pour ses études, a pu me conter divers souvenirs sur cette cheminée ; sous Louis-Philippe, l'architecte Dubreuil la restaura, assisté de l'inspecteur Giroult et du dessinateur Lebouteux ; il fit exécuter les colonnes en place des morceaux de bois qu'on avait substitués aux satyres ; à cette époque, la salle Henri II était complètement délabrée.

# L'INCENDIE
# DE LA PORTE DU GROS HORLOGE
# DE ROUEN

## MESURES URGENTES A PRENDRE

*Renseignements originaux et rectificatifs.*

Des journaux ont parlé de l'incendie de la porte du Gros Horloge à Rouen : le monument tient une si grande place dans l'histoire de l'art et de la Renaissance qu'une telle nouvelle devait causer grand émoi. Je me suis donc immédiatement rendu à Rouen pour donner aux « Amis » les informations authentiques.

J'ai constaté que la nouvelle, ainsi présentée, était très exagérée. On ne voyait aucune trace de feu sur les façades ; le monument avait gardé, au lendemain de l'incendie, son aspect habituel.

Voici la vérité. Contre la porte magnifique, et que décore de façon illustre le fameux « semainier » décrit avec détails dans la collection de *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XVI, p. 340), se dresse une haute tour médiévale ; elle est surmontée d'un campanile du XVIIIe siècle. C'est dans ce campanile qu'a eu lieu un commencement d'incendie, rapidement éteint, vers trois heures du matin, dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 novembre 1906. Les dégâts sont insignifiants et consistent en quelques poutres carbonisées.

Cette information est celle que m'a fournie M. Vaumousse, le marchand d'orfèvrerie, dont la boutique est accolée à la tour ; il a, avec un zèle louable, combattu l'incendie, dès qu'il en fut avisé, par un journalier qui mérite les plus grands éloges, M. Georges Rabot, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Rouen, 22, rue Potard.

Mais la leçon comporte un enseignement dont il faut profiter au plus tôt : sans le zèle des sauveteurs le chef-d'œuvre disparaissait. On tremble en songeant que si l'éveil avait été donné plus tard, il eût été trop tard. Et avec cela manque d'eau aux étages supérieurs : les pompiers accourus ne purent apporter tout leur concours faute de pression. Les accès sont très étroits à l'intérieur, et rendent difficile la lutte contre l'incendie. Il faut, tout de suite, installer des postes d'eaux dans le haut des maisons contiguës : car le chef-d'œuvre est entre deux boulangeries, entre deux fours, et souvent des vents terribles soufflent de manière à propager le feu ; et le bois est des plus vieux, des plus secs, d'une essence des plus combustibles. Et avec cela, pas d'eau !

CHARLES NORMAND.

# DOCUMENTS SUR
# LE MUSÉE DU LOUVRE

(*Suite*. Voyez, entre autres, t. XIX, p. 11, 225, 281, 350; t. XX, p. 19, 88, 97, 99, 117 et suiv.)



ACQUISITION DU LOUVRE EN 1900

**JACQUES-GUILLAUME THOURET**

*Président de l'Assemblée constituante, Maire de Rouen.*

*Il institua le jury en matière criminelle.*

BUSTE EN PLATRE PAR L. P. DESEINE 1791

Sur sa maison natale, voyez dans la collection des *Itinéraires artistique de Charles Normand*, le volume sur *Trouville et ses Environs* (p. 81).

BUSTE PLACÉ SUR LA MAISON DE LA RUE THOURET A ROUEN

ET DANS L'ESCALIER DE L'HOTEL DE VILLE DE ROUEN

# LE BUSTE DE J.-G. THOURET AU MUSÉE DU LOUVRE

## SUR LA MAISON DE ROUEN. A L'HOTEL DE VILLE DE ROUEN

Il ne faut pas confondre Jacques-Guillaume Thouret, dont les titres sont exposés au-dessous du buste qu'on reproduit ici [1], avec son frère le Dr M.-A. Thouret, ancien directeur de l'École de médecine. Le futur président de l'Assemblée Constituante naquit à Pont-l'Évêque le 30 avril 1746 dans une maison que nous avons décrite dans l'un de nos *Itinéraires artistiques*, celui de « *Trouville et ses Environs* » (p. 81). Il fut décapité à Paris le 3 floréal an II.

On a placé à Rouen deux autres épreuves de ce buste de Thouret. L'une est dans l'escalier de l'Hôtel de Ville et provient du Musée de Rouen. L'autre surmonte la porte d'entrée de la maison de Thouret, située à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge et de la rue Thouret, non loin du Palais de Justice, de la cathédrale et de la Grosse Horloge.

De chaque côté du buste, à la base du premier étage, est un médaillon ovale, soutenu par deux figures et portant une inscription que j'ai transcrite, et dont voici la teneur :

Sur le marbre rouge de droite :

NOUS FUMES
NOUS SOMMES
ET NOUS RESTERONS FIDÈLES
A L'ÉGALITÉ A LA LIBERTÉ
A LA RÉPUBLIQUE
14 BRUMAIRE AN II

1. D'après un récent livre, fort bien documenté, de M. Georges Le Châtelier : *Louis-Pierre Deseine* (1749-1822), qui nous révèle l'activité de ce statuaire trop peu connu. On s'occupera à nouveau de cet ouvrage dans un prochain fascicule. (Voyez aussi p. 161, 177, 184-185).

Sur le marbre rouge de gauche :

THOURET
JACQUES GUILLAUME
DÉPUTÉ
DE LA VILLE DE ROUEN
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE 1789

La façade du logis, auquel les forts bossages donnent une belle allure, comporte un rez-de-chaussée et trois étages, ornés de pilastres doriques et ioniques. Trois fenêtres sont en façade par étage sur la rue Thouret et deux sur la rue de la Grosse-Horloge.

Faisant allusion à sa qualité, l'auteur du portrait du roi Louis XVI, L.-P. Deseine, a signé ce buste en ces termes : « Deseine sc. Regis f. 1791. »

---

## DE LA NÉCESSITÉ DE RÉPARER LES COLONNES DE LA COUR DES COMPTES

(*Église de l'Assomption, Rue Saint-Honoré.*)

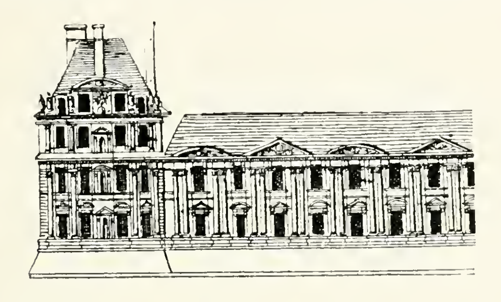
Près du bâtiment qu'aménage, pour la Cour des Comptes, l'éminent architecte M. Moyaux, membre de l'Institut, on trouve un fronton, porté par des colonnes, formant l'entrée, vers l'est, de l'église de l'Assomption.

Ces colonnes ont été endommagées par suite de la présence des cabinets d'aisance qui y étaient accolés quand une école était installée ici. Et depuis lors les fûts se rongent chaque jour davantage. A la Société des Amis des Monuments qu'il préside, M. Charles Normand a fait adopter un vœu tendant à la remise en état du monument. A l'Hôtel de Ville, dans la séance de la Commission municipale du Vieux-Paris, le 7 avril 1906, M. Charles Normand a demandé que sa première sous-commission veuille bien se rendre sur place afin d'examiner le dégât et y remédier. Sa proposition a été adoptée. (Voir le *Bulletin municipal officiel* du mercredi 6 juin 1906.) Souhaitons que cette initiative porte enfin ses fruits et que ce monument de la Ville soit promptement remis en état.

# DOCUMENTS SUR LE MUSÉE DU LOUVRE (*Suite*)

## ASPECT ANCIEN DU PAVILLON DE FLORE ET DE LA GALERIE

On a publié dans le tome XX (p. 49) de la collecion des volumes de *l'Ami des Monuments et des Arts* une des vues gravées au pourtour du plan de Moithey (1774), estampe fort intéressante et fort rare. Le document reproduit à la page 50 offre ce grand intérêt de préciser d'une



PAVILLON DE FLORE — GALERIE DU BORD DE L'EAU (*État ancien*).

façon incontestable l'emplacement de « l'Imprimerie Royale » et de la « Monnoye des Médailles ». On offre aujourd'hui aux « Amis » une autre partie de la même gravure : ils y verront la façade du Pavillon de Flore qui regarde la rue du Bac. Il sera facile de la comparer à la façade actuelle, telle qu'elle résulte des modifications apportées, sous Napoléon III, par l'architecte Lefuel, qui remania aussi la composition de la Galerie du bord de l'eau, attenante à ce pavillon.

# DOCUMENTS SUR LE MUSÉE DU LOUVRE (*Suite*)

## PLAN DE L'ESCALIER DE PERCIER ET FONTAINE AU LOUVRE

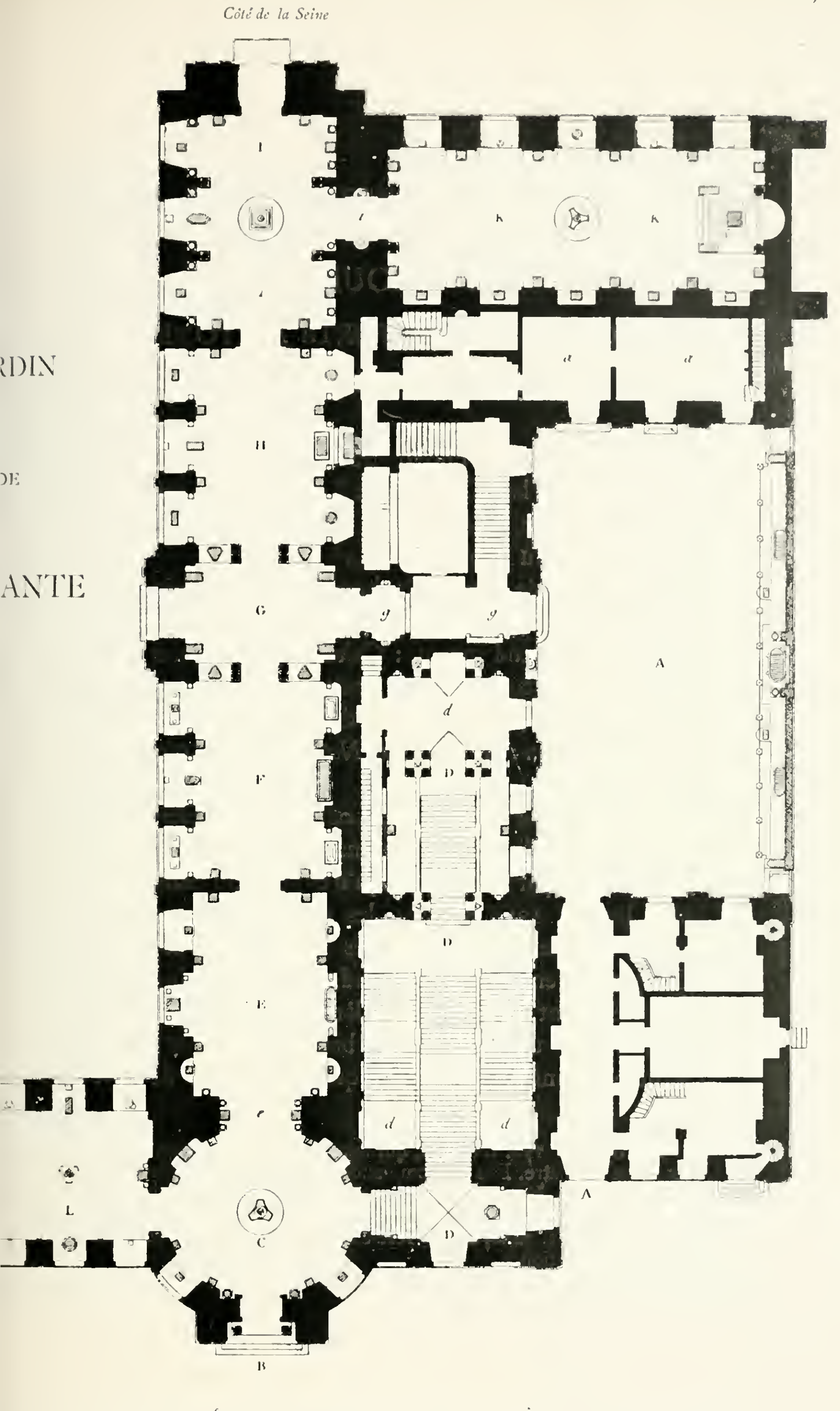
Voir les vues de l'escalier, t. XVII, p. 321.

On continue à reproduire ici les plans de Clarac sur le Musée du Louvre ; plusieurs autres ont été reproduits déjà dans la collection de *l'Ami des Monuments et des Arts* ; on y joint la légende ancienne, en l'accompagnant de quelques observations.

### ÉTAT DU PLAN DE LA PARTIE OCCIDENTALE DU MUSÉE ROYAL DES ANTIQUES A L'ÉPOQUE DE CLARAC (début du XIXe siècle)

*Nota.* — Voyez, pour l'explication des monuments indiqués sur ce plan, les numéros de la description des antiques de Clarac.

A. Cour du Musée.
a. Bureaux de l'administration.
B. Porte principale du Musée, ouverte sur la place du Louvre (aujourd'hui transformée en fenêtre).
C. Grand vestibule. Nos 1 à 18. (Salle XIII dite de la Rotonde de Mars.)
DD. Grand escalier des galeries de Peinture dont les paliers supérieurs d. d. d.) sont au niveau desdites galeries. (C'est l'escalier qu'on désignait sous le nom d'ESCALIER DE PERCIER ET FONTAINE et dont l'escalier Daru a pris la place.)
e. Arcade donnant entrée dans la salle des empereurs. Nos 19 à 22.
E. Salle des Empereurs romains. Nos 33 à 45. (Salle XIV.)
F. Salle des Saisons. Nos 46 à 84. (Salle XV.)
G. Salle de la Paix. Nos 85 à 96. (Salle XVI.)
g. Petit vestibule communiquant de la cour au Musée des Antiques et à l'escalier particulier des Galeries de Peinture.
H. Salle des Romains. Nos 97 à 129. (Salle XVII, de Sévère.)
I. Salle du Centaure. Nos 130 à 151. (Salle XVIII, des Antonins.)
i. Arcade donnant entrée dans la salle de la Diane. Nos 152 et 153.
K. Salle de la Diane. Nos 154 à 207. (Salle XIX, d'Auguste.) En revenant au grand vestibule (C) on trouve à sa droite la
L. Salle du Candélabre. Nos 208 à 322. (Salle XII, dite grecque ; en réfection durant Octobre-Novembre 1906).




MENTS SUR LE LOUVRE : PLAN DE L'ESCALIER D. D. C. DE PERCIER ET FONTAINE D'APRÈS, CLARAC (ÉTAT AVANT LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LEFUEL SOUS NAPOLÉON III).

# LE GROUPE DE
## NOTRE-SEIGNEUR PORTÉ AU TOMBEAU
### DANS L'ÉGLISE SAINT-ROCH, A PARIS

Au pourtour du chœur de l'église Saint-Roch, et de chaque côté de la « Chapelle de l'Adoration », est une porte donnant entrée à la chapelle des catéchismes, ordinairement fermée au public.

Elle est située derrière la chapelle de la Dormition et l'on y voit, derrière l'autel, dans une niche artificiellement éclairée, un grand groupe : *Calvaire*. De chaque côté sont deux grandes compositions sculpturales placées dans une grande arcade : à la gauche du spectateur on a figuré la *Dixième station* ; à la droite *Notre-Seigneur porté au tombeau*.

Ce groupe dû au statuaire Louis-Pierre Deseine[1] (1749-1822) a reçu diverses dénominations. J'adopte la désignation choisie par l'artiste lorsqu'il exposa, au Salon de 1819, sous les n$^{os}$ 1266 à 1271, les « têtes d'expression » des saints personnages représentés dans cette composition. On y voit, en avant d'un fond de rochers : Joseph d'Arimathie, saint Jean et Nicodème qui portent le Christ étendu dans un linceul ; son bras droit est soutenu par le saint personnage du milieu, qui se présente de face ; les

1. Voyez p. 179. L'œuvre, qui mesure 4$^{m}$ 50 de long, 3 mètres de haut, est en plâtre. Elle fut commandée vers 1803 et en 1808 on travaillait au groupe. En 1819 cette chapelle était dite du Calvaire et l'église Saint-Roch se nommait église Saint-Joseph. C'est à l'abbé Marduel, curé de 1789 à 1833, qu'on doit la restauration de cette église dévastée pendant la Révolution.



*Sainte Madeleine,* *La Vierge,* *Le Christ porté par Joseph d'Arimathie, St Jean, Nicodème.* URNE AVEC LA SIGNATURE DE DESEINE

PARIS. ÉGLISE ST-ROCH. — « NOTRE-SEIGNEUR PORTÉ AU TOMBEAU »
CHAPELLE DES CATÉCHISMES, ŒUVRE DE LOUIS-PIERRE DESEINE (1749-1822).

deux autres hommes, debout et de profil, supportent chacun des bouts du linceul.

Cet ensemble forme un bloc, distinct de deux Saintes Femmes, complètement isolées, qui, à gauche, se prosternent devant le Sauveur : la Vierge, agenouillée, laisse pendre son bras droit et de la main gauche essuie ses yeux avec un bout du voile qui couvre sa tête. A côté, la Madeleine, aux cheveux épars, joint les mains, et verse des larmes en contemplant Jésus. A droite apparaît, dans un écartement de la draperie qui recouvre les deux urnes, la signature de l'artiste : L. Deseine statuaire membre de l'anc^ne^ Académie *royale* de peint^re^ et des *sciences* de Paris.

---

## NANCY

Examinons ici le livre consacré par M. Hallays à la description de Nancy et de ses monuments. M. Hallays est un de ces vaillants qui se sont dévoués à la tâche ingrate de défendre les monuments du sol français : chaque jour il plaide la cause de leur sauvegarde à la foule ignorante, aux puissants d'un jour qui ne se doutent point qu'ils gaspillent d'incomparables richesses. Ils ignorent que rien ne peut remplacer les œuvres d'art qu'ils détruisent sans cesse. Aussi faut-il encourager en toutes occasions ceux qui, dans cette lutte inégale, combattent sans lassitude pour le bien de l'art et de la patrie.

Quelle ville d'ailleurs pouvait offrir matière à un livre plus intéressant que Nancy, la ville frontière, où le patriotisme a jeté sa semence, féconde partout où on la prodigue,

dans les arts comme dans toutes les manifestations nationales, qu'elle vivifie d'incomparable manière.

En lisant l'ouvrage de M. André Hallays[1] l'on assiste à l'évolution de la vie artistique et sociale de Nancy. On la voit naître au Moyen Age et se développer à la Renaissance, comme en font foi, avec son vieux Palais Ducal, les anciens hôtels qui s'alignent dans la Grande-Rue et ornent la Vieille-Ville. Embellie déjà par les ducs de Lorraine, elle apparaît bientôt transformée en capitale, grâce à la munificence du roi détrôné de Pologne. Toutes ces merveilles ont un cachet de grandeur calme qui en impose : c'est que Nancy, à l'exemple d'un de ses enfants, le graveur Callot, a conservé toujours son indépendance artistique et a gardé sa parure de monuments dont les siècles l'ont dotée.

La capitale de la Lorraine, fondée par Charles III, terminée par le roi Stanislas, est une œuvre d'art exquise, qui doit sa séduisante originalité à sa noble ordonnance, à l'équilibre de ses lignes, et à la pureté du goût de ses auteurs. Nul plan de ville n'est d'un meilleur dessin et ne trahit mieux la logique, la simplicité, la grâce et la force de l'esprit français du XVIII^e siècle. La cité régulière et spacieuse doit sa grâce et son prestige aux séductions de l'art de ce temps. Grande époque d'art que nul ne connaît sans un pèlerinage à Nancy. Trois grandes places, la Carrière, la place Royale ou Stanislas, la place d'Alliance, ont gardé le charme qu'elles doivent à la justesse de leurs proportions, à la convenance de leurs façades, à l'heureux contraste de leurs contours dissemblables : on n'a point démoli tous les arcs de triomphe ouvrant, de façon magnifique, des perspectives sur de belles rues, égayées par la frondaison des verdures, par la silhouette mouvementée des statues et des

1. A. Hallays, *Nancy*. Petit in-4. Grav. Paris, 1906.

groupes et qu'accompagne le murmure des eaux, jaillissant d'urnes en plomb, des conques de dieux marins, somptueusement encadrés de grilles capricieuses, majestueuses, magnifiques, d'un style sans pareil.

Nulle autre ville ne présente un tel spectacle, œuvre d'une troupe d'incomparables artistes, réunissant les noms fameux de Boffrand, Héré, Guibal, Cyfflé, Girardet, Lamour et autres illustres.

Ailleurs les événements suspendirent l'ouvrage commencé, où, sous prétexte de *moderniser la ville*, des vandales ou des spéculateurs altérèrent le plan et le décor conçus par les artistes d'autrefois. A Nancy l'œuvre fut achevée; et ce qui est plus rare, on l'a respectée. Elle a subi, pendant le XIX^e^ siècle, quelques retouches et quelques dommages, mais le tracé des voies publiques n'a pas été modifié.

A côté de cette ville il y en a deux autres : la VILLE-VIEILLE, citadelle primitive des ducs de Lorraine, dont les monuments racontent la glorieuse chronique du vieux duché; et la VILLE-NEUVE, qui, au XIX^e^ siècle, engloba les faubourgs et envahit la campagne environnante : l'industrie y triomphe. Mais pour ces quartiers nouveaux comme pour ceux de bien d'autres villes nouvelles il faut dire avec M. Hallays : « Le parti pris géométrique engendre une terrible monotonie. Mais on en peut dire autant du parti pris inverse, qui affadit tous les contours, supprime tous les angles et fait onduler toutes les lignes. » Tout en reconnaissant les efforts des Nancéiens, « restés fidèles à leur foyer et à leurs traditions », l'auteur regrette que cette grande activité artistique « n'ait point davantage contribué à la beauté monumentale de la ville moderne ». C'est à peine si quelques hommes d'élite commencent à songer en France, après vingt années d'efforts dus à nos

« Amis des Monuments » qu'on pourrait profiter des beaux exemples d'ordre et de prévoyance que leur offrait le passé de leur ville. Le hasard seul a tracé de nouvelles voies. Que n'a-t-on écouté davantage, à Nancy comme ailleurs, ces initiateurs d'une Renaissance française! Sans adopter le titre incertain et barbare d'*art public*, les *Amis des Monuments*, en créant leurs statuts, ont dit leur souci de veiller à la PHYSIONOMIE ARTISTIQUE de la Cité. Mais tel était la somnolence et l'indifférence hostile de l'esprit public que, depuis peu de temps seulement, quelques personnalités entendent leurs cris répétés. N'importe, le réveil sonne enfin, et l'avant-garde traditionnaliste des *Amis des Monuments* voit approcher les grosses troupes qui lui feront gagner la victoire. C. N.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES REÇUS

*La surabondance des Livres reçus nous oblige à* différer le compte rendu de nombre d'entre eux.

*En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un* double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

**ABBÉ THÉDENAT : Pompéi.** 2 vol. pet. in-4. Paris 1906.

Nombreuses gravures avec un plan de Pompéi, où l'on trouve le nom de ses maisons.

Dans cet intéressant ouvrage M. l'abbé Thédenat, l'auteur du *Forum romain*, donne une preuve nouvelle de sa connaissance profonde, et depuis longtemps reconnue, des choses du monde romain. Son travail, divisé en deux volumes, consacrés, l'un à l'Histoire et à la Vie privée de Pompéi, l'autre à sa vie publique, est au courant des plus récentes découvertes. L'auteur montre et commente les monuments de l'architecture, la partie latine et la partie grecque de la maison pompéienne, sa décoration, la peinture à ses différentes périodes. Il nous restitue encore les œuvres de la sculpture, le mobilier, l'argenterie, les

ustensiles, les bijoux. Il nous conduit, avec une bonne grâce charmante, dans la voie des tombeaux et les villas suburbaines.

Avec lui nous pénétrons dans les monuments du Forum, dans le marché, dans les temples, théâtres, portiques, palestres, amphithéâtre et thermes. Nous entrons dans les cabarets où il sait tout montrer avec un tact parfait, digne d'imitation.

Et dans des vues d'ensemble il ressuscite, avec enthousiasme, la majesté et la grâce d'un pays auquel nul esprit d'artiste ne sut résister.

Et la vie publique paraît à nos yeux ; les affiches électorales nous disent les pensées de chacun : celui-ci « ne gaspillera pas le trésor » ; il sera « un grand donneur de jeux » ; les femmes « recommandent M. Casellius et L. Albucius ». Vénus elle-même signe une recommandation électorale. Quant à celui qui votera mal, c'est un âne. Contre un candidat ce reproche : « Tu dors ». Dès ce temps existaient des amis des monuments hostiles aux affiches agaçantes, et on trouvait l'équivalent de notre « *Défense d'afficher* ». En voici la sanction pénale, relevée à Rome : « PEINTRE (*inscriptor*) TU ES PRIÉ DE NE PAS T'ARRÊTER DEVANT CETTE MAISON ; SI TU Y INSCRIS LE NOM D'UN CANDIDAT, QU'IL ÉCHOUE ET N'EXERCE JAMAIS AUCUNE FONCTION. »

L'auteur s'élève contre l'opinion très répandue suivant laquelle, à cause de ses peintures et de ses œuvres d'art, on regarde Pompéi, « à l'époque romaine, comme une ville d'esprit grec. Les Pompéiens employaient les peintres qui, par tradition, présentaient, comme autrefois, leurs modèles rarement renouvelés ; ils achetaient les œuvres d'art qu'on leur offrait ; mais leurs pensées, leurs lectures, leurs idées, étaient toutes romaines ». Les graffites le prouvent : « Dans ces inscriptions écrites spontanément sur les murailles, ce sont les auteurs latins, les poètes, particulièrement, dont les vers reviennent sans cesse ; les empereurs, les membres de la famille impériale y sont plus d'une fois acclamés. Pompéi était bien, en l'an 79 de notre ère, une ville complètement romaine. »

On ne peut résumer l'étude considérable dont M. l'abbé Thédenat a bien voulu gratifier le public : la conscience toujours en éveil de l'écrivain averti, l'amour de son sujet, l'esprit et le style de l'Antiquité, qu'il entend si bien, font de cet écrit une œuvre que nul ne peut se dispenser de lire.

**K. BŒDEKER : Palestine et Syrie.** In-12. Leipzig.

M. Karl Bœdeker étudie la Palestine, la Syrie et les routes principales à travers la Mésopotamie et la Babylonie ; dans cette troisième édition soigneusement revue on trouve 20 cartes, 52 plans de villes et de monuments célèbres, et un panorama de Jérusalem. Cette nouvelle édition nous apprend, entre autres choses, que la meilleure saison pour voyager en Syrie est de Septembre à fin d'Octobre, et de Mars à mi-Juin. On ne doit jamais omettre de partir en voyage sans être muni des guides les plus récents : le prix des ouvrages de ce genre, même s'il paraît élevé, constitue la plus nécessaire des dépenses et procure une économie de temps et d'argent. D'ailleurs l'établissement de bons guides, dépourvus du fatras des annonces, entraine leurs auteurs à des frais considérables qui élèvent le prix de ces livres.

С. ЖЕБЕЛЕВЪ. Первый международный археологическiй конгрессъ въ Аѳинахъ. Saint-Pétersbourg, 1905, in-8, 28 p.

Dans cette étude, M. Shebelew, délégué russe au premier Congrès international d'archéologie tenu à Athènes, rend compte de ses travaux. Nous retiendrons, au point de vue épisodique, le passage dans lequel M. Shebelew fait allusion (p. 26) au merveilleux et impressionnant spectacle de la Pâques grecque, célébrée dans le petit village de Hieronda, sur l'emplacement des ruines du gigantesque temple de Didymes. Le jeûne, puis, à une heure du matin, l'original repas pascal, la cérémonie religieuse magnifique, les femmes dans les tribunes, les aspersions d'eau de rose, le défilé impressionnant des processions à coups de fusils, le vaste « feu de joie » allumé près des ruines, demeureront toujours présents à notre esprit. La foule chrétienne, armée de torches, était radieuse de prouver ainsi son indépendance en pays turc. Puis, dans la nuit obscure notre retour à la côte d'Asie, escortés de quelques soldats, à pied, portant le falot, dans la nuit noire. Enfin, notre traversée en mer, dans une petite barque surchargée de passagers; notre arrivée sur le yacht, et presque aussitôt, à 4 heures du matin, lever et mise en marche pour aborder un nouveau champ de ruines. Nous étions là quelques bons amis, les Grecs Politis, Leonardos, Hatzidakis, conservateur du Musée de Candie, et tous trois connus par leurs fouilles et travaux célèbres; M. Lambros, l'éminent recteur de l'Académie d'Athènes, auteur de tant de remarquables ouvrages, et sa courageuse fille; des Russes non moins connus par leurs beaux ouvrages, MM. Loeper, Ouspensky, Shebelew.

Enfin en Français et représentant de Paris, je toastai avec ces amis de la France.

Ajoutons que le travail de M. Shebelew est très complet, mais que par cela même il échappe à l'analyse. (Charles Normand.)

**ÉLIE FAURE.** — **Les Grands Artistes Vélasquez**, in-4 carré, 126 p., avec gr. Paris.

**C. JULLIAN : Notes gallo-romaines.** XXVI, in-8, Extrait de la *Revue des Études anciennes*. Bordeaux, 1905.

Au cours de ces précieuses études, M. C. Jullian étudie aujourd'hui Bayonne; un Appollon et Marsyas du Musée de Bordeaux, et une très utile « Chronique gallo-romaine » grâce à laquelle on est renseigné sur les progrès de la connaissance des débuts de la France.

**G. LE CHATELIER : L. P. Deseine**, statuaire, 1749-1822. — Paris, 176 gravures. (Voyez p. 161, 176, 177, 178, 184, 185.)

**FRANÇOIS BENOIT**, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lille : **Hogarth**, 128 p. Grav., Paris.

**HENRY LEMONNIER**, professeur à la Faculté des Lettres et à l'Ecole des Beaux-Arts : **Gros**. 128 pages. A Paris, chez Laurens. Avec gravures.

**ARSÈNE ALEXANDRE : Donatello**. 128 p. Paris. Grav.

**K. BŒDEKER : Guide du Sud-Ouest de la France**. 450 p. Cartes et plans. Nouvelle édition.

**Le Château de Langeais autrefois et aujourd'hui**. Paris, Imprimerie H. Clarke. Grav.

**LE R. P. C. DE LA CROIX. S. J. : Les origines des Anciens Monuments Religieux et du Palais de Justice de Poitiers.** 87 p. Poitiers. Grav.

**LUCIEN LAMBEAU**, secrétaire de la Commission du Vieux Paris : **La Place Royale**. 375 p. Paris.

**M^lle^ KŒNIG, directrice de l'enseignement : Poupées et Légendes de France**. 156 p. Paris.

**EDMOND POTTIER**, membre de l'Institut : **Douris et les Peintres de Vases Grecs**. 128 p. Paris. Grav.

**CH. BULS : Rapport sur « La Disposition et le développement des rues et des espaces libres dans les Villes »**. Lu au Septième Congrès International des architectes, à Londres en 1906. Louvain.

**ED. DUVEAU : A travers les vieilles rues de Rouen. — La Chapelle des Trépassés de l'ancien cimetière Saint-Vivien.** (Extraits du Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais.) Rouen, 1906. Grav.

**EMILIE DUVEAU : Une maison du XVIII^e^ siècle, rue aux Ours, 21, à Rouen.** (Extrait du Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais.) Rouen. Grav.

**ALBERT FRANKLIN : Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut.** 401 pages. Paris, Welter. Grav.

**GUSTAVE CLAUSSE : L'Hôtel de Ville de Paris,** ses origines. 45 p. Paris.



SOUVENIR DE LA VISITE DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS
(Suite. Voyez t. XVI, p. 48, 84 ; t. XVII, p. 323 ; t. XVIII, p. 22, 72.)
AU CHATEAU DE VINCENNES

**MIRABEAU**

IL A PASSÉ QUATRE ANNÉES DE SA VIE DANE LE DONJON DE CE CHATEAU (1777 A 1780)
MUSÉE DE RENNES
BUSTE EN PLATRE TEINTÉ TERRE CUITE, GRANDEUR NATURELLE
SIGNÉ SOUS L'ÉPAULE DROITE : FAIT PAR DESEINE SOURD-MUET (VOIR 7911)
UN BUSTE DE MIRABEAU FUT EXPOSÉ AU SALON DE 1791 SOUS LE N° 694.



LE PREMIER MAIRE DE PARIS

**JEAN SYLVAIN BAILLY**

BUSTE EN PLATRE PAR LOUIS-PIERRE DESEINE

**AU MUSÉE CARNAVALET**

OFFERT LE 30 JUILLET 1789 A LA COMMUNE DE PARIS FAR LES ÉLECTEURS DE PARIS
ON CONSERVE UN EXEMPLAIRE DE CE BUSTE EN PLATRE TEINTÉ TERRE CUITE
SIGNÉ I DESEINE SC. REGIS FECIT 1789.

IL EN EXISTE DES REPRODUCTIONS AU MUSÉE MUNICIPAL DE VERSAILLES
ET AU MUSÉE D'ANGERS



J.M. moreau Je J.ne inv. Jeul 1773

VUE PEU CONNUE
DES JARDINS DE MARLY SOUS LOUIS XV
A droite, rangée de pavillons, qui se trouvait au bas du bosquet de Louveciennes.

## UNE VUE PEU CONNUE DES
# JARDINS DE MARLY

Nous offrons à nos lecteurs une vue des jardins de Marly sous Louis XV, généralement peu connue, ou du moins M. Piton, le savant auteur de *Marly*, ouvrage[1] ayant obtenu le grand prix du Concours archéologique du journal *l'Eclair*, ne l'a-t-il jamais vu signaler. Il a parlé de cette estampe dans son livre mais sans la reproduire. Elle se trouve dans les *Chansons*, de de Laborde, est signée de Moreau jeune, et porte la date de 1773. On aperçoit sur la droite la rangée des pavillons qui se trouvaient en bas du bosquet de Louveciennes et le personnage se promène à l'ombre des grands arbres qui n'étaient encore, sous Louis XIV, c'est-à-dire soixante ou soixante-dix ans auparavant, qu'à l'état de charmilles. Cette gravure confirme l'exactitude des plans de Rigaud que possède la chalcographie du Louvre et qui sont de la même époque.

Les changements et transformations apportés par le roi dans ce petit coin sont inimaginables. Il fallut d'abord drainer le terrain pour y asseoir les fondations des bâtiments; il fallut ensuite y amener des terres pour le combler, et le volume des terres transportées ne serait pas une des moindres surprises des curieux[2]; enfin il fallut amener de tous les bois, plus ou moins éloignés, les arbres qui poussent aujourd'hui sur l'emplacement de la résidence royale.

Tous les arbres du parc de Marly, sans exception, ont été

1. On l'a signalé ici, et on a reproduit les parties essentielles dans la collection de *l'Ami*.

2. Pour le château de Marly, dit M. Guiffrey, une remarque s'impose: la somme énorme appliquée aux terrassements, aux routes, aux jardinages et aux plantations.

plantés par les ordres de Louis XIV : il n'y en a donc pas un *seul*, un *seul* qui ait plus de DEUX CENT TRENTE ANS. Nous parlons, bien entendu, des vieux arbres du parc. Ces arbres, qui composent aujourd'hui cette véritable architecture agreste d'un aspect si mélancolique et d'un effet si imposant, formant comme un cadre dont le tableau aurait été enlevé, ont été importés soit des provinces voisines, de Fontainebleau, de Compiègne, de Rouen, par exemple, soit de pays étrangers, des Flandres, de Hollande et même des Indes. C'est un sieur Waldor, résident de l'Electeur de Cologne, demeurant à Rueil, qui fournit à Louis XIV les premiers marronniers d'Inde pour Marly. On transporta des charmilles de la forêt de Lyons, de Montfort, de Saint-Léger, de Versailles ; des fleurs furent prises à Trianon.

Nous lisons dans le *Mercure galant*, que le jardinier du prince de Nassau, qui avait un secret pour transplanter les plus grands arbres, vint faire des essais à Versailles, en octobre 1679, devant le roi. Ces tentatives réussirent et le roi fit, dans la suite, « planter tous les arbres en mottes ainsi que les charmilles, et dépeuplait les campagnes, à 20 lieues à la ronde, de marronniers et de tilleuls. Tel arbre était planté nouvellement qui avait de 4 à 5 pieds de tour », c'est-à-dire près de deux mètres de circonférence, ou mieux de 50 à 60 centimètres de diamètre. Alphand n'a pas fait mieux, et les arbres que la Ville de Paris transporte à grands frais ne sont pas plus gros.

Sous Louis XIV, tous les arbres n'avaient pas atteint les proportions indiquées sur les gravures de Rigaud, qu'ils ne commencèrent à acquérir que sous Louis XV.

A la vue des travaux entrepris par François Francini, le roi avait compris quel parti il pouvait tirer de cet emplacement. Si à Versailles, à Saint-Germain, il ne pouvait pas

boire d'eau potable, au moins à Marly il trouvait ce qu'il cherchait ; la source de la « bonne eau à boire » destinée à alimenter la table royale, passa précisément sous le pavillon central, dans le beau milieu du grand salon. Nous en avons la preuve, dans ce registre admirablement calligraphié, qui renferme les rapports de Mansart soumis au roi, et se trouve aux Archives nationales. Le roi s'étant plaint, en 1699, que la « conduite de la bonne eau à boire qui passe sous le plancher du grand salon » fût engorgée et lisant sur le rapport : « la conduite est réparée », il écrit aussitôt en marge, de sa plume royale : « J'en suis très aise. »

---

# LES ARCHIVES CURIEUSES DU PEUPLE DE PARIS

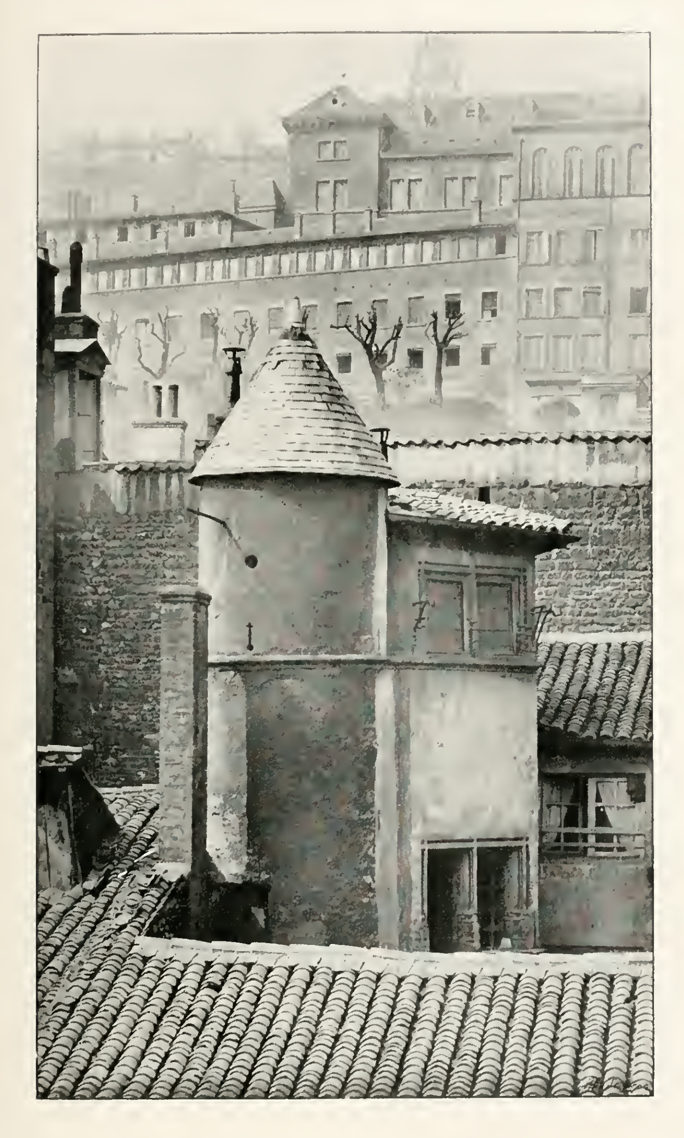
PAR

E. LEVASSEUR

Membre de l'Institut, Directeur du Collège de France.

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 290 ; t. XX, p. 137.)

Au Moyen Age, dans un temps où la police générale assurait très mal la sécurité des individus isolés, où le droit revêtait d'ordinaire la forme de concession et de privilège, les artisans avaient trouvé dans le corps de métier une forteresse à l'abri de laquelle leur industrie s'était défendue et avait grandi. Cette forteresse, au lieu d'en ouvrir plus largement les portes à mesure que l'industrie se développait, ils s'appliquèrent constamment à en rehausser les barrières et à multiplier les obstacles. Il faut rendre à la royauté du



LE VIEUX LYON
TOURELLE D'ESCALIER : RUE LAINÉRIE, 18

XVI[e] siècle cette justice qu'elle se proposa de réagir contre cet égoïsme. Elle aurait pu aller jusqu'à la suppression du privilège corporatif ; on peut conjecturer qu'elle aurait obtenu l'assentiment de la haute bourgeoisie, puisqu'aux états généraux de 1614, les derniers qui se soient réunis avant la Révolution, le Tiers État demanda la suppression des jurandes, maîtrises et lettres royales, admettant seulement la visite des marchandises par des officiers spéciaux. Elle préféra régulariser et généraliser le fonctionnement des corporations, qu'elle considéra comme un élément d'ordre, à condition qu'elles fussent dans sa main.

Elles y furent en effet complètement depuis le XVII[e] siècle, sous la monarchie absolue. Au commencement de la guerre de Hollande, Colbert, obligé de fournir de l'argent, recourut au même moyen qu'Henri IV en 1597 et, par l'édit du 13 mars 1673, il prescrivit la constitution en communauté de tous les métiers dans les villes et bourgs. « Il est juste, écrivait-il à un intendant, que les gens des arts et métiers donnent, comme les autres, assistance à sa Majesté. » Il fallut obéir bon gré mal gré. A Paris, par exemple, comme aucun limonadier ne s'était présenté pour acheter la nouvelle maîtrise et constituer le corps, un arrêt du Conseil d'État nomma d'office syndic et jurés et exigea que tout limonadier payât dans la journée du lendemain 150 livres, moitié du prix du brevet.

C'est à cet édit que la corporation des couturières de Paris doit son existence. « Il n'appartiendra qu'aux marchands maîtres tailleurs, disaient les statuts des tailleurs de 1660, de faire et vendre toutes sortes d'habits et accoutremens généralement quelconques à l'usage d'hommes, de femmes et d'enfants. » Cependant les tailleurs employaient beaucoup d'ouvrières ; beaucoup de femmes, d'autre part,

faisaient de la couture pour leur compte personnel malgré les statuts. Les couturières, au nombre peut-être de 3.000, furent comprises, en 1673, dans la liste des métiers de Paris à ériger en corporation. Ce ne fut toutefois qu'en 1675 que le roi ordonna la création, ayant entendu « la demande de plusieurs femmes et filles appliquées à la couture pour habiller jeunes enfans et femmes et ayant montré que ce travail était le seul moyen de gagner honnêtement leur vie » ; ces femmes suppliaient qu'on érigeât leur métier en communauté. Elles représentaient qu' « il estoit assez dans la bienséance et convenable à la pudeur et à la modestie des femmes et filles de leur permettre de se faire habiller par des personnes de leur sexe lorsqu'elles le jugeront à propos, que d'ailleurs l'usage s'était tellement introduit parmi les femmes et filles de toute condition de se servir des couturières pour faire leurs jupes, robes de chambres, etc., que nonobstant les saisies qui estoient faites par les jurez tailleurs et les condamnations prononcées contre les couturières, elles ne laissoient pas de travailler... ». Les couturières furent en effet constituées en communauté et purent légalement servir leur clientèle et faire concurrence aux maîtres tailleurs qui restèrent, il est vrai, investis exclusivement du droit de confectionner le corset et le vêtement de dessus. Cet épisode donne une idée des mille rivalités de métiers et des entraves au travail qui étaient alors la conséquence de l'organisation corporative.

L'édit de 1673 qui porta à Paris le nombre des Communautés d'arts et métiers de 60 à 83 en 1675, et celui de 1691 qui le porta à 129 en 1691, n'étaient pas de nature à atténuer les gênes du monopole.

Ce dernier édit (14 mars 1691), rendu au moment où la guerre venait de se rallumer, était inspiré aussi par la fis-

calité et visait les Communautés d'arts et métiers. Il substituait aux jurés électifs, qu'il accusait de complicité dans les infractions aux statuts, des jurés en titre d'office (offices vendus par le roi et à son profit), « qu'une perpétuelle application et l'intérest de la conservation de leurs charges, qui répondroient des abus et des malversations qu'ils pourroient commettre, engageront avec plus d'exactitude et de sévérité à l'observation des ordonnances ». Un édit complémentaire (décembre 1691) imposa ces offices même aux métiers qui n'avaient ni maîtrise ni jurande. Derrière le prétexte d'ordre public, le roi laissait percer le vrai motif, lorsque, réglant les droits de visite et de finance (droits de visite qui étaient fixés et augmentés, ainsi que ceux de maîtrise), il ajoutait qu'il espérait en « tirer dans les besoins présens quelque secours pour soutenir les dépenses de la guerre ».

Naturellement les communautés s'alarmèrent de l'intrusion d'étrangers dans leurs affaires. Payer pour payer, elles aimèrent mieux racheter elles-mêmes ces offices plutôt que de subir les officiers. L'administration royale, qui au fond ne voulait que de l'argent, accepta. Les six corps de marchands de Paris payèrent 634.000 livres, c'est-à-dire un poids d'argent fin égal à celui qui est contenu aujourd'hui dans un million de francs. En dehors de six corps, les marchands de vin s'acquittèrent pour 120.000 livres, les orfèvres pour 60.000, les fripiers pour 35.000, les bouchers pour 30.000, etc. Pour servir les intérêts des emprunts qu'ils contractèrent, ils durent les uns et les autres augmenter les droits de maîtrise et de visite. Le droit de maîtrise des orfèvres fut porté à 1.000 livres.

En 1694, le roi créa dans chaque communauté un nouvel office : celui d'auditeur-examinateur des comptes ;

puis en 1696, offices de trésoriers des bourses communes. Quelques années après, quand eut commencé la guerre de la succession d'Espagne, en 1702, offices de trésoriers-payeurs; en 1706, offices de greffiers-contrôleurs pour le paraphes des registres du commerce; puis d'autres inventions bizarres qui s'ajoutaient à la masse énorme des offices de tout genre imaginés par les contrôleurs généraux en détresse[1]. « Quand il plait à votre majesté de créer un office, disait un courtisan à Louis XIV, Dieu crée aussitôt un sot pour l'acheter. » Pas si sot qui se procurait ainsi un intérêt de sa finance — quand le roi ne faisait pas banqueroute — plus les droits attachés à l'office et certaines immunités d'impôt. Quand ces créations s'adressaient à des communautés d'arts et métiers qui avaient du crédit, celles-ci se rachetaient; mais elles restaient grevées au détriment de l'industrie.

Les guerres du règne de Louis XV ramenèrent le système de créations d'offices dans un but fiscal (1745 à 1749, etc.). Dans le premier édit de ce genre, celui du 16 février 1745, M. Franklin a compté 122 communautés parisiennes : à savoir 4 en plus et 10 en moins que sur la liste de 1691. (*A suivre*).

1. Voyez-en la liste dans Levasseur : *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France* avant 1789, t. II, p. 362.

# UNE NOUVELLE DESCRIPTION ANCIENNE DU MONT-DORE

(*Suite.* Voyez, dans la collection, le t. XIX, p. 220).

Entre la triste verdure de ces sapins on aperçoit les cadavres blanchis d'autres sapins que le temps a fait mourir sur pied. Ce pays est si peu habité, il est si loin de toute ville et si bouché, que les familles qui s'y trouvent ne peuvent consommer tout le bois.

L'une des extrémités de cette forêt est dominée par un pain de sucre un peu émoussé, qui s'élevant au-dessus du reste comme un fort s'élève au-dessus des remparts d'une ville de guerre, offre avec ses dents et ses pointes de basalte, les traces des lents et pénibles efforts qu'a fait le temps pour le décharner. On appelle ce pic *le Capucin.*

Voilà, en gros et superficiellement, le tableau qui d'abord a frappé mes regards ; j'ai mal tracé sans doute, mais une description détaillée que je me propose d'y ajouter pour les objets les plus remarquables après que je les aurai visités séparément, en corrigera les défauts en partie.

La Cascade de l'Écureuil mérite vraiment d'ettre vue. Sa seule situation est une de ces beautés auxquelles les âmes d'une certaine trempe ne sont jamais insensibles. Elle est hors de la vallée du Mont-Dor à main droite en la quittant. A l'extrémité d'une gorge étroite et sombre, un tapis de gazon extrêmement vert succède à un chemin rabotteux et difficile. Il se prolonge par une pente douce et tortueuse

à l'ombre de hauts sapins et de vieux hêtres, jusqu'à un espace plus large qui l'arrondit à peu près en demi-cercle, au-devant d'un mur de basalte du haut duquel un torrent d'eau la plus limpide s'échappant à travers d'épaisses broussailles se jette à plus de soixante-dix pieds, et coule ensuite en mugissant parmi les rochers. La profondeur de ce lieu, son agréable fraicheur, la belle décoration qu'y forme la sombre verdure des sapins mêlée au gris humide du rocher, le silence qui y règne et qui n'est troublé que par le fracas que fait l'eau en tombant : tout attache le promeneur solitaire.

Je suis monté hier au Capucin et je m'applaudis de la curiosité qui m'y a conduit. C'est le seul caractère de volcan du pays qui soit maintenant facile à reconnoître. La bouche à feu éttoit à peu près de forme ronde lorsqu'elle en vomissoit. Elle s'est partagée en deux du haut en bas. Une moitié est allée exhausser un vallon, l'autre, celle qui est du côté de la vallée des Bains, est demeurée debout et a gardé sa forme à peu près demi-circulaire. Le prisme, ou pointe de rocher qui, vu d'en bas, ne ressemble pas mal à un capucin disant ses patenottres et duquel cette montagne tire son nom bizarre, est demeuré là, tout planté, à trente pieds environ de distance de la masse dont il a été détaché et sur laquelle on reconnoît facilement les parties qui lui correspondent.

---



# LOUIS XVI

BUSTE EN PLATRE BRONZÉ. EXÉCUTÉ EN 1790

PAR LOUIS-PIERRE DESEINE

DONT LE MODÈLE EN TERRE CUITE A ÉTÉ EXPOSÉ AU SALON DE 1814 SOUS LE N° 1040

APRÈS AVOIR OBTENU DES SÉANCES POUR EXÉCUTER LE BUSTE, L'ARTISTE OFFRIT, A LA MUNICIPALITÉ DE PARIS, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE BAILLY, MAIRE, L'EXÉCUTION EN MARBRE, POUR L'HOTEL DE VILLE : LE BUSTE Y FUT PLACÉ ET DUT DISPARAITRE PENDANT LA RÉVOLUTION. LE PLATRE, GRANDEUR NATURELLE, ET BRONZÉ DEPUIS, QUI PROVIENT DE L'ATELIER DU SCULPTEUR, PORTE CETTE SIGNATURE : « *Fait d'après nature en 1790 par Deseine, sculpteur du Roi* ». UNE EPREUVE EN PLATRE FUT REMISE LE MARDI 24 AOUT 1790 AUX JURATS DE *Bordeaux* POUR LEUR HOTEL DE VILLE.



# LOUIS XVII

BUSTE EN PLATRE BRONZÉ

PAR LOUIS-PIERRE DESEINE (1749-1822)

EXÉCUTÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1790. EXPOSÉ AU SALON DE 1814 (N° 1041)
UN BUSTE EN MARBRE GRANDEUR NATURELLE, TRÈS MUTILÉ DANS LA JOURNÉE DU 10 AOUT 1792, EST AU

## MUSÉE DE VERSAILLES

DESEINE OFFRIT UNE ÉPREUVE DE SON BUSTE DE LOUIS XVI (VOY. T. 20, P. 209) AU DUC DE VILLECAISE : « *Quelque temps après, écrit Deseine, le 31 Août 1790 au comte d'Angivilliers, M. le duc de Villecaise, flatté de l'hommage que je lui fis d'un plâtre du buste du roi, s'offrit de m'être utile ; je lui témoignai le désir de faire le buste de Mgr le Dauphin, voulant l'exécuter en marbre pour en faire l'hommage à la Reine...* ».

# LE PAUVRE PIÉDESTAL
DE
# LA STATUE DE CHARLEMAGNE
## AU PARVIS DE NOTRE-DAME

(Voyez t. XIX, p. 168.)

On a signalé ici l'état misérable du piédestal de la statue de Charlemagne (v. t. XIX, p. 168). Il faut espérer que les plaignants auront bientôt satisfaction ; pourtant voici assez longtemps qu'ils attendent, à en juger par le document suivant emprunté au procès-verbal d'une séance du Conseil municipal (17 novembre 1905), un an avant le feu qui se déclara le 7 novembre 1906 dans les charpentes servant de piédestal :

*M. Jolibois.* — Messieurs, après l'Exposition de 1878, les frères Thiébault, fondeurs, firent don à la Ville de Paris d'une statue en bronze de Charlemagne due au talent des frères Louis et Charles Rocher.

Cette statue est actuellement placée dans le petit square de la place du Parvis-Notre-Dame, longeant le petit bras de Seine entre le Pont-au-Double et le Petit-Pont. Elle repose sur un piédestal provisoire en charpentes, habillées par des planches recouvertes d'une toile plutôt mal entretenue. Ce socle lamentable, dont le provisoire ne saurait, en raison de son essence même, durer indéfiniment, est du plus mauvais effet ; il dépare cette œuvre d'art de belle venue et de magistrale beauté ; il fait, en outre, l'objet de commentaires désobligeants, mais peut-être mérités de la part des étrangers qui visitent l'église métropolitaine.

Il y a lieu de remédier à cet état de choses, qui a déjà fait, il y a plusieurs années, l'objet d'une proposition de notre collègue M. Ambroise Rendu.

A cet effet, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« L'Administration est invitée à présenter un projet ayant pour objet d'édifier la statue de Charlemagne sur un piédestal en pierre.

« Signé : Jolibois, Ambroise Rendu, Adolphe Chérioux, Deslandres, Henri Turot, Adrien Mithouard, Marsoulan, Deville, Duval-Arnould, Opportun, Henri Galli, Piperaud, Félix Roussel, Sauton, V. Gelez, Joseph Menard, Desplas, Quentin-Bauchart. »

Je demande le renvoi de cette proposition à l'Administration et à la 4e Commission.

Renvoyé à l'Administration et à la 4e Commission.

*Ces renvois ont été ordonnés à nouveau un an plus tard, dans la séance du 16 novembre 1906.*

---

## DOCUMENTS OFFICIELS

### POUR L'HISTOIRE DE PARIS

SUR LES

# NOMS NOUVEAUX DES RUES DE PARIS

(*Suite.* Voyez t. XVIII, p. 252, 266, 306; t. XIX, p. 29, 218; t. XX, p. 19.)

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Préfet de la Seine,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § I);

Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17);

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816;

Vu les délibérations du Conseil municipal de la ville de

Paris, en date des 26 mars et 31 décembre 1904, portant modification ou attribution de noms à des voies de Paris,

Arrête :

Article premier. — Sont fixées ainsi qu'il suit les dénominations des voies ci-après désignées, savoir :

5ᵉ arrondissement :

La voie à ouvrir sur l'emplacement de la Bièvre, entre le boulevard de l'Hôpital, 16-18, et la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 30-32, prendra le nom de « rue NICOLAS HOUEL ».

9ᵉ arrondissement :

La voie ouverte entre la rue Laffite, 17, et la rue La Fayette, 20, prendra le nom de « rue PILLET-WILL ».

13ᵉ arrondissement :

1° La voie nouvelle ouverte entre la rue Jeanne-d'Arc prolongée et la place Pinel prendra le nom de « rue LOUIS-FRANÇAIS » ;

2° La voie projetée entre les rues Henri-Pape et Damesme et la rue du Moulin-des-Près prolongée prendra le nom de « rue ERNEST-ROUSSELLE ».

15ᵉ arrondissement :

La voie nouvelle ouverte entre la rue de Lourmel, 141-143, et l'avenue Félix-Faure, 68-70, prendra le nom de « rue TISSERAND ».

16ᵉ arrondissement :

La voie nouvelle ouverte entre la rue de Villejust, 17-21, et l'avenue Victor-Hugo, 63-65, prendra le nom de « rue GEORGES-VILLE ».

17ᵉ arrondissement :

La voie nouvelle entre la rue Demours, 51-53 présumés, et l'avenue Niel, 48-50 présumés, prendra le nom de « rue BALNY-D'AVRICOURT ».

20ᵉ arrondissement :

La voie à ouvrir par la Ville de Paris entre la rue de l'Ermitage et la rue Pixérécourt, 47, prendra le nom de « rue CHARLES-FRIEDEL ».

Art. 2. — SONT MODIFIÉES ainsi qu'il suit les dénominations des voies ci-après désignées :

11ᵉ arrondissement :

La rue de TOUAT prendra le nom « rue SANTERRE ».

16ᵉ arrondissement :

La rue de FRANQUEVILLE prendra le nom de « rue ÉDOUARD-FOURNIER ».

17ᵉ arrondissement :

1° La rue PETIET prendra le nom de « rue FÉLIX-PÉCAUT »;

2° Le carrefour formé par le boulevard de Courcelles, l'avenue de Villiers, la rue de Lévis, le boulevard des Batignolles et la rue du Rocher, prendra le nom de « place PROSPER GOUBAUX ».

20ᵉ arrondissement :

L'impasse de la PY prendra le nom de « rue MARTIN-GARAT ».

---



## Documents sur le Musée du Louvre

### DOCTEUR MICHEL AUGUSTIN-THOURET

NÉ LE 5 SEPTEMBRE 1749 A PONT-L'ÉVÊQUE. — MORT LE 19 JUIN 1810

BUSTE EN PLATRE GRANDEUR NATURELLE, SIGNÉ : (DESEINE SC. REGIS F. 1791)

ANCIEN RÉGENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ECOLE DE MEDECINE. ADMINISTRATEUR DES HOPITAUX ET DU MONT-DE-PIÉTÉ. MEMBRE DU CORPS LEGISLATIF ET DU TRIBUNAT. FRÈRE DE JACQUES-GUILLAUME THOURET, DONT LE PORTRAIT EST P. 177.

VOIR P. 161 L'AUTRE BUSTE DU DOCTEUR PAR LOUIS-PIERRE DESEINE

# LE PARIS FUTUR

SELON LES DOCUMENTS OFFICIELS CONCERNANT

## LE PALAIS DE JUSTICE

ÉTAT ACTUEL DU PROJET D'AGRANDISSEMENT

(*Suite*. Voyez t. XIX, p. 157.)

*Sur les bords de la Seine, à l'angle du Boulevard du Palais et du quai, de vieilles masures sont aujourd'hui abandonnées de leurs habitants. Les vitres sont brisées et bientôt ces maisons seront démolies. Sur leur emplacement s'élèveront les nouveaux bâtiments du Tribunal de la Seine. Désireux de réunir ici pour les historiens futurs tous les documents relatifs aux monuments parisiens on publie à ce propos un avis déjà ancien; mais il forme date dans les annales de cet édifice, au moment où les plans viennent d'être approuvés par le conseil général de la Seine, dans sa séance du 27 décembre 1906. C'est*

L'AVIS D'ENQUÊTE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE DÉGAGEMENT DU PALAIS DE JUSTICE (*1er arrondissement*).

Le public est prévenu, disait-on dans le texte officiel, qu'en exécution de l'ordonnance royale du 18 février 1834 et de la loi du 3 mai 1831, une enquête sera ouverte à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, direction des services d'Architecture, bureau des Traités et acquisitions), pendant vingt jours consécutifs, de 2 heures à 4 heures, dimanches et jours de fêtes exceptés, à partir du mercredi 8 novembre 1905, sur le projet d'agrandissement et de dégagement du Palais de Justice, au moyen de l'acquisition des immeubles compris entre le boulevard du Palais, le quai des Orfèvres et la rue de la Sainte-Chapelle.

Il sera ouvert aux mêmes lieux et pendant le même temps un registre où chacun pourra consigner ses observations sur le projet en question.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 30 octobre 1905.

---

## SOUVENIR DE LA VISITE A NOTRE-DAME DE PARIS

## LE MONUMENT DU CARDINAL DE BELLOY (1808)

### par Louis-Pierre DESEINE (1749-1822)

(Voir la gravure du t. XX, p. 144.)

On emprunte à l'intéressant travail de notre collègue G. Le Châtelier la précise description dont on a publié l'image à la page 144 de ce volume de *l'Ami*.

« Le Prélat, écrit-il, assis dans un fauteuil, est représenté offrant les secours de la charité à une famille indigente ; la femme qui reçoit ce don a sa main droite appuyée sur l'épaule d'une jeune fille dont l'expression est celle de la reconnaissance mêlée d'admiration. Sous la main gauche du cardinal est un livre ouvert sur lequel on lit le passage suivant : « Beatus qui intelligit super egenum et pauperem ; in die mala liberabit eum Dominus » ; du même côté, saint Denis, premier évêque de Paris,. placé sur un nuage, montre aux fidèles son vénérable successeur ; il tient dans sa main gauche un rouleau de papier, sur lequel sont censés écrits les noms des évêques et archevêques qui lui ont succédé : Vintimille, de Bellefonds, de Beaumont. de Juigné, de Belloy. »

Ce monument est placé derrière le chœur de Notre-

Dame, dans une chapelle, ainsi qu'on peut le voir sur le plan schématique de la cathédrale publié dans le premier volume (p. 53) de l'*Itinéraire artistique de Paris*, par Charles Normand. La hauteur du tombeau est de $2^{m}$ 50, la largeur de $3^{m}$ 50. Les figures ont sept pieds et demi de proportion, écrivait Deseine dans sa notice du Salon de 1819, c'est-à-dire $2^{m}$ 435 environ. L'artiste avait accepté de se charger de tous les travaux, en 1808, à la suite d'une commande de l'État faite par décret de l'Empereur, moyennant le prix de 42.000 francs, le marbre étant fourni par le gouvernement.

Au Salon de 1808, sur le n° 679, on voyait le « Projet d'un monument qui doit être érigé par décret de S. M. l'Empereur, et sous la direction de S. E. le Ministre des Cultes, à la mémoire du Cardinal de Belloy ».

La notice qui accompagnait l'envoi était conçue en ces termes :

« Monument érigé à la mémoire du Cardinal de Belloy, dont la vertu dominante était une charité sans bornes. Il est représenté offrant des secours à une famille indigente ; la femme qui reçoit ce don a la main droite appuyée sur l'épaule d'une jeune fille dont l'expression est la reconnaissance mêlée d'admiration. De l'autre côté est saint Denis, premier évêque de France, montrant aux fidèles son véritable successeur. »

L'œuvre, terminée en 1818 et inaugurée le 25 décembre 1819, porte à Notre-Dame une signature ainsi libellée :

« Exécuté en 1819 par Deseine, membre de l'ancienne Académie royale de Peinture à Paris. »

# DE L'ASPECT ARTISTIQUE DES VILLES

*Études se rattachant aux questions étudiées sous le nom imprécis et trop vaste d'art public.*

Sur ce sujet, voyez la collection de *l'Ami* et en particulier :
T. 17, p. 21, 124, 178, 212 ; t. 18, p. 118, 122, 195, 239, 240, 245, 247, 278, 334, 364, 365, 372 ; t. 19, p. 320 ; t. 20, p. 27, 82.

## De la disposition et du développement des rues et des espaces libres dans les villes

PAR CH. BULS

ANCIEN BOURGMESTRE DE BRUXELLES

Au brillant Congrès international des Architectes récemment tenu à Londres, un homme d'une compétence particulière, M. Ch. Buls, a présenté un fort intéressant rapport dont voici les conclusions :

Quand on veut établir les règles à suivre pour la création de rues et de places, il faut envisager les trois hypothèses suivantes :

1° VILLE NOUVELLE A CRÉER DE TOUTES PIÈCES : Cas rare en Europe, exemple de Zeebrugge en Belgique ;

2° QUARTIER DE VILLE ANCIENNE A TRANSFORMER EN QUARTIER MODERNE : Il faut respecter l'aspect pittoresque du quartier, conserver les monuments historiques, tout en cherchant à donner satisfaction aux besoins modernes ;

3° FAUBOURG NOUVEAU A AJOUTER A UNE VILLE ANCIENNE : Établir le schéma des principales directions de la circulation, l'adapter à la topographie du lieu, déterminer le caractère du quartier, suivant qu'il est destiné à être

commercial, industriel, administratif, universitaire, populaire, bourgeois, aristocratique. Servitudes à établir pour lui conserver le caractère qu'on a entendu lui donner. Expropriation par zones ou participation des propriétaires de terrains dans les frais d'aménagement.

Formes des rues. — Artères principales droites ou presque droites, rues secondaires sinueuses.

Les rues droites ne doivent pas être trop longues; tous les mille mètres elles doivent être déviées ou se terminer par un monument. Les squares disposés dans ces rues ne doivent pas être ronds mais ovales. On peut encore les varier en ne donnant pas une largeur uniforme à toute la rue.

Intersection des rues. — Ne pas faire converger la circulation au même point, la répartir au contraire dans toute la ville. Éviter l'intersection en croix.

Espaces libres. — Dans l'antiquité les places publiques étaient le forum, centre politique, et le marché, centre commercial. Dans le Nord, au Moyen Age, il y avait le parvis devant l'église et le grand marché devant l'Hôtel de Ville.

1. Les places de circulation. — Les places étoilées, à condamner, elles amènent l'encombrement dans la circulation et forment un cadre trop déchiqueté. Les rues doivent déboucher dans les angles de la place.

2. Marchés. — Le centre de la place doit être dégagé, les rues peu nombreuses doivent y aboutir en bras de turbine.

3. Garages. — Places devant les gares, la circulation doit y être divisée par des squares, des fontaines, des statues; vers la ville ménager une entrée monumentale. En ville réserver des lieux de stationnement pour les fiacres.

4. Places ornées. — Squares plantés d'arbres. Ils peuvent affecter toutes les formes.

5. Places monumentales. — Places créées pour produire un effet d'apparat.

a. — Proportions des places. Rapport entre la hauteur des maisons et les dimensions de la place. Règles établies par M. H. Maertens.

b. Forme des places : rectangulaires dans la proportion comme 1 : 3, trapézoïdales, triangulaires. Formes circulaires et octogonales condamnées. Forme ovale admissible.

c. Encadrement des places à recommander, en dissimuler les ouvertures par des grilles, des arcades, des débouchés en bras de turbine.

d. Groupement des places, produit un effet pittoresque. Ces places peuvent entourer un édifice.

e. Décor des places. Quelquefois symétrique, mais en général l'asymétrie est préférable. Il vaut mieux ne pas placer les statues, les fontaines au centre de la place.

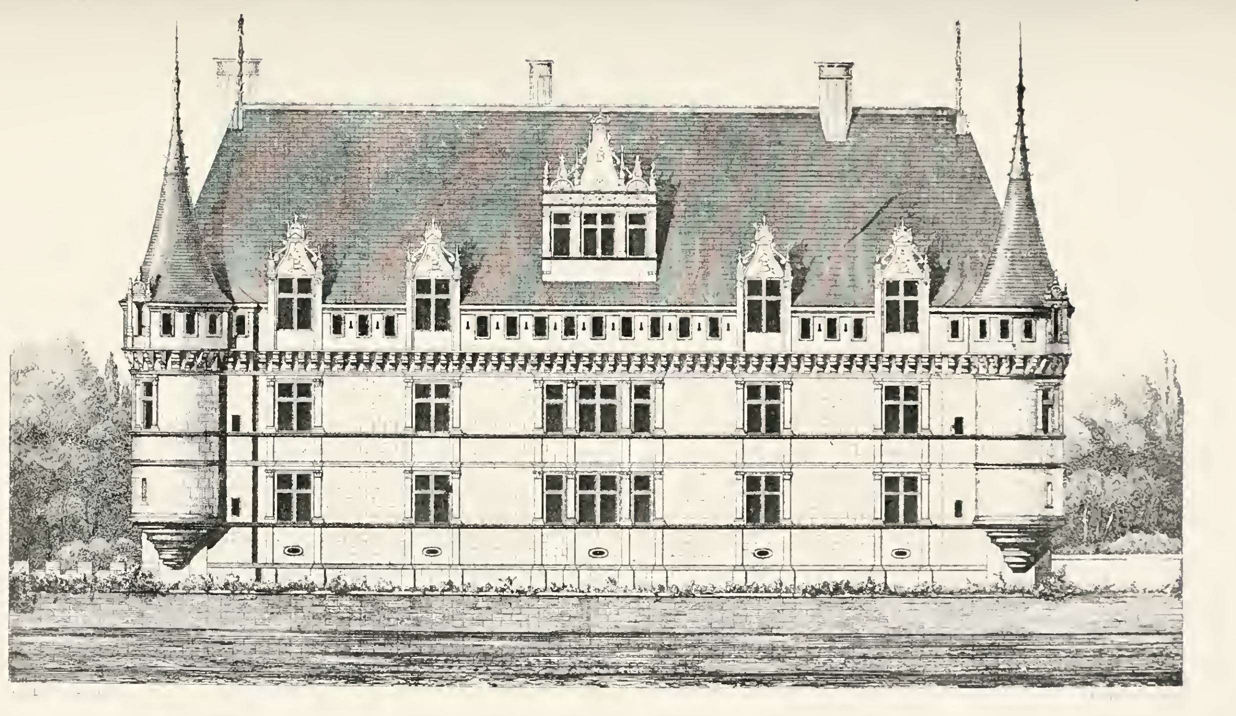
f. Nivellement des places. La surface concave doit être préférée pour des motifs esthétiques et pratiques.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Les constructeurs de villes, administrateurs et architectes doivent s'inspirer du beau vers de Térence :

*Homo sum, et humani nihil a me alienum puto !*
Je suis homme et rien d'humain ne m'est indifférent.

---



LE MUSÉE INSTITUÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 7 NOVEMBRE 1906 DANS LE CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU (INDRE-ET-LOIRE)

CE MAGNIFIQUE MONUMENT DE LA RENAISSANCE A ÉTÉ ACQUIS PAR L'ÉTAT EN 1905 AFIN D'EN ASSURER LA SAUVEGARDE

FAÇADE DU MIDI (PROPORTION GÉOMÉTRALE)

# TRANSFORMATION DU CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU EN MUSÉE DE LA RENAISSANCE

*Le château d'Azay-le-Rideau est transformé en Musée de la Renaissance, par suite d'un rapport dont voici le texte officiel :*

Palais-Royal, le 7 novembre 1906.

Monsieur le Ministre,

A la date du 31 décembre prochain, le château d'Azay-le-Rideau, acquis par l'État au cours de l'année dernière, sera complètement libre de toute servitude et le public qui, jusqu'ici, ne pouvait en visiter que quelques salles, aura accès dans toutes ses parties.

Il m'a paru, en conséquence, qu'il y avait lieu de se préoccuper dès maintenant de l'affectation qui devait lui être donnée. C'est pourquoi, tout récemment, je me suis rendu à Azay-le-Rideau, afin d'étudier personnellement cette question.

Je n'ai pas besoin, Monsieur le Ministre, d'insister auprès de vous sur la merveille artistique qu'est le château d'Azay-le-Rideau, sur la pureté de ses lignes et le charme qui se dégage du décor qui l'entoure. S'il se trouve, par ailleurs, d'autres spécimens remarquables de l'architecture de la Renaissance, il ne s'en rencontre pas de plus complets, de plus parfaits. Aussi convient-il de se féliciter grandement de la décision du conseil d'État, qui a permis d'accroître ainsi notre patrimoine national d'un monument d'un si incomparable intérêt.

Mais la tâche de l'administration des Beaux-Arts n'est pas achevée. Il ne suffit pas d'avoir, par son acquisition,

assuré la sauvegarde du château d'Azay-le-Rideau. Il s'agit maintenant de lui trouver une destination en rapport avec son époque et digne de son passé.

Or, en parcourant ces salles, presque toutes en parfait état de conservation, en admirant ces sculptures d'une exécution aussi précise qui, dans chaque panneau, dans chaque caisson, rappellent l'histoire de François I^er^, je songeais tout naturellement au puissant intérêt qu'offrirait là une restitution de tout un ensemble décoratif du temps de la Renaissance; et il me paraissait même que cette restitution s'imposait.

Mais dans quelles conditions un musée de cette nature pourrait-il être constitué? Si la conception d'un tel projet s'imposait, son exécution était-elle possible?

Il résulte, Monsieur le Ministre, de l'examen que j'ai fait de la question, que la réalisation de ce projet est non seulement possible, mais certaine.

Sans prétendre, bien entendu, pouvoir constituer à la fois dans tout son ensemble une galerie dont les collections devraient partir de la fin du Moyen Age pour aboutir au commencement du règne de Louis XIII, j'estime qu'il serait relativement aisé d'y grouper, dans un délai assez rapproché, une première série d'objets (meubles, armes, tapisseries, etc., etc.), formée soit par les pièces dont l'hôtel de Cluny et le Louvre possèdent des similaires, soit par celles qui, faute de place, s'y trouvent mal exposées, ainsi que par des moulages exécutés par les soins du musée de sculpture comparée.

De la sorte, deux ou trois salles pourraient tout d'abord être amenagées qui serviraient d'amorce à la formation de ce musée. Et n'est-il pas à supposer que les amateurs d'art et les collectionneurs, dont le bon vouloir à l'égard de nos

autres musées d'État s'est si souvent manifesté, témoigneraient bientôt le même intérêt à ce nouveau musée, dans lequel les objets seraient présentés dans un cadre s'harmonisant si parfaitement avec eux et qui, sans aucun doute, appellerait doublement la faveur du public, puisque le monument seul a suffi pour attirer, cette année, plus de 10.000 visiteurs à Azay-le-Rideau.

Je vous demande, en conséquence, Monsieur le Ministre, de vouloir bien décider la création d'un musée de l'art de la Renaissance, dans le château d'Azay-le-Rideau, et la nomination d'une commission qui comprendrait, outre les personnes désignées par leur situation administrative pour en faire partie, les amateurs et les collectionneurs dont la compétence particulièrement autorisée apporterait à cette assemblée un concours des plus précieux.

Si vous voulez bien, Monsieur le Ministre, approuver cette manière de voir, je vous prie de revêtir de votre signature les projets d'arrêtés ci-joints.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mon dévouement.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,*

DUJARDIN-BEAUMETZ.

---

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,

Arrête :

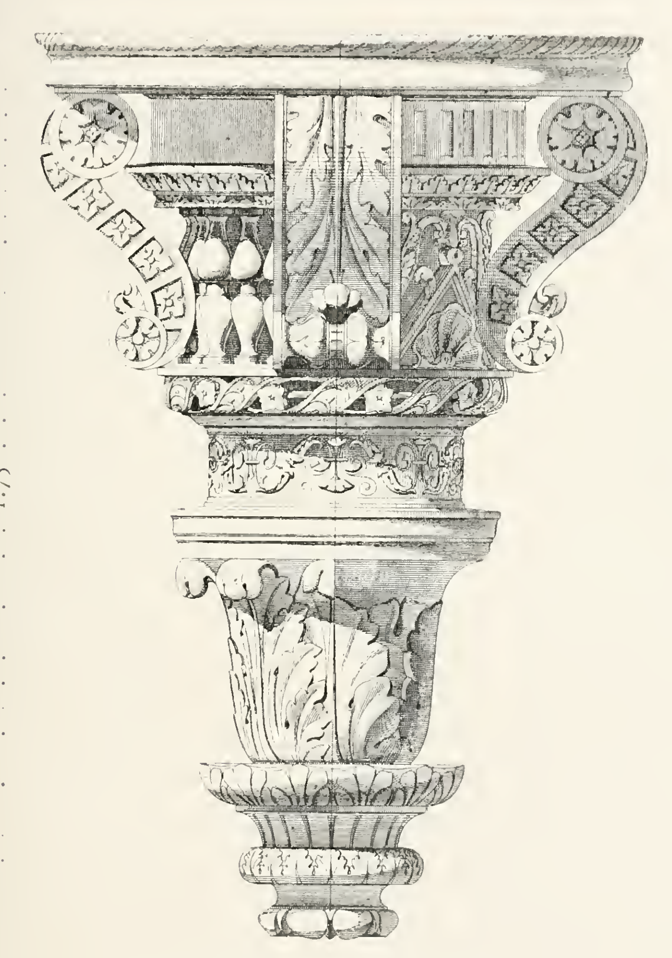
Art. 1er. — Un musée national de l'art de la Renaissance, relevant du service des monuments historiques, sera créé dans le château d'Azay-le-Rideau [1].

1. On en publie ici une façade géométrale, et un dessin d'après les relevés de M. Rivoalen.

Art. 2. — Une commission, dont les membres seront nommés par le ministre, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État, est instituée en vue de l'étude de toutes les mesures relatives à l'organisation de ce musée.

Paris, le 7 novembre 1906.

A. Briand.




CLEF PENDANTE DU GRAND ESCALIER
DU MUSÉE DU CHATEAU D'AZAY-LE-RIDEAU
FONDÉ PAR ARRÊTÉ DU 7 NOVEMBRE 1806

UNE INSCRIPTION D'APHRODISIAS (ASIE MINEURE)
INTÉRESSANTE POUR

# LA TERMINOLOGIE DE L'ARCHITECTURE GRECQUE

M. Théodore Reinach a publié dans la *Revue des Études grecques* (n° 84) le texte des inscriptions que lui a envoyées M. Paul Gaudin, ingénieur, directeur du chemin de fer de Smyrne à Kassaba, et qui a commencé en 1904 l'investigation méthodique d'Aphrodisias, site important de la Carie.

De ce long et important travail nous extrayons les enseignements de l'une de ces inscriptions, malheureusement très mutilée, mais précieuse pour la terminologie des membres constitutifs de l'architecture grecque. C'est celle qui porte le n° 13 (135, Gaudin).

On y parle d'un personnage honoré pour avoir contribué à l'achèvement d'un portique ancien (παλαιᾶς στοᾶς) et d'un portique occidental. Il avait complété ou promis de compléter ce dernier avec des *chapiteaux* (κεφαλὰς) désignés par le mot *tête*[1] ; des entablements (ἐπίστηλα), des corniches (γείση, forme qui conduit à un nominatif neutre γεῖσος[2]); promis d'orner de 30 (?) dalles ? ou status (?) en marbre blanc (λευκόλιθα) la salle du Nord (οἶκος βόρειος). Enfin il a travaillé à une exèdre (ἐξέδρα) qu'il a dotée d'un péristyle (περίστωον) pourvu d'une charpente, d'un toit et de portes ou fenêtres.

On doit conclure avec l'auteur qu'il est bien regrettable que ce texte précieux, qui donne les mots employés pour désigner plusieurs des membres essentiels de l'architecture grecque, nous soit parvenu dans un état aussi mutilé.

1. κεφαλή, déjà employé dans ce sens par Pollux (VII, 121),

2. Ce nominatif, inconnu des dictionnaires, s'est déjà rencontré par exemple à Aphrodisias (CIG., 2782, l. 23) : ἐκ θεμελίων μέχρι γείσους.
Plus loin (ligne 11) on rencontre le mot ἀγαλματικός qui n'était connu que des lexicographes.

SOUVENIR DE L'EXCURSION ARTISTIQUE

DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

# AU CHAMP DE FOUILLES ROMAINES

## DU MARCHÉ AUX FLEURS

Station de la Cité du Métropolitain

(*Suite*. Voyez le tome XX de la collection, p. 150 et 201.)

## L'ARTICLE DE FURETIÈRES

On a annoncé (p. 154) qu'on réimprimerait ici, afin d'en conserver le souvenir, l'excellent article consacré à l'excursion des *Amis* par M. Furetières dans le *Soleil*.

Voici cet article :

« Devant les palissades établies derrière le Tribunal de Commerce, pour empêcher les curieux de pénétrer dans les tranchées du Métropolitain qui ont ouvert les flancs de la Cité, hier, à deux heures, grande foule. C'étaient les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts* convoqués par son inlassable président, M. Charles Normand, à l'effet de visiter les fameuses fouilles dont s'entretient le monde savant.

Le soleil est ardent comme en une vraie journée de solstice de juin. Tout l'horizon des quais apparaît dans un cadre de lumière à rendre le Midi jaloux. Nous sommes bien en été, et la chaleur, cette brûlante chaleur qui réconforte, ne semble effrayer aucun de tous ces mondains que la passion de Paris, de son histoire, intéresse. M. Ambroise Rendu est là ; voici M. Villain, le président des fouilles. Les dames sont aussi en nombre, pour cette expédition.

Cependant, il faut, en pleine après-midi, affronter une température qui met le fer en fusion. C'est à peine si,

pour descendre un long escalier, véritable échelle, on peut toucher du bout des doigts une rampe, tant elle est brûlante. Mais, en ces pérégrinations, tout devient un charme. N'est-elle pas pittoresque, cette descente qui va placer les visiteurs à huit ou dix mètres au-dessous du niveau actuel de Paris ? Puis, c'est un grouillement des eaux refoulées du fleuve que l'on entend sous ses pieds, et enfin un tunnel à traverser où l'air est frais. Il faut en faire provision, car, tout à l'heure, on va se trouver en pleine tranchée, exposé à une torride réverbération de tous ces décombres ensevelis depuis des siècles.

Il y en a de toutes sortes, de plusieurs époques, et les archéologues auront là matière à exercer leur sagacité. Les pierres gothiques se mêlent aux débris gallo-romains ; la terre recèle des tibias, des crânes avec lesquels jouent les terrassiers, comme dans la scène du fossoyeur d'*Hamlet*. A quel Yorick ont-ils appartenu, ces fragments de squelettes ? Il est des crânes qui semblent avoir été fendus par la hache ou la francisque. Tout cela est ramassé avec soin, pieusement même, par les ouvriers, qui restent rêveurs en face de ces épaves du passé. Ils écoutent avec avidité la conférence de M. Normand, qui est documenté, qui a étudié toutes ces pierres, chapiteaux, stèles funéraires, inscriptions où l'on voit revivre les ancêtres. C'est un progrès dû à la Société des Monuments parisiens, que d'avoir intéressés les simples terrassiers à ces richesses archéologiques du sous-sol.

Que leur importaient, naguère, les origines de Paris ? Maintenant, c'est à qui, parmi eux, apportera sa part de trouvailles. Et l'on n'a pas exagéré en affirmant qu'il s'était fait, sur ces chantiers, des découvertes importantes. Il n'est pas douteux que l'on ait mis à découvert les murs de Lutèce,




*M. Georges Cain.* *M. Héron de Villefosse.*

EXCURSION DES AMIS : (Voir la description aux pages 150 et 160 et les gravures des pages 152, 153.)

Texte et photographie inédits de Charles NORMAND,

*Membre de la Commission municipale des fouilles.*

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS

ASPECT DU CHAMP DE FOUILLES DES RUINES ROMAINES DE LA GARE DE LA CITÉ (MÉTROPOLITAIN)

ou, mieux encore, de Paris. De quelle époque sont ces constructions défensives ? On discutera là-dessus et il convient d'attendre les rapports qui seront faits par M. Héron de Villefosse, M. Villain Sellus et M. Ch. Normand [1]. Ce qui est certain, c'est que l'on a eu la bonne fortune, comme je l'ai dit, de retrouver les inscriptions de l'époque gallo-romaine, des parcelles de monuments de la même époque. Sans doute, cette muraille est la continuation de celle qui a déjà apparu sous Notre-Dame, rue de la Colombe. Elle fut construite avec les débris de monuments païens, ce qui permet de penser que pareil procédé n'a pu s'accomplir qu'à un moment où le christianisme était maître de la Cité, c'est-à-dire au moment des invasions des barbares, peut-être même lorsque les Normands voulurent se rendre maîtres de Paris. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais qui n'en faisait pas, des hypothèses, en cette excursion si pittoresque, si palpitante, à la suite de laquelle l'esprit se complaisait à revoir la Cité naissante, débordant ensuite au delà du fleuve, devenant la ville prédestinée que la Providence, comme la nature, semblaient avoir façonnée de concert.

FURETIÈRES.

1. Voyez l'exposé général de la découverte publié par M. Charles Normand (p. 150 à 160) avec les gravures des pages 152 et 153.

# LES MARBRES DU PALAIS DE L'INSTITUT

PAR
Jules GUIFFREY
Membre de l'Institut.

*L'Ami des Monuments et des Arts*, outre les études originales qu'il publie, lit, résume, ou réimprime les articles de valeur des recueils français ou étrangers, de nature à intéresser les « Amis ». Parmi ces études, il convient de signaler le très intéressant travail publié dans le *Journal des Savants*, par leur éminent collègue M. Guiffrey, directeur de la manufacture nationale des Gobelins. On y trouve la description des statues ou bustes de marbre, exposés dans les bâtiments de l'Institut. On la reproduit ici où l'on rassemble les informations éparses sur les monuments parisiens ; les « Amis » savent grand gré à l'éminent membre de l'Institut d'avoir autorisé la réimpression de son précieux article, dont voici le texte :



LE palais de l'Institut renferme vingt-cinq statues de marbre et deux cent cinquante-six bustes; cet ensemble forme comme un petit musée de sculpture moderne. La présente étude a pour objet de rappeler sommairement les origines et le développement de ce musée.

Au début du règne de Louis XVI, le Directeur des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales était le comte La Billarderie d'Angiviller, qui à beaucoup d'autres titres joignait celui de membre de l'Académie des

sciences. Homme d'initiative, désireux de donner un nouvel éclat au service qui lui était confié, le comte d'Angiviller proposa au souverain un programme susceptible de procurer de l'occupation aux artistes les plus éminents pendant de longues années. Il s'agissait de faire aux peintres comme aux sculpteurs une série de commandes destinées à occuper la place d'honneur dans les salons périodiques de l'Académie, ouverts alors tous les deux ans. Mais, tandis que les sujets mythologiques, les allégories, les métamorphoses et les amours des dieux, ou bien encore les scènes d'opéra ou de roman constituaient auparavant le thème exclusif des commandes pour les résidences royales, le Directeur des bâtiments demanda aux peintres de représenter des scènes d'héroïsme, de dévouement à la patrie, de piété filiale, de continence, présentant une sorte de glorification de toutes les vertus morales et civiques. La plupart de ces traits historiques, la mode du jour l'exigeait, étaient empruntés aux annales grecques ou romaines. Cependant M. d'Angiviller, par une initiative quelque peu hardie pour l'époque, exigea qu'un certain nombre de sujets fussent pris dans l'histoire de France. Les actions mémorables des Bayard, des Duguesclin, des Sully, des Etienne Marcel, des Eustache de Saint-Pierre allaient être célébrées par les peintres les plus en renom de l'Académie pour constituer une sorte de collection des anciennes gloires de la France. C'était l'idée première des galeries historiques de Versailles, et pourquoi n'admettrait-on pas que le roi Louis-Philippe, en ouvrant son musée à toutes les gloires nationales, n'ait fait que réaliser, sur une plus vaste échelle, le plan de M. d'Angiviller, dont il avait pu voir la réalisation aux salons de peinture antérieurs à la Révolution ?

Les peintres avaient donc à s'occuper à la fois de l'his-

toire nationale et des grands souvenirs des Grecs et des Romains. L'effort de la sculpture fut concentré tout entier sur les figures les plus illustres de la France. Tous les deux ans, les sculpteurs que leur talent mettait en évidence recevaient, à tour de rôle, la commande de quatre statues en marbre, plus grandes que nature, représentant les hommes célèbres dans tous les genres ayant contribué à la gloire de notre pays. Dans ce Panthéon national, dont la Révolution n'a pas eu, on le voit, la première idée, devaient prendre place ministres, guerriers, magistrats, marins, écrivains, poètes, artistes et savants, tous ceux dont le nom était consacré par la reconnaissance de la postérité[1].

Chaque statue de marbre est payée dix mille livres; l'artiste remettait en outre, pour la somme de mille livres, un petit modèle de terre cuite, destiné à être reproduit en biscuit à la manufacture de Sèvres. La plupart de ces modèles réduits existent encore; ils constituent une des séries les plus curieuses du Musée de Sèvres,

Les sculpteurs s'étaient mis sans retard à l'ouvrage; le Salon de 1777 reçut les quatre premières statues commandées par le Directeur des bâtiments. Celui-ci s'était naturellement adressé pour le début aux artistes les plus fameux

1. Ces commandes de statues représentant des hommes célèbres à un titre quelconque constituaient une véritable innovation. Jusque là le marbre est presque exclusivement réservé aux monuments religieux ou funéraires, aux princes, aux personnages mythologiques. La mesure prise par M. d'Angiviller annonce l'avènement d'idées nouvelles; à cet égard elle est bien caractéristique. Consultez les livrets des *Salons* du XVIIIe siècle; ce n'est qu'en 1773 qu'on voit apparaître trois statues en marbre de guerriers fameux, Condé, Luxembourg et le maréchal de Saxe, destinées à l'Ecole militaire. Auparavant, seules, les divinités mythologiques ou chrétiennes et les personnes de la famille royale sont jugées dignes de cette sorte d'apothéose.

de l'Académie. Le premier envoi portait les noms de Mouchy, de Pajou, de Gois et de Lecomte. Les hommes illustres dont ils avaient eu à fixer les traits étaient Sully, Descartes, le chancelier de l'Hospital et Fénelon. Trois de ces personnages occupent aujourd'hui les niches de l'ancienne chapelle du collège des Quatre-Nations, devenue la salle des séances publiques de l'Institut. Dans la quatrième niche de la salle a été placée une statue de Bossuet, exposée par Pajou en 1779 avec plusieurs autres figures d'hommes illustres qu'on retrouve aussi dans le palais de l'Institut ; ce sont un Montesquieu de Clodion, un Pierre Corneille de Caffieri, un d'Aguesseau de Berruer. L'exécution du programme tracé par M. d'Angiviller se poursuit sans interruption les années suivantes ; tous les salons académiques, de 1777 à 1789, reçoivent leur contingent habituel de quatre statues, exposées successivement en plâtre, puis en marbre, et formant comme le morceau de résistance de chaque exposition. Les sept salons de cette période virent donc successivement défiler vingt-huit figures colossales de marbre, offrant l'image des personnages les plus fameux de l'ancienne France.

Aux huit noms déjà cités il faut joindre ceux de Pascal, Montausier, Tourville et Catinat, par Pajou, Mouchy, Houdon et Dejoux, statues exposées en 1781 ; ensuite les statues de Turenne, de Molière, de Vauban et de La Fontaine, par Pajou, Caffieri, Bridan et Julien, qui parurent au Salon de 1783. Puis vinrent successivement, en 1785, Duquesne, Mathieu Molé, Racine et Condé, par Monnot, Gois, Boizot et Roland ; en 1787, Rollin, Vincent de Paule, Bayard et Luxembourg, par Lecomte, Bridan, Mouchy et Stouf ; enfin, en 1789, Lamoignon, Poussin, Duguesclin et Cassini, œuvres de Pajou, Julien, Foucou et Moitte.

(*A suivre.*)

# DOCUMENTS SUR
# LE MUSÉE DU LOUVRE

SUITE. VOYEZ, OUTRE LES NOTES ÉPARSES DANS LA COLLECTION, LE T. XIX, P. 11, 225, 281 350 ; T. XX, P. 49, 88, 97, 99, 117 ET SUIV., 177, 181, 217, 240.

## LE TIREUR D'ÉPINE

DU JARDIN DES TUILERIES

FONTE D'APRÈS L'ANTIQUE

PAR

## GIOVANNI FANCELLI ET GIACOPO SANSOVINO
## (ROME, 1540)



U fond de la galerie Denon, à gauche quand on se dirige vers l'escalier Daru, on remarque une magnifique statue de bronze ; c'est le « Tireur d'épine » dont on donne ici l'image.

L'œuvre, qui porte au *Catalogue Sommaire* le n° 847, est une fonte en bronze d'après le bronze antique du Musée du Capitole ; la statue fut placée successivement dans les jardins du Palais de Fontainebleau, puis dans l'ancien jardin des Tuileries. Les moules de cette sculpture furent pris à Rome et apportés en France par Le Primatice pour François Ier, en même temps que celui de quatre autres statues d'après le marbre antique : L'Ariane (n° 842), Le Laocoon (n° 843), La Vénus de Cnide (n° 844).

Voici ce qu'on lit, au sujet de cette statue, dans le *Musée de Sculpture* de Clarac (t. IV, p. 250) :

N° 1702. — Tireur d'épine (Le), bronze, pl. 714, Rome, Capitole.

Cette statue est au Capitole, dans le palais des Conservateurs, et non pas au Vatican, comme le porte notre gravure. Elle est mentionnée dans l'Aldroandi comme étant déjà au Capitole, et, par conséquent elle était connue avant 1562.



DOCUMENTS SUR LE MUSÉE DU LOUVRE (*Suite*).

LE TIREUR D'ÉPINES

D'après une gravure ancienne

(COLLECTION CHARLES NORMAND)

Elle a fait partie du Musée du Louvre, et voici l'article qui concernait cette statue dans le livret de l'an IX :

« C'est de son attitude que cette figure a pris la dénomination vulgaire de *Tireur d'épine*, parce qu'en effet ce jeune homme assis semble occupé à tirer une épine de son pied gauche. Mais ne serait-ce pas *un jeune athlète vainqueur aux courses du stade*? On sait que dans les jeux publics de la Grèce, des enfants d'un âge assez tendre exécutaient entre eux des courses à pied, et que l'usage était d'honorer de statues les jeunes vainqueurs. La nudité de celui-ci viendrait à l'appui de cette opinion. Le travail de la tête et celui des cheveux donnent l'idée de ce fini précieux qui distinguait les ouvrages en bronze des anciens statuaires. On ignore dans quel endroit il a été découvert.

Elle est connue à Rome sous le nom de *Marzio*. Nous l'avons placée parmi les Faunes, à raison de l'analogie de l'attitude.

Elle ne porte que de légères restaurations et n'a de moderne que le bout du nez et les doigts du pied droit. Elle a des tasseaux au cou, à la poitrine, à la cuisse droite et au pied droit. (Haut. 3 pal. 20 n.) »

On complètera cette explication en reproduisant ici la note concernant le *Tireur d'épine*, parue dans le *Répertoire de la statuaire*, par Salomon Reinach : TIREUR D'ÉPINE : *Arles*, t. III, p. 29. — *British Museum*, II, 144. — *Mus. Royal*, 35. Monum., X, 30. — *Châlon-s.-Saône*, II, 144. — *Cherschell*, II, 144. — *Florence*, II, 144. — *Louvre*, II, 144. — *Rome*, II, 144. — *Rothschild*, II, 143. — *Sparte*, 143. — *Vatican* (Capitol), 404. Les noms des villes sont ceux des localités dans lesquelles les statues furent découvertes ou sont conservées.

CHARLES NORMAND.

# EXCURSIONS ARTISTIQUES

## DES MEMBRES
## DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
## PARISIENS ET FRANÇAIS

# A LA CONCIERGERIE

Après leur incomparable excursion, où la meilleure compagnie de la Ville put déambuler dans ses automobiles et voitures, sous les ombrages magnifiques du PARC ACCIDENTÉ DE Mme DU BARRY et de Boissy d'Anglas; après leur visite au CHAMP DES FOUILLES ROMAINES DE LA CITÉ, d'un exceptionnel intérêt pour la connaissance des origines de la capitale, et dont le spectacle leur fût réservé, les membres de *l'Ami des Monuments* ont étudié, grâce à la bienveillance de M. le Préfet de Police, un monument appartenant à la fois au Moyen Age et à la période révolutionnaire. Ils se sont rendus au Palais de Justice, pour en visiter les parties souterraines. Ils furent accueillis par M. Pourret, directeur, et par M. Charles Normand, qui, dans la cour d'entrée, leur fournit un bref mais substantiel aperçu sur les bâtiments qu'on allait visiter. Tout d'abord il leur donna connaissance de l'historique des constructions.

M. Charles Normand analysa les parties architecturales du monument; il évoqua le souvenir du Palais féodal, dont le concierge, comte des cierges, puissant seigneur, battait monnaie, rendait justice, et ouvrait aux amis de la demeure royale, la porte qu'il tenait close pour la sortie de ses ennemis. Le conférencier signale alors un passage curieux qu'il a

retrouvé dans les écrits d'un des premiers historiens de Paris, Pierre Bonfons, « parisien » ; en voici le texte :

« Lors de nos anciens Roys, écrit cet auteur à la page 201 de ses *Fastes Antiquitez et choses plus remarquables de Paris. Labeur de curieuse et diligente recherche* (1605), logeoient au Palais où est de present establi le siège de la Cour souveraine, il y auoit vn Concierge ou Baillif lequel en leur absence en auoit la charge & garde, & pour ceste considération joüissoit de plusieurs beaux droits et privilèges ; ». Et Bonfons fait la longue énumération des droits de ce personnage, qui donne une haute idée du précurseur de nos concierges, qui ignorent, sans doute, leur noble origine.

Se dirigeant alors vers l'angle nord-est de la cour, les « Amis » virent s'ouvrir la porte, ordinairement fermée des magnifiques

## CUISINES DE SAINT-LOUIS

situées à rez-de-chaussée, contre la haute tour de l'Horloge. Ils en admirèrent les voûtes superbes retombant sur d'élégants piliers, et pourvus en chacun des quatre angles d'une gigantesque cheminée; digne des contes de fées. On ne donnera point ici la description de cet ensemble grandiose d'arcades ogivales, puisque les « Amis » la possèdent déjà dans leur « Nouvel itinéraire artistique et archéologique de Paris » dû à leur guide M. Charles Normand (t. I, p. 134-135).

Il leur signala, parmi les débris accumulés en façon de petit musée, les intéressantes statues datant du Moyen Age, découvertes par M. Daumet, membre de l'Institut, et qui les a décrites, avec gravure, dans leur collection de *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XIV, p. 49). (*A suivre.*)

SOUVENIRS D'UNE EXCURSION DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

# LA DESTRUCTION DES INTÉRIEURS DÉCORATIFS DE L'HOTEL DE CRILLON

A Paris, sur la Place de la Concorde, n° 10,
A l'angle de la rue Boissy-d'Anglas

COMMUNICATION FAITE A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

PAR CHARLES NORMAND

Paris est si vaste, et si grande la besogne que donne quotidiennement le nombre des attentats qu'on y commet contre ses souvenirs, ses monuments et sa beauté, que l'homme le plus amoureux de la grande ville ne saurait suffire à les surveiller, fût-il même secondé par une armée d'amis des monuments parisiens.

C'est ainsi que j'appris tout à fait par hasard l'enlèvement des boiseries de l'hôtel de Crillon que j'avais fait admirer aux membres de « l'Ami des Monuments et des Arts » dans l'une des excursions que j'organise à leur profit : décor admirable, aujourd'hui disparu, et qu'ils auront eu le bonheur d'être les derniers à pouvoir considérer. Ma stupéfaction fut plus grande encore quand je vis que les murs même de ces charmants salons étaient démolis, partout où ne les protégeaient point les sages précautions de nos ancêtres et les mesures édictées pour assurer la sauvegarde des œuvres d'art dont ils ornèrent la Capitale.

J'ai dressé le plan de l'hôtel Crillon, en y indiquant par des hachures les murs des appartements détruits; les historiens de Paris, du moins, auront ainsi des informations précises sur la disparition lamentable d'un des plus délicats

logis de la Capitale. On a démoli toutes les façades anciennes qui s'élevaient au pourtour de la cour intérieure. Disparu également le grand et magnifique escalier à double volée ; il n'en demeure que les traces des marches, jadis incrustées dans le mur et bientôt disparues.

On a détruit les ravissantes pièces des appartements qui étaient installées derrière le mur de façade sur la rue Boissy-d'Anglas [1], du point D au point C' ; de A en C' on a même démoli le mur de façade.

Dans leur visite, les membres de « l'Ami des Monuments et des Arts » avaient vu en D' une fenêtre dont la décoration, sculptée en léger relief, était exquise et dont je n'ai connu que par hasard, et trop tard, la destruction. Qu'est devenue la rosace centrale de son soffite, qu'accostaient délicieusement des couronnes de laurier sur fond blanc. Combien était exquise la bordure en bois doré qui ornait la paroi en face de cette fenêtre. Les ornements des panneaux complétaient heureusement le décor de cette pièce exquise désignée sous le nom de CABINET DE TOILETTE DU DUC D'AUMONT. La frise, près du plafond, était ravissante, et la corniche ornée de feuilles. (*A suivre.*)

---

1. Voir plus loin le plan joint à la suite de cette description.

## CONFÉRENCES-EXCURSIONS

### DES MEMBRES
### DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
### PARISIENS ET FRANÇAIS

# SUR L'ACROPOLE ARCHAIQUE D'ATHÈNES

## ANTÉRIEURE A PÉRICLÈS, BRULÉE PAR LES PERSES DE XERCÈS

### AVEC EXPOSITION DES AQUARELLES FIGURANT SA RECONSTITUTION ET CELLE DE SES STATUES

(PREMIÈRE MÉDAILLE D'OR AU SALON ET A DIVERSES EXPOSITIONS UNIVERSELLES)

PAR CHARLES NORMAND

Architecte diplômé par le Gouvernement, Lauréat de l'Institut
Délégué de la Ville de Paris au Congrès archéologique d'Athènes.

Les *Amis des Monuments et des Arts* ont témoigné de leur goût des études helléniques par l'empressement qu'ils ont mis à venir, en grand nombre, à la première Conférence-Promenade de M. Charles Normand à travers les pays grecs, dont, pour la première fois, on leur montrait l'état actuel, en une suite de vues magnifiques, dont la primeur leur fut réservée ; exposé, à la façon d'une introduction, qui fut renouvelée pour les personnes qui en firent la demande.

Pour continuer le compte rendu de la mission qui lui avait été confiée par ses collègues, et pour leur faire connaître les résultats de la croisière artistique à laquelle ils furent conviés par faveur spéciale, M. Charles Normand continue ses magnifiques Conférences-Promenades. Après la visite rapide de l'autrefois à travers toutes les terres et mers helléniques, on flânera successivement dans chacun des sites antiques. La seconde de ces excursions fut donc consacrée à un examen plus approfondi des origines de l'Acro-

pole d'Athènes, non de celle de Périclès, qui est assez connue, mais de celle des époques antérieures.

M. Charles Normand a montré devant ses grands dessins qui en permettraient la reconstitution, devant ses vastes aquarelles, comment il a pu rebâtir, sur le papier, avec une assurance parfaite, le plus ancien sanctuaire de l'Acropole, l'Hecatompedon et les monuments des civilisations successives d'avant Périclès. Ce sont les origines de la civilisation qu'il a rétablies ainsi ; et civilisation jusqu'à lui connue qu'à l'état fragmentaire, et par lui présentée dans leur ensemble. Il a montré, à la société érudite, lettrée, artiste, élégante et bienveillante qui, sympathiquement, voulut bien le saluer de ses applaudissements, les fragments conservés au Musée de l'Acropole, pièces justificatives de sa synthèse. On parlera une prochaine fois de tous les faits nouveaux dont il a entretenu cette société d'élite, et des raisons pour lesquelles il ne faut point restaurer le Parthénon de Phidias, issu des premiers efforts dont il a montré la genèse : statues primitives qui font songer aux œuvres des peuples barbares, typhon, monstre à trois corps et à queue de serpent ; statues archaïques, d'un aspect primitif et charmant, rappelant parfois les œuvres des artistes qui sculptèrent les têtes de la cathédrale de Chartres, ou les œuvres d'Ionie.

Aujourd'hui on reproduira quelques passages d'un article fort remarqué, publié sur les aquarelles de restitution de M. Charles Normand par M. Léon Bazalgette, dans *l'Évolution*.

## LE PARTHÉNON INCONNU

La découverte que nous tâcherons d'exposer — et qui ne peut manquer de provoquer l'ardente curiosité des penseurs et des artistes — se présente à nous avec un tel

imprévu, une telle féerie, dirais-je presque, qu'elle nous laisse tout d'abord dans l'étonnement ; je veux dire, qu'habitués à considérer le Parthénon de Périclès — celui aussi du British Museum — comme l'unique Parthénon de l'histoire, nous ne pensions nullement qu'il y en eût un autre, et même le sachant, que ce Phénix renaîtrait de ses cendres, et qu'il apparaîtrait — du moins sur le papier — à nos yeux éblouis, comme il apparaissait aux contemporains des Pisistratides, à la veille des guerres médiques.

Mais la découverte dont la synthèse fut cette année livrée à l'admiration des artistes dépasse beaucoup en intérêt celle de Métaponte, car il s'agit du Parthénon, c'est-à-dire de l'enceinte sacrée où l'*Idée grecque* a régné en son harmonieuse splendeur, et d'où la Vierge-Raison, Pallas-Athénè, rayonnait sur son peuple chéri. Nous entrons là comme dans une forêt de formes divines et d'abstractions lumineuses où notre obscure et grossière compréhension se stupéfie ; ce n'est pas seulement le sanctuaire de la Grèce qui s'ouvre devant nous, c'est un de ceux où l'humanité d'un sublime élan s'est le plus élevée vers l'absolu.

Pour, avec ces débris entassés pêle-mêle réédifier tout un monument, on se représente facilement quel travail hérakléen, quel génie de l'analogie, quel profonde connaissance de l'art grec il a fallu ; la divination spéciale à l'archéologue, M. Charles Normand l'a élevée à son plus haut degré, et lui marchander notre admiration me semble puéril. Pendant plusieurs mois, il lui a fallu recueillir, mesurer, comparer, analyser, dessiner d'innombrables débris ; rassembler les morceaux se rapportant à un même monument, suppléer d'une façon rationnelle et presque irréfutable aux lacunes.

# LE STATUAIRE L.-P. DESEINE[1]

## (1749-1822)

PAR

## G. LE CHATELIER

Notre distingué confrère M. G. Le Châtelier vient de publier une biographie fort curieuse d'un statuaire dont l'œuvre considérable était jusqu'ici fort mal connue. M. G. Le Châtelier a traité le sujet avec ampleur et a joint à son œuvre nombre de pièces justificatives qui font de ce livre un précieux instrument de travail pour l'histoire de la décoration sculpturale des monuments parisiens, à la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième. De nombreuses gravures nous font connaître ces œuvres, et, grâce à l'obligeance de M. Le Châtelier, les *Amis* peuvent ici prendre une idée plus précise du talent de Deseine (Louis-Pierre), qu'il ne faut pas confondre avec Claude-André Deseine, statuaire, dont on a publié le portrait dans la collection de *l'Ami* (t. XVII, p. 281, et t.XVIII, p. 12).

L.-P. Deseine exécuta entre autres une des statues de la façade de la Chambre des députés, que les membres de *l'Ami* ont pu voir au cours de leur excursion dans ce monument. C'est la statue du chancelier de l'Hôpital dont il est ainsi parlé dans le *Petit Tableau de Paris* (1820), de M. De Propiac : « Aux côtés de l'escalier, y lit-on (p. 47), sont la statue colossale de Minerve par Rolland, de Thémis par Houdon. En avant, sur un même alignement, celui de la grille, sont quatre statues : Celle de Sully par Beauvallet, de Colbert par Dumont, de l'Hôpital par

1. Un volume petit in-4, Librairies-imprimeries réunies, 7, rue Saint-Benoît, 176 pages, 76 gravures et fac-simile d'écriture.

Deseine et de Daguesseau par Foucou. » Cette dernière, selon M. Le Châtelier (p. 51, note), pourrait être l'œuvre de Deseine.

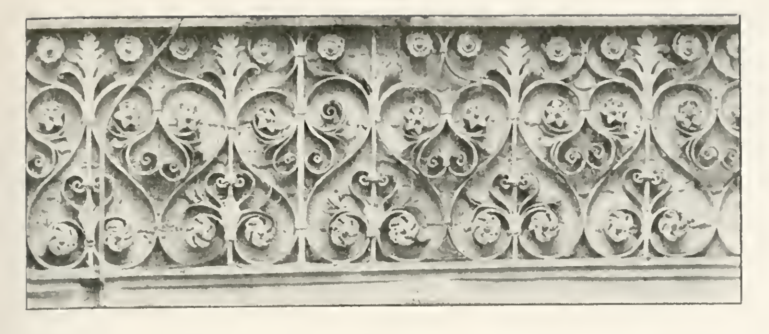
Deseine fut aussi l'auteur d'autres sculptures qui ont figuré à la Chambre des députés et dont nous donnons ici l'image (p. 209, 210) ; ce sont les bustes de rois, en plâtre, dont le chevalier De Propiac (1820) parle en ces termes dans son *Petit Tableau de Paris et des Français* (p. 48), orné de costumes gravés, montrant leur accoutrement aux principales époques de la monarchie : « Derrière le bureau, écrit-il, où se placent le président et les secrétaires de la Chambre sont les bustes en plâtre de Louis XVI, de Louis XVII et de Louis XVIII, par Deseine : des figures en marbre doivent les remplacer. »

Deseine fit aussi les bustes des deux Thouret acquis par le Musée du Louvre. L'un, *Michel-Augustin Thouret*, ancien directeur de l'école de médecine, administrateur des hôpitaux et du mont-de-piété, dont on a publié ici l'image (p. 161 et 217) ; il était frère de *Jacques-Guillaume Thouret*, dont le buste, reproduit à la page 177, orne l'escalier de l'Hôtel de Ville de Rouen, ville dont il fut maire, et qui est bien connu comme président de l'Assemblée constituante. L.-P. Deseine exécuta aussi à Notre-Dame le *monument du cardinal de Belloy*, figuré à la page 144 et décrit ici à la page 220. Il est l'auteur du groupe de *N. Seigneur porte au tombeau*, commenté et reproduit aux pages 184-186.

On voit à Rennes le magnifique buste de *Mirabeau* dont la reproduction était inédite, croyons-nous, en photogravure, avant celle qu'en fit faire M. Le Châtelier et qu'on reproduit à la page 193. On conserve, au Musée Carnavalet, le buste du premier maire de Paris, *Bailly*, dont l'image se trouve à la page 195 de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

L.-P. Deseine est l'auteur de beaucoup d'autres œuvres; nous parlerons sans doute bientôt de quelques-unes, et notamment du *tombeau du duc d'Enghien*, que les membres de *l'Ami* ont vu lors de leur excursion au château de Vincennes, sous la conduite érudite et aimable de M. le capitaine Fossa, accompagné de M. le général commandant Clément, dont le libéral et courtois accueil est demeuré dans leur mémoire. Au surplus on n'attend pas ici la nomenclature complète des œuvres de Deseine ; on la trouvera dans le chapitre consacré par M. Le Châtelier aux « Musées et monuments où se trouvent des œuvres de Deseine », et dans les tables des matières ou analytique dont l'auteur a enrichi son ouvrage, accompagnées d'appendices. On voit que ce travail est fort complet : M. Le Châtelier a révélé l'œuvre mal connue d'un artiste qui lui devra un renouveau de lustre, et réuni des informations très utiles pour les monuments parisiens de la fin du XVIII^e^ siècle et du début du XIX^e^.

---



LE VIEUX LYON. — BALCON SUR COUR. QUAI SAINT-ANTOINE, N° 34



PORTAIL A GROS CADRE
RUE PALAIS GRILLET, N° 10

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES REÇUS

*La surabondance des livres reçus nous oblige à* différer le compte rendu de nombre d'entre eux.

*En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un* double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

**C. JAMOT : Inventaire général du Vieux-Lyon. Sculptures. Inscriptions.** — Nouvelle édition, avec 80 photogravures, plusieurs dessins et 2 plans hors texte. In-8, 132 p. Lyon.

On a rendu compte ici de la première édition de cet ouvrage (t. XVII, p. 145, 191), et qui a été rapidement épuisée : c'est pourquoi notre distingué collègue vient de publier une réédition, remaniée, complétée et augmentée de nombreuses gravures. Elles sont fort intéressantes, comme chaque lecteur en pourra juger par les épreuves que nous pouvons lui montrer, grâce à l'amabilité de l'auteur pour les «Amis ». L'utilité de cet inventaire est évident, souvent

rien n'indique au curieux qui veut explorer ces richesses le coin où elles demeurent enfoncées : deux plans à grande échelle en fixant l'emplacement de façon fort commode.



VIEUX LYON. — TOURELLE D'ESCALIER DE L'HOTEL DE GADAGNES

LES GADAGNES ÉTAIENT UNE ILLUSTRE FAMILLE D'ORIGINE ITALIENNE

RUE DE GADAGNES, N° 12

**THACKHERAY TURNER : The society for the protection of ancient Buildings.** — Twenty-eighth annual Report of the Committee. London. In-16, 88 pages. Gravures.

Poursuivant infatigablement sa noble tâche de sauveteur de monuments britanniques, M. Thackeray Turner relate les efforts du Comité de la Société anglaise pour la protection des anciens monuments. Le comité, dont il est secrétaire dévoué, comporte les noms les plus notables de la société anglaise, parmi lesquels nous citerons en particulier ceux de nos éminents collègues des amis des monuments Sir Alma-Tadema, J.-P. Heseltine, F.-A. White, etc. M. Thackeray Furner passe en revue dans son rapport les divers monuments qui ont fourni à l'œuvre l'occasion d'exercer sa tutélaire action. Tous nos vœux accompagnent le zèle bienfaisant de nos confrères.

**LUCIEN LAMBEAU : La Place Royale.** — In-8, 365 p., 4 pl. et un plan inédit. Paris, 1906.

Travail fort consciencieux sur l'histoire de « La Place », « écho de la vie parisienne en ce qui concerne les lettres, les sciences, les arts ». Les nobles y logèrent puis la bourgeoisie s'y installa. Ce fut ensuite la Commune et ses canons du siège allemand. Comme le dit M. Lambeau, ce volume contient les « généralités » de la Place Royale : il étudie la fin de l'hôtel des Tournelles, les manufactures de soies, le camp des chevaliers de la Gloire, les duels historiques, la Fronde, la Révolution, l'appartement du marquis de Favras, le théâtre, Marion Delorme, les scandales, les amours, les scènes ridicules et burlesques.

On voit l'intérêt d'une étude basée sur un tel programme. M. Lambeau s'y est livré avec ardeur, en véritable ami des monuments parisiens racontant avec agrément le résultat de ses trouvailles, qui est considérable, comme permet d'en juger un précieux index alphabétique.

M. Lambeau ne « reconstitue point le passé de chacun des pavillons en prenant pour base l'origine des propriétés » et la notoriété de leurs possesseurs et locataires ; mais il nous laisse espérer l'apparition ultérieure de ce second ouvrage. On souhaite vivement qu'il nous livre ce travail, quand on songe que parmi les habitants de « La Place », comme la nommait M^me^ de Sévigné, furent Bossuet et Victor Hugo. Et en attendant cette œuvre, félicitons vivement M. Lambeau de son zèle coutumier pour notre cher Paris.

**H.-A. VASNIER : Observations sur la Reconstitution des Frises des salles de la Susiane, au Louvre.** — Paris, 1906, in-8, 15 pages.

M. Vasnier demande qu'on fasse disparaître la zébrure des joints des magnifiques briques émaillés rapportées au Musée du Louvre par M. M^me^ Dieulafoy et reconstituées par eux de façon saisissante. « Excepté pour une partie de la frise des lions, écrit M. Vasnier, où ils

ont trouvé un fragment de quatre mètres de longueur encore assemblé, M. et Mme Dieulafoy ont ramassé des briques éparses, et c'est au moyen d'un travail de reconstitution... qu'ils ont pu nous montrer ces monuments. Ils ont rapproché des briques éparses dans la masse des décombres, qu'elles provinssent ou non de même archer, en nombre voulu pour reconstituer chacun d'eux. M. Vasnier s'appuie sur le dire même de Mme Dieulafoy, que chaque brique est *démaigrie en lame de couteau, de façon à faciliter les contacts superficiels des parements* : dispositif, observe justement M. Vasnier, qui eût été inutile et nuisible si l'on avait voulu réparer les briques émaillées par des joints de mortier apparents. Tout en rendant hommage au goût de M. et Mme Dieulafoy, et aux services qu'ils ont rendu, M. Vasnier demande donc dans son intéressante étude qu'on rapproche ces briques sans laisser entre elles de joint apparent.

**ALFRED FRANKLIN : Dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions** exercées dans Paris depuis le treizième siècle. Avec une préface de M. E. Levasseur, Paris. Welter, 1906. Gr. in-8, 856 p.

Remarquable ouvrage, fruit des longues recherches de M. Alfred Franklin, le savant auteur de tant de beaux livres sur Paris, et le conservateur dévoué de la Bibliothèque Mazarine, à laquelle il a rendu tant de services. On trouve dans ce dictionnaire un nombre prodigieux de précieuses informations, classées dans un ordre alphabétique facilitant la prompte trouvaille du document cherché sur chaque profession. C'est toute la vie parisienne à travers les siècles qu'on apprend à connaître dans ses moindres détails, d'après les documents du temps, qu'il est malheureusement impossible d'analyser. Le lecteur curieux s'en informera dans l'excellent livre de M. Alfred Franklin.

**ALFRED DOUCHIN FILS : L'Yvette et l'Yveline.** Rambouillet. Oblong. Gr. 1906.

Charmante plaquette indiquant à grands traits les curiosités de la région de Rambouillet.

**PIERRE LELONG : L'École de Rambouillet.** Ses artistes et son Salon au village. Le Musée populaire de l'Yveline. In-8 carré, 108 p. Grav. Rambouillet, 1906.

Conférence de décentralisation intellectuelle. État du mouvement artistique dans les provinces. Le Musée populaire de l'Yveline.



ACCESSOIRES EMBLÉMATIQUES DU TOMBEAU
DU DUC D'ENGHIEN

1° TROPHÉE

SOUVENIR DE LA VISITE DES MEMBRES
DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

## AU CHATEAU DE VINCENNES

*Suite*. Voyez t. XVI, p. 48, 84 ; t. XVII, p. 323 ; t. XVIII, p. 22, 72 ; t. XX, p. 193.

# LE TOMBEAU DU DUC D'ENGHIEN
## DE DESEINE

Par LE CAPITAINE DE FOSSA

Au moment où M. Charles Normand essaie d'attirer l'attention sur le sculpteur Deseine, en mettant sous les yeux des lecteurs de *l'Ami des Monuments et des Arts* la reproduction d'un certain nombre d'œuvres de ce maître, il nous paraît intéressant de retracer l'histoire de l'une d'entre elles, non des moindres, celle du tombeau du duc d'Enghien. On sait que ce monument se trouve relégué au fond d'un charmant oratoire gothique attenant à la Sainte Chapelle de Vincennes. Les rares visiteurs du château qui l'ont découvert dans ce lieu où il semble dissimulé aux regards, se rappellent ces statues trop grandes pour leur cadre ; ce groupement des personnages incom-

préhensible, inesthétique ; ce socle massif occupant presque la moitié de la salle ; ils n'ont pu être que déconcertés par cet ensemble disparate, et choqués par des fautes de proportions produisant un effet d'écrasement. Quelle déception ont-ils dû éprouver, s'ils s'attendaient à emporter une impression d'art de ce spécimen d'architecture de la Restauration ? J'espère cependant qu'un simple examen n'a pas suffi à former leur opinion sur le style de l'époque, et sur le talent de Deseine. Car dans la circonstance ni le goût du temps, ni le mérite de l'auteur ne peuvent être incriminés. Le tombeau actuel du duc d'Enghien n'est pas le tombeau primitif. Ce n'est qu'un fragment du monument antérieur. Dans cet amas confus de marbres le maître aurait de la peine à reconnaître une de ses productions, si quelque nouvel Hercule, allant le chercher dans le royaume des morts, le ramenait sur cette terre pour lui montrer comment la postérité a dénaturé sa pensée. Cette éventualité n'est heureusement pas à craindre dans notre siècle positif. Les membres de la Commission des Monuments historiques, qui sont les protecteurs officiels des artistes trépassés, ne songent nullement à se lancer pour Deseine dans une entreprise aussi périlleuse que celle qui réussit au fils d'Alcmène pour Thésée. Nous aurions mauvaise grâce d'ailleurs à les blâmer d'un tel souci de leur quiétude ; Deseine ne leur aurait aucune reconnaissance. S'il revoyait ce monument qui devait, selon lui, mettre le comble à sa réputation, il comprendrait de suite l'inanité des ambitions de ce monde. Ce fut le rêve de sa vieillesse de laisser à la postérité une œuvre imposante digne de la gloire de l'illustre maison des Condé, dont il était l'obligé. Les déboires l'assaillirent lorsqu'il voulut matérialiser sa pensée, la mort le surprit avant qu'il eût terminé sa tâche. Mais au moins

il a pu croire que son idée serait respectée, continuée. Lui révéler ce qu'on en a fait, serait lui infliger une torture telle que Dante n'en a jamais imaginé de pareille dans son enfer.

La résolution d'élever un monument à la mémoire du duc d'Enghien avait été voté par la Chambre des députés le 17 janvier 1816, sur la proposition du Garde des Sceaux. M. Barbé-Marbès.

Elle faisait partie d'un projet de loi qui fut adopté par assis et levés et qui comprenait les cinq articles suivants [1] :

1° Le 21 janvier il y aura dans tout le royaume un deuil général dont nous fixerons le mode : ce jour sera férié ;

2° Il sera fait le même jour, etc... un service solennel dans chaque église de France ;

3° En expiation du crime de ce malheureux jour, il sera élevé au nom et aux frais de la nation, dans tel lieu qu'il nous plaira de désigner, un monument dont le mode sera réglé par nous ;

4° Il sera également élevé un monument au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth ;

5° Il sera aussi élevé un monument au nom et frais de la nation, à la mémoire du duc d'Enghien.

Ce projet présenté le lendemain 18 à la Chambre des Pairs fut approuvé, sans observation, à l'unanimité des votants, soit 113 voix. Le roi décida le jour même que le monument à élever à la mémoire du duc d'Enghien serait en marbre de Carare et qu'il serait placé dans la Sainte-Chapelle de Vincennes M. de Vaublanc signifiait le 10 février suivant à Deseine qu'il était chargé de l'exécu-

1. *Moniteur universel*, 18 février 1816.

tion du tombeau, et qu'il lui était alloué un crédit de 50.000 francs pour l'ensemble des frais [1].

Louis-Pierre Deseine avait alors 77 ans. Il était né à Paris le 20 juillet 1749 de Louis André Deseine, maitre menuisier, et de Madeleine Potier. Il jouissait d'une réputation méritée. Grand prix de Rome en 1780, il avait été nommé chevalier de l'Ordre de l'Éperon d'or pour quelques ouvrages dont il fit hommage à la Cour de Rome. A son retour à Paris, nommé agréé à l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 25 juin 1785, il en avait été nommé membre le 26 mars 1791.

Dès 1785 il exposait au Salon. Ayant reçu le titre de sculpteur des princes de Condé il était resté fidèle à cette famille pendant la Révolution, et s'était occupé secrètement de ses intérêts [2]. En récompense de son dévouement il avait été fait en 1816 chevalier de Malte. Il était alors membre de l'Académie de Rouen et de Berlin. Le choix qui s'était porté sur son nom était donc tout naturel et très justifié.

La chapelle, dans laquelle devait être érigé le tombeau, servait alors de salle d'armes. En attendant qu'elle fût débarrassée et réparée pour être rendue au culte [3], Deseine se mit à l'ouvrage avec une ardeur toute juvénile. Mais entraîné par son idée, il comprit que le crédit qui lui était alloué serait dépassé, et dès le 24 octobre 1816 il écrivait ses craintes à M. de Mainville, commissaire administra-

1. Archives du Génie de Vincennes. Art. 3. Pièce 21.

2. Note fournie par notre sympathique confrère M. Le Chatelier (Archives de famille), qui m'a d'ailleurs communiqué très amicalement une partie des documents qu'on trouvera dans cette étude. Nous tenons à le remercier publiquement.

3. La remise de la Chapelle par le département de la Guerre à l'aumônier payé sur la liste civile eut lieu le 29 mai 1818.

teur général des maisons, domaines et finances du prince de Condé.

« Bientôt le petit modèle » du monument du duc d'Enghien sera prêt à mettre sous les yeux de Monseigneur, et sera ensuite offert à la curiosité de toutes les personnes qui désireront connaître quelle pensée m'a inspiré un aussi grand sujet.

« Fasse le ciel que je ne sois pas obligé de me rabattre à une idée moins digne de mon sujet, faute de moyen d'exécuter ce qui ne tardera pas à paraître [1] .»

Le 19 novembre 1816, il revenait à la charge. Il écrivait de nouveau à M. de Mainville :

« Le petit modèle du monument à ériger à la mémoire de S. A. S. M. le duc d'Enghien est entièrement terminé ; j'aspire au moment de vous le montrer, Monsieur, ainsi qu'à toutes les personnes pour qui cet événement est une peine réelle.

J'ai envisagé mon sujet sous une grande et noble pensée, sans penser à la modique somme qui m'est allouée, bien persuadé qu'on viendra à mon secours pour m'éviter la douleur de morceler une aussi belle pensée, ce à quoi je me verrai réduit à mon grand regret, si j'étais trompé dans mes espérances.

D'ailleurs les paiements de l'excédent ne devant s'effectuer que par cinquième, en raison de l'avacement de mon travail, et ce travail auquel je me livrerai tout entier, devant être l'ouvrage de plusieurs années, cela ne peut occasionner aucune gêne.

Voilà mes premières réflexions ; il vous suffira, Monsieur, d'examiner le thème que je me suis donné, pour

1. Archives du Musée Condé, AB. 59. Lettre de Deseine à de Mainville, 30 novembre 1816.

juger combien je suis pénétré de mon sujet et pour vous convaincre plus que jamais combien je fais partie de ce petit nombre d'hommes restés fidèles à l'honneur et à l'attachement respectueux qu'inspire la noble maison des Condé.

Il me sera toujours flatteur, Monsieur, de pouvoir vous compter au nombre de mes protecteurs dans cette affaire qui intéresse la mémoire d'un prince infortuné, que la France regrettera sans cesse, et dont le monument, s'il s'exécute tel que je l'ai conçu, peut immortaliser mon nom comme artiste. »

Dans une lettre du 30 novembre suivant, Deseine expliquait ainsi sa maquette :

*Monument.*

La force de courage soutient le duc d'Enghien jusqu'à son heure dernière ; il marche avec calme à la mort.

Le crime qui se cache l'attend pour le frapper.

La France enchaînée par la tyrannie est accablée de douleur par cet horrible assassinat.

Le bas-relief introduit dans cette composition représente l'instant où l'illustre victime montre à ses assassins la place où ils doivent frapper.

*Accessoires emblématiques.*

Sur le sarcophage sont placées deux couronnes de chêne, emblèmes de la force et de la valeur ; elles sont enlacées de deux branches de cyprès consacrées au tombeau.

Le brisement des balances et du glaive de Thémis placés aux pieds de la France, signifie que sous la tyrannie la justice est sans force.

La France tient dans ses mains son sceptre renversé pour commander.

*Bas-relief.*

Le lys renversé aux pieds du héros annonce qu'il est le dernier rejeton de l'illustre Maison des Condé.

M. de Mainville remercia Deseine de cette notice, tout en lui disant qu'après avoir consulté le chevalier de Contye il ne la communiquerait à personne. Il craignait en effet que l'explication du bas-relief procurât au prince de Condé un sentiment de douleur qu'il ne convenait pas d'exciter à son âge [1].

Deseine admit ces raisons, mais il revint sur la question d'argent.

« Quel chagrin infini, écrivait-il le 16 décembre 1816, ce serait pour moi, si faute de moyens je me voyais forcé de mutiler ma pensée pour l'enfermer dans la somme qui m'est allouée. Non, la maison de Condé est trop grande et toutes les personnes qui sont honorées de sa confiance sont trop bien pensantes, pour ne pas espérer trouver en elles toute la bienveillance, que j'ose attendre pour m'aider à transmettre à la postérité un monument digne du héros auquel il est consacré.

J'ose, Monsieur, vous compter au nombre de mes protecteurs dans cette circonstance si intéressante pour moi, comme artiste qui n'a jamais dévié de l'honneur, et qui aspire à s'immortaliser par ses talents. [2] »

Et toujours persuadé que sa volonté aurait raison de tous les obstacles, il exposait le 22 janvier suivant au Palais Bourbon sa maquette telle qu'il l'avait conçue. (Voir

1. Archives du Musée Condé, AB. 59. Lettre de M. Mainville à Deseine du 6 décembre 1816.

2. Archives du Musée Condé, AB. 59. Lettre de Deseine à M. de Mainville du 16 décembre 1816.



1er PROJET DU MONUMENT DU DUC D'ENGHIEN
PAR L.-P. DESEINE (1816)
D'APRÈS UN DESSIN ORIGINAL CONSERVÉ DANS LA COLLECTION DE M. LE CHATELIER.
Voir page 270.
SOUVENIR DE LA VISITE AU CHATEAU DE VINCENNES



2e PROJET DU MONUMENT DU DUC D'ENGHIEN

PAR L.-P. DESEINE AVEC MODIFICATION PAR AMÉDÉ DURAND (1823)

*D'après un dessin original conservé dans la collection de M. Le Châtelier*

Voir page 270.

SOUVENIR DE LA VISITE AU CHATEAU DE VINCENNES

1er projet. Trophées et Accessoires.) Le duc de Bourbon et le prince de Condé félicitèrent l'auteur, mais durent s'inquiéter du prix. Deseine ayant tenu bon sur ce point, fut mandé le 9 mars dans le cabinet de M. de Mainville, pour recevoir communication des instructions des princes. Rien n'est plus curieux que la conversation qui eut lieu entre les deux personnages en présence du baron de Saint-Jacques, secrétaire des commandements du duc de Bourbon, et M. de Gatigny, contrôleur général des domaines et finances de ladite Altesse sérénissime, appelés comme témoins de l'entretien. Le procès-verbal qui a été conservé de cette séance mérite d'être cité en entier :

« Entretien avec M. Deseine sur le Monument à la mémoire de Monseigneur le duc d'Enghien [1].

L'an mil huit cent dix huit le 9 mars à onze heures du matin.....

(Suit l'énumération des témoins dont nous avons parlé plus haut.)

M. de Saint-Jacques dit à Deseine,

« Vous avez annoncé, Monsieur, à LL. AA. SS. Mgrs les Prince de Condé et duc de Bourbon que le prix de 50.000 francs fixé par le roi pour le monument à la mémoire de Mgr le duc d'Enghien ne pouvait suffire à son exécution, d'après le plan que vous en aviez conçu et dont vous aviez soumis le modèle à l'examen public dans les salles du Louvre. Vous aviez exprimé le désir que les princes de la maison de Condé intervinssent pour une égale somme de cinquante mille francs, afin que le monument fût plus digne de son objet. Déjà M. de Mainville de la part de S. A. S. Mgr le prince de Condé vous a fait connaître les instruc-

1. Archives du Musée Condé, A-B.59. Procès-verbal de l'entretien avec M. Deseine.

tions de ce prince. Il vous a été dit que le roi ayant fixé les dépenses de ce monument et désigné la maison royale où il devait être placé, S. A. S. avait déclaré ne pas pouvoir alors se mêler en rien de ce qui y était relatif, que le roi verrait avec déplaisir les princes de la maison de Condé, ajouter à une somme qu'il avait jugé suffisante pour le monument.

« Vous avez écrit à ce sujet à S. A. S. Mgr le Grand-Duc de Bourbon ; ce prince partage les mêmes sentiments que Mgr son père, et me charge expressément de vous dire qu'il ne peut, ne doit, et ne veut participer en rien à la dépense du monument ; que le roi ayant émis sa volonté, elle doit être suivie entièrement. Il me recommande de vous assurer de ses intentions particulières à cet égard, afin que vous ne puissiez dire un jour, que vous avez agi par un consentement tacite, si votre idée, vous entraînant au-delà du cercle qui vous est tracé, vous jetait dans des dépenses non autorisées, et au paiement desquelles la maison de Condé ne pourrait satisfaire sans blesser toutes les convenances. Le prince me charge également de vous assurer qu'il n'est point ici opposé à vos désirs par la considération d'une dépense de cinquante mille francs, mais bien par la conviction intime où il est, qu'en y consentant, le roi ne pourrait approuver un tel changement à sa volonté prononcée sur cet objet. »

M. Deseine développa toutes les raisons susceptibles de justifier les dépenses du monument, présentées par lui nécessaires pour lui donner toute la dignité convenable, et en faire un sujet d'orgueil national, et il ajouta :

« Qui saurait ce que la maison de Condé aurait pu faire dans cette circonstance : les journaux ne parleraient que

de la volonté du roi et rien ne serait connu d'une transaction particulière faite avec moi. »

M. de Gatigny répondit et observa à M. Deseine : « Les journaux ignoreront sans doute, Monsieur, le prix du monument : j'admets même qu'ils n'en parleront pas. Mais ce monument ne deviendra-t-il pas l'objet de la curiosité comme de l'admiration publique ? Plein de votre sujet, sûr de l'exécution d'une belle pensée, ne désirez-vous pas que chacun aille voir votre ouvrage ; pourrez-vous croire que les gens de l'art qui l'examineront, n'apercevront pas au détail et à l'ensemble de l'exécution de votre plan, que vous n'avez pu l'achever pour cinquante mille francs ? La curiosité se piquera, et toutes les démarches employées pour pénétrer la vérité seront mises en jeu. Ainsi il en résulterait alors plus de mal, que si la maison de Condé avait acquiescé ouvertement à votre demande.

« M. Deseine sentit la force de ce raisonnement, renonça à l'idée que la maison de Condé pût souscrire à sa demande, mais déclara qu'il courrait les chances dans lesquelles son plan pourrait l'engager, et qu'il l'exécuterait comme il l'avait conçu, voulant en faire pour lui et la France militaire, un titre de gloire.

« En développant de nouveau toutes les considérations qui empêchaient d'accueillir la demande de M. Deseine, et dont celui-ci sentait la justesse, et en entrant encore dans plusieurs détails, M. de Mainville reproduisit les intentions de S. A. S. Mgr le prince de Condé.

« M. le baron de Saint-Jacques fit de même pour celles de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon.

« M. Deseine quitta, en approuvant tous les motifs qui faisaient éloigner ou refuser sa demande ; il persista à déclarer que, malgré cela, il continuerait d'exécuter son monu-

ment, d'après le modèle qu'il avait exposé au Louvre, dans l'espoir que le temps amenant des circonstances plus heureuses, le Gouvernement ne pourrait se refuser à le satisfaire.

« M. le baron de Saint-Jacques, MM. de Mainville et de Gatigny ont pensé qu'il devait être fait et rédigé une note de l'entretien qu'on venait d'avoir avec M. Deseine : en conséquence, ils ont fait entre eux, et pour servir au besoin le présent écrit, qu'ils ont signé, au Palais Bourbon, les jours, mois et an ci-dessus. »

M. DE GATIGNY. LE BARON DE SAINT-JACQUES.

Il est probable que Deseine ne changea rien à son idée première, car nous n'avons retrouvé aucun projet rectificatif. Cependant, ni le ministère, ni la famille de Condé ne cédèrent. Par suite de cette lutte, l'exécution du monument subit un long retard ; le modèle définitif ne fut terminé qu'en novembre 1819 [1].

Les blocs de marbre n'arrivèrent à Paris que l'année suivante, et ne purent être livrés qu'à cette époque au sculpteur [2].

Les travaux de la Sainte-Chapelle avaient été poussés d'ailleurs avec une égale lenteur, mais se trouvaient presque achevés à cette même date. Le tombeau devait être érigé dans le chœur, du côté de l'Évangile, et être appuyé contre le mur qui sépare l'oratoire nord, du sanctuaire, en dessous de l'endroit où se trouve actuellement un grand tableau de M. de Beauchesne représentant la translation à Vincennes du chapitre de l'Ordre de Saint-Michel.

1. *Moniteur Universel* du 12 novembre 1819.
2. Archives Nationales, O[1] 1280. N° 2, 840.

Par raison de symétrie, on avait décidé d'élever en face du mausolée un autel dédié à la Vierge.

Sur ces entrefaites, Deseine mourait, le 11 octobre 1822. Il n'avait terminé que trois statues. *La Force de Courage*, suivant sa désignation, n'était pas commencée. Amédée Durand, sculpteur et graveur en médaille, d'ailleurs neveu de Deseine, fut chargé de continuer l'œuvre de son oncle.

Pourquoi ne reprit-il pas le projet adopté ? on l'ignore. Il semble qu'à ce moment on ait voulu faire apporter des modifications importantes à l'ensemble.

Le grand aumônier et le Ministre de l'Intérieur demandèrent au roi qu'une statue du duc d'Enghien, faite quelques années auparavant aux frais de la liste civile, fût placée sur le monument. Cette requête, qui avait peut-être pour but de réduire la dépense, ne fut pas approuvée. Mais la *Force de Courage*[1] fut remplacée par une statue de la *Religion portant une croix*[2]. Si ce changement qu'on peut voir sur le projet 2 ne fut pas heureux, l'exécution de la statue laissa encore plus à désirer.

C'était le commencement des transformations. Pour continuer, une plaque de marbre portant une inscription latine, et dont le texte avait été rédigé par l'Académie des Belles-Lettres[3] en 1819, remplaça le bas-relief en bronze qui devait représenter le jeune prince en face du peloton d'exécution (3e projet). Voici la teneur de l'inscription :

1. Représentée sur la gravure de la page 264.
2. Représentée sur la gravure de la page 265.
3. Rapport au Roi. Ministère de la Maison du Roi, 3e division, 19 juin 1823, O, n° 2647, Archives Nationales.

OSSA. HIC. SITA. SVNT
LVD. ANTON. HENRICI. BORBONII. CONDAEI. DVCIS. ENGVIANI
QVI DVM. EXVLANTE. LEGITIMO. REGE
APVD. EXTEROS. VLTRA. RHENVM. HOSPITARETVR
INSIDIIS. TYRANNI. SPRETO. IVRE. GENTIVM. INTERCEPTVS
INTRA. HVIVSCE. CASTELLI. MVNIMENTA
NEFARIE. DAMNATVS. ET. PERCVSSVS. OCCVBVIT
NOCTE. VIGESIMA. PRIMA. MARTII. MDCCCIV
NATVS. ANNOS. XXXI. MENSES. VII. DIES. XIX

LVDOVICVS. XVIII. AVITO. SOLIO. REDDITVS
DESIDERATISSIMI. PRINCIPIS. RELIQVIAS
TVMVLTVARIE. TVM. DEFOSSAS. REQVIRI
ATQVE. SACRIS. PIACVLARIBVS. RITE. INSTITVTIS
HOC. MONVMENTO. CONDI. IVSSIT. D. XIV. FEBR. A. MDCCCXV

*Plaque de marbre, qui avait remplacé sur le monument Deseine-Durand le bas-relief représentant la scène de l'Exécution, qui figurait dans le 1er et 2e projet de Deseine.*

TRADUCTION DU TEXTE DE L'INSCRIPTION

DE LOUIS ANTOINE, HENRI DE BOURBON CONDÉ, DUC D'ENGHIEN — QUI, PENDANT L'EXIL DU ROI LÉGITIME, ALORS QU'IL RECEVAIT L'HOSPITALITÉ SUR LE TERRITOIRE ÉTRANGER AU DELA DU RHIN, — TOMBA DANS LES EMBUCHES DU TYRAN, ET FAIT PRISONNIER AU MÉPRIS DU DROIT DES GENS — FUT, DANS CE CHATEAU, — CRIMINELLEMENT CONDAMNÉ A MORT ET FUSILLÉ — DANS LA NUIT DU VINGT ET UN MARS 1804 — AGÉ DE 31 ANS 7 MOIS 19 JOURS

---

LOUIS XVIII REMONTÉ SUR LE TRÔNE DE SES AÏEUX — FIT RECHERCHER LES RESTES DE CE PRINCE, OBJET DE TOUS LES REGRETS — QUI AVAIENT ÉTÉ MIS EN TERRE PRÉCIPITAMMENT — ET APRÈS AVOIR PROCÉDÉ SOLENNELLEMENT A UN SERVICE EXPIATOIRE — IL LES FIT DÉPOSER DANS CE MONUMENT LE 14 FÉVRIER 1816.

(*A suivre.*)



LE DUC D'ENGHIEN, PAR DESEINE

(BUSTE TERRE CUITE DEMI-GRANDEUR NATURELLE, 1817

COLLECTION LE CHATELIER



GRILLE D'UN BALCON SUR COUR RUE DU PLATRE N° 4

# INVENTAIRE ARTISTIQUE

DU

# VIEUX-LYON

PAR C. JAMOT

ARCHITECTE MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX-LYON



IGNALONS ici quelques-unes des intéressantes maisons de Lyon à l'attention des distingués lecteurs de *l'Ami des Monuments et des Arts*. Les gravures qu'on présente aujourd'hui formeront le complément des belles séries précédemment publiées sur le Vieux-Lyon dans la magnifique collection de ce recueil [1].

L'un des principaux de ces charmants logis se trouve dans la **rue Confort, au n° 28** ; au rez-de-chaussée on remarque la porte d'allée qu'on reproduit ici (p. 257) : sa menuiserie, de forme rectangulaire, est décorée de grosses moulures saillantes et de pointures en fer. Au milieu de l'encadrement supérieur de la porte une tête d'homme forme clef et relie le linteau à l'œil-de-bœuf circulaire ouvert au-dessus et qui donne de la lumière à l'allée qui se

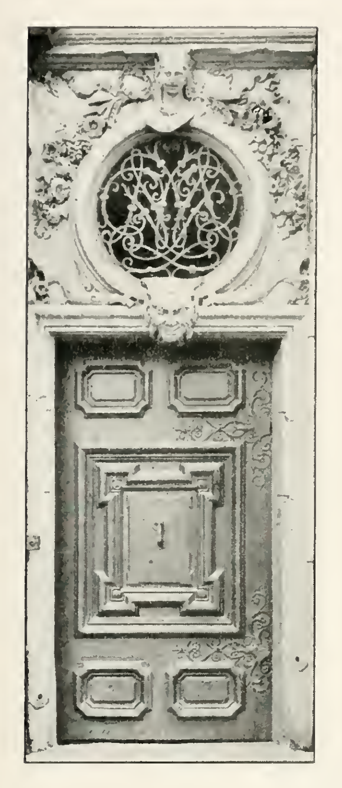
1. Voyez dans cette collection les t. XVII, p. 145 à 151, 153, 191 ; t. XX, p. 233.

trouve derrière ; au-dessus de cet œil-de-bœuf est placé une tête de femme, accostée de guirlandes, et d'où tombent des groupes de fruits. On est saisi, quand on entre dans la



A). VIEUX-LYON. — ESCALIER DANS LA RUE CONFORT, AU N° 28

cour, par l'allure de l'escalier en façon de ponts d'allées : les rampes droites aboutissent à des piliers ou allées portées par des arcades ornées à leur base de barrières en fer forgé. (Voir la figure ci-dessus.)





VIEUX-LYON

PORTE
RUE DU CONFORT N° 28

PORTE
RUE CENTRALE N° 3

On signalera dans la rue Centrale, au n° 3, une belle porte à compartiments, ornés de clous saillants (restaurée) ; on remarque aussi une allée voûtée d'ogives et des animaux grotesques aux retombées.

RUE SAINTE-MARIE-DES-TERREAUX N° 3



VIEUX-LYON

PORTE AVEC IMPOSTE EN FER

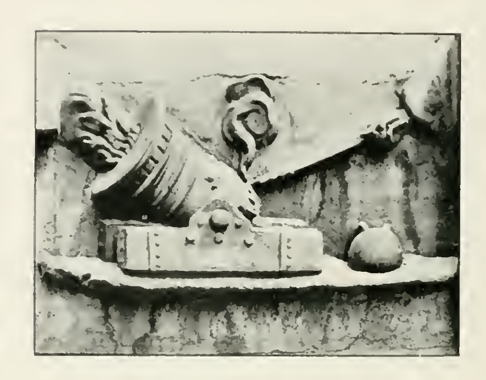
RUE SERGENT-BLANDAN N° 22



VIEUX-LYON

PORTE AVEC IMPOSTE EN FER
CONSOLE SCULPTÉES
INSCRIPTION :
NON DOMO DOMINVS SED DOMINO DOMVS

**Au n° 10 de la rue de la Bombarde**, qu'orne une petite bombarde, est un escalier à vis avec fenêtres ogivales.



VIEUX-LYON

RUE DE LA BOMBARDE N° 10

**Rue Mercière, n° 58.** Sur la façade du XVII^e siècle, portail avec imposte. Le reste du logis est une œuvre de transition du XV^e au XVI^e siècle qui serait digne de former le cadre d'un musée. L'allée est voûtée d'arcs ogifs ; beaux profils et mascarons. Escalier à noyau, haut de cinq étages ; deux autres, plus haut, formant guettes, sont desservis par un petit escalier étroit. Dans la cour, la face occidentale est coupée de grands fenêtrages du XV^e siècle ; à la suite, escalier à vis et allée voûtée d'ogives, menant au quai ; à l'angle, un puits avec une élégante coquille surmontée d'un dôme couvert d'écailles sur lequel pose un petit lanternon avec arcatures. Sur la place septentrionale, la galerie du rez-de-chaussée est murée. Cette noble ordonnance fait songer à la belle école artistique de l'architecte Philibert de l'Orme.

Parmi les curieuses enseignes, dont on donné ici d'autres

RUE MERCIÈRE N° 58



VIEUX-LYON

ESCALIER

(fait songer à la belle école artistique de l'architecte de Philibert de l'Orme)

images dans la collection de *l'Ami*, on signalera ce qu'on

voyait jadis à Lyon dans la rue Grenette, et qui se trouve aujourd'hui aux environs de Lyon. Le cheval de cette enseigne et son conducteur rappellent le tournoi qui eut lieu lors du séjour qu'y fit François Ier



ENSEIGNE DU TOURNOI DE FRANÇOIS Ier
ANCIENNEMENT RUE GRENETTE

Il faut remarquer, sur le **quai de la Pêcherie, au no 4**, le logis dépendant de l'ancien couvent de la Platière. En façade, imposte en bois tourné. Belle cage d'escalier, sur plan carré, avec rampes en fer forgé et balcons sur les gale-

ries (p. 266), aux trois étages. Belle architecture du



VIEUX-LYON

COUR ET BALCON EN FER FORGÉ QUAI DE LA PECHERIE N° 4

dix-septième siècle dont cette vue donne idée.

# LES ARCHIVES CURIEUSES
DU
# PEUPLE DE PARIS
PAR

E. LEVASSEUR
Membre de l'Institut, Directeur du Collège de France.

(Suite. Voyez dans la *Collection de l'Ami* les t. XIX, p. 290 ; t. XX, p. 137, 200)

Dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, le Colbertisme était battu en brèche et les idées de liberté du travail et du commerce se répandaient par les écrits des économistes. Plusieurs ministres s'en inspirèrent et l'esprit nouveau pénétra quelque peu dans l'administration. Un arrêt du conseil du 25 mars 1755 ordonna qu'à l'exception de Paris, Lyon, Rouen et Lille, les villes du royaume seraient ouvertes à tout sujet français qui voudrait s'y fixer après avoir justifié de son apprentissage et de son compagnonnage. Quoique le roi, à la suite d'arrangements financiers avec les corps de métiers de Paris, eût annoncé, en septembre 1757, qu'il n'émettrait plus de lettres de maîtrise, il rendit, en mars 1767, un édit composé, comme les précédents, d'un mélange d'esprit libéral et d'esprit de fiscalité, par lequel il créa un certain nombre de brevets dans chaque corps d'état (12 dans chaque métier de Paris) « en faveur des compagnons ou aspirants dépourvus des moyens de payer des frais de lettres pour leur tenir lieu de lettres de maîtrise ». Pour la première fois les étrangers étaient admis comme les nationaux à acquérir les lettres. Mais en même temps les acquéreurs étaient autorisés à se constituer en corporation dans les localités où leur corporation n'existait pas : ce qui devait avoir pour résultat une extension du monopole corporatif. Il est vrai que

l'édit paraît avoir eu peu d'application. En tout cas les six corps de marchands protestèrent contre une mesure qui, admettant les étrangers, pouvait introduire des juifs dans les communautés.

L'édit de 1762 qui autorisa le libre exercice de la filature et du tissage dans les campagnes et dans les villes sans jurande, à condition de se soumettre aux règlements généraux de fabrication, est un événement qui occupe une place importante dans l'histoire de l'industrie française, mais qui n'a pas touché, directement au moins, l'industrie parisienne.

Les célèbres édits de mai 1776 sont un événement bien plus considérable encore de cette histoire. Ils sont fondés sur le principe de la liberté du travail, sans aucun mélange de fiscalité. Ils sont l'œuvre de Turgot qui a été, sinon le plus habile politique, tout au moins le ministre philosophe le plus désintéressé de lui-même et le plus noblement intéressé au bien que l'ancienne France ait eu, et ils émanent de la doctrine des économistes. Le plus important de ces six édits, celui qui abolissait en principe les jurandes et maîtrises, portait que les communautés et confréries d'arts et métiers de Paris seraient effectivement supprimées dès le jour de la publication de l'édit ; celles de province devaient l'être lorsque les intendants auraient pu se procurer le bilan de chaque corporation. En général elles ne l'ont pas été. « Il sera libre, dit l'article I[er], à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elle soit, même à tous étrangers, encore qu'ils n'eussent point obtenu de nous des lettres de naturalité, d'embrasser et d'exercer dans tout le royaume et dans notre bonne ville de Paris telle espèce de commerce et telle profession d'arts et métiers que bon lui semblera et même d'en réunir plu-

sieurs. » Exception était faite seulement pour quatre professions : les barbiers-perruquiers dont le métier avait été érigé en office, les apothicaires, les imprimeurs et libraires, les orfèvres dont la profession paraissait devoir être soumise à des règlements particuliers.

L'exécution commença immédiatement à Paris et, malgré le renvoi de Turgot que Louis XVI n'eut par l'énergie de maintenir contre la coalition des privilégiés de la cour, de la magistrature et de la ville, la liquidation des biens des anciennes corporations se poursuivit.

Mais, trois mois après la chute du ministre, parut, sous l'inspiration de Necker, l'édit d'août 1776 « par lequel sa Majesté, en créant de nouveau six corps de marchands et quarante-quatre communautés d'arts et métiers à Paris, conservait libres certains genres de métiers et de commerce, réunissait les professions qui ont de l'analogie entre elles et établissait à l'avenir des règles dans le régime desdits corps et communautés »[1]. C'était une notable simplification en comparaison des cent et quelques corporations du temps de Louis XV ; les corporations voisines, entre lesquelles il y avait eu précisément le plus de procès, étaient réunies ; les droits de maîtrise étaient réduits, etc. Mais c'était un recul profondément regrettable relativement à l'édit de mai et le reniement du principe de la liberté du travail.

Le compromis de Necker entre la liberté et la réglementation eut un très médiocre succès et la réorganisation des communautés ne se fit pas sans difficultés de la part des maîtres et même de la part des nouveaux qu'on voulut y agréger. Pendant la guerre d'Amérique, le Trésor puisa une fois de plus dans la caisse des communautés d'arts et métiers qui s'endettèrent. En somme, l'esprit et les procédés des Corporations changèrent peu à Paris,

1. V° Édits de 1775.

Mais l'esprit public était préparé et la reconnaissance de la pleine liberté de l'industrie et du commerce par la loi du 2-17 mars 1791 ne souleva pour ainsi dire alors aucune réclamation. Les espérances de rétablissement du régime corporatif que quelques fidèles des anciennes traditions conçurent sous le Consulat et sous la Restauration avortèrent. La liberté du travail, malgré les critiques qu'on peut lui adresser et malgré la condamnation systématique que le socialisme a prononcée contre elle, est restée, et reste encore, en 1905, le fond de l'organisation économique de la France ; elle a été au XIX[e] siècle une des conditions fondamentales du grand développement de l'industrie et de la richesse.

Les métiers de Paris sont le sujet principal du *Dictionnaire* ; plus de la moitié des articles leur est consacrée. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il n'était pas utile de donner dans cette préface un aperçu d'ensemble de leur destinée à travers les siècles. Nous n'avons pas eu la prétention de renfermer leur histoire en quelques pages ; nous avons voulu seulement relier par un fil chronologique la diversité des tableaux que l'auteur présente à ses lecteurs dans l'ordre alphabétique.

Il présente bien d'autres tableaux. Il les a choisis avec discernement ; s'il est très bref sur le compagnonnage, c'est que cette institution appartient à l'histoire de France beaucoup plus qu'à celle de Paris. Mais il s'étend sur l'apprentissage[1].

L'apprenti, on le sait, faisait partie de la famille de son maître qui exerçait sur lui une partie des droits du père. S'il était parfois durement traité, c'est que la vie et les mœurs étaient autrefois plus rudes qu'aujourd'hui. » Il

1. V° Apprenti, apprentissage.

faut que les apprentis se lèvent tous les jours les premiers et se couchent les derniers ; car ce sont eux qui ouvrent et qui ferment la boutique. » Ce sont eux aussi qui font les lits des compagnons. Mais les statuts les protègent ; ils ne sont pas des domestiques. « Si les apprentis donnent de l'argent pour leur apprentissage, lit-on dans la *Maison réglée*, publiée en l'an 1692, ils ne doivent pas souffrir qu'on leur fasse rien faire qui ne soit point de leur métier, qui est comme de ne point laver la vaisselle, promener ou amuser les enfants ni autres choses que les maîtres et maîtresses leur font faire. » Le texte même nous apprend que toute maison n'était pas « réglée » sur ce modèle. L'étaient-elles toutes au XIX^e^ siècle ?

Jadis la plupart des érudits avaient une certaine complaisance pour le Moyen Age qui faisait l'objet de leur études. La politique a inspiré de nos jours un sentiment contraire à une nouvelle école de chartistes et d'historiens. M. Franklin inclinerait volontiers vers le premier groupe. Il a raison de penser qu'en temps ordinaire, c'est-à-dire lorsqu'il ne survient pas quelque calamité extraordinaire, tous les modes d'organisation sociale ont eu leurs joies ou leurs douleurs. Il a raison de dire qu'au Moyen Age le compagnon était plus rapproché de son patron que l'ouvrier d'aujourd'hui, que souvent il avait été apprenti dans la maison ou l'atelier où il travaillait ensuite comme ouvrier, et qu'entre son maître et lui existait une intimité d'autant plus grande que le nombre des ouvriers employés par chaque maître était toujours fort restreint. Souvent le compagnon était logé chez son maître et partageait sa table. Quoique moins fréquent dans les temps modernes (où M. Franklin signale la scission par le campagnonnage et les grèves) qu'au Moyen Age, cet usage existait encore en 1789

dans quelques maisons de Paris. « En somme, dit l'auteur, je crois qu'à tout prendre, l'ouvrier du XIII^e^ siècle était plus heureux que celui du XIX^e^ siècle. »

Je n'oserais ni l'affirmer ni le nier. Le bonheur consiste dans un état psychologique qui n'est du ressort ni de l'histoire ni de la statistique. Ce qui est certain, c'est que l'ouvrier avait moins de bien-être, quel que soit le menu qu'un ambassadeur vénitien lui attribue au XVI^e^ siècle mais il avait aussi moins de besoins et vraisemblablement moins de désirs parce que son horizon était plus borné. On peut en dire autant de toutes les classes de la société du Moyen Age, excepté peut-être des seigneurs qui possédaient sur leurs hommes une puissance que nul n'a plus aujourd'hui sur ses concitoyens. Quelquefois, trop rarement assurément — on peut découvrir dans les textes anciens une indication sur le salaire de l'ouvrier ; on peut chercher, mais on trouve bien plus rarement encore des renseignements sur le coût de la vie de l'ouvrier, c'est-à-dire le rapport du salaire nominal avec le prix des consommations ordinaires de la famille ouvrière et l'interprétation en est beaucoup plus délicate.

Bien peu de documents nous font pénétrer jusqu'au foyer de l'ouvrier et nous initient à sa vie intime. Il faut se contenter de quelques traits épars dans les écrivains ou dans des actes privés ou publics. De nos jours même, où des publicistes et des gouvernements ont multiplié les monographies et les enquêtes, ne devons-nous pas nous montrer très réservés dans l'appréciation comparative du bonheur d'une famille ouvrière de la ville et de la campagne, ou d'une famille de France et de quelque autre pays ?

L'existence était-elle plus triste dans les « ouvroirs » du XIII^e^ siècle assombris par un auvent que dans nos maga-

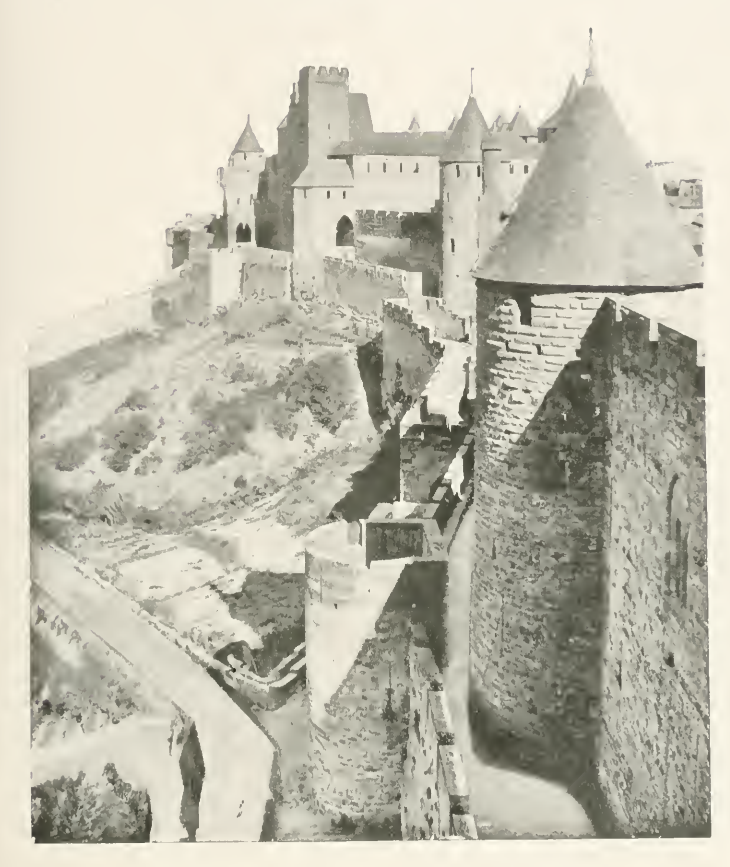
sins tout garnis de glaces ? Les plaisirs de la table étaient-ils moins sentis quand le café se vendait cent sous la livre et que le sucre était un article de pharmacie ? Les fraudes des marchands étaient-elles moins fréquentes sous le régime de la réglementation et des visites des jurés que sous celui de la concurrence ?

Je n'entamerai pas de dissertation sur ces matières, non plus que sur quantité de questions de fabrication et de pratique commerciale dont traitent les articles du *Dictionnaire.*

Mais, puisque j'ai parlé de bien-être, j'emprunterai à l'auteur, pour terminer cette préface, quelques traits relatifs à la tenue des maisons et des rues qui montrent combien diffèrent à cet égard les exigences des générations passées et celles de la génération présente.

On sait qu'il a fallu que Louis le Gros eût un fils mort d'une chute de cheval pour qu'on interdît de laisser vaguer les porcs dans les rues. On sait que le premier pavage de Paris est dû à l'odeur nauséabonde de la boue dans laquelle s'enfonçaient les chariots dans la Cité et dont fut suffoqué Philippe-Auguste, prenant l'air à l'une des fenêtres du palais. Beaucoup de rues n'étaient pas encore pavées au temps de Louis XVI. Dans celles qui l'étaient, le ruisseau occupait le milieu et, comme les bouches d'égout étaient en général très espacées, ils se transformaient en mare ou en torrent par les pluies d'orage ; on jetait alors des planches sur ce ruisseau pour traverser la rue. « A la moindre averse, il faut dresser des ponts tremblans », dit Mercier dans son tableau de Paris. Le premier trottoir date, paraît-il, de 1782. C'est sous Louis XIV seulement que les principales rues ont commencé à être éclairées par les lanternes.

(*A Suivre*).



CARCASSONNE : LA CITÉ. TOUR DE L'INQUISITION

# ENQUÊTE
## SUR LES ŒUVRES D'ÉTUDE ET DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS ET SITES DE FRANCE
### Les Syndicats d'initiative

Par CHARLES NORMAND

(*Suite.*)

*On s'est souvent efforcé ici de signaler à l'attention le mérite*

*des bons Français qui se dévouent à l'étude, à la sauvegarde, à la mise en valeur du patrimoine artistique de leur pays. On a souvent signalé ici ces efforts, et ceux des sociétés, des compagnies de chemins de fer qui ajoutent leurs efforts à ceux de ces dévoués. On étudiera aujourd'hui l'œuvre de ces syndicats d'initiateurs, institués, depuis quelques années, un peu partout en France, et en particulier celle du « Syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude ». Pour mener à bien la partie de notre enquête qui concerne cette région nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de nous adresser à l'un des membres des plus compétents de ce syndicat, M. de Mayrevieille, collaborateur de l'actif secrétaire général de l'œuvre, M. Combéléran. On y joindra des vues de ce beau pays dues à l'habilete des photographes MM. Boulanger, Evrot et Michel Jordy. On complètera ces informations à l'aide des données dues au zèle de M. Georges Sounn, qui soutient ces idées dans le recueil qu'il dirige avec vaillance,* l'Intérêt général de l'Aude; *l'un de nos distingués confrères, M. Emile Bertrand, y a défendu la bonne cause, et l'on reproduira ici son plaidoyer en faveur de la sauvegarde du musée lapidaire de Narbonne.*

---

# LE SYNDICAT D'INITIATIVE

## DE CARCASSONNE ET DE L'AUDE

Par F. CROS-MAIREVIEILLE

Le département de l'Aude renfermait des beautés naturelles qu'on allait chercher bien loin et qu'on aurait dédaignées longtemps encore sans l'heureuse influence du Syndicat d'Initiative.

Fondé en février 1902 il a pris une extension rapide grâce à l'énergie persistante et dévouée de son secrétaire général M. G. Combèléran.

Son rayon d'action s'étend d'abord à la Cité de Carcassonne : le syndicat s'applique à la faire connaître au dehors en envoyant des conférenciers dans les différentes parties de la France et en répandant partout son livret-guide illustré : « La Cité de Carcassonne et les Pays de l'Aude. » En concours avec la commission officielle de la Cité elle a rendu plus commode l'accès de ce beau monument aux étrangers en organisant le service de gardiennage et en établissant à l'entrée de la Cité un bureau permanent de renseignements pour les étrangers.

Il facilite aux touristes la visite des admirables gorges de la haute vallée de l'Aude : Saint-Georges, Pierre-Lys, Galannes et la vallée du Rebenti, et à raison de l'importance extrême de cette partie du département au point de vue artistique, le syndicat a formé à Quillan une section spéciale affiliée au comité central et à la tête de laquelle se trouve un très actif président, M. Salvat. Cette section, constituée le 15 avril 1906, est appelée à un très brillant avenir. La puissante association des « Centres Touristiques », sur les renseignements donnés par le Syndicat et



LA CITÉ DE NARBONNE : AVANT-PORTE ET DÉFENSE DU CHATEAU. — L'ÉCHAUGUETTE

après une très sérieuse enquête, a choisi Quillan comme un des centres de tourisme pyrénéen.

L'action du Syndicat s'étend aussi aux derniers contreforts des Cévennes, avec la Montagne Noire et le Lampy, admirable station dans un site ravissant, près du bassin de Saint-Ferréol, que les travaux de Riquet ont rendu célèbre.

La côte méditerranéenne, avec quelques stations balnéaires, au premier rang desquelles il faut citer la plage de la Franqui, sont de sa part l'objet d'un grand soin et seront mieux encore mis en valeur quand le Syndicat aura créé une section spéciale à Narbonne.

Il s'efforce de rendre le séjour des étrangers plus agréable en intervenant auprès des hôteliers et en organisant des excursions par cars-alpins automobiles. Il s'est heurté à des résistances assez fortes, il a lutté vivement, et si le résultat à ce point de vue n'est point aussi complet qu'on aurait pu le désirer, il n'en reste pas moins que l'élan est donné.

Intervenant auprès des Compagnies de chemin de fer, il a obtenu des modifications d'horaires, des facilités nouvelles de transport, des trains plus rapides, et enfin une publicité effective dans les wagons, dans les gares et dans les livrets.

Le rapport du secrétaire général en 1906 accuse : 12.000 touristes à la Cité de Carcassonne ; le bureau de renseignements a répondu à 1.942 lettres et a enregistré 2.325 demandes verbales.

Le Syndicat est subventionné par le Touring-Club de France, le Conseil général de l'Aude, la ville de Carcassonne, la ville de Narbonne, la ville de Limoux et 28 autres communes. En mai 1906 il contribua très vivement à la réception du Congrès archéologique tenu à Carcassonne ; des excursions furent organisées qui permirent

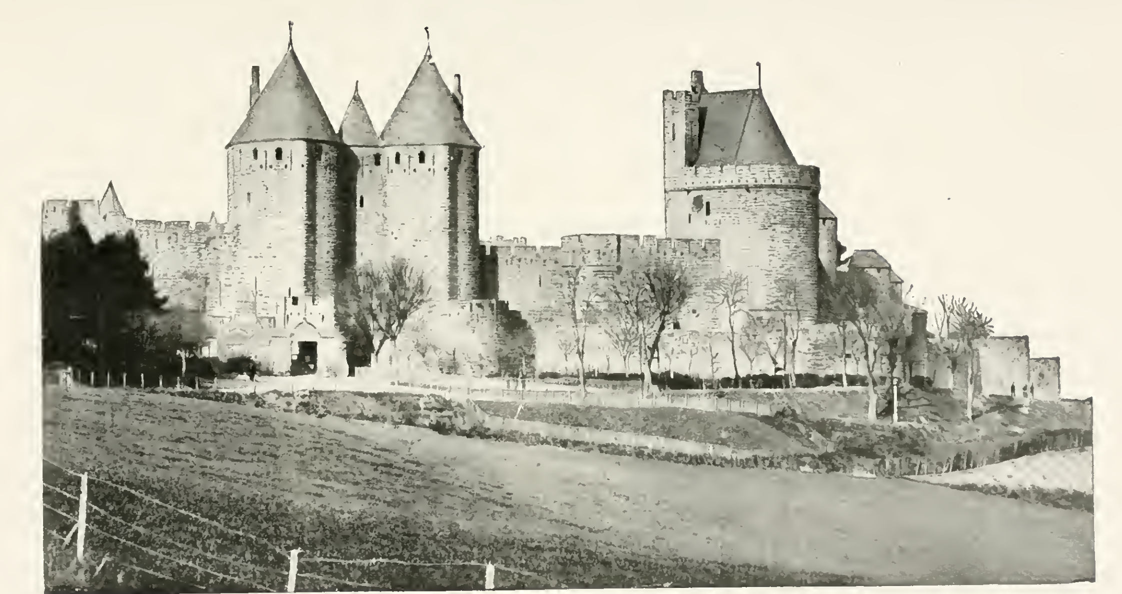
aussi aux congressistes de connaître les richesses monumentales de notre région. C'est ainsi que les admirables ruines de l'abbaye d'Alet, monument historique, attirèrent particulièrement leur attention et ils déplorèrent l'état d'insouciance dans lequel on était à leur égard. En 1905, grâce à l'intervention de M. Sarrand, le Syndicat obtint l'arrêt à la Cité de Carcassonne de la Coupe des Pyrénées.

Avant le vote de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des Sites, le Syndicat avait contribué puissamment à la formation de la commission départementale des sites, créée dans chaque département dans le Touring, et c'est sans doute pour reconnaître ce concours actif que le Conseil général a compris au nombre très restreint des membres de la commission officielle des Sites et Paysages le président du Syndicat d'Initiative. C'est aujourd'hui M. Ferd. Bouisset, vice-président du Conseil de Préfecture, qui s'est consacré à cette œuvre avec une ardeur et une compétence telle qu'il ne peut en résulter qu'un grand et nouvel essor du Syndicat. Reconnaissant même les services rendus par cette association, M. le Préfet de l'Aude vient de lui demander une délibération concernant les sites à classer.

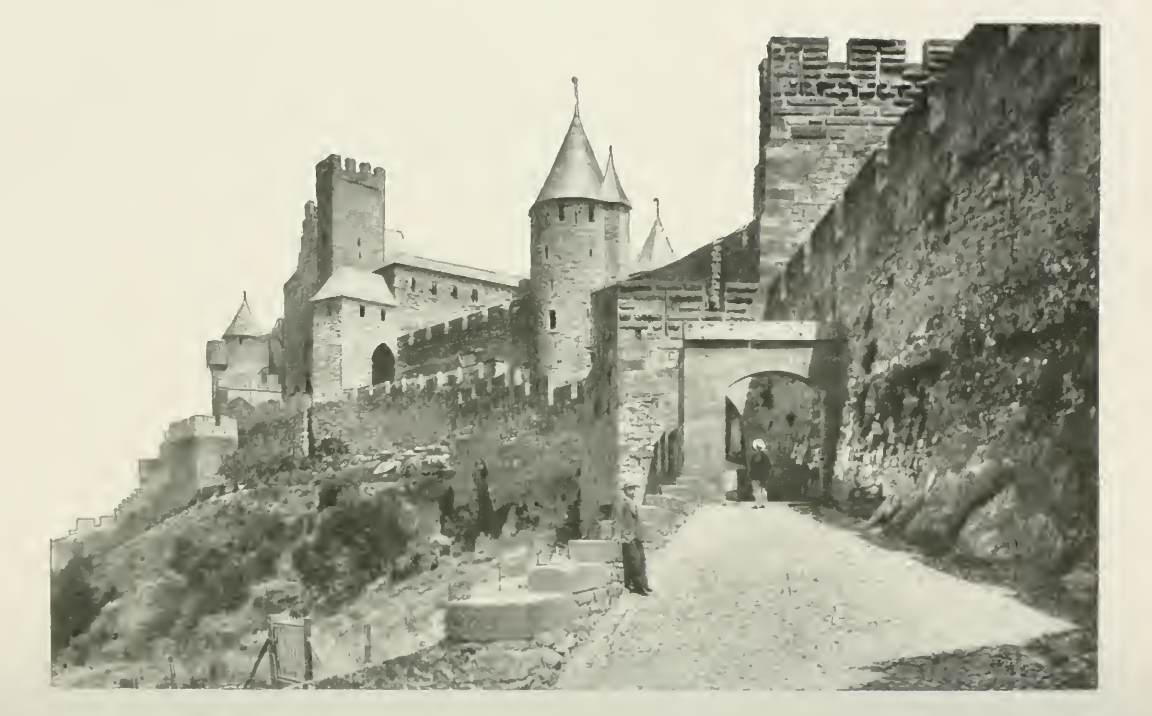
Ajoutons que le Bulletin périodique illustré est aujourd'hui remplacé par un journal bi-mensuel : *l'Intérêt général,* dont le seul objet est : la Mutualité, le Syndicat d'Initiative et l'Agriculture.

Enfin le Syndicat a adhéré à la puissante Fédération du Sud-Centre, qui vient de tenir son Congrès à Paris en décembre. M. Gaston Combéléran, son secrétaire général, y joua un rôle très actif.

---



LA CITÉ DE CARCASSONNE : PORTE NARBONNAISE, TOUR DU TRÉSOR
ENTRÉE PRINCIPALE DE L'EST



CARCASSONNE — LA CITÉ : PORTE D'AUDE OU ENTRÉE PRINCIPALE DE L'OUEST



LA MONTAGNE NOIRE : LES QUATRE CHATEAUX DE LASTOURS

A 16 K. AU NORD DE CARCASSONNE. POUR BIEN VOIR CES CHATEAUX, CONTOURNEZ LA MONTAGNE EN PRENANT, LORSQUE L'ON VIENT DE CARCASSONNE, AVANT D'ARRIVER AU PONT, LE PETIT SENTIER A GAUCHE

# LE MUSÉE LAPIDAIRE DE NARBONNE

Par Émile BERTRAND

Une ville d'art, dont l'histoire est écrite dans les débris qui couvrent son sol, embellissent ses murs ou se cachent encore sous la poussière des siècles, attend qu'on veuille bien faire un léger effort pour les rendre à la lumière. Une ville dont le nom seul évoque tout un passé grandiose, dont la réputation s'étend sur le monde entier pour ceux qui ont quelques vagues notions d'histoire.

Une ville qui eut l'honneur d'être assiégée par les Wisigots, les Bourguignons, les Sarrasins, par Pépin le Bref, qui malgré tout vit sa splendeur s'accroître jusqu'au jour où un accident rendit son climat insalubre et décima sa population au point de la réduire à celle d'une pauvre bourgade.

Une ville qui a su reconquérir son climat et sa population. Cette ville, ô Narbonnais! Ne la reconnaissez-vous pas? C'est la vôtre. Que ne l'entretenez-vous avec un soin jaloux. Combien voudraient pour leur Cité une infime partie des richesses que vous possédez, une faible part du renom que Narbo-Martius évoque, afin de la rendre plus intéressante et plus enviable. Vos musées, intelligemment créés à côté des monuments, témoins de la splendeur des siècles écoulés, vous invitent à faire la juste part du présent et du passé. Cette dernière ne vous appartient pas, elle est toute à l'histoire et vous avez le devoir impérieux de la faire respecter. La tâche est aujourd'hui plus facile qu'autrefois. Lorsqu'une enceinte étroite entourait une population toujours grandissante, le passé gênait le présent, et cependant tous les monuments, si modestes fussent-ils, étaient respectés. Il semble que



NARBONNE : CATHÉDRALE SAINT-JUST

cette enceinte supprimée, un vent néfaste ait soufflé sur la Ville et emporté ou menacé d'emporter dans son tourbillon quelques vestiges intéressants. Portes de Béziers et de Perpignan, Pont Sainte-Catherine, que ne découpez-vous encore vos silhouettes vénérables ou charmantes sur les verdures des squares qui ont brutalement pris votre place au lieu de vous entourer amoureusement. Vous les rendriez plus pittoresques et les nouvelles générations y apprendraient avec moins de peine ce que fut le passé. L'étranger, de plus en plus curieux et voyageur, serait mieux invité à s'arrêter pour vous contempler et vous interroger. Vous êtes tombés sous la pioche trop ardente des démolisseurs; j'en éprouve toujours un profond regret. Mes craintes restent encore grandes à la pensée que la charmante ruine de Larmouguier, que certains qualifient de masure, est peut-être condamnée à son tour : cinq siècles d'histoire se trouveront alors tronqués sur le livre de la Cité et en même temps disparaîtra un exemple artistique intéressant dans l'art de bâtir. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes vos richesses, mais il me sera permis d'émettre aujourd'hui un vœu avec l'espoir qu'il pourra être entendu et écouté. Par incurie ou accident deux travées de cet édifice viennent de s'effondrer. Qu'on ne les relève pas et même qu'on abatte le mur pignon qui tenait lieu de façade, qu'on consolide les travées qui existent sans rien restaurer, qu'on poursuive l'isolement de l'édifice et qu'on crée tout autour un square sans prétentions dans lequel on disséminera avec goût les sculptures ou matériaux intéressants susceptibles de supporter les intempéries. Qui de nous n'a éprouvé une émotion d'art des plus agréables en parcourant les jardins de Cluny à Paris, les cloîtres des musées

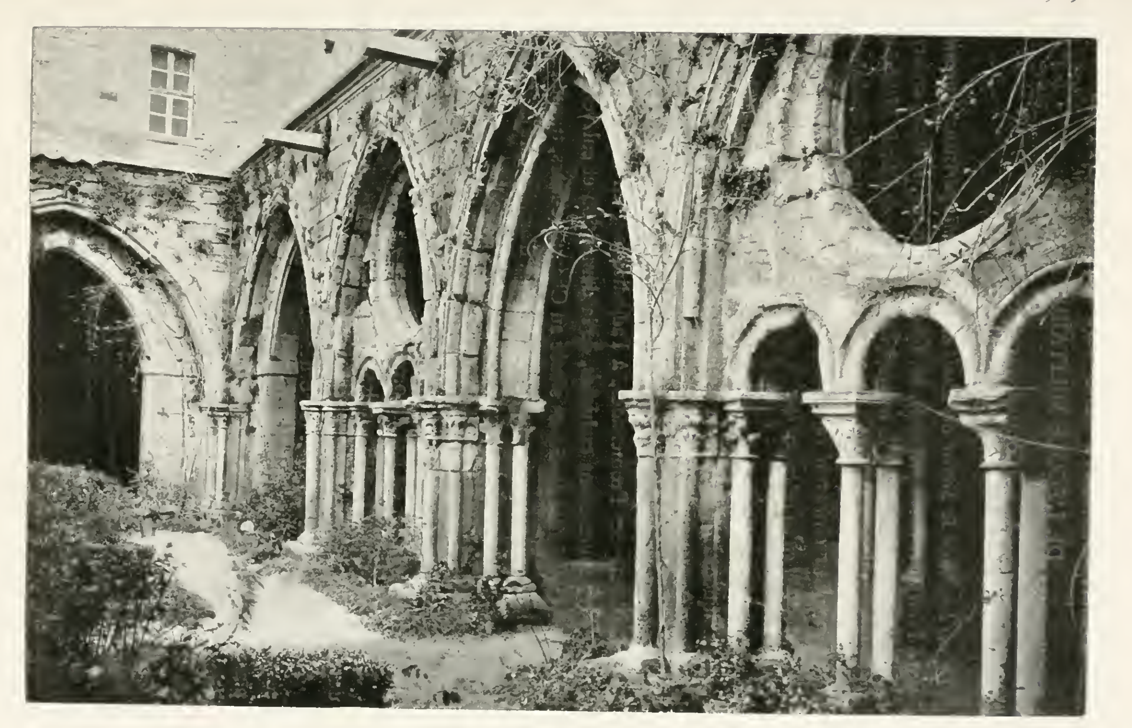
de Toulouse, de Rouen, etc. Pourquoi ne nous serait-il pas réservé d'éprouver les mêmes frissons dans les squares, de Larmouguier, de la Révolution, du jardin de l'Hôtel-de-Ville auquel nous demandons de voir annexer le charmant cloître qu'il touche et qui pourraient devenir des sanctuaires d'histoire et d'art.

Ce vœu me semble très modeste et n'impose à la Ville qu'un peu de bonne volonté et aucun sacrifice, si ce n'est celui de l'entretien. Mais en revanche combien seraient nombreux les visiteurs qui viendraient admirer les merveilles que vous possédez et qui semblent cachées avec soin. (*Il m'est arrivé de courir trois heures après la clef du Musée Lapidaire.*) L'exemple de Carcassonne est là pour vous convaincre et pourtant son nom sonne moins fort aux oreilles profanes. Il ne manque pas parmi vous d'hommes dévoués et capables de faire que ce rêve se réalise. Ce serait une œuvre agréable et utile pour la Cité que nous aimons tous et dont le passé nous fascine autant que les aspirations présentes nous entraînent vers l'idéal du bien et du beau. Donnez à ces populations, qui ne demandent qu'à apprendre sans peine par les yeux, uue haute idée de ce que fut leur ville à toutes les époques de l'histoire. Elles apprendront à lire sur ces vestiges et elles y verront que tout a passé : invasions, servitudes, empires et conquêtes, tous événements éphémères. L'âme humaine seule survit et reste toujours asservie à l'admiration du beau.

Le culte du passé oblige aux devoirs du présent et assure la grandeur de l'avenir.

*Il faut féliciter M. Émile Bertrand et « l'Intérêt général » : on ne saurait mieux dire choses plus utiles à comprendre.*

---



ABBAYE DE FONTFROIDE, PRÈS NARBONNE. -- LE CLOITRE

# DÉGAGEMENT DE LA PERSPECTIVE
## DE L'ÉCOLE MILITAIRE, A PARIS

(DOCUMENT OFFICIEL)

*Depuis longtemps la Société des Amis des Monuments parisiens poursuit, grâce à l'initiative de son président, M. Charles Normand, la tâche, ardue et louable, du rétablissement de la magnifique perspective de l'École Militaire, cachée par la Galerie des Machines depuis de trop longues années. Souhaitons que les Parisiens obtiennent enfin satisfaction, comme permet de l'espérer le document officiel qu'on reproduit ici :*

Le samedi 22 juin 1907, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, au palais du Tribunal de commerce, par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Formigé, architecte des Promenades, à l'adjudication, en un lot, au plus offrant et sur soumissions cachetées, de la démolition et enlèvement de l'ancienne Galerie des Machines située au Champ-de-Mars, travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

La mise à prix est fixée à 400.000 francs.

Les frais de publicité, d'expédition et d'impression sont évalués à 1.000 francs.

Le cautionnement est fixé à 60.000 francs.

La déclaration prescrite par les conditions générales d'admissibilité devra être déposée, *au plus tard*, le 1er juin 1907.

Les cahiers des charges et le bordereau des prix de salaires sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau des Alignements et des Promenades et plantations), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures du matin à quatre heures du soir.



MADEMOISELLE DE L'ÉPÉE (?)
PAR L.-P. DESEINE
MÉDAILLON EN PLATRE TEINTÉ 1790

Tome XVII, p. 281, XVIII, p. 12, XX, p. 144, 161, 177-180, 184-186 193-195, 209, 211, 217, 250-252, article Enghien.



On continue à présenter ici un certain nombre d'œuvres de l'artiste trop peu connu jusqu'à ce jour, qu'on doit à la piété familiale de M. Lechâtelier de nous avoir fait apprécier. On rappelle qu'on a publié la description et la reproduction de ces ouvrages dans la collection de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

Le 26 février 1806, Napoléon Ier ordonne la construction, à l'entrée de son palais des Tuileries, d'un arc de triomphe à la gloire de l'armée française. Les six bas-reliefs dont il était orné furent exécutés par six sculpteurs. Ils sont relatifs à la campagne d'Allemagne de 1805.



PARIS. ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL

# ENTRÉE DE L'ARMÉE FRANÇAISE A VIENNE

BAS-RELIEF EN MARBRE PAR LOUIS-PIERRE DESEINE (1749-1822)
D'APRÈS LA GRAVURE DE P. LACOUR. UN MOULAGE EXISTE

AU MUSÉE DE VERSAILLES

Ces bas-reliefs, consacrés à la gloire de la France, furent enlevés lors de l'invasion des Alliés par ordre de Louis XVIII, le 8 juillet 1815. On leur substitua en 1827 des sujets allégoriques de la campagne d'Espagne. Louis-Philippe s'honora en faisant remettre en place les bas-reliefs primitifs, qui furent mutilés pendant l'émeute du 14 février 1831.



LOUIS-PIERRE DESEINE

PEINT EN MINIATURE PAR Mme LEFEVRE-BEAUVARLET

(1749-1822)

AUTEUR DE NOMBREUSES SCULPTURES DÉCORANT DES MONUMENTS PARISIENS, PREMIER STATUAIRE DU PRINCE DE CONDÉ ET DU DUC DE BOURBON. — MONUMENT DU DUC D'ENGHIEN. — SAINT-ROCH. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉNAT. — N.-DAME. — ARC DU CARROUSEL. — COMÉDIE FRANÇAISE. — PONT DE LA CONCORDE, ETC..., CHANTILLY.



# LOUIS XVIII

BUSTE EN TERRE CUITE, EXÉCUTÉ EN 1816

PAR LOUIS-PIERRE DESEINE

DONT LE MODÈLE A ÉTÉ EXPOSÉ AU SALON DE 1817 SOUS LE N° 819 (DEMI-GRANDEUR)

Ce buste, qui valut à l'artiste ses entrées à vie au spectacle, fut exposé pendant un mois au foyer de la Comédie. L'œuvre fut exécutée pendant les déjeuners du Roi, auxquels Deseine avait obtenu la permission d'assister de loin. Le buste ayant provoqué certaines observations, l'artiste écrivit, le 2 septembre 1817, aux sociétaires :

« *Je vais faire des démarches pour obtenir des bontés du Roi l'honneur d'approcher as ez près de Sa Majesté pour saisir de nouveau les traits qui ont pu échapper à mon talent, vu l'éloignement où j'étais de sa personne sacrée lorsque je travaillais à l'heure de son repas du déjeuner.* »



## LE PAPE PIE VII

QUI VINT SACRER NAPOLÉON Ier LE 4 DÉCEMBRE 1840 DANS

NOTRE-DAME DE PARIS

ET QUI LOGEA AU

PAVILLON DE FLORE (TUILERIES)

BUSTE EN PLATRE EXÉCUTÉ D'APRÈS NATURE, PENDANT LE SÉJOUR DU PAPE AUQUEL LE MODÈLE FUT PRÉSENTÉ PAR L'AUTEUR,
L. P. DESEINE, LE 13 FÉVRIER 1805. A FIGURÉ AU SALON DE 1806 (No 586)

UN EXEMPLAIRE EN PLATRE BRONZÉ SE TROUVE A L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. UN EXEMPLAIRE EN FUT OFFERT AU CHAPITRE DE NOTRE-DAME « COMME MONUMENT HISTORIQUE DU COURONNEMENT DE NAPOLÉON Ier. »



Madame DANTON

NÉE A.-G. CHARPENTIER

*La légende du n° 78 du Salon de 1793 porte :*

UN BUSTE PORTRAIT DE LA CITOYENNE DANTON, EXHUMÉE ET MOULÉE SEPT JOURS APRÈS SA MORT

BUSTE EN PLATRE PAR C.-A. DESEINE, SOURD-MUET (V. t. 18, p. 12).

MUSÉE DE TROYES



# SOUVENIR DE LA VISITE

des membres de l'Ami des Monuments et des Arts

## AU PALAIS BOURBON (CHAMBRE DES DÉPUTÉS)

SALON DE 1814 (N° 1042). — BUSTE DEMI-GRANDEUR
PAR LOUIS-PIERRE DESEINE (1736-1818)

## LOUIS-JOSEPH, PRINCE DE CONDÉ (1736-1818)

IL VENDIT L'ANCIEN HOTEL DE CONDÉ (EMPLACEMENT ACTUEL DE L'ODÉON). LE 18 AOUT 1764 IL ACQUIT DE LOUIS XV, QUI N'EN AVAIT PRIS POSSESSION QUE POUR SAUVEGARDER LA PERSPECTIVE DE LA PLACE DE LA CONCORDE, L'HOTEL, BATI POUR LA PRINCESSE LOUISE-FRANÇOISE DE BOURBON, DUCHESSE DOUAIRIERE, FILLE DE LOUIS XIV ET DE MADAME DE MONTESPAN. IL LE TRANSFORMA COMPLETEMENT ET LE BATIMENT PRIT A SON TOUR LE NOM D'HOTEL DE CONDE; DES RESTES DE CET HOTEL DISSIMULES DANS LES CONSTRUCTIONS ELEVÉES PRINCIPALEMENT SOUS NAPOLEON Ier, ONT ÉTÉ EXAMINÉS PAR LES AMIS, AU COURS DE LEUR VISITE D'ETUDE : NOUS LEUR OFFRONS ICI LE PORTRAIT DE CELUI QUI ORDONNA LA DÉCORATION DE FAÇADES ORNÉES DE HAUTS PILASTRES DONT ILS ADMIRERENT L'ÉLÉGANCE ET LA PUISSANCE, AU COURS DE LEUR PROMENADE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.



PARIS. — SOUVENIR DE L'EXCURSION DES MEMBRES
DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

## A LA BANQUE DE FRANCE
## L'ASIE

STATUE EN BOIS, PAR THOMAS, MEMBRE DE L'INSTITUT
(D'après une photographie de la collection Charles NORMAND)

## LES STATUES DE LA GALERIE DORÉE
### SOUVENIR DE L'EXCURSION
### des membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*
## A LA BANQUE DE FRANCE

(*Suite.*)

Par Charles Normand.

Lors de la visite que j'avais organisée à la Banque de France pour les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*, nos collègues ont admiré quatre statues décorant les niches qu'on voit aux extrémités de la magnifique galerie dorée.

Ces statues sont des œuvres modernes dues au talent de notre éminent et regretté collègue le sculpteur Thomas, qui, venu à notre réunion, avec tant d'autres hautes personnalités, voulut bien fournir quelques explications dont j'ai pris note. Il m'a communiqué également les photographies qu'il en fit faire et qu'il avait offertes à son maître, le statuaire Dumont. Ces statues étant aujourd'hui en place, il serait difficile d'en prendre de bonnes photographies; en outre, l'or dont elles sont aujourd'hui recouvertes empêcherait d'obtenir un bon résultat. La photographie qu'on reproduit ici a été faite au Palais de l'Industrie, quand ces sculptures furent exposées au Salon, et alors que le bois n'en était pas encore doré. Sur les anciennes estampes, on voit à chacun des petits bouts de la *Galerie dorée* deux statues représentant l'une des *Quatre Parties du Monde*. Lors de la restauration de cette salle par M. Questel, dont il a été parlé dans la collection de *l'Ami des Monuments et des Arts*, M. Thomas fut chargé de la restitution de ces statues. Dans une note précieuse qu'il

m'a communiquée, dont je garde soigneusement le manuscrit, et que j'ai publiée t. XVIII, p. 359, de *l'Ami des Monuments et des Arts*, Thomas a expliqué dans quelles conditions il conçut son œuvre, entendue dans l'esprit de la décoration ancienne de la galerie qu'elle orne.

---

## BUT — CONDITIONS D'ADMISSION

I. — L'œuvre de *l'Ami des Monuments et des Arts parisiens et français* a pour but de travailler à l'étude et à la défense des monuments de Paris et de la France, de ses sites, de ses souvenirs, ou des trouvailles faites sur son sol. Elle s'efforce de veiller à la beauté des villes et des campagnes. Elle fait donc appel au dévouement de ses membres éminents, appartenant à la meilleure compagnie des villes et des campagnes, pour réaliser cette tâche magnifique, mais difficile, ingrate, et qui, depuis vingt ans, exige des efforts de tous les instants.

II. — Elle s'occupe également des principales œuvres et découvertes faites dans les pays classiques, en Grèce principalement.

III. — Tout candidat devra être présenté par deux parrains ou faire partie soit d'une des Académies de l'Institut, sóit d'une grande Société artistique ou savante, ou d'un des grands Clubs.

IV. — L'administration se réserve de ne pas accepter certaines adhésions, sans fournir de motif.

V. — La cotisation annuelle des *Membres ordinaires* est de 25 fr.; celle des *Membres fondateurs* est de 275 fr., une fois payée, donnant droit à une carte spéciale, à l'inscription sur une liste spéciale, à l'envoi gracieux des six derniers volumes du bulletin *l'Ami des Monuments et des Arts*, d'une valeur de 150 fr., ce qui réduit à 125 fr. le chiffre de souscription permettant de recevoir *l'Ami* à vie pendant sa durée ; en outre, les fondateurs peuvent acquérir la collection avec une réduction de 20 %.

VI. — Tous les souscripteurs reçoivent gratuitement : 1° leur bulletin de *l'Ami des Monuments et des Arts parisiens et français* ; 2° les avis des excursions ; 3° la carte de membre donnant droit d'y participer dans les conditions indiquées ; 4° la présence aux conférences, réunions, et, à l'occasion, aux banquets ; 5° ils profitent de la réduction des chemins de fer en cas d'excursion en groupe hors Paris, sous les réserves stipulées ; 6° ils ont obtenu des cartes d'invitation à des expositions diverses et à des croisières officielles dans l'Orient latin.

SOUVENIR DE L'EXCURSION

Des membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*

# AU PAVILLON DE MADAME DU BARRY A LOUVECIENNES

(*Suite.* — Voyez t. XX, p. 108.)

Une assistance d'élite, venue dans ses voitures ou automobiles et dans les voitures de l'excursion, a pu parader dans le parc accidenté et magnifique de M$^{me}$ la comtesse de Lancey, mis aimablement à la disposition des visiteurs qui venaient évoquer les souvenirs de Madame Dubarry et visiter ses appartements.

D'importants comptes rendus de cette extraordinaire excursion ont été publiés dans les feuilles publiques de Paris; on y a reproduit les documents originaux ou inédits, les comptes puisés aux archives, dont M. Charles Normand s'est servi pour commenter tout ce qui faisait l'attrait de cette émouvante visite d'étude. Ces articles méritent d'être conservés dans les archives des « Amis ». Nous reproduirons les parties principales de ces études : voici, tout d'abord, celui publié par M. Etienne Charles dans *la Liberté*, en tête du numéro 14631.

L'un de ces derniers jours, les Amis des Monuments et des Arts visitaient, sous la conduite de M. Charles Normand, leur président si érudit, les restes de ce beau domaine de Louveciennes, que la comtesse du Barry tenait de la généreuse faiblesse de Louis XV.

Que de souvenirs s'éveillent à ce nom de Louveciennes, de Luciennes comme on disait au XVIII$^e$ siècle : la passion sénile et folle de Louis XV pour Jeanne Bécu, comtesse du Barry; la toute-puissance de la favorite; ses coûteux

caprices d'enfant gâtée et ses mots d'enfant terrible; les galantes visites du vieux roi et les fêtes données en son honneur; le nègre Zamore; le luxe prodigué par l'architecte Ledoux, le peintre Fragonard, le sculpteur Lecomte, le ciseleur Gouthière. Et puis, après l'élévation, la chute et l'exil : une chute qui fut douce, un exil qui fut doré; la retraite forcée, les amours avec le duc de Cossé-Brissac. Et puis les jours de malheur : le vol des diamants, les voyages en Angleterre, l'enfouissement de l'argenterie et des bijoux dans le parc, la trahison de Zamore, les machinations de Grêves, l'arrestation de M. de Maussabré, l'arrestation de l'ancienne maîtresse royale et son départ pour la prison de Sainte-Pélagie, vestibule du tribunal révolutionnaire. Et puis la fin, l'appel suprême : « Encore un moment, monsieur le bourreau! » et la douloureuse imploration : « Monsieur le bourreau, ne me faites pas de mal! »; l'appel et l'imploration où les uns ont voulu voir un cri de lâcheté, mais où l'on ne trouve que l'ardente supplication d'une femme restée femme et qui lorsque, suivant la parole de Renan, « la vie était tombée à rien », ne voulait pas mourir encore et se raccrochait désespérément à la vie. Et c'est de quoi Privat d'Anglemont a loué la dolente victime en un sonnet dont je veux redire la fin :

Vous seule avez pleuré, vous seule avez eu peur,
Vous seule avez trahi votre fraîche noblesse.
Les autres souriaient sur les noirs tombereaux,
Et tués sans colère, ils mouraient sans faiblesse.
Car vous seule étiez femme, en ce temps de héros!

M. Victorien Sardou[1], qui prend ses quartiers d'été à

1. M. Charles Normand a donné lecture à son auditoire d'une étude inédite que lui avait envoyée Sardou, et qui fut vivement applaudie par les lettrés, les érudits, les grands amateurs et les dames élégantes et

Marly-le-Roi et qui, en bon voisin, est souvent allé à Louveciennes, a raconté naguère comment, lorsqu'il vint s'installer dans ce ravissant lieu de villégiature, il conversa avec des vieillards qni se souvenaient avoir vu Mme du Barry, sur le perron de sa fastueuse demeure, agaçant deux singes blancs qui sautaient après son mouchoir et, derrière elle, le nègre Zamore souriant aux ébats de ces joyeuses bêtes. Ces vieillards, disait-il, ne tarissaient pas sur la charité et la bienfaisance de l' « ancienne dame ».

M. Victorien Sardou n'assistait pas à la promenade des Amis des Monuments, mais, sollicité par M. Charles Normand de les faire bénéficier des précieux souvenirs qu'il a pu recueillir sur Louveciennes, il lui avait adressé une lettre dont la lecture a été écoutée avec un vif intérêt.

Le pavillon construit par Ledoux, et qui appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Lancey, a conservé sa distribution intérieure, et son vestibule demi-circulaire, hormis qu'il est aujourd'hui tout tapissé de plantes grimpantes, est resté en son état primitif avec ses quatre colonnes ioniques, son plafond à caissons et le bas-relief en talc où Lecomte a représenté une bacchanale d'enfants et qui décore sa frise.

Mais, pour se faire une idée de sa splendeur première, il faut consulter les comptes [1], regarder le célèbre dessin où Moreau le Jeune a retracé l'éclat d'un dîner que, un jour de décembre 1771, Mme du Barry donna en l'honneur

charmantes qui s'étaient donné rendez-vous à leur excursion d'« Amis des Monuments et des Arts ».

1. Ils furent lus sur la copie qu'en avait prise M. Charles Normand, qui présenta aussi à l'auditoire la photographie du dessin de Moreau, qu'on put ainsi comparer sur place, à l'état actuel, dans la pièce même que ce dessin représente.

de Louis XV, contempler, au Louvre, dans les salles du mobilier, une aiguière et un bassin de cristal, à monture de bronze, épaves des richesses du pavillon de Louveciennes.

Ce qui est demeuré immuable et ce qui est d'une beauté sans égale, c'est l'admirable panorama que l'on découvre de ce pavillon et d'où l'on embrasse quinze lieues de pays et tout le cours sinueux de la Seine, de Paris à Pontoise. Louis XV avait bon goût et son choix fut heureux.

---

# DÉGAGEMENT
## DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

*M. Charles Normand et la Société des Amis des Monuments parisiens qu'il préside réclament depuis longtemps le dégagement de l'église romane, si curieuse, de Saint-Martin-des-Champs. 'Aussi faut-il féliciter M. Tantet de la résolution dont il a eu l'honneur de prendre l'initiative.*

M. Tantet. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil la proposition suivante, que je vous demande de voter d'urgence :

« Le Conseil,

« Attendu que les lenteurs inhérentes à la nature des négociations engagées entre l'État et la ville de Paris pour le dégagement du Conservatoire des arts et métiers au droit de la rue Réaumur font prévoir une assez longue gestation ;

« Considérant que les baraques Collet installées sur la voie publique, le long du monument, produisent le plus mauvais effet tant au point de vue esthétique qu'à celui de l'hygiène, et qu'il conviendrait de donner satisfaction au plus tôt aux habitants du quartier et locataires du voisinage qui ont réclamé l'enlèvement de ces baraques par deux pétitions déposées, la première le 18 novembre 1904, et la seconde le 19 décembre 1906,

« Délibère :

« M. le Préfet de la Seine est invité à prendre les mesures nécessaires pour faire procéder, sans délai, à l'enlèvement des baraques situées en face des immeubles portant les nos 31 à 37 de la rue Réaumur, et au nettoyage immédiat de l'emplacement laissé libre.

« Signé : Tantet »

L'urgence est prononcée.
La proposition est adoptée (1907, C. ).

# LES MARBRES DU PALAIS DE L'INSTITUT

PAR

JULES GUIFFREY

Membre de l'Institut.

(*Suite*. Voyez t. XX, p. 236)



Soit, en tout, vingt-huit statues colossales exécutées par dix-sept sculpteurs, et parmi elles un seul artiste, Poussin, et un savant, Cassini. Sans doute, dans le nombre, il y eut des œuvres faibles et le Directeur ne se faisait guère d'illusion sur ce point, comme le prouve la note qu'il adressait à un de ses commis lui recommandant Berruer : « M. Berruer, que vous me proposez d'employer, dit M. d'Angiviller, a fait une des plus, pour de pas dire la plus faible des statues. » La figure pour laquelle le Directeur se montrait si sévère est celle de d'Aguesseau, exposée en 1779, comme on l'a vu plus haut.

Mais, à part quelques défaillances inévitables, l'ensemble représentait très dignement notre école de sculpture, alors dans tout son éclat; certaines statues même, comme celles de Pajou, comme le Montesquieu de Clodion, le Corneille de Caffieri, le La Fontaine de Julien, méritent d'être comptées parmi les œuvres maîtresses de leurs auteurs.

En décidant la création de cette suite des hommes célèbres, M. d'Angiviller n'avait pris aucune décision sur leur destination. Aussi, en quittant l'exposition de peinture et de sculpture, alors ouverte dans les bâtiments du Louvre, les statues étaient-elles emmagasinées dans une des salles du rez-de-chaussée du palais; elles y étaient enfermées en attendant leur affectation définitive. La Révolution les trouva dans ce magasin et les y laissa ; ce fut peut-être leur salut.

Les conservateurs du Muséum national nouvellement institué désiraient vivement garder la totalité ou la majeure partie de cette collection faisant grand honneur au talent de maîtres encore vivants. Une volonté souveraine, à laquelle personne ne résistait, en décida autrement. L'Empereur venait d'attribuer les anciens bâtiments du collège des Quatre-Nations à l'Institut de France, et il disposa des statues commandées par le comte d'Angiviller en faveur du palais des nouvelles académies réorganisées.

Tout ne pouvait convenir dans cette collection au sanctuaire des sciences, des lettres et des arts. Les guerriers, les marins se fussent trouvés fort dépaysés en pareil lieu. D'un autre côté, quatre figures debout étaient nécessaires pour garnir les niches de l'ancienne chapelle devenue la salle des séances publiques, et il ne se trouvait que trois écrivains, Bossuet, Fénelon et Descartes, remplissant la condition voulue.

Il fallait une quatrième statue pour compléter la décoration de la coupole. Sully fut accepté, faute sans doute d'autre personnage dans l'attitude requise. En même temps, dix autres figures de poètes, d'auteurs dramatiques, d'artistes quittaient le palais du Louvre pour celui de l'Institut. J'imagine que l'architecte se trouva dans un certain embarras pour installer convenablement des marbres aussi volumineux et aussi pesants. En attendant mieux, il les déposa dans le vestibule obscur et humide qui précède la coupole. Et voilà plus d'un siècle qu'elles sont oubliées dans cette crypte malsaine où le public ne les voit jamais. Certes, il eût mieux valu pour elles rester au Louvre ; c'est là qu'est leur véritable place, c'est là qu'elles devraient retourner.

Les représentations de guerriers, de marins, de ministres

sont échues au Musée de Versailles, où elles sont du moins accessibles aux artistes et placées dans des conditions favorables. Pour garnir le vestibule de la coupole, on avait livré dix figures ; or il y avait douze places. Un Montaigne portant la signature de Stouf et la date de 1800, et un d'Alembert de Lecomte, exécuté en 1808, complétèrent la décoration de cette salle d'entrée. La statue de Napoléon I^er^ placée au fond de la pièce, en face la porte, est de Roland ; elle porte le millésime 1810. Voici donc près d'un siècle que les marbres de la grande salle des séances publiques et du vestibule qui la précède sont à la place où nous les voyons aujourd'hui.

Les choses restèrent en l'état jusqu'à l'avènement du roi Louis-Philippe. Quand on construisit les bâtiments de la grande cour et les salles des séances hebdomadaires, les statues de M. d'Angiviller auraient peut-être pu entrer dans la décoration des nouveaux locaux.

On n'y songea point, ou bien on préféra demander à des contemporains les six figures en pied placées dans la grande salle des séances ordinaires et qui toutes portent des dates variant de 1834 à 1837. Les bustes installés sur les consoles de cette pièce et les portraits peints de la partie supérieure appartiennent à la même période. Cet ensemble a du moins le mérite de l'unité et de l'harmonie. Il représente l'art de la première moitié du règne de Louis-Philippe.

De cette installation date probablement l'origine de la collection de bustes qui a reçu par la suite une extension si considérable. On relève, il est vrai, sur certains piédouches les dates de 1811, 1820, 1823 ; mais nul doute que ces portraits ne soient venus à l'Institut bien après leur exécution. C'est très probablement à l'époque de l'achèvement de la salle des séances ordinaires, c'est-à-dire vers 1837

ou 1840, qu'il faut faire remonter l'usage de conserver par le marbre les traits des membres de l'Institut décédés. Alors aussi, vraisemblablement, s'établit la fâcheuse habitude de ne commander ces portraits qu'après la mort du modèle. De là des conséquences regrettables qu'un peu de prévoyance eût évitées. Sans doute, parmi ces bustes, il y en a d'excellents; il y en a de passables; il y en a d'autres aussi; mais surtout il y en a trop, et je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Comme leur nombre ne cesse d'augmenter chaque jour, le moment n'est pas éloigné où il n'y aura plus une place disponible, non seulement dans les vestibules et les escaliers, déjà bien encombrés, mais même dans le magasin de débarras où vont s'enfouir les œuvres proscrites comme étant d'une exécution inférieure.

Cet état de choses va chaque jour s'aggravant; il deviendra bientôt urgent de prendre des mesures préservatrices, et peut-être quelqu'un de ces châteaux historiques dont la libéralité de généreux Mécènes a doté l'Institut pourra-t-il quelque jour recevoir le trop-plein de ces collections et devenir le musée des illustrations littéraires, scientifiques et artistiques de la France du XIX^e et du XX^e siècle.

Sans doute, il faudra retenir aux abords de la salle des séances la figure des hommes de génie dont la gloire s'étend au delà du tombeau; il sera nécessaire aussi de tenir compte parfois du mérite de l'œuvre d'art. Pour faciliter ce choix délicat, une mesure préparatoire s'impose, je veux dire la rédaction d'un catalogue complet de toutes les staues et de tous les bustes garnissant actuellement le palais des académiciens. Le travail n'est pas bien considérable; il est déjà plus qu'à moitié fait.

L'inventaire des richesses d'art de la France, dont le

marquis de Chennevières, alors directeur des beaux-arts, traça le plan et commença l'impression, a publié, en tête du premier volume des Monuments civils de Paris, la liste des statues et des bustes du palais de l'Institut. Le catalogue des statues est complet; il n'y a rien à y ajouter. Les bustes étaient, lors de la publication, au nombre de 173 environ; on en compte aujourd'hui 256. Plusieurs de ceux qui faisaient naguère partie de la collection ont été déplacés et envoyés dans d'autres dépôts. Le travail se réduirait donc à contrôler la liste de 1878, puis à la compléter, en y ajoutant les bustes de marbre entrés à l'Institut depuis vingt-cinq ans. Une fois ce catalogue établi, il appartiendrait à qui de droit de prendre des mesures contre l'encombrement de plus en plus menaçant des bâtiments. Il faudrait examiner aussi s'il ne convient pas de restituer à un musée public les marbres précieux enfouis dans le vestibule de la salle des séances, et comme perdus pour le public et pour l'art. Rien à modifier dans la décoration de la salle des séances publiques, pas plus que dans celle de la salle des séances hebdomadaires. Les remaniements n'affecteraient en somme que des locaux accessoires et n'auraient en tous cas pour résultat que de faire mieux valoir les œuvres conservées.

Ainsi qu'il résulte de cet exposé sommaire, les marbres de l'Institut appartiennent à trois époques distinctes Une première série nous vient du XVIIIe siècle; elle comprend dix-huit statues de marbre avec le Voltaire de Pigalle, le Napoléon de Roland et les deux figures de Montaigne et de d'Alembert. La grande salle des séances hebdomadaires a reçu sa décoration intégrale de statues et de bustes entre 1834 et 1838. Enfin arrive en dernier lieu la série des bustes, commencée en 1835, continuée

sans interruption depuis cette date et susceptible d'accroissement indéfini.

JULES GUIFFREY.

---

SOUVENIR DE L'EXCURSION ARTISTIQUE

DES MEMBRES DE « L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS »

# AU CHAMP DE FOUILLES ROMAINES

## DU MARCHÉ AUX FLEURS

STATION DE LA CITÉ DU MÉTROPOLITAIN

SUITE. VOYEZ DANS LA COLLECTION LE TOME XX (P. 150 A 160 ET P. 231 A 235)
ET LES PLANCHES DES PAGES 152, 153, 233

## PEINTURE DE CHAMP DE FOUILLES

PAR

GEORGES CAIN

PEINTRE CONSERVATEUR DU MUSÉE CARNAVALET

*Pour compléter les renseignements érudits et inédits publiés par M. Charles Normand dans* l'Ami des Monuments et des Arts, *et en souvenir de la visite qui fut réservée par ses soins aux « AMIS », qui, seuls, furent admis sur ce curieux champ de découvertes du Paris romain, que nul ne peut plus voir, on juge utile de conserver dans leurs archives les principaux passages d'un aimable article de M. Georges Cain, paru dans* le Figaro, *nº 179.*

*Cette étude est un portrait, très ressemblant, du champ d'exploration, où l'on a découvert tant de précieuses informations sur les origines de Paris. Son aspect mérite de demeurer en la mémoire des Parisiens et des savants. M. Georges Cain nous en fait ainsi la peinture :*

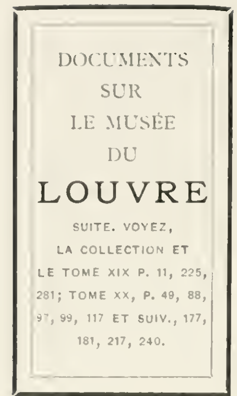
Un radieux soleil dore Paris ; sur le quai aux Fleurs, où c'est jour de marché, à quelques mètres du Palais de justice, derrière la vilaine bâtisse du Tribunal de commerce, les campagnardes expulsées des kiosques par les travaux de construction du Métro, ont déposé leurs bourriches fleuries le long des trottoirs. Les géraniums rouges, roses, pourprés, les calcéolaires, les héliotropes, les hortensias, les flochs, les pétunias, les résédas et les jasmins, tassés au

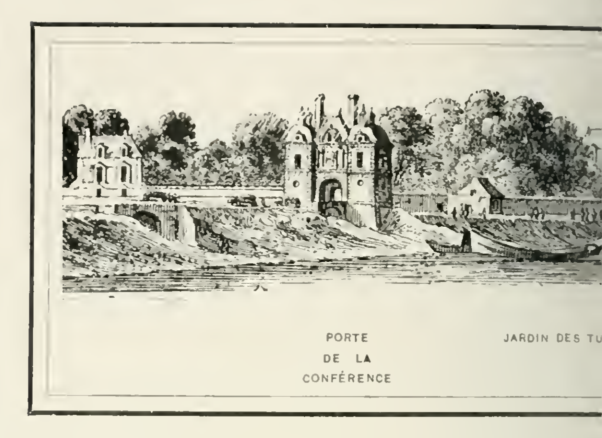
hasard, composent le plus fulgurant, le plus admirable, le plus imprévu des tapis d'Orient, qui s'étale devant une barrière de planches grises, l'entrée d'un chantier en pleine activité. C'est la future station de la Cité, d'où partira le tube qui, passant sous la Seine à 26 mètres de profondeur, reliera la rive droite à la rive gauche. Descendons un glissant escalier de bois plus raide qu'une échelle de meunier, nous voici sur la berge du fleuve.

Un étonnant et imprévu spectacle se déroule devant nous qui rappelle certaines gravures japonaises où le grand artiste Hokousaï a représenté en d'étranges décors « les cent vues de Fouziyama », la montagne sans pareille de Yedo. A travers une forêt de poutres sombres, croisées, arc-boutées, formidables, dans le jour clair, limpide et bleu, passent en un frémissement léger, des barques, des chalands, des remorqueurs, des bateaux-mouches ; au loin la Renommée de la place du Châtelet pose une étincelle d'or sur la masse verte des arbres, et dans le ciel se découpe un immense Paris mauve que domine la majestueuse silhouette de la tour Saint-Jacques. Des badauds penchés regardent notre groupe de curieux massé devant quelques vieilles pierres. C'est comme une leçon clinique autour d'un lit de malade. Notre professeur est l'éminent M. Héron de Villefosse qui veut bien nous documenter sur les récentes trouvailles provenant du sol de l'ancien Paris. Exhumées depuis quelques heures à peine, ces vénérables pierres, âgées de dix-sept siècles, sont encore à ce point rendues friables par l'humidité qu'on n'y peut toucher qu'avec d'infinies précautions : devant nous sont dressés des bas-reliefs intacts ou morcelés, des chapiteaux écornés, des débris de colonnes, des stèles, des inscriptions. M. Héron de Villefosse a emprunté à M. Charles Normand, l'érudit

et passionné président des Amis des monuments, un morceau de bois pointu et, agenouillé sur un journal dans la terre grasse, il s'ingénie délicatement à dégager de la couche de boue qui les souille quelques inscriptions romaines tracées en beaux caractères lapidaires. Près de lui M. Ch. Sellier, notre dévoué collaborateur à Carnavalet, inspecteur des fouilles parisiennes, nettoie amoureusement un grand bas-relief où trois personnages se devinent drapés dans des péplums... Autour de nous, sur des morceaux de colonnes et des débris de chapiteaux sont étalés des crampons de fer rongés de rouille, des fragments de verre irisé qui scintillent comme des plumes de paons, un mortier, des poteries, et nous prenons nos notes hâtives en une tranchée dont les parois éventrées sont composées des débris de tous les siècles : c'est un mélange de terres brunes, jaunes et rouges, de pierres grises, de briques pulvérisées, de plâtras obstruant des voûtes de caves et des entrées de souterrains ; au milieu de cet étrange amalgame furent trouvées ces belles pierres fleuries de sculptures qui nous démontrent combien devait être somptueuse la Lutèce des Antonins durant l'occupation romaine.

Partout travaillent les terrassiers, larges pantalons de velours fané, chemises roses ou bleues relevées sur des bras musclés, tannés par les soleils et les pluies, la tête couverte d'un feutre décoloré aux bords rabattus... A droite, à gauche, des enclumes, des forges portatives, des échelles engagées dans les fosses ; au fond se meuvent les hauts bras noirs d'une immense grue, et les siflements stridents des machines couvrent le vacarme produit, sous les murs de la Préfecture de police, par d'assourdissants tôliers frappant à toute volée sur les revêtements de fer qui supporteront la future gare du Métro de la Cité.

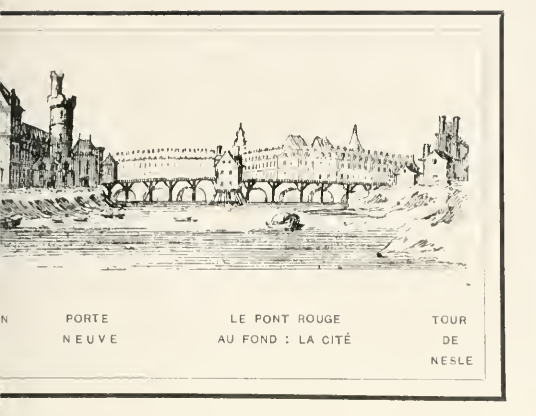

DOCUMENTS
SUR
LE MUSÉE
DU
LOUVRE
SUITE. VOYEZ,
LA COLLECTION ET
LE TOME XIX P. 11, 225,
281; TOME XX, P. 49, 88,
97, 99, 117 ET SUIV., 177,
181, 217, 240.




# *Aux Parisiens de Paris*

MESSIEURS,


Je n'ai aucun titre à me trouver à cette place d'honneur ; mais j'ai deux raisons de prendre place parmi vous : l'une c'est d'être l'ami de votre Président, et l'autre d'être né rue Saint-Marc. Peut-être, pour un vrai Parisien, quelque vieille maison du Marais ou de la rue Saint-Denis serait-elle plus convenable, mais on fait ce qu'on peut. C'est dans la rue Saint-Marc qu'habitait Ernest Legouvé. J'étais son voisin. L'auteur d'*Adrienne Lecouvreur* avait deux passions : le théâtre et l'escrime. Pour les satisfaire à sa guise, il avait installé dans sa propre maison un théâtre de société et une salle d'armes. J'ai joué la comédie avec







## *Discours par René Doumic*

les petits-fils de Legouvé et pris de son maître d'armes mes premières leçons. C'est sans doute pour cela que j'ai toujours conservé le goût des choses du théâtre et je ne sais quelle habitude fâcheuse — pour moi — de ferrailler avec la plume.

Je mentirais si je vous disais que je n'ai jamais quitté notre bonne ville. Tout dégénère. Un Parisien d'autrefois ne sortait guère des fortifications ; en revanche il connaissait tous les quartiers, tous les coins, et tous les pavés de Paris. Partout où il y avait spectacle, un attroupement, un accident enfin une attraction quelconque, on était sûr de le voir arriver, le nez au vent et l'œil au guet ; mais

on était sûr aussi de ne le rencontrer ni à Trouville, ni à Nice, ni au Cap Nord, ni sur l'Himalaya, qui sont aujourd'hui nos lieux de réunion. Il hivernait au coin de son feu ; il tisonnait un feu de bois, il prenait les eaux aux bains du Pont-Royal, il ascensionnait sur les hauteurs de Montmartre, il partait en exploration à travers des ruelles étroites et des faubourgs lointains et revenait émerveillé des découvertes qu'il y avait faites. J'ai encore connu, quand j'étais tout enfant, ce Parisien d'autrefois : c'était un petit vieillard sec, alerte et souriant. L'espèce en est disparue. Nous sommes bien forcés aujourd'hui de mettre à profit la facilité des communications. Il faut être de son temps. J'ai fait quelques courses, comme d'autres, moins que d'autres ; je n'ai été ni insensible aux belles choses que j'ai vues, ni ingrat pour l'hospitalité que j'ai reçue. Mais à chaque retour je me suis répété avec plus de conviction : « Quelle folie d'aller chercher ailleurs ce que nous avons chez nous ! » (*Applaudissements.*)

Nous avons un délicieux cadre de nature, une nature faite à souhait pour ravir les plus difficiles, avec sa lumière fine, son atmosphère discrète, intelligente et douce : si l'hiver est chez nous moins rude qu'ailleurs, nulle part le printemps n'est plus printanier. Nous avons l'histoire, — telle que la racontent nos vieux monuments, du Louvre au Palais de Justice, et de Notre-Dame à l'Arc de Triomphe. Et nous avons la comédie humaine. Nulle part les ambitions, les compétitions et les vanités ne se livrent à une sarabande plus divertissante. Toutes les excentricités se donnent ici rendez-vous pour nous amuser ; tous les pantins et tous les polichinelles du monde entier veulent défiler tour à tour sur notre scène. Pas un grand homme qui ne vienne se faire consacrer chez nous et pas un imbécile

qui ne vienne s'y faire siffler. C'est le champ de bataille des idées et le champ de course des paradoxes. Et c'est une fête perpétuelle que nous donnent les créations de l'art, les nouveautés de la littérature, les fantaisies de la mode. En vérité que nous manque-t-il ? Pas même les joies de la province, Paris étant la ville où on potine le plus.

Au reste nous n'avons pas à craindre de forcer l'éloge de notre ville : nous n'en dirons jamais autant de bien qu'on en pense hors de chez nous. Il y a, aux États-Unis, un proverbe qui dit : « Quand un Américain s'est bien comporté en ce monde, il obtient dans l'autre de venir vivre à Paris. » Et nous n'avons pas à craindre de nous montrer trop vains de ce titre de Parisiens, puisque tant d'autres nous le disputent ! Car c'est leur marotte à tous ! Ils arrivent de la Gironde, du Cantal, du Brésil et de la Bolivie pour être Parisiens. Ils le sont à force de le vouloir. Mais ils le sont trop : ils exagèrent. Et surtout ils sont trop. (*Rires et applaudissements.*)

Telle est justement, j'imagine, la raison d'être de votre Société. Parisiens authentiques, vous vous méfiez de la contrefaçon, et vous voulez résister à l'envahissement.

Vous le pouvez.

En feuilletant les annales de vos banquets, j'ai été agréablement surpris. J'y ai vu que vous êtes chaque fois un peu plus de trois cents. Sur le chiffre de trois millions de personnes dont les derniers recensements signalent la présence à Paris, il y a trois cents Parisiens. Je ne croyais pas que nous fussions si nombreux. Souvenez-vous de ces Grecs qui n'étaient pas davantage, et qui ont arrêté les Barbares !

Vous aussi vous avez à faire tête aux Barbares ; vous avez à défendre contre eux l'ancienneté de votre

ville, sa beauté, l'intégrité de l'esprit parisien, et vous avez à vous défendre vous-mêmes.

Car Paris est d'abord la ville de souvenirs; chaque siècle a voulu l'orner à sa manière et lui faire un cadeau de sa façon : tourelles et pignons du Moyen Age, créneaux de la Renaissance, porches majestueux du XVIIe siècle, balcons ouvragés du XVIIIe. Ces choses anciennes et précieuses, nous savons bien qu'elles périront; mais nous voulons que ce soit l'œuvre lente et insensible du temps. Ce temps qui les mine et les ruine, ne les atteint que peu à peu, avec des ménagements qui ressemblent à des caresses, et par une sorte de compensation, en les rendant plus fragiles, il les fait plus charmantes. Mais comment admettre qu'elles cèdent à l'attaque brutale du démolisseur? A chacune qui disparaît, c'est un peu de notre patrimoine qui s'en va, comme si on nous prenait une dentelle héritée d'une aïeule, un joyau que nous avons vu briller au doigt maternel. Ils paieraient cher, les gens du Nouveau Monde, pour s'approprier un peu de notre air ancien! Mais ce n'est pas dans leurs moyens et les dollars n'y peuvent rien. On ne s'achète pas un Paris. (*Vifs applaudissements.*)

Paris est aussi bien une ville d'aujourd'hui et de demain. Elle se doit à elle-même d'être à la tête du progrès, et puisque le progrès consiste surtout à aller plus vite et à y voir plus clair, il lui faut des autobus et des métros, et des flots d'électricité et des réclames multicolores. Qu'on lui construise des

maisons neuves pourvues de tout le confort moderne et des quartiers troués de larges voies. Seulement à Paris la science et l'industrie doivent tenir compte d'un besoin d'élégance qui chez nous est inné. Qu'on nous épargne la raideur monotone des rues droites, la laideur provocante des habitations de faux luxe, la crudité des éclairages brutaux et criards. Vous avez à défendre Paris contre les embellissements dont, hélas ! il sort presque chaque fois un peu enlaidi [1].

Vous avez à défendre l'esprit parisien. Ce qu'on appelle ainsi, c'est un mélange fait de beaucoup d'éléments divers, un composé d'essence délicate et subtile. J'y distingue d'abord le bon sens, cette qualité si décriée et si rare, et que tant de gens méprisent, apparement parce qu'ils en sont dépourvus, le bon sens de Molière et de Boileau, qu'ils avaient hérité d'une longue lignée de bourgeois de Paris. Je mets tout de suite à côté, parce que tous les contrastes se réunissent dans l'esprit parisien, la fantaisie, cette fantaisie vive, déliée, enjouée, poétique, qualité presque féminine. Mais, Messieurs, pourquoi l'oublier, ou comment omettre de le dire sans ingratitude. C'est là que la femme est plus femme que partout ailleurs. Il y avait la femme ; nous avons trouvé mieux : la Parisienne. On nous accuse parfois d'aimer trop le plaisir, mais nous aimons passionnément le travail ! On nous reproche d'être sceptiques, et pour peu qu'on nous prenne par l'imagination ou par le

1. Telle est la tâche, librement et courageusement assumée depuis plus de vingt ans par M. Charles Normand et les « Amis des monuments parisiens », société qu'il a fondée dès 1884, et qui a déjà rendu tant de services signalés. Cette œuvre a été imitée partout.

sentiment, on nous fait tout croire ! Étrange scepticisme toujours prêt à s'envoler sur les ailes de la chimère ! Nous aimons à rire et les occasions ne nous en manquent pas ; mais notre rire est malicieux, il n'est pas méchant. Notre plaisanterie égratigne, elle ne fait pas blessure. Notre ironie, à l'occasion, se mouille de tendresse et se résout en pitié... Prenons garde que cette ironie ne s'alourdisse, que cette plaisanterie ne se fasse grossièreté, que cette facilité d'humeur ne se fige et que cette ouverture d'esprit ne se ferme. L'intransigeance qui rend impossible la vie de société nous menace. La bêtise nous guette. Parisiens, veillez ! (*Applaudissements.*)

Enfin, vous avez à vous défendre vous-mêmes. Ceci est un peu délicat et difficile à dire. Mais ce ne serait pas la peine d'être entre Parisiens pour ne pas être compris à demi mot. Certes, Messieurs, j'en suis bien convaincu, toutes les fois qu'un homme obtient une place, c'est qu'il en était digne ; toutes les fois qu'un artiste obtient une commande, c'est qu'il la méritait ; quand un médecin a des clients, c'est qu'il les guérit, et quand un commerçant fait de bonnes affaires, c'est qu'il vend de bons produits. Cependant, il m'est bien impossible de ne pas faire certaines remarques. Dès qu'un Auvergnat veut se hisser à un poste, tous les Auvergnats font la courte échelle au camarade d'Auvergne. Qu'un Marseillais se présente, toute la Cannebière prend parti pour lui. Que surgisse un Cadet de Gascogne, tout le Midi bouge. Il débarque chez nous, chaque jour, plusieurs centaines de gens de partout qui sont venus tout exprès pour conquérir Paris. Ils le conquièrent à notre barbe. Et nous les laissons faire ! Car d'abord il nous plaît de pratiquer l'hospitalité avec coquetterie. Ne devons-nous pas faire les honneurs de chez nous ?

Et n'est-ce pas la règle que l'hôte s'efface devant l'invité? Puis les âpres convoitises nous semblent inélégantes autant que les longs travaux d'approche et les sapes sournoises. D'ailleurs il n'est pas de déception dont un bon mot ne nous console. Un ministre qui était de l'autre côté de la Loire demandait au chef de son personnel : « Cela ferait-il beaucoup crier si je nommais X. à cette fonction dont il a l'envie ? » Le chef du personnel qui était de Paris lui répondit : « Crier, Monsieur le Ministre ! On ne crie plus guère ; cela ferait sourire. » Les Parisiens sourirent en effet, mais X. fut nommé. Nous avons la crainte du ridicule et l'horreur de l'arrivisme. Cela va pour le mieux. Mais c'est une force que l'entr'aide et c'est une douceur de se sentir entouré, encouragé, soutenu. Si nous sommes, nous autres, trop souvent vaincus, c'est que nous sommes des isolés. Faut-il donc que, par une espèce de jeu d'étymologie, les Parisiens soient aussi les Parias de Paris ? (*Vifs applaudissements.*)

C'est ici que vous pouvez beaucoup et qu'une association comme la vôtre ne saurait manquer d'être efficace. N'est-il pas vrai que dans une réunion cordiale, telle qu'est celle de ce soir, ceux mêmes d'entre nous qui ne se connaissent pas personnellement ont la sensation d'être amis en famille ? Et d'ailleurs, en vous défendant vous-mêmes, ce n'est pas seulement dans votre intérêt que vous travaillez, mais vous prenez en main une grande cause. Le jour, en effet, où l'empreinte parisienne s'userait au point de s'effacer, quelque chose disparaîtrait du monde intellectuel et que rien ne remplacerait. Ce quelque chose qui nous appartient en propre, qui fait notre originalité et dont on vient de partout apprendre chez nous le secret, c'est le sentiment de la mesure. Nous savons reconnaître le point

exact au delà duquel l'éloquence deviendrait la déclamation, où la finesse se changerait en préciosité, où la simplicité s'abaisserait à la platitude. Ce sentiment de la mesure par où se ressemblent toutes nos productions, c'est ce qu'on appelle le goût. Ce goût est le même chez l'ouvrière qui, de ses doigts de fée, chiffonne un chapeau, ou chez la mondaine qui s'habille pour une fête ; chez le plus humble de nos artisans ou chez le plus grand de nos artistes. Ne souffrons pas qu'il s'altère, mais entourons d'un soin jaloux cette fleur délicate de notre sol.

Messieurs, je bois à cette tradition de goût qui est la saveur de terroir et l'accent des Parisiens de Paris.



# LES PRIMITIFS FRANÇAIS
## ET LEURS SIGNATURES

LES SCULPTEURS

PAR

F. DE MÉLY
De la Société des Antiquaires de France

(*Suite.* — Voyez t. XIX, p. 170 à 176, 307 à 318 ; t. XX, p. 51 à 58, 114 à 126.)

### GILABERTUS, A TOULOUSE, XII$^{e}$ S.

Le Musée de Toulouse a recueilli naguère de bien curieuses statues, qui provenaient de la chapelle canoniale de Saint-Étienne. Tous les auteurs qui s'en sont occupés reconnaissent unanimement que deux d'entre elles, celles de saint André et de saint Thomas, se distinguent absolument des autres par une conception beaucoup plus artistique, par une exécution beaucoup plus savante. Et toutes les deux étaient signées.

Sous les pieds de saint Thomas on lisait :

VIR N̄ INCERTVS ME CELAVIT GILABERTVS,

« Gilabert, qui n'est pas un inconnu, m'a sculpté. »

Sous les pieds de saint André :

GILABERTVS ME FECIT.

Et ce n'est pas dans des ouvrages antérieurs à la Révolution que nous relevons ces inscriptions ; elles ont été lues par nos contemporains ; on les voyait encore en 1887. C'est lors d'une exposition qui eut lieu à cette date que les piédestaux furent écaillés et les morceaux dispersés, si bien qu'il ne reste plus aujourd'hui de ces lignes si précieuses que le G de Gilabertus, qu'on voit très distinctement sous les pieds de la statue de saint André. Mon très savant

confrère, M. de Lahondès, qui a pris la peine de me faire faire les photographies de ces curieux débris, m'assure avoir parfaitement vu, il y a une vingtaine d'années, les inscriptions reproduites plus haut.

*
* *

GILLO, SAINT-PONS (HÉRAULT), XII^e SIÈCLE.

De chaque côté du tympan de la porte des Morts (porte du Nord) de la cathédrale de Saint-Pons (Hérault), se trouve un petit bas-relief, dont l'un, celui de gauche, représente le soleil, l'autre, celui de droite, la lune.

Le long du bas-relief du soleil, sur le côté droit, on lit :

SOL. GILLO ME FECIT

« Le soleil. Gillo m'a fait. »

GILLO · ME FECIT

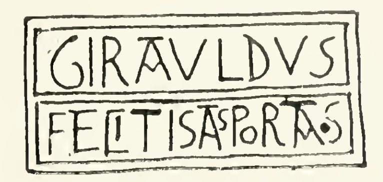
L'estampage de cette inscription aussi curieuse que peu connue, présentait de véritables difficultés. M. Marius Cougnenc, secrétaire de la mairie de Saint-Pons, a eu l'amabilité de les surmonter et c'est à lui que je dois de la pouvoir publier aujourd'hui.

*
* *

GIRAVLDUS, A BOURGES, XII^e S.

L'inscription du portail de Saint-Ursin de Bourges est très connue, si connue même, qu'elle a servi depuis plus de cinquante ans de type, comme exception à la règle absolue que les primitifs n'avaient jamais signé leur œuvre. Viollet-le-Duc en donne le fac-simile : les *Archives de l'art français* en ont publié une gravure : Buhot de Kersers

l'a reproduite; M. le Mis des Méloizes a eu par exemple la grande amabilité de m'en faire faire une excellente photo-




graphie, qui permet de préciser aujourd'hui que l'auteur s'appelait Girauldus et non Giraldus, comme on l'a prétendu jusqu'ici.

GIRAVLDVS FECIT ISTAS PORTAS.

« Girauld a fait ces portes. »

*
* *

GISLEBERT, A AUTUN, XIIe S.

Par contre, la signature du tympan du portail d'Autun, perdue dans la très longue inscription qui couvre toutes les moulures du Jugement dernier, est beaucoup

GISLEBERTVS

HOC FECIT

moins connue. Du moins, il y fut attaché beaucoup moins d'attention, puisque, bien qu'elle soit reproduite dans le

moulage du Trocadéro, il n'en est à peu près parlé nulle part. C'est pourtant le nom d'un très grand artiste, très personnel, aux conceptions les plus bizarres, comme à l'exécution la moins banale. Sous les pieds du Christ, dans son auréole de gloire, on lit :

GISLEBERTVS HOC FECIT.

« Gislebert a fait cela. »

*
* *

GOFRIDUS, A CHAUVIGNY (VIENNE), XII^e S.

On ne saurait vanter réellement l'art du chapiteau de Chauvigny (Vienne), qui représente l'Adoration des Mages. Probablement c'est là l'œuvre d'un ouvrier de second ordre; mais il n'en a pas moins tenu à léguer son nom à la postérité. La photographie (voir page 341), que je dois à la complaisance de M^lle Tranchant, nous permet de lire :

⁝ GOFRIDVS ME FECIT.

et de rectifier ainsi le nom du sculpteur qui nous avait été signalé, par Mérimée, par Lance, comme s'appelant Gaufredus.

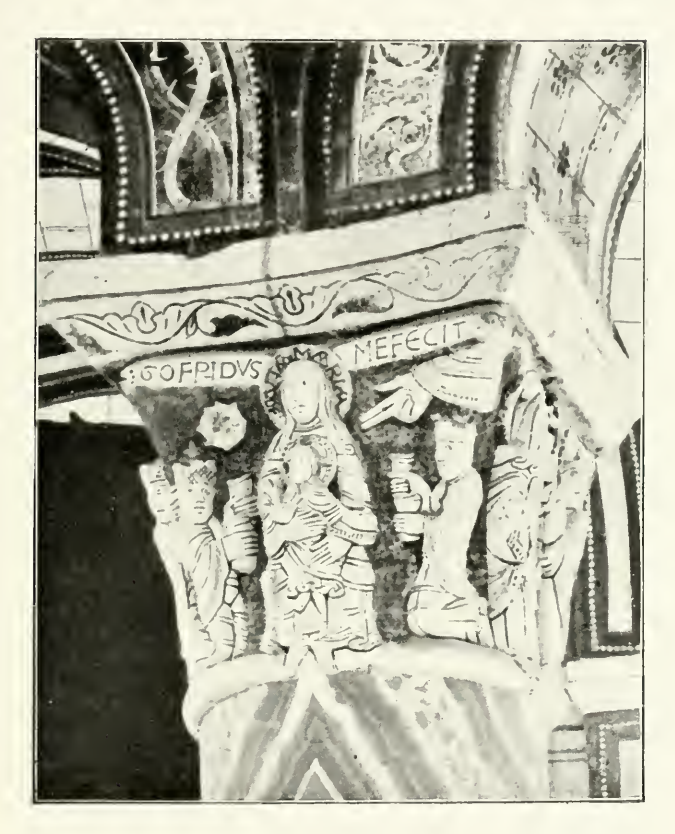
*
* *

GUILLELMUS, A SAINT-POMPAIN (DEUX-SÈVRES), XII^e S.

L'ancien portail de Saint-Pompain (Deux-Sèvres) a été complètement restauré : aussi l'inscription que Longuemare avait relevée, est-elle aujourd'hui bien difficile à retrouver sous le mortier dont les lettres ont été remplies. Cependant M. l'abbé Lavigne, curé de Saint-Pompain, a pu, au milieu de tant d'autres débris replacés dans le mur moderne,

retrouver au-dessus du portail, au côté droit, et me faire l'estampage de :

GILGLELMVS FECIT HOC.




CLICHÉ SICARD

CHAPITEAU DE CHAUVIGNY.

La forme du nom, qui avait été donnée par Longuemare « Guillelmus », est assez particulière pour être spécialement mentionnée.

*
* *

GUILLEMOZ, A LANGRES, XII$^{e}$ S.

Le 5 novembre 1879, M. Brouard, associé correspondant des Antiquaires de France, à Langres, envoyait à la société le moulage d'un chapiteau, signé ainsi :

GVILLEMOZ ME FIT DOCE.

Quicherat l'attribua, avec raison je crois, au règne de Louis VII, au XII$^{e}$ siècle par conséquent. Mais les épigraphistes n'ont pu expliquer la finale DOCE, qui est indiscutable. Je me demande, maintenant qu'il nous faut reconnaître que les Artistes du Moyen Age ne brillaient pas précisément par la modestie, si on ne doit pas lire simplement DOCTE, « habilement », le C comprenant alors un T, dont la forme onciale est si nettement accusée dans le T de FIT.

*
* *

MILE ARTIFEX, A BRIOUDE (HAUTE-LOIRE), XII$^{e}$ S.

Longtemps, cette signature si curieuse, gravée sur un chapiteau de Brioude, dans les feuillets d'un livre tenu par un personnage accosté de deux démons accroupis ayant leurs pieds dans leurs mains, a passé pour le nom de l'artiste. Le comte R. de Lasteyrie, dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1890, a montré que ce nom était simplement celui du diable, qui emploie *mille ruses* pour séduire les hommes.

L'inscription tout entière a prêté à de nombreuses lectures : toutes en résumé arrivent à une traduction, qui explique la légende représentée sur le chapiteau. Nous

A



A

TYMPAN DE PORTE A AUTRY-ISSARD (ALLIER). LA SIGNATURE DU SCULPTEUR NATALIS SE LIT SUR LA LIGNE A DU LINTEAU

LA COPIE EN EST REPRODUITE PAGE 344.

sommes ici en présence de la légende de l'avare; sur son livre est tracé : « Celui qui emploie *mile artifices* a écrit, tu péris par l'usure. »

Mais le texte n'a jamais été correctement publié : il nous est exactement donné par un estampage, qui nous permet de constater que nous avons là un vers hexamètre très facilement restituable.

MILE ARTIFEX SCRIPSIT : TV PERIS VSVRA.



NATALIS, A AUTRY-ISSARD (ALLIER), XII^e S.

✝ CVNCTA DEVS FECIT. HOMO FACTVS CVNCTA REFECIT
✝ NATALIS ME FE.

« ✝ Dieu a tout fait. L'Homme fait, a tout refait. ✝ Natalis m'a fait. »

Cette inscription est un nouvel exemple de la modestie des artistes du Moyen Age, plus typique encore que la signature de Jean le Français, à Brunswick. Au moins le peintre de Brunswick mettait une condition à son élévation au rang des dieux ; Natalis, lui, immédiatement, se met au rang du Créateur, si même ce n'est plus haut, puisqu'il annonce qu'après Dieu, l'homme a tout refait. Son œuvre, qui ne manque cependant pas de personnalité, ne saurait cependant se comparer au tympan d'Autun, au portail de Saint-Gilles, à la porte de Saint-Ursin de Bourges, dont les auteurs se sont bornés à nous faire connaitre leurs noms, sans aucun commentaire orgueilleux.

C'est M. l'abbé Binet, curé d'Autry-Issard, qui a bien voulu faire pour moi l'excellente photographie qui me permet de reproduire ce monument d'un si vif intérêt.

*
* *

PETRUS, A TERSANNES (HAUTE-VIENNE), XII$^e$ S.

M. l'abbé J. Gautheyroux, curé de Tersannes, a eu l'amabilité de me relever un estampage de l'intéressante inscription qui se lit dans l'arc en plein cintre de la porte de son église. En même temps que nous reproduisons la signature de l'architecte, il est indispensable de rappeler que l'encadrement, l'écriture, la forme de la croix, la manière dont cette croix pénètre dans les moulures, rappelle les linteaux semblables des églises du Dorat.

PETRVS AeAS FECIT.

*
* *

PETRUS JANITOR, A CHATILLON-SUR-INDRE (INDRE), XII$^e$ S.

Mgr Lenoir, curé de Chatillon-sur-Indre, a pris la peine de me faire estamper la signature si souvent citée, mais jamais fidèlement reproduite, du célèbre chapiteau de son église. Je ne saurais trop le remercier d'avoir vaincu pour moi, de véritables difficultés, car il a fallu dresser dans l'église une échelle de 15 mètres, que huit hommes ont dû porter de façon à atteindre les lignes reproduites ici. Il est impossible d'en avoir une photographie, mais sur l'estampage on peut parfaitement lire :

PETRVS JANITOR CAPITELLVM FECIT ISTVD PRIMVN (*sic*).

« Petrus Janitor a fait ce chapiteau le premier. »

*
* *

RITTIBITUS, A CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME), XII$^e$ S.

L'inscription du chapiteau de N.-D. du Port, à Clermont-Ferrant, n'a jamais été déchiffrée; quand M. André

Michel, à la suite de mes communications, l'a signalée au Trocadéro, il a lu simplement : *Ritlius me fecit* (*Débats*, 6 décembre 1904).



SIGNATURE DE RITTIBITUS SUR LE CHAPITEAU DE NOTRE-DAME-DU-FORT, A CLERMONT-FERRAND D'APRÈS LE MOULAGE DU TROCADÉRO. (COLONNE DU CHŒUR)

L'estampage nous fait voir tout autre chose.

Au milieu, un homme se tient la tête ; à gauche, un ange l'a saisi par la barbe, de la main gauche ; de la droite, il déroule un phylactère. A droite, un ange debout, déroule de la main droite un autre phylactère : les caractères paraissent incompréhensibles et sans suite. Cependant voici ce qu'on peut lire sur l'abaque du chapiteau :

✝ IOSEP : VOLV ⁝ T

Sur le phylactère de gauche :

OCCULTE DIMITERE EAM ‖ RTBTVS NE FE□T.

Ce qui signifie : « Joseph voulut //// la renvoyer sans bruit. ‖ Rittibitus m'a fait. »

Comme le chapiteau représente divers épisodes de la vie de la sainte Vierge, c'est assurément le Songe de Joseph, qui, s'apercevant que la Vierge était enceinte, et voulant la renvoyer (Matthieu, I, 19), fut averti par l'ange qu'elle avait conçu du Saint-Esprit.

Sur le phylactère de gauche nous lisons :

NE TIMEAS ZACARIA HOC.

« Zacharias, ne sois pas effrayé de cela » (Luc, I, 13).




*Cliché des Monuments Historiques*

PIERRE TOMBALE SIGNÉE R. DE BIANIA
PROVENANT D'ELNE (PYRÉNÉES-ORIENTALES)
AUJOURD'HUI A EULES (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

*
* *

ROBERTUS, A SAINT-RÉVÉRIEN (NIÈVRE), XII^e S.

La paroisse de Saint-Révérien est éloignée de tout centre ; heureusement j'ai trouvé dans M. le curé Perdrier un habile collaborateur, qui m'a envoyé l'excellent estampage de l'inscription :

ROBERTVS ME FECIT

signature qui se lit sur la base d'une colonne surmontée d'un chapiteau, non pas décoré, comme on l'a imprimé, de scènes du nouveau testament, mais d'oiseaux fantastiques accolés, très caractéristiques du XII^e siècle.

*
* *

SIMON DE RAGUSE, A BARLETTA, XII^e S.

M. Venturi, dans son t. II de sa *Storia dell'arte italiana* (pp. 549, 553), relève cette inscription au-dessus de la porte de la cathédrale de Barletta :

INCOLA TRANENSIS SCULPSIT SIMEON RAGUSEVS

« Sculptée par Siméon de Raguse, habitant de Trani. » C'est donc là un sculpteur dalmate, qui est venu travailler sur la rive droite de l'Adriatique.

*
* *

UMBERTUS, A SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, XII S.

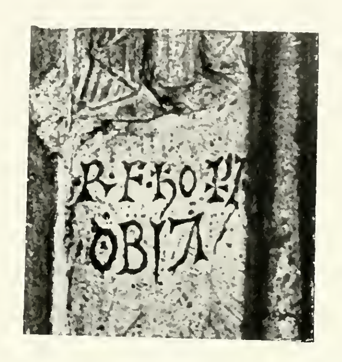
J'ai vainement essayé d'avoir soit une photographie, soit un estampage de l'inscription du chapiteau de Saint-Benoît-sur-Loire. D'aucuns ont lu en effet UMBERIVS, d'autres UMBERTVS ME FECIT. Mais je n'ai rien pu obtenir. J'adopte le texte UMBERTVS, parce que le comte R. de Lasteyrie l'a ainsi relevé, et que je ne saurais suivre de meilleur maître.

* * *

### R. DE BIANIA, A ELNE (PYRÉNÉES-ORIENTALES), XII^e S.

L'inscription d'une tombe d'évêque, sans nom, à Elne, a été longuement étudiée depuis Mérimée.

A première vue, certainement, on peut et même on doit lire : R. FECIT HÆC OPERA DEBITA. Mais M. Brutails, en publiant et en commentant l'inscription de la tombe, de la



DÉTAIL DE LA SIGNATURE DE LA PIERRE TOMBALE FIGURÉE SUR LA PLANCHE DE LA PAGE 347.

même main, de F. de Soler, † 1203, qui dans le principe était à Elne et qui est aujourd'hui à Eules (Pyrénées-Orientales), a trouvé la clé du mystère ; là, en effet, on lit très facilement :

R de BIAIA ME FE
E IMA ZE SERE

Or, la forme Biaya se retrouve dans un document d'archives d'août 1273, pour Biania. Nous avons donc : *R. de Biania me fe.*

La suite de cette deuxième inscription est plus difficile à expliquer. Le colonel Puiggari croit pouvoir lire : « *e image sere : et je serai une image.* » Or, en vieux catalan *ser imaze*

signifie « être une belle chose ». Il faudrait donc lire : « R. de Biania me fit, et je serai une belle chose. »

*
* *

HUMBALDI, A NARBONNE, 1206.

L'épitaphe de G. de Tezan, mort la veille des Ides de mars 1206, aujourd'hui au Musée de Narbonne, porte :

P. VCBALDI ŒE FECIT.

Ne la comprenant pas, les érudits locaux ont toujours lu VEBALDI ; ils ignoraient que la forme VCBALDI est une variante de HVMBALDI [1].

*
* *

LIBERGIER (HUGUES), A REIMS, 1229.

Ce n'est pas une signature que nous pouvons ici publier, mais une simple pierre tombale. Il nous faut donc expliquer pourquoi, seule, elle doit être admise à prendre place dans cet ensemble, cependant exclusif, de signatures.

Nous la trouvons dans l'église de Saint-Nicaise de Reims; elle est entourée de cette légende :

CI GIT MAISTRE HVES LIBERGIERS QVI COMENÇA
CESTE EGLISE AN LAN DE LINCARNATION
M CC ET XXIX LE MARDI DE PAQVES ET TRES-
PASSA LAN DE LINCARNATION M CC LXIII LE SEMEDI
APRES PAQVES POVR DEV PIEZ POR LVI.

On voit qu'il y a là certaines différences avec les lectures précédentes.

Mais nous ne nous serions vraiment pas cru autorisés à publier ce monument, s'il ne nous donnait une date et si Libergiers, maitre de l'œuvre de la cathédrale, avait voulu mourir dans l'anonymat.

1. Je dois cet estampage à M. Thiers, bibliothécaire de la ville de Narbonne, à qui j'adresse ici tous mes remerciements.



CLICHÉ F. ROTHIER

PIERRE TOMBALE DE HUGUES LIBERGIER, MAITRE DE L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE (1229)
A L'ÉGLISE SAINT-NICAISE DE REIMS

Pierre Cocquault, chanoine de Reims au XVIII[e] s., et après lui M. Demaison, de nos jours, ont heureusement reproduit les inscriptions du labyrinthe de la cathédrale de Reims, détruit au XVIII[e] siècle, mais dont Jacques Cellier, au XVI[e] siècle, avait par bonheur conservé le dessin, que nous trouvons dans le Ms. Fr. de la Bibliothèque nationale, n° 9152, au f° 77.

Ce *dédale* circulait autour de cinq places blanches vides : une au centre, les quatre autres aux quatre coins, dans lesquelles étaient représentés des personnages avec des instruments d'architecture.

Voici ce qu'on pouvait lire autour de la première figure, à main droite du côté du chœur :

Jean d'Orbais, 1211-1231.

« Cette image est en remembrance de Jean d'Orbais qui fut maître de l'église de céans..... »

Autour de la figure de gauche du côté du chœur :

Jean Loups, 1231-1247.

« ... [Jean Loups] qui fut maître de l'église de céans et commença..... [le portail]. »

Autour de la figure de gauche en entrant dans la nef :

Gaucher de Reims, 1247-1251.

« ... [Gaucher de Reims] qui fut maître de l'église de céans et ouvra à vosures... d'or... »

Autour de la figure de droite :

Bernard de Soissons, 1255-1290.

« Cette image est en remembrance de maître Bernard de Soissons, qui fut maître de l'église de céans..... fit cinq voûtes. »

« L'inscription du milieu est entièrement effacée, continuent les *Affiches remoises* de 1779, dans lesquelles ont été publiées ces épitaphes, elle doit être celle de Hugues Libergiers. »

Tel est le motif qui nous a engagé à publier la pierre tombale de l'église de Saint-Nicaise, commencée, comme nous venons de le voir, en 1229 par Hugues Libergiers.

# LES MURS ANTIQUES DU PARVIS NOTRE-DAME

A




B

FAÇADE OCCIDENTALE DE NOTRE-DAME SACRISTIE

## LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS

La levée de terre AB est formée des terres extraites lors de la construction, en avril 1907, d'un égout du type 14 bis. C'est en contre-bas de cette tranchée, dont le bord occidental AB était a onze mètres cinquante environ de la façade, que les ouvriers ont rendu a la lumière les tronçons de murs antiques, formant prolongement de ceux autrefois mis a jour, et dont le plan est reproduit dans le « Nouvel itinéraire archéologique de Paris », par Charles Normand. T. Ier, p. 11.

PHOTOGRAPHIE INÉDITE DE CHARLES NORMAND

LES RÉCENTES DÉCOUVERTES A PARIS

(*Suite*)

# DERNIÈRES FOUILLES DU PARVIS NOTRE-DAME

PAR

## CHARLES NORMAND

Du 17 au 22 avril on a pratiqué un fossé à 9 m 65 à l'ouest du nu des contreforts de l'église Notre-Dame. Il s'agissait de la « construction d'un égout type, 14 *bis*, place du Parvis-Notre-Dame : 10.000 francs », était-il dit dans le texte officiel de l' « Approbation du plan de campagne des égouts neufs à construire en 1907 ». Ce projet avait été adopté dans la séance du vendredi 29 mars 1907, et comportait encore plusieurs autres travaux d'égouts.

Ce travail devait fatalement faire connaître le prolongement des murs antiques reconnus depuis longtemps [1] sous la place Notre-Dame, et figurés dans mon *Nouvel Itinéraire de Paris*, d'après Albert Lenoir et Vacquer. Les murs retrouvés en avril 1907 ne sont point reproduits, mais il m'a paru qu'ils se trouvaient à peu près dans le prolongement de ceux qu'on avait trouvés autrefois, et qui figurent sur cette gravure.

La tranchée, large de 1 m 40, occupait toute la longueur de la façade occidentale de la cathédrale. A quarante centimètres au-dessous du niveau de la place, on mit au jour un ancien pavage, dont les pavés étaient hauts de vingt-deux centimètres. A 2 m 10 de profondeur on rencontra un mur ancien, large de quarante-cinq centimètres; plusieurs autres reparurent à la lumière, également dans une direction perpendiculaire à la façade. Quelques jours plus tard, une autre fouille, voisine de la grille ouvrant sur la sacristie, permit de voir un autre tronçon de muraille.

1. Voir Charles Normand, *Nouvel itinéraire artistique et archéologique de Paris* (t. I, p. 10, 11, 13, 87, 89).

# LA PERDITION DE LA BIÈVRE

PAR

## ADRIEN MITHOUARD

*Dans un récent travail, le dévoué et très parisien conseiller municipal M. Adrien Mithouard a fait l'oraison funèbre de la Bièvre, cette rivière parisienne, jadis charmante, aujourd'hui enterrée. Mais quand enfin une âme d'artiste présidera à l'ordonnance de Paris, il faudra ressusciter la défunte, et la rendre au soleil pour en faire une parure de Paris, dont l'onde, redevenue, par d'intelligents aménagements, un pur cristal, pourra de nouveau jeter les éclats les plus vifs.*

Les paysages de la Bièvre parisienne sont sur le point d'être abolis. Le Hurepoix, d'où elle vient, s'est laissé confisquer une de ses rivières. Au sortir des bois, près de Buc, la Bièvre suit le grand chemin des eaux, traverse la belle vallée de Jouy-en-Josas, « la Suisse de l'Ile-de-France, dans laquelle Oberkampf imprimait ces toiles ornées de fleurs plantureuses, plaquées sans relief, grandes et chimériques, avec de beaux rouges s'épanouissant à plat... Cette Bièvre-là est-elle bien la même que la scrofuleuse et fétide enfant qui vient se perdre dans Paris ?... De sales Égyptiens l'ont ravie, comme Zerbinette, des marchands l'ont soustraite pour la déshonorer .. Déjà au XII^e siècle, avant les jours où Dante vint habiter sur ses bords, les religieux de Saint-Victor l'avaient un peu taquinée, lui imposant de traverser leur enclos, dans les parages où une rue garde encore son nom, et de se jeter dans la Seine en face de Notre-Dame. Louis XII voulut lui faire reprendre son cours; mais depuis lors son embouchure reste douteuse. » Et que de tribulations, dès sa source ! Les lieux habités lui rejettent tout ce qu'il y a de liquide ou de presque liquide dans leurs immondices. « Ses eaux noirâtres ont des reflets tantôt vert réséda et tantôt bleu corbeau, où filent de grandes baves d'argent. » Il faut voir « le petit canal d'encre stagnante de la rue Croulebarbe ». On l'ensevelit alors « dans la clandestine basilique d'un colossal égout... « La Bièvre est couverte... Elle s'écoule sous toiture, les gouttes de la pluie étant trop pures pour elle. » Puis elle suit le fleuve de loin, à travers les rues Geoffroy-Saint-Hilaire, Linné, Monge et le boulevard Saint-Germain, au lieu de se jeter dans la Seine, comme le lui enseigna la nature. Au quai d'Orsay, elle côtoie de tout près le fleuve, qu'elle passe en siphon et elle se retrouve dans le collecteur Marceau sur la rive droite. A Clichy, une machine formidable la pompe et la soulève, et une seconde fois elle passe en siphon sous la Seine. Enfin elle étale méthodiquement ses eaux sur le sol, parmi des légumes, dans un champ d'épandage.

# SOUVENIR DE L'EXCURSION

## AUX SOUTERRAINS ROMAINS ET DU MOYEN AGE

### DU PALAIS DES THERMES ET DE L'HÔTEL DE CLUNY

PAR

ÉTIENNE CHARLES

Pour garder souvenir de cette excursion aux plus vieux vestiges de Paris, que les *Amis*, par exceptionnelle faveur, avaient été admis à examiner, on ne peut mieux faire que de reproduire les principaux passages d'un article publié par M. Étienne Charles dans *la Liberté* :

« Poursuivant leurs promenades à travers le Paris inconnu, peu connu ou méconnu, les Amis des Monuments viennent de visiter les souterrains de l'édifice gallo-romain dit palais des Thermes, incorporé ou annexé au Musée de Cluny.

« D'abord, ils se sont réunis dans la vaste et haute salle, d'une architecture si belle et d'une allure si puissante, où l'on a groupé tout un capharnaüm sculptural qui va de la période romaine à la Renaissance : autel des « Nautes », qui furent une importante corporation du Paris gallo-romain, meules à blé, statue de Julien l'Apostat, statues et clefs de voûte provenant de l'église de Notre-Dame et de l'église Saint-Jacques, pierres tombales, et une infinité de débris curieux d'architecture et de statuaire. »



« Le cercle s'étant formé, M. Charles Normand, qui préside avec tant de zèle, d'activité et d'esprit d'initiative, la Société des Amis des Monuments, prit la parole et dit, ou à peu près :

« Mesdames (car on ne sait pas tout ce que Paris compte de femmes, dont beaucoup sont fort jeunes, fort élégantes et fort mondaines, qui s'intéressent à l'érudition et à l'archéologie), Mesdames et Messieurs, la salle où nous sommes est, vous le voyez, magnifique. Elle est vaste, elle est haute, elle est claire. Et vous constatez sans peine qu'elle est romaine, ou, si vous voulez, gallo-romaine (ce qui, au point de vue architectural, est tout comme), à ce qu'elle est construite en appareil romain, à savoir une alternance de trois ou quatre rangs de larges briques rouges posées à plat avec six ou sept rangs de petites pierres blanches cubiques, très régulièrement alignées. L'édifice où nous sommes était donc romain et c'est tout ce que nous savons de lui avec certitude.

« Pour le reste, nous en sommes réduits aux conjectures.

« L'édifice a passé par tant d'épreuves, subi tant de modifications, qu'il est, aujourd'hui, matériellement impossible de dire avec certitude quelle fut, à l'origine, sa destination. N'oublions pas que, il n'y a pas encore très longtemps, le boulevard Saint-Germain, le boulevard Saint-Michel, la rue du Sommerard et le square de Cluny étaient couverts de constructions qui s'étaient accrochées ou superposées aux ruines de l'édifice gallo-romain, que la salle où nous sommes était, au XVIII$^{e}$ siècle, divisée en plusieurs étages et que, notamment, ainsi qu'on peut le voir par un tableau du Musée Carnavalet, un tonnelier y avait son atelier et son entrepôt, que cette salle était, de tous côtés, entourée d'autres salles, aujourd'hui disparues ou, du moins, dont une seule, qui fait partie du Musée de Cluny, a été conservée.

« La décoration même de cette salle nous est inconnue; les murailles, qui laissent aujourd'hui voir leur appareil de

larges briques rouges et de petits cubes de pierre blanche, étaient recouvertes de stuc ou de marbre. Un seul fragment en est encore visible : c'est, à la retombée des voûtes, des pierres où sont sculptées des proues de navire, singulièrement frustes aujourd'hui. Qui sait si ces proues ne sont pas l'origine de la nef qui, depuis tant de siècles, depuis toujours, constitue les armes de Paris, avec la belle devise : *Fluctuat nec mergitur*? L'importance de l'autel des « Nautes » dit assez quelle place la navigation fluviale tenait dans la vie des habitants de l'antique Lutèce. »

*
* *

Ayant ainsi dit, M. Charles Normand prit une petite lanterne; quelques Amis des Monuments se munirent du même appareil; d'autres tirèrent de leur poche des rats-de-cave et les visiteurs traversant le petit jardin qui sépare la salle des Thermes du boulevard Saint-Michel, se dirigèrent vers une petite porte grillée, placée en contre-bas; de quoi s'étonnèrent fort les passants, qui ne pouvaient comprendre ce que faisaient là, dans un jardin, ces hommes et ces femmes, tenant à la main, en plein jour, des lanternes allumées.

Une fois franchie cette porte qui ne s'ouvre jamais, les Amis des Monuments distinguèrent, tant bien que mal, mais plutôt mal, au milieu de demi-ténèbres, un petit cul-de-sac en forme de T, où ils reconnurent une voûte romaine et constatèrent la présence d'un large et profond caniveau cimenté, qui fut peut-être une conduite d'eau. Surtout, ils furent impressionnés par une terrible odeur de moisissure et d'humidité.

« Nous sommes peut-être ici dans l'*hypocauste*, ou salle de chauffage des thermes, dit M. Charles Normand. Mais

ce n'est qu'une simple supposition basée sur ce qu'un archéologue a jadis prétendu avoir découvert dans cet obscur réduit des traces de fumée. »

L'humide cul-de-sac se vida et les excursionnistes, retraversant le jardinet, s'arrêtèrent devant une autre grille au bas de la grande salle voûtée de tout à l'heure. La porte s'étant ouverte, ils suivirent un petit couloir voûté, toujours à la romaine, avec une reprise exécutée au moyen âge, qui les conduisit à une manière de courette carrée et boueuse. Sur les hautes murailles de cette fosse, M. Charles Normand leur montra un reste de stuc peint en rouge, qu'il pense être un débris du revêtement primitif.

Puis, ils s'engagèrent dans un dédale de couloirs, creusés sous le square actuel de Cluny, où ils virent des débris de murs romains et de beaux restes de salles qui offraient des voûtes gothiques. »

Ainsi se termina cette singulière et très curieuse promenade sous terre, dont l'étrangeté causa tant de plaisir.

---

## SOUVENIR DE L'EXCURSION
### DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
## AU PALAIS-ROYAL

Le corps de garde des François devant la place d'armes du Palais Cardinal.

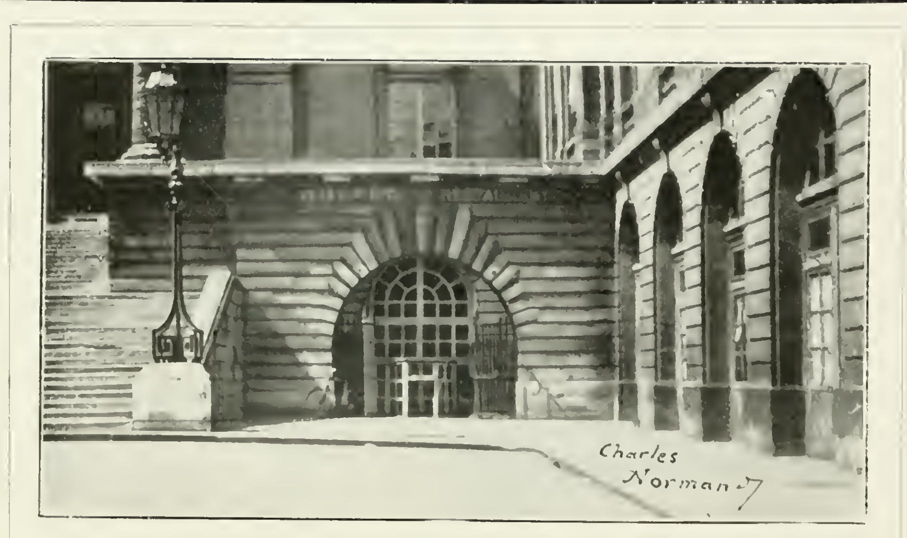
Le logis de Jean Hunault, chirurgien de la reine d'Angleterre (1653)
Le logis du statuaire Coysevox (1727).

Note inédite de

CHARLES NORMAND

d'après des documents d'archives.

Au cours de la visite que j'avais organisée pour les membres de l'Ami des Monuments et des Arts au Palais-Royal, je leur fis part de documents que j'ai trouvés aux Archives Nationales; ils m'ont permis, selon la coutume chère à nos excursions, de leur donner des




SOUVENIR DE L'EXCURSION DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

A LA CONCIERGERIE

ENTRÉE DE LA PRISON A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

SOUS L'ARCADE BASSE ÉTABLIE AU FOND DE LA COUR DU MAY, MONTÈRENT EN CHARRETTE, POUR ÊTRE CONDUITS A L'ÉCHAFAUD, MARIE-ANTOINETTE, Mme DU BARRY ET LES NOMBREUSES VICTIMES CONDAMNÉES A LA GUILLOTINE. L'ASPECT ACTUEL EST CELUI DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE. IL Y A PEU D'ANNÉES CETTE VIEILLE ENTRÉE A ÉTÉ BOUCHÉE ET ON A INSTALLÉ ICI UN RESTAURANT

PHOTOGRAPHIE INÉDITE DE CHARLES NORMAND



SOUVENIR DE L'EXCURSION DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

A LA CONCIERGERIE

LA CELLULE DE MARIE-ANTOINETTE

TRANSFORMÉE EN CHAPELLE

ÉTAT ANCIEN D'APRÈS UNE GRAVURE DE LA COLLECTION CHARLES NORMAND

LA PARTIE ANTÉRIEURE AURAIT ÉTÉ, DIT-ON, LA CELLULE DE ROBESPIERRE

informations inédites. On reproduira ici, en souvenir de la promenade, quelques-uns de ces renseignements ; grâce à eux j'ai pu déterminer l'emplacement, jusqu'ici non identifié, du logis du chirurgien de la reine d'Angleterre ; c'était alors, vers 1653, la reine Henriette-Marie, qui, avec Charles Ier, habita le Palais-Royal de 1652 à 1661. J'ai pu constater aussi que, plus tard, le même logis fut habité, vers 1727, par le fameux sculpteur Coysevox, auteur, entre autres œuvres, des statues qui décorent les piliers de la grille des Tuileries, sur la place de la Concorde.

Cette habitation se trouvait sur la place du Palais-Royal, alors plus restreinte, et n'occupant, à partir du Palais-Royal, que le tiers à peu près de son actuelle étendue.

J'ai établi cette opinion sur la connaissance des documents que je vais reproduire, et sur l'étude comparative des plans anciens et actuels de Paris. Voici l'histoire :

Dans l'un des dossiers que j'ai consultés aux Archives Nationales, j'ai trouvé cette mention : « Par brevet du Roy, du 6 septembre 1653, Sa Majesté a fait don à Jean Hunault, son chirurgien ordinaire à cause de ses services et pour le gratiffier du logemant où étoit auparavant le corps de garde des francois devant la place d'armes du paiais cardinal et luy a permis de faire bâtir une boutique et de l'attacher au logement... » Et dans une autre pièce on lit cette information complémentaire et confirmative : « Le Roy étant à Paris, sachant la satisfaction qu'a la reine d'Angleterre sa tante des services qu'il luy a rendus et que continue de lui rendre Jean de Hunault son chirurgien... »

Dans un autre document on trouve la nomenclature des pièces, ainsi formulée : « une salle basse, une chambre dessus et le grenier avec permis de batir une boutique attachée audit logement. »

On peut préciser et dire de quel côté de la place se trouvait l'habitation ; c'était, à peu près, dans le prolongement de la façade occidentale de la cour d'entrée qu'on la trouvait : en effet, là débouchait la rue Saint-Thomas-du-Louvre aujourd'hui disparue : on lit précisément, dans un des papiers, que le logis était « du costé de la rue Saint-Thomas-du-Louvre ».

Maintenant parlons du logis de Coysevox, le célèbre statuaire. Une réclamation nous permettra de le faire connaître.

Dans l'un de ces documents, un descendant de Jean Hunault, l'écuyer René de la Planche de Ruillé, se plaint que Coysevox occupe indûment l'habitation de son ancêtre et en réclame la restitution à son bénéfice. Mansart en avait ainsi disposé. Un papier signé, à la date du 6 mai 1727 [1], par le duc d'Antin, achève de nous fixer. On y lit : « le sieur Coizevaux, sculpteur de l'Académie jouit à présent de ce corps de garde et du bastiment qui luy a esté accordé pour l'indemnité du logement qu'il avoit dans les galeries du Louvre. »

1. Je ne sais si le dernier chiffre est un 7 ou un 2 ; et s'il faut lire 1727 ou 1722.

## EXCURSIONS ARTISTIQUES

### DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS PARISIENS ET FRANÇAIS

# A LA CONCIERGERIE

*Suite.* Voyez dans le t. XX, p. 213.

## LA TABLE DE MARBRE

M. Charles Normand signala particulièrement, parmi les objets exposés, le fragment de la vieille table de marbre, gardant encore des parties d'une inscription faite de belles lettres classiques, dite TABLE DE MARBRE. Et ici il leur lit ce passage de Bonfons (p. 200 verso), l'auteur déjà cité, où l'on trouve la raison de cette désignation : afin, dit le vieil auteur, « de conserver et entretenir les eaux et forests de ce Royaume » pour les plaisirs de la chasse, les besoins de l'architecture, les profits des ventes de bois, les rois avaient établis certains officiers chargés « d'empescher qu'aucun dommage et degast y fut faict ». Ils avaient créé des « sièges de la table de marbre »..... « ès sièges des Parlements de Roüen, Dijon et Bretagne..... celui de Paris ayant retenu le nom de *Siège de la table de marbre,* comme par excellence et prérogative par dessus tous les autres sièges, tant à raison de son antiquité et grandeur, que pour la bonne et loüable compagnie des Juges & Oficiers de long temps y establis... » Et à ce propos M. Charles Normand rappelle que Pierre-Antoine Corneille, le père du grand Pierre Corneille, était maître « escuyer conseiller et avocat du Roy en la Salle de marbre du Palais à Rouen », selon l'inscription qu'il a copiée dans la curieuse maison de Corneille que tous doivent aller voir au Petit-Couronne, près de Rouen.

# DÉCRETS

RELATIFS A LA RÉUNION DU SERVICE DE CONSERVATION DES ÉDIFICES CULTUELS A CELUI DES MONUMENTS HISTORIQUES ET A LA NOMINATION ET AUX ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL DE CE SERVICE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, et le décret du 3 janvier 1889 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu la loi du 9 décembre 1907, concernant la séparation des Églises et de l'État et la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice public du culte ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 avril 1906, qui a attribué au service des travaux diocésains la dénomination provisoire de service des édifices cultuels ;

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Le service chargé d'assurer la conservation des édifices cultuels est réuni à celui des monuments historiques.

Les mesures destinées à réaliser cette unification feront l'objet de décrets et d'arrêtés ministériels, qui détermineront à nouveau l'organisation du personnel et le fonctionnement du service des monuments historiques.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique, des beaux- arts et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 avril 1907.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'instruction publique,*
*des beaux-arts et des cultes,*

A. Briand.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vu la loi du 30 mars 1887 et le décret du 3 janvier 1887, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État, le décret du 16 mars 1906, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi et la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice public du culte ;

Vu le décret du 26 janvier 1892 et la décision ministérielle du 30 mars 1897 sur le personnel d'architecture chargé de la conservation des monuments historiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 1906, relatif à l'organisation provisoire du service des édifices cultuels ;

Vu le décret du 22 avril 1907, prescrivant la réunion du service des édifices cultuels à celui des monuments historiques,

Décrète :

*Organisation du service.*

Art. 1er. — La conservation des édifices et autres immeubles classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 est assurée, dans chaque département, au point de vue technique, par un personnel dont l'organisation est réglée ci-après.

Art. 2. — Ce personnel relève directement du ministre. Il comprend :

Des architectes ordinaires ;

Des architectes en chef ;

Des vérificateurs et des gardiens de monuments.

Il comprend en outre, à titre transitoire, un cadre spécial composé des architectes et architectes adjoints visés aux articles 14 et 15 du présent décret.

Art. 3. — Le nombre des architectes en chef ne peut dépasser quarante.

Ces agents sont nommés par arrêté ministériel.

Ils sont recrutés au concours dans les conditions fixées par le décret du 26 janvier 1892.

Ils sont rétribués au moyen d'honoraires, de vacations et de frais de déplacement d'après les tarifs visés en l'article 12.

Ils cessent leurs fonctions à l'âge de 70 ans.

Ils peuvent toutefois, passé ce terme, être autorisés à terminer les travaux commencés sous leur direction.

Le titre d'architecte en chef honoraire peut être conféré à ceux qui, au moment où ils quittent leur emploi, comptent vingt années de services.

Les fonctions d'architectes en chef sont incompatibles avec celles de membre de la commission des monuments historiques.

Art. 4. — Les départements, Corse et Algérie comprises, sont répartis entre les architectes en chef, par un arrêté du ministre, après avis des inspecteurs généraux des monuments historiques.

Sous la réserve exprimée en l'article 10, l'architecte en chef est chargé dans l'étendue de la circonscription qui lui est assignée :

1° De procéder aux études que l'administration lui prescrit;

2° De veiller à l'observation des lois et règlements qui protègent les immeubles classés tant au point de vue domanial qu'au point de vue architectural ;

3° De concourir à la surveillance des antiquités, œuvres d'art et autres objets classés dépendant des immeubles dont la conservation lui est confiée ;

4° De faire exécuter dans les édifices les travaux autorisés par l'administration.

En matière de travaux, ses attributions sont les suivantes :

Il exerce la surveillance des travaux d'entretien dont les architectes ordinaires sont chargés par l'article 7.

Il dresse les projets de réparation ou de restauration ainsi que les projets spéciaux (dégagement, assainissement, accès, chauffage, décoration, etc.) que réclame l'état des immeubles classés; il en rédige les devis, prépare les marchés que comporte la réalisation des travaux autorisés, dirige l'exécution de ces travaux et établit les comptes de dépense.

Enfin, il surveille les travaux que l'administration autorise le propriétaire ou l'affectataire d'un immeuble classé à entreprendre à ses frais et par ses propres moyens.

Art. 5. — Il y a dans chaque département un architecte ordinaire.

Toutefois il peut en exister plusieurs dans les départements où cette mesure est, exceptionnellement, rendue nécessaire par la difficulté des communications.

Dans les départements où l'architecte en chef de la circonscription a son domicile, il ne lui est pas adjoint d'architecte ordinaire ; il remplit lui-même les fonctions, sauf l'assistance d'un vérificateur désigné comme il est dit à l'article 8.

Art. 6. — Les architectes ordinaires sont choisis parmi les hommes de l'art qui exercent leur profession dans le département.

Ils sont nommés par arrêté du ministre, après examen de leurs titres professionnels par les inspecteurs généraux des monuments historiques, l'architecte en chef de la circonscription entendu, et après avis du préfet.

Leurs fonctions leur sont conférées pour une période de quatre ans.

Ils sont rétribués au moyen d'honoraires, de vacations, de frais de déplacement, etc., et s'il y a lieu en ce qui concerne la surveillance des immeubles classés qui appartiennent à l'État, au moyen d'indemnités annuelles, d'après les tarifs visés en l'article 11.

(*A suivre.*)

---




DELPHES. — HOMOLLE COMMENTANT LE RÉSULTAT DES FOUILLES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
EN PRÉSENCE DES MEMBRES DU 1er CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE AU BORD DU TEMPLE D'APOLLON
PHOTOGRAPHIE INÉDITE DE CHARLES NORMAND

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES REÇUS

*En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un* double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

**HÉRON DE VILLEFOSSE** : **l'Enfant à l'aiglon.** — Paris, Imp. Nat. In-8, 8 p. Gr. (Extrait).

Depuis peu de mois, on voit dans le Musée d'Alger cette statuette, récemment signalée par M. Héron de Villefosse, avec sa haute autorité. Le poids de cette statuette de bronze, écrit-il, « est de 19 kilogrammes et sa hauteur totale de 0 m 65. *C'est un des plus beaux bronzes qui aient été découverts en Algérie, une pièce qui ne resterait inaperçue dans aucun Musée* ». Sortie de terre presque intacte, le 18 février 1905, à Lambèse, dans la propriété de M. François Bac, l'œuvre représente un enfant nu, debout, serrant contre sa poitrine un aiglon, butin dont la conservation l'occupe fort, malgré le mal qu'il lui donne et que dénote la physionomie du visage. Ce bronze appartient à la même famille artistique que le groupe de l'Enfant a l'oie, œuvre célèbre de Boëthos de Carchédon, mentionnée par Pline, dont on trouve une réplique au Louvre ; une autre qui figure au Musée de Munich a été photographiée par M. Charles Normand et reproduite en héliogravure taille-douce dans la collection des volumes de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

**HÉRON DE VILLEFOSSE**, membre de l'Institut : **Petites notes d'archéologie**, IV (nos 21 à 24). — Nous aurons l'occasion d'étudier cet intéressant travail dans une étude en préparation.

**FERNAND MAZEROLLE** : **l'Hôtel des Monnaies** : les bâtiments, le Musée, les ateliers. — Gr. in-8, 180 p., 170 gr. Paris, Laurens, 1907.

Le savant archiviste de la Monnaie a comblé une lacune en publiant une description et un historique de ce bel établissement, dont il avait jadis entretenu, à l'instigation de M. Charles Normand, les lecteurs du

*Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*, travail qui fut tiré à part en une élégante plaquette illustrée. Aujourd'hui M. Fernand Mazerolle reprend ce sujet en signalant les précédents hôtels des Monnaies parisiens consacrés à la frappe des monnaies ou à la fabrication des médailles et jetons ; il étudie la monnaie des Médailles du Louvre et signale le document inédit publié à ce sujet dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XX, p. 49). Il décrit les procédés de fabrication actuels ou anciens, la manufacture, le superbe musée monétaire, le sobre et grandiose palais de l'architecte Antoine admirés sous la direction de M. Fernand Mazerolle par les *Amis des Monuments* dans l'une de leurs excursions réputées. L'auteur, leur guide, a rendu un véritable service à la cause des monuments parisiens en publiant cet ouvrage.

**CAMILLE MAUCLAIR** : **Auguste Rodin**. — (Člověk, Myšlenky, Dílo) Z Rukopisu francouzského se svolením spisovatelovým a za souhlasu mistra Rodina přeložil Em. Ryt. Z. Čenkova. I. Vydání (Výtisk, 1, 500). *Praha, Nakladatel B. Koči-Knihtiskárna « Politiky »*, 1907, 110 pages in-4. Nombreuses planches.

Traduction tchèque du livre de M. Camille Mauclair sur Auguste Rodin, par M. Emmanuel de Čenkov, l'auteur de nombreuses traductions du français en tchèque, notamment des œuvres de Victor Hugo. L'édition du volume publié à Prague est superbe : beau papier, beaux caractères, belle impression typographique. Les planches sont bien tirées. Les œuvres de M. Rodin sont trop connues pour qu'il soit utile de les décrire. Félicitons M. Cenkov, le savant traducteur, dont la haute autorité a trouvé en France un écho si sympathique. Par une délicate et juste attention le livre est précédé d'une dédicace à Mme Adam, la bonne Française, dont l'œuvre patriotique est partout admirée.

**LOUIS LÉGER**, membre de l'Institut : **Prague**. — 150 pages, nombreuses gravures. Paris, H. Laurens, éditeur, 1907.

Un des infatigables promoteurs de l'union franco-tchèque a bien voulu consacrer à Prague un volume fort curieux que son éditeur, M. Laurens, a agrémenté de nombreuses gravures. Cette ville d'art trop peu connue est si riche en œuvres somptueuses ou singulières qu'elle fournissait un thème brillant à une description que la science de l'auteur a su rendre attrayante et sérieuse. On ne saurait trop engager nos compatriotes à visiter cette belle ville, où l'on trouve tant de sympathies pour la France, seule cité à l'étranger qui eut le courage de protester contre le rapt de l'Alsace-Lorraine, contre l'abus de la force.

**ROGER PEYRE : Padoue et Vérone.** 188 p. Gr. — Laurens. Paris, 1906.

M. Peyre a fait preuve ici de ses qualités habituelles ; il conte avec charme et précision les mérites de ces villes qui gardent les débris de l'antiquité romaine : à Padoue, théâtre, ponts, arènes. A Vérone, patrie probable de Vitruve, des portes, des arènes dont Napoléon Ier ordonna la restauration, les ruines d'un théâtre, un musée. Et à travers les siècles la gloire originelle des monuments de ces cités se perpétue. M. Peyre la met habilement en évidence, établit pour les peintures et les sculptures une chronologie exacte. Suivant la méthode inaugurée dans les excursions, dont l'initiative et le mérite reviennent aux membres de l'Ami des Monuments et des Arts, M. Peyre joint très heureusement aux descriptions des œuvres de l'art les souvenirs historiques qui les font mieux comprendre et leur apportent plus de vie.

**NIZET : La mosquée de Cordoue.** Paris, in-8, 1905, 51 p., 13 planches.

Ce travail, extrait de *l'Architecture*, est accompagné de nombreux dessins dans le texte dus à notre distigué confrère, et de planches vraiment documentaires reproduisant de bonnes photographies. Grâce au format maniable de la brochure de M. Nizet, son étude rendra les plus grands services aux personnes qui voudront examiner ce monument sur place ou qui seraient désireuses d'en garder un souvenir précis et pittoresque.

**Comité de conservation des monuments de l'art arabe.** — Exercice 1905. — Fascicule vingt-deuxième, par **M. MAX HERZ. BEY.** — Le Caire. Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1906, in-8, 163 p. Planches.

On publiera ultérieurement l'analyse de ce précieux travail.

**J.-C. WIGGISHOFF : Les Ex-libris modernes.** In-8, 17 p. Gr. Lille, 1907.

Curieuse étude : l'ex-libris imprimé remonte au seizième siècle, mais le nom est moderne : ce nom existait-il en 1844 ? M. Wiggishoff fait une nomenclature détaillée et intéressante des catégories modernes de l'ex-libris et s'élève contre l'intrusion du modern style, sans art et d'origine étrangère. Il signale cet ex-libris qui évite à son propriétaire de prêter ses livres, car il est ainsi libellé : « Ce livre a été volé à M. X... » On trouvera dans ce travail d'autres informations fort utiles.

# TABLE DES GRAVURES

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME

---

## PREMIÈRE PARTIE, N° 112

## SECONDE PARTIE, N° 113



## TROISIÈME PARTIE, N° 114

## QUATRIÈME PARTIE, N° 115



## CINQUIÈME ET SIXIÈME PARTIES, N°s 116-117

---

# TABLE DES ARTICLES

DU VINGTIÈME VOLUME

---

## PREMIÈRE PARTIE, N° 112



## SECONDE PARTIE, N° 113

## TROISIÈME PARTIE, N° 114



## QUATRIÈME PARTIE, N° 115

## CINQUIÈME ET SIXIÈME PARTIES, Nos 116-117

---

## ERRATA

*A la page 292 il faut restituer à la ville de Carcassonne le monument indiqué dans la légende.*

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



*L'Acropole archaïque par Charles Normand : Serpent.*




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00454 8919

